Palat. XX 5

Digitized by Google

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE.

580082

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE,

OU

LETTRES POLITIQUES

ET MORALES

D'UN PÈRE A SON FILS,

Sur la manière d'étudier l'Histoire en général, et particulièrement l'Histoire de France.

Par ANTOINE FERRAND, ancien Magistrat.

CINQUIÈME ÉDITION, revue, corrigée et augmentée par l'Auteur, d'une Table analytique et raisonnée des Matières.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez DÉTERVILLE, Libraire, rue Hautefeuille, n°. 8.

1809.

BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE III NAPOLI

LETTRES

HISTORIQUES

D'UN PÈRE A SON FILS.

LETTRE XLVIII.

Suites et effets politiques des Croisades.

Il est sans doute dans l'ordre de la nature que des entreprises aussi éloignées, aussi extraordinaires, qui ne se font et ne se soutiennent qu'avec des frais et des déplacemens immenses, produisent, en se répétant, de grands changemens dans les corps politiques qui se sont livrés à de pareils projets. Et cependant le changement politique qu'opérèrent les croisades ne se fit sentir qu'en France. Il n'eut point lieu en Allemagne; il n'eut pas lieu en Angleterre, ou du moins il fut dans cette île au détriment de la royauté. Pourquoi cette différence? C'est que la forme qu'avoit prise la constitution germanique s'éloignoit de plus

en plus de la monarchie, et n'auroit pu y être ramenée que par les mouvemens les plus violens. C'est qu'en France la constitution monarchique avoit jeté de profondes racines, et que chaque acte que faisoient nos rois en faveur de l'unité de l'autorité, les ramenoit à cette constitution, et leur donnoit cette force légale qui triomphe toujours, pourvu qu'on la soutienne. C'est qu'en Angleterre l'ancienne constitution, celle des lois saxonnes, dont j'ai déjà parlé, avoit été renversée, non par les peuples, non par les grands, mais par le conquérant; et les tentatives de l'Angleterre pour revenir à cette ancienne constitution, étoient les efforts de toute une nation qui réclame son premier état. Les premiers changemens qui se firent en Angleterre à ce sujet, seront expliqués plus bas.

Ainsi ce premier état national, ce premier principe qui peut se modifier avec le temps, mais dont le fond ne change jamais, indiquoit sans cesse au roi de France les changemens qui devoient rétablir l'ancien gouvernement; il en consacroit la justice

et l'utilité. Il ne s'agissoit donc que de bien choisir les circonstances dans lesquelles chacun de ces changemens devoit être préparé, commencé, effectué. Or, j'ai dit que rien ne pouvoit être plus favorable que l'esprit, le but, la forme et la répétition des croisades.

Et c'est ici qu'en remontant à l'origine des choses, l'homme doit se confondre à la vue de la chaîne des événemens, et s'étonner des grandes secousses que la direction du plus petit anneau peut donner à tous les autres. Un pieux hermite (Pierre) forme le dessein de visiter la Palestine. Qui eût cru que ce pélerinage d'un solitaire alloit ébranler les trois parties du monde, alloit attaquer la grande vassalité jusque dans sa source? Les maux qu'il souffre dans les lieux saints, ceux qu'on y fait souffrir aux autres pélerins, excitent sa sensibilité et allument son imagination. Il revient en Europe; ce n'est plus cet homme simple; c'est un orateur véhément; c'est le missionnaire le plus heureux dans ses prédications. Les papes, les évêques, les peuples,

les grands, les rois, tout s'émeut, tout s'arme à la voix prophétique d'un homme inconnu. Le succès de ses discours nous représente parfaitement ces impressions profondes et subites que faisoient autrefois sur le peuple d'Israël les promesses ou les menaces des prophètes. Saint Bernard, qui vint ensuite, étoit un homme vraiment éloquent; ses sermons sont remplis de cette onction qui ne peut venir que du cœur, de ces traits hardis qui n'appartiennent qu'au génie. Mais Pierre n'eut d'abord d'autre éloquence que celle qu'inspire à l'humanité la peinture de ses malheurs. Il y joignit ensuite celle que donnent de premiers succès; mais ces premiers succès étoient déjà étonnans, et les autres le furent bien davantage.

Pierre arriva dans un moment où la guerre étoit un exercice presque habituel, où la chevalerie s'étoit déjà emparée de tous les esprits, où les conquêtes miraculeuses des Normands en Sicile présentoient à l'audace et à l'intrépidité la même perspective. Tant il est vrai qu'en politique,

comme en chimie, le plus petit ingrédient suffit pour mettre en fermentation des corps entiers, lorsque cet ingrédient est jeté au moment où ces corps, agissant déjà l'un vers l'autre, n'attendent plus que le dernier grain qui doit déterminer leur explosion.

De cet esprit des croisades, de cet esprit de chevalerie allié à la religion, se formèrent deux ordres célèbres, l'un par sa longue durée, l'autre par ses malheurs. Au commencement du douzième siècle, on vit paroître l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et celui des Templiers.

Le premier, chassé de Jérusalem par Saladin, de Rhodes par Soliman, s'établit dans l'île de Malte que lui donna Charles-Quint, et dont il porte aujourd'hui le nom. Les longs et nombreux services qu'il a rendus à la religion et à la chrétienté, la terreur qu'il a toujours inspirée aux Musulmans, la constance avec laquelle il a soutenu plusieurs fois tout l'effort de leurs armes sous trois grands maîtres français, pendant les deux siéges de Rhodes et celui de Malte, la foule de grands hommes qu'il

a produits, et enfin les biens prodigieux dont l'ont enrichi la piété des fidèles, la munificence de plusieurs souverains, et l'admirable sagesse de son administration, en ont fait l'ordre le plus célèbre qui jamais ait existé. Les grandes époques de son histoire sont celles où il est forcé d'abandonner Jérusalem, d'abandonner l'île de Rhodes, et où il se défend dans l'île de Malte contre toute la puissance ottomane. Cette histoire a été écrite par l'auteur des *Révolutions romaines*, mais il ne l'a conduite que jusqu'au siége de Malte. Quoique cet ouvrage de l'abbé de Vertot ne contienne pas autant de grands événemens que ses autres histoires, l'ensemble est digne de son auteur.

Les Templiers eurent un sort bien différent; ils ne subsistèrent pas tout-à-fait deux siècles; leur condamnation fut l'ouvrage de Philippe-le-Bel et de Clément V. Elle a fait et fait encore aujourd'hui un grand problême historique. S'il étoit vrai, comme différens écrits l'ont affirmé de nos jours, que cet ordre aboli depuis long-

temps s'est toujours perpétué dans le secret, et que ses statuts et ses maximes se retrouvent dans une secte qui fait gloire de lui devoir naissance, et dont les crimes ne sont que trop multipliés et trop connus, il faudroit alors rendre hommage à la justice prévoyante de Philippe-le-Bel. Mais on auroit toujours à regretter qu'en donnant une grande publicité à tout ce dont les Templiers étoient accusés, leurs accusateurs n'aient pas mis la postérité en garde contre le renouvellement des affreux principes, qui leur auroit justement attiré leur sort. La publicité légale de ce grand procès, de tous les chefs d'accusation, de tous les aveux des coupables, de toutes les pièces de conviction, eût été plus utile à l'humanité, que le mystère dans lequel on s'enveloppa. Ce mystère a depuis été un des grands argumens que l'on a fait valoir en leur faveur. Mais le plus fort a été la nouveauté, la cruelle recherche des supplices qu'on leur a fait subir. Leurs juges avoient oublié, ou ne connoissoient pas cette grande maxime de la justice crimi-

nelle, qu'un législateur, et à plus forte raison un juge, ne doit jamais perdre de vue : *la loi punit, et ne se venge pas.*

Les infidèles de l'Afrique ou de l'Asie ne furent pas les seuls contre lesquels s'arma la chrétienté. L'Espagne eut aussi sa croisade; celle-là eut un succès plus soutenu. Lisbonne fut enlevée aux Sarrasins; et le nouveau roi de Portugal en fit la capitale de ses Etats. Ce nouveau roi étoit Alphonse Henriquez, fils et successeur de cet Henri de Bourgogne, en faveur de qui avoit été érigée la première souveraineté de Portugal.

Cette croisade étoit déjà une extension du principe dans lequel avoient été entreprises celles de la Terre-Sainte. Mais l'ancienne irruption des Sarrasins en Espagne, leur haine invétérée contre tout ce qui portoit le nom de chrétien, et les fréquentes tentatives qu'ils faisoient pour étendre leur domination, fournissoient à la politique assez de motifs pour les attaquer. Innocent III fut le premier qui abusa des croisades, en les dirigeant contre des hérétiques. Il n'y avoit plus qu'un pas à faire

pour que Rome les dirigeât contre ceux qu'elle auroit excommuniés, et c'est ce que l'on vit. La croisade du fameux Montfort contre les Albigeois, au commencement du treizième siècle, est, dans l'histoire moderne de l'Europe, le premier exemple d'une guerre de religion. Cet exemple ne fut que trop suivi. C'est à lui qu'on doit attribuer toutes les guerres tant civiles qu'extérieures, qui pendant si long-temps ont désolé l'Europe, et qui ont armé contre eux-mêmes ses principaux Etats. Cette frénésie religieuse fut poussée au point que, quelques années après, Louis VIII, ayant enlevé aux Anglais ce qu'ils possédoient en France, et étant sur le point de les en chasser entièrement, abandonna une entreprise dont le succès assuroit la tranquillité de son royaume, pour recommencer la guerre contre les Albigeois.

Cette guerre, si célèbre dans notre histoire, a donné une grande illustration à la maison de Levi-Mirepoix, dont un *Gui de Levi* y a acquis le titre de *maréchal de la foi.*

LETTRE XLIX.

Affranchissemens et anoblissemens.

D'AUTRES effets, suites des croisades, se firent bientôt sentir en France. Des familles entières se transplantoient en Palestine. Pères, femmes, enfans, tout s'empressoit d'aller chercher ou des indulgences, ou la gloire, ou des objets de curiosité. Les fatigues du voyage, la nouveauté du climat, les hasards de la guerre, les excès de la débauche, enlevoient souvent l'espoir de plusieurs générations. Il falloit remédier à cette diminution de la noblesse. Beaucoup de guerriers qui n'appartenoient point à cet ordre, se distinguoient dans ces guerres par leur courage, par leurs actions héroïques; c'étoit des droits pour entrer dans un ordre dont ils se montroient dignes. Cela donna naissance aux anoblissemens; et cette matière ayant quelque importance, mérite d'être examinée avec plus d'étendue.

Le commerce et les affranchissemens élevoient plusieurs familles, tandis que les croisades et les guerres particulières en avoient éteint d'autres. Celles qui voulurent illustrer leur nouvelle élévation, achetèrent tous ces fiefs devenus vacans par la mort de leurs propriétaires. Ces fiefs, d'après les lois féodales, obligeoient leurs possesseurs à faire auprès du suzerain le service d'hommes d'armes; et il est certain que ce fut ainsi que s'établit la plus grande partie des anoblissemens. Ceux par lettres du roi étoient alors très-rares. Le premier exemple qu'on en trouve est en 1270, sous Philippe-le-Hardi. Mais ces lettres ne furent point données pour faits d'armes ou expéditions militaires. Elles furent données à un artiste attaché au service du roi. Cependant les roturiers, dont la fortune augmentoit chaque jour à mesure que la grande vassalité perdoit de ses droits, continuoient d'acheter des fiefs, et par-là se trouvoient tout-à-coup placés au rang des nobles. Ce fut alors que pour arrêter des changemens que leur multiplicité

rendoit abusifs, on fit en 1275, puis en 1328, une ordonnance qui imposoit le droit de franc-fief aux roturiers acquéreurs des terres nobles. Il y en eut une autre en 1336, sous Charles-le-Bel; et elle en rappelle une antérieure du roi Saint-Louis. C'est donc à ce grand prince qu'il faut remonter pour trouver l'origine du droit de franc-fief. C'est lui qui le premier a pensé que l'Etat devoit profiter de la juste ambition des sujets de la troisième classe.

Je présume qu'il fut amené à prendre ce parti, parce que les grandes dépenses de la noblesse l'ayant mise dans la dépendance de ceux qui lui avoient prêté, ceux-ci se trouvèrent en possession des terres qui leur avoient été engagées. Ces terres n'avoient jamais appartenu qu'à des hommes d'une origine libre et militaire. C'étoit une suite des anciens usages, qui attachoient le droit et le devoir de porter les armes, et de conduire ses vassaux sous sa bannière, à une ancienne noblesse ou liberté d'origine, combinée avec la propriété fon-

cière. Ce droit ne pouvoit être exercé, ce devoir ne pouvoit être rempli par des hommes nouveaux qui ne tenoient leur liberté récente que de l'affranchissement accordé par nos rois. Comme c'étoient des hommes à argent, on imagina de leur faire payer en argent un service qu'ils ne pouvoient acquitter en nature : sans quoi la cessation de ce service, qui n'eût pas été remplacé, eût été une perte pour l'Etat. Mais je ne sais si cette loi, bonne aujourd'hui que le service militaire est sur un pied différent, étoit conciliable avec les lois militaires qui subsistoient alors. Il semble d'abord qu'elle faisoit avec ces lois une disparate trop sensible, et qui ne pouvoit échapper aux yeux les moins attentifs. Cependant quand je la vois établie par un prince aussi sage que Saint Louis, et renouvelée par trois de ses successeurs, je suis tenté de lui supposer un grand motif d'utilité. Et peut-être dans un temps où la hiérarchie féodale n'offroit au souverain qu'une force militaire toujours difficile, et quelquefois dangereuse à rassembler, étoit-

il d'une bonne politique de laisser s'établir la possibilité de la remplacer par des moyens qui étoient plus dans la main du souverain. Cette loi s'est soutenue sans interruption jusqu'à nos jours ; et elle s'applique parfaitement aux principes d'une monarchie absolue, militaire et commerçante.

Au reste, à l'époque à laquelle elle fut établie, elle empêchoit qu'à la faveur des terres nobles il ne s'élevât quelques familles, sans aucune action qui eût mérité la noblesse. Les lettres d'anoblissement ouvroient une voie facile à ceux qui desiroient d'entrer dans cet ordre : elles leur en donnoient les priviléges. Il convenoit à un Etat bien réglé, dont la division des classes étoit une des plus antiques et des plus sages lois, que personne ne pût s'élever du troisième ordre au second par des arrangemens pécuniaires qui pouvoient se passer entre particuliers, donner lieu à beaucoup d'actes faux et supposés, et dont l'Etat n'auroit eu aucune connoissance.

Il eût été même à desirer qu'il ne s'introduisît point d'autres moyens que les lettres pour parvenir à la noblesse, ou du moins que les charges qui la donnèrent par la suite, ne fussent pas aussi multipliées, et que cet honneur ne fût réservé qu'à celles dont les fonctions importantes méritoient cette distinction. L'ordonnance de Blois, et un édit de Henri IV, de 1600, prouvent que l'intention du gouvernement étoit toujours de ramener les anoblissemens aux seuls moyens des lettres et des charges.

Et en effet, il suffit de les examiner, de les comparer avec le principe le plus actif de la monarchie, pour voir qu'elles se rapportent au vrai but de tout gouvernement monarchique. L'ordre de la noblesse, bien moins nombreux que le tiers-état, bien plus exposé à tous les hasards de la guerre, doit pouvoir se renouveler sans cesse, afin que dans cet ordre même il y ait des gradations qui ne tiennent plus qu'à l'opinion, et qui ne touchent point à l'identité des priviléges : afin qu'il n'y ait plus, comme autrefois, un intervalle immense entre le

noble et le roturier, mais que la loi descende de l'un à l'autre par une pente presque insensible, par une échelle de proportion, par une chaîne dont le dernier anneau, plus petit que le premier, lui est cependant continuellement attaché. Il faut qu'il se renouvelle, parce que dans une monarchie qui a l'honneur pour principe, dans une nation chez laquelle l'honneur est devenu vertu, il faut présenter à tous les sujets sans exception, la possibilité de parvenir dans l'ordre dont cet honneur est l'attribut le plus distinctif. Il faut offrir à tous les hommes cette perspective ambitionnée de tous les temps; il faut en faire l'émulation publique. Quand la dispensation de ce fonds se fait avec une sage économie, c'est un trésor inépuisable. Plus le souverain en tire, plus il se remplit, plus il se trouve d'occasions d'en tirer encore. Le roturier qui a vu son frère, son ami, son camarade s'anoblir par les services qu'il a rendus à l'Etat, sent bientôt que la même carrière est ouverte pour lui. Il est dans le cœur de l'homme de se dire, à la vue de quelque

quelque action qui l'a frappé : *Ce qu'un autre homme a fait, je puis le faire aussi.* Et quand l'Etat sait profiter de ce sentiment universel, l'Etat est toujours sûr d'être bien servi.

Ainsi se sont anéanties en France les barrières que la féodalité avoit élevées entre les deux ordres. Ainsi n'est plus resté que la séparation juste, nécessaire, qui, dans tout Etat bien policé, doit se trouver entre les classes qui le composent. Ainsi les législateurs, d'accord avec le principe monarchique, avec l'esprit national, ont offert pour récompense à tous ceux qui voudroient être utiles à l'État, l'honneur d'être placés au rang de ceux dont les ancêtres ont bien mérité de lui. Ainsi nulle classe de sujets n'a été exclue des places où leurs talens pouvoient les appeler. Episcopat, commandement des armées, ministère (1), administration, magistrature, tout ce qui peut flatter l'ambition d'un citoyen capable

(1) Il y en avoit deux exemples dans le ministère au moment de la révolution.

de servir sa patrie, a été ouvert à tout le monde. Ceux dont les aïeux avoient déjà occupé ces places, qui en étoient rapprochés par leurs habitudes, leur éducation, leurs familles, avoient moins de chemin à faire pour y parvenir. Ceux qui partoient de plus loin, n'ayant point à présenter à l'Etat le souvenir de leurs aïeux pour garant de leurs principes et de leur éducation, avoient plus de terrein à parcourir. C'étoit un gain pour l'État, c'en étoit un pour leur postérité; ils lui laissoient leur exemple à suivre; et cette substitution étoit encore au profit du bien public. Depuis que les anoblissemens eurent commencé, jusqu'au temps où je conduis cet essai historique, il n'y a point eu de règne sous lequel plusieurs sujets du tiers-état ne se soient élevés par leurs talens; il n'y en a point eu sous lequel ces utiles citoyens n'aient reçu la juste récompense de leurs services. Cette échelle de communication, établie entre les deux ordres, fut toujours remplie; et lorsqu'enfin le régime féodal ne fut plus que ce qu'il devoit être pour

maintenir des distinctions et une hiérarchie nécessaires, lorsque Richelieu eut soumis tous les grands vassaux à une entière obéissance, lorsqu'il eut anéanti cet esprit d'insubordination qui avoit fait tant de maux; l'accord le plus parfait s'introduisit alors dans toutes les parties de la monarchie: et les deux règnes qui suivirent son ministère, achevèrent de consolider toutes les relations de la noblesse et du tiers-état. Si même il y eut un reproche à faire sur ce point à ces deux règnes, c'est que les charges qui faisoient passer du troisième ordre dans le second, se multiplièrent trop. Ce vice tenoit à l'esprit fiscal, que dans un grand Etat le luxe amène toujours avec lui.

Je sais que dans un Etat tel que la France, avec une aussi grande population, avec tant de facilité de fortune que donnent le commerce et l'industrie, il falloit peut-être sortir des proportions ordinaires, et ouvrir à plus de monde l'entrée de l'ordre de la noblesse. Mais un sage législateur, en tenant cette entrée toujours ouverte, doit avoir pour principe de n'y pas laisser en-

trer indistinctement. Ce n'est pas le grand nombre de ceux qui y entrent dont l'Etat profite, c'est le grand nombre de ceux qui y aspirent, de ceux qui méritent d'y entrer : *probis et paucis*. Ce mot profond d'une ancienne loi des Visigoths, s'applique parfaitement ici ; et c'est d'après lui que l'on peut examiner et réformer un abus, qui est né du bien même qu'on a voulu faire.

Le premier moment où l'histoire de France parle des anoblissemens et des circonstances qui les ont fait naître, me semble être celui où il faut envisager ce qu'ils étoient dans leur origine, ce qu'ils sont devenus par la suite, comment ils tenoient aux principes de la monarchie, quand et comment ils s'en sont écartés, et comment on peut les y ramener.

En général, je crois qu'on doit suivre cette marche toutes les fois que, dans l'étude de l'histoire de France, on aperçoit quelque changement marquant. Il faut alors examiner l'objet tel qu'il est au moment où on le rencontre, puis tel qu'il a été de nos jours. Quand on tient les deux

extrêmes, il faut alors redescendre du premier au second, pour en étudier les intermédiaires; et remontant ensuite du second au premier, on se fait sur cet objet des idées nettes et sûres : on en voit le principe, on en suit la filiation, on en tire les conséquences.

LETTRE L.

Belles-Lettres, Instruction publique, Justice.

L'effet des croisades fut prodigieux. Plus on les examine, plus on y découvre les plus importantes variations de la monarchie. Cela s'explique aisément. Le chaos féodal avoit tout absorbé; ce régime avoit tout isolé. A mesure que l'ordre pénètre dans ce chaos, peu-à-peu la nature remet les choses à leur place; il ne faut que la laisser faire. A mesure que ce régime s'affoiblit, tout ce qu'il avoit séparé se rapproche, tout ce qu'il avoit abattu se relève,

tout ce qu'il avoit comprimé se déploie.

Pendant cette confusion, à la faveur de laquelle cette féodalité s'étoit établie, les sciences avoient disparu, l'instruction étoit devenue une honte, et l'ignorance une mode. L'étude se réfugia dans les cloîtres ; et c'est aux ordres religieux qu'on doit d'avoir défriché le champ des connoissances humaines, en même temps qu'ils défrichoient une grande partie du sol de la France. Ces deux faits, attestés par mille monumens historiques, et que personne ne peut révoquer en doute, montrent que dans un Etat il faut de ces corps indestructibles, dont l'esprit restant toujours le même quand tout se métamorphose autour d'eux, entreprend ces grands et utiles ouvrages, dont le premier auteur ne peut ajourner la fin qu'après plusieurs générations. Quel est le particulier qui se condamnera à entreprendre ce que ses petits-fils pourroient à peine finir? Quel est celui qui oseroit s'assurer de substituer à ses enfans les connoissances qu'il n'a acquises que par son travail? Cette longue hérédité

ne se trouve que dans des congrégations. Là, rien ne meurt, ni l'homme, ni ses travaux, ni ses découvertes ; les individus changent, l'établissement reste ; mais les individus même n'y changent que successivement, ne s'y renouvellent que peu-à-peu : c'est là qu'à l'exemple de la nature tout se conserve sans vieillir, tout se reproduit sans être jeune.

Ceux qui vouloient se livrer au commerce, ceux que leur vocation appeloit au ministère de l'église, ceux qui projettoient de remplacer dans les justices seigneuriales les seigneurs dont les croisades et les guerres demandoient ailleurs la présence, devoient travailler à sortir des ténèbres dans lesquels ils étoient nés, à acquérir les notions qui leur devenoient indispensables. Ce fut donc l'ordre même des choses qui, en amenant la nécessité de l'instruction, en fit naître les moyens. On vit s'établir d'abord quelques écoles dans les chapitres, puis quelques colléges, puis enfin les universités. Celle de Paris fut la plus célèbre ; ses premiers statuts sont du

commencement du douzième siècle. Elle prit un accroissement rapide, et elle devint en peu de temps ce qu'elle ne devoit pas être, *un Etat dans l'Etat*. Comme on ne commençoit guère alors à étudier que dans la force de la jeunesse, ses nombreux écoliers formèrent un corps redoutable et peu discipliné. On la vit prendre une part trop active aux troubles publics, et élever les prétentions les plus extraordinaires jusqu'au règne de Charles VII. A cette époque, elle commença à ne tenir dans l'Etat que le rang qui lui appartenoit. Les disputes de religion lui redonnèrent pendant quelque temps son ancien crédit; elle en abusa pendant les guerres civiles, et notamment pendant la ligue. Mais au milieu de ces écarts, elle n'a cessé d'être un oracle que l'on venoit consulter de toutes les parties de l'Europe. Les priviléges qui lui avoient été accordés lors de sa naissance, font assez voir combien l'instruction étoit rare dans ce temps, et quels encouragemens on croyoit devoir offrir à ceux qui s'y consacroient.

Cette ignorance, qui tenoit aux idées et aux mœurs de ce temps, avoit déjà dégoûté les grands vassaux de rendre eux-mêmes la justice. Après s'être emparés sur la fin de la seconde race de ce droit de souveraineté, l'exercice leur en parut fatigant et ennuyeux, sur-tout depuis que les rois eurent établi des baillifs royaux, qui, dans de certains cas, jugeoient l'appel des sentences des vassaux. C'étoit alors le juge lui-même qui venoit défendre sa sentence. Cet usage, qui a été aboli depuis, fut alors très-utile. Les vassaux ne voulurent plus s'exposer à venir soutenir eux-mêmes le bien jugé de leurs sentences; ils commirent des lieutenans ou baillifs pour juger à leur place. C'étoit déjà beaucoup pour les rois d'avoir établi que, dans certains cas, l'appel seroit dévolu à leurs officiers. C'étoit un premier pas de fait vers le retour à l'ordre monarchique. Ils en firent un second. Ils parvinrent à ordonner que dans de certains cas, qui étoient appelés *royaux*, les affaires seroient portées en première instance devant les officiers royaux. Cette

heureuse nouveauté, susceptible, ainsi que l'autre, d'être perpétuellement étendue, porta un coup décisif à l'usurpation de la justice. *Ce grand retenail de l'obéissance des peuples* (1) se trouva alors plus fréquemment dans la main des rois; et il fut plus facile de l'y assurer pour toujours.

On commença dès-lors à sentir que le grand avantage de l'autorité royale est de faire d'un mot, par les voies de la justice, ce qui sans elle ne peut se faire que par la force. On commença à regarder et à punir comme un crime capital la résistance à la justice. En 1322, un seigneur fut condamné à mort, et exécuté, pour avoir tué un huissier qui le citoit à comparoître au Parlement. Cet arrêt étoit conforme à tous les principes constitutifs de la tranquillité de l'Etat, parce que, dans une société bien ordonnée, il ne doit y avoir personne qui puisse se soustraire à l'autorité de la justice.

Dans les lieux où cette justice n'étoit

(1) Pasquier.

point encore rentrée dans la main du roi ; il exigeoit que celui qui en retenoit l'usurpation, l'exerçât conformément aux réglemens. Ainsi les seigneurs percevoient un droit de péage pour les indemniser de la garde qu'ils étoient obligés de faire faire sur les chemins de leurs seigneuries, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil ; mais ils étoient responsables des vols qui se faisoient sur les chemins. Deux arrêts rendus dans le treizième siècle, condamnèrent deux seigneurs à dédommager un marchand, qui en plein jour avoit été volé sur leur territoire. Cette police étoit ancienne. On en retrouve le principe dans les capitulaires. Le bénéficier, le possesseur d'aleus, qui ne traduisoit pas les voleurs au placité, perdoit son bénéfice et sa dignité (1); et les capitulaires avoient, sur cet article, comme sur beaucoup d'autres, renouvelé la loi des Lombards.

Ces condamnations, dont la justice se

---

(1) Capitulaire de 779..., c. 9. — *Additi.* 4, c. 128. — Loi des Lombards, tit. 40, c. 3.

référoit aux plus anciennes lois, rappeloient le temps où l'autorité royale, entière et sans partage, maintenoit les droits de chacun et la sûreté de tous : elles accoutumoient le peuple à se tourner vers cette autorité, qui est sa seule et véritable défense; elles intervenoient contre les plus grands seigneurs. Le dernier des arrêts ci-dessus mentionnés fut rendu contre le comte d'Artois. Enfin ces condamnations étoient prononcées par le conseil du roi ou le parlement, dont le ressort s'étendoit ainsi sur les plus grands vassaux.

La justice distributive marchoit donc d'un pas égal avec la puissance législative, qui, à mesure qu'elle rentroit dans la main de nos rois, s'occupoit de plus en plus à régler tout ce qui pouvoit contribuer au soulagement des peuples et à la tranquillité publique. Un travail réellement satisfaisant pour quiconque aime à méditer sur les lois d'une grande nation, est de chercher dans les ordonnances de la troisième race tous les articles dont on retrouve ou l'esprit ou la lettre dans les

capitulaires (1). Et ce rapprochement prouve encore qu'à chaque entrave dont l'autorité royale se débarrassoit, elle reve-

(1) Je pourrois faire ici une longue énumération de ces articles. Mais je me contenterai d'indiquer quelques capitulaires, dont le rapprochement sera aisé à faire.

Il étoit défendu à toute personne, et à plus forte raison à tout homme en place, d'abuser ou de son pouvoir, ou du malheur des pauvres pour acheter leurs propriétés. Il ne pouvoit en faire l'acquisition que dans un placité public, en présence de témoins irréprochables, et à leur juste valeur (*Baluse*, p. 858). En cas de contravention, la vente étoit annullée par les lettres du roi, *per jussionem nostram*. Et encore de nos jours, on prenoit en petite chancellerie des lettres de rescision, qui, en pareils cas, annulloient la vente.

En tolérant qu'il fût fait à l'église des legs ou des donations, la loi ne vouloit pas que les enfans, que même les collatéraux fussent dépouillés, et leur rendoit ce qui devoit leur appartenir (*idem*, p. 864). Et nos lois, en pareils cas, annulloient ou réduisoient ces donations.

Dans les temps de disette, il étoit défendu de profiter de ces circonstances, pour porter les denrées à un prix trop cher; et les exportations hors du royaume étoient prohibées (*idem*, p. 872). Et nous avons souvent renouvelé cette loi sage, mais mal exécutée.

A ces époques calamiteuses, la bonté du souverain faisoit remise d'une partie de tributs (*idem*, p. 903). Et il n'y avoit point d'année où, dans le compte des impôts, on ne portât en non-valeurs les remises accordées à quelques provinces.

Il étoit défendu à tous ceux qui, à quelque titre que ce

noit aux vrais principes constitutifs d'une grande monarchie.

Les premiers baillifs que les rois avoient

---

fût, rendoient la justice, de différer de faire droit aux parties, et d'accepter d'elles quelques présens (*idem*, p. 883). Et la même disposition est écrite dans nos ordonnances.

Tout jugement injuste, rendu sur un ordre particulier du roi, ou par la crainte de lui déplaire, est annullé (*idem*, p. 910). Et nos lois sont remplies des injonctions les plus sévères aux magistrats de n'avoir aucun égard aux lettres closes, soit pour le jugement des procès, soit pour la prononciation des arrêts.

Dans les jugemens criminels, un seul témoin ne suffisoit pas; et en cas de partage d'opinions, l'avis le plus doux l'emportoit (*idem*, p. 888). Et nos lois n'admettoient en preuve que le témoignage de deux témoins; et, en donnant, à nombre égal, l'avantage à l'avis le plus doux, vouloient même que le plus sévère passât de deux voix.

Le calomniateur, ou le faux témoin, étoit non-seulement puni par l'infamie, mais encore sujet à la peine qu'auroit subie l'accusé (*idem*, p. 984, 989). Et dans notre code pénal, le juge pouvoit prononcer contre le faux témoin, même la peine de mort.

Tout ce qui, dans les capitulaires, tient à la justice et à la liberté publique et individuelle, dérive plus ou moins directement des principes du droit naturel, et la surveillance paternelle s'y fait autant sentir que l'autorité souveraine. Il en est de même de nos ordonnances de la troisième race. Pourquoi? C'est que le chef d'une monarchie absolue ne peut pas s'exprimer, ne peut pas gouverner autrement.

établis sous le nom de *baillifs royaux*, n'avoient pas d'abord été des gens de loi; c'étoient des seigneurs de leur cour. Les mêmes raisons que j'ai remarquées pour les grands vassaux, les éloignèrent bientôt d'une fonction qui ne convenoit point à leurs habitudes, à leur genre de vie. Tant que la preuve par combats avoit été une voie judiciaire, ces juges guerriers pouvoient aisément exercer cette justice; mais lorsque Saint Louis, par son ordonnance de 1260, eut aboli la preuve par combats, pour y substituer la preuve par témoins; lorsque cette ordonnance, restreinte d'abord aux domaines du roi, se fut étendue avec eux, et eut été rendue universelle sous Philippe-le-Bel, les baillifs royaux commirent des lieutenans pour juger à leur place. Ils voulurent ensuite reprendre ces fonctions, qui leur donnoient dans les provinces une grande autorité; mais cette raison même devoit déterminer le roi à maintenir les lieutenans que ces baillifs avoient nommés. On craignit avec raison que ces juges armés, établis d'abord pour

retirer la justice des mains des grands vassaux, ne renouvelassent ce que ceux-ci avoient fait plusieurs siècles auparavant, et n'usurpassent ce qui leur étoit confié. L'exemple du passé mit en garde contre l'avenir, et cette fois la leçon de l'expérience ne fut pas perdue. Les grands baillifs conservèrent une dignité sans fonction; ou, s'ils l'exerçoient, ce ne pouvoit être que concurremment avec leurs lieutenans, qui finirent par juger sans eux.

LETTRE LI.

Parlement.

Cette marche rétrograde vers la source des abus, que peu-à-peu l'on parvenoit à corriger; cet établissement de cas d'appel et de cas royaux; cette nécessité d'inspecter la police des grands vassaux, dont l'autorité se maintenoit encore; l'augmentation des immédiats du roi par les affranchissemens et par la création des communes; le grand nombre, et la nature des affaires qui

qui se présentent sans cesse dans un grand Etat, dès que les communications y sont plus libres, dès que le commerce y prend naissance, tout cela multiplioit journellement les occupations du conseil du roi, et indiquoit qu'il faudroit lui donner une forme moins ambulante, et plus analogue à l'étendue de ses fonctions. C'est ici qu'il faut observer l'histoire avec soin, pour connoître le pouvoir qui fut délégué, et les fonctions qui furent confiées au parlement. C'est un des points les plus intéressans de notre histoire. Il a souvent été traité par l'esprit de parti : cet esprit envenime tout, embrouille tout, et n'éclaircit rien.

Les ennemis du parlement voyant une ordonnance de Philippe-le-Bel, qui rendoit le parlement sédentaire, en ont conclu, contre l'esprit et le texte de cette ordonnance, que c'étoit là l'époque de sa création. Le parti opposé a remonté bien plus haut pour en trouver l'origine, et n'a pas craint de la chercher au-delà du Rhin, parmi les Francs, avant la conquête. Les mœurs des Germains ont été citées comme

registres du parlement, et Tacite, comme l'auteur qui pouvoit juger cette question. Les gens sages et impartiaux ont cherché et ont trouvé la vérité entre ces deux extrêmes. Je vais essayer de vous mettre sur la voie, si vous voulez la trouver vous-même.

Il faut d'abord commencer par convenir que les noms ne font rien aux choses; que ceux de *mallum*, *placita*, *parlamentum*, *conventus*, ne peuvent pas, au bout de tant de siècles, servir à marquer précisément ce qu'ils indiquoient alors. La question n'est point de savoir comment se nommoient alors ces assemblées; cela ne nous apprendroit pas ce qui s'y faisoit.

Ces grandes assemblées tenoient, comme je l'ai dit, aux premiers usages des peuples qui pénétrèrent d'abord en Germanie, puis dans les Gaules. Elles avoient eu lieu avant le passage du Rhin. Elles eurent lieu après la conquête. Charlemagne eut l'adresse de les combiner avec le gouvernement d'un empire immense, dont le chef étoit toujours leur arbitre su-

prême (1). Dès qu'il ne le fut plus, ces assemblées, destinées à éclairer la religion des rois, et à maintenir le bonheur des peuples, opprimèrent les peuples et les rois; parce que toute autorité intermédiaire qui s'élève entr'eux, ne peut s'élever et se maintenir qu'en les opprimant tous deux. Ce furent ces assemblées qui, après avoir reçu la loi de Charlemagne, la dictèrent à ses successeurs, et créèrent le gouvernement féodal. Les rois de la troisième race ne devoient pas chercher à les rétablir, puisqu'ils n'auroient pu y appeler que des sujets trop puissans, et qu'ils n'auroient pas eu le pouvoir de faire exécuter ce qui auroit été or-

(1) Seul il avoit, seul il exerçoit le droit de les convoquer et de les dissoudre. Si, après l'assemblée, quelques membres restoient auprès de lui, c'étoit en vertu d'un ordre spécial qu'il leur donnoit. Il les conservoit comme conseil particulier; et après avoir terminé les objets sur lesquels il vouloit les consulter, il leur donnoit la permission de retourner chez eux.

« Post hæc lecta Capitula, dedit omnibus licentiam; » cum Dei gratiâ et suâ, redeundi ad propria : exceptis his » quos specialiter, pro specialibus causis considerandis, vel » pro dona liberanda, secum aliquantis diebus manere præ- » cepit. » *Baluse.*

donné; aussi ne voit-on plus, sous cette race, aucun capitulaire, et doit-on dire, avec vérité, que ces assemblées ont fini avec la deuxième. Prétendre que le petit nombre d'assemblées dont il nous reste peu de monumens, et qui se tinrent pendant les trois premiers siècles de la troisième race, étoient ces assemblées des deux premières, c'est vouloir aller contre l'évidence, et même contre la possibilité, en donnant au gouvernement féodal des formes ou monarchiques ou populaires, ce qui est également inconciliable.

Il faut donc prendre pour constant que ces assemblées, telles qu'on les voit jusqu'au dixième siècle, ont cessé, ou si l'on veut, ont pris une autre forme lors de l'établissement de la féodalité. Mais dans le temps que ces assemblées avoient lieu, elles ne se tenoient qu'une fois l'année; et l'administration ne pouvant jamais être en souffrance, les rois avoient un conseil particulier qui régloit journellement tout ce qui tenoit à la police du royaume. Ce conseil étoit aussi ancien que la monarchie.

C'étoit la nature des choses qui l'avoit créé; et tout établissement fait par la nature des choses est bon; car il est nécessaire.

De plus, en sa qualité de souverain, le roi étoit administrateur suprême de la justice : il falloit donc qu'il eût un conseil particulier où se portassent les affaires qu'il avoit à juger, et où il pût consulter ceux qui devoient l'aider dans l'accomplissement d'un devoir aussi sacré.

Voilà donc l'établissement de ce conseil bien constaté, et ses doubles fonctions bien connues. Chef de l'Etat, le roi y porte tout ce qui regarde l'administration et le réglement du royaume; chef de la justice, le roi y porte les jugemens des affaires qui viennent jusqu'à lui : chef suprême de la justice et de l'Etat, il admet auprès de lui des conseillers, il les consulte; éclairé par leurs avis, il donne le sien, et le sien fait l'arrêt ou la loi.

Voilà ce que fut, sous les deux premières races, ce conseil particulier. Il ne changea point, malgré les deux changemens de dynastie; il resta même après la révolution;

parce qu'il étoit une partie nécessaire de la monarchie; parce qu'il étoit un rapport direct. Les grandes assemblées, au contraire, ne subsistèrent plus, parce qu'elles n'étoient point partie nécessaire de la monarchie; parce qu'elles n'y avoient point un rapport direct; parce qu'au contraire elles pouvoient presque toujours finir, et avoient fini par lui être nuisibles. Ce qui convenoit aux Francs dans le temps qu'ils étoient une horde errante au milieu des forêts de la Germanie; ce qui leur convenoit lorsqu'une assemblée guerrière et tumultueuse n'avoit à décider qu'une expédition militaire, n'étoit plus nécessaire pour l'administration d'un grand Etat. Il falloit peut-être tout le génie de Charlemagne pour contenir ces assemblées et les contraindre à ne s'occuper que du bien qu'il leur désignoit (1). Mais tout moyen d'administration, qui,

(1) La première assemblée qui obligea un successeur de Charlemagne à signer ce qu'elle avoit décrété, détruisit le principe de la monarchie. Aussi n'y a-t-il pas de gouvernement moins monarchique, que celui de la seconde race pendant les cent dernières années.

devant être employé à des époques, soit fréquentes, soit périodiques, ne peut l'être sans danger que par un chef d'un génie supérieur, est un vice dans un Etat; car ce même moyen, dirigé par un homme foible, ou même ordinaire, deviendra le germe de grands malheurs. Et toute constitution sage doit plutôt mettre des obstacles aux écarts d'un homme transcendant, et offrir au bon sens et à la probité des moyens faciles d'administration.

Mais quelque borné que fût le pouvoir du roi par le gouvernement féodal, il avoit ses domaines, sur lesquels il régnoit toujours immédiatement; il avoit les lois féodales, qu'il falloit maintenir dans tout ce qui ne lui étoit pas absolument opposé, et, à plus forte raison, dans tout ce qui pouvoit, avec le temps, servir à lui rendre son autorité.

Ce conseil resta donc tel qu'il étoit, parce qu'il étoit ce qu'il devoit être : il resta avec les doubles fonctions d'administration et de justice. Toutes deux s'étendirent à mesure que l'autorité royale reprit ses

droits; et alors il devint difficile de les cumuler. C'étoient les mêmes conseillers qui exerçoient les unes et les autres. L'administration exigeoit qu'ils fussent toujours à la suite du roi; la justice, devenue plus compliquée, et d'un plus vaste ressort, auroit exigé qu'ils eussent une séance fixe et des dépôts certains. C'étoit donc un nouveau rapport qu'amenoit la marche des choses. Il falloit séparer des fonctions qui ne pouvoient plus s'exercer ensemble qu'au détriment du bien public; il falloit rendre sédentaire un tribunal dont les séances devoient être fréquentes et suivies. Ce ne sera donc point un nouvel établissement que l'on fera; ce sera l'établissement ancien que l'on modifiera; parce que l'utilité et la nécessité veulent qu'il soit modifié. Ainsi, le conseil qui restera ambulatoire auprès du roi, sera toujours l'ancien conseil chargé de l'administration; le conseil que l'on rendra sédentaire dans une grande ville, sera encore l'ancien conseil, chargé de la justice. Leurs fonctions seront distinctes; leur nature sera la même.

L'autorité que le roi avoit sur ce conseil unique, chargé d'une double fonction, il l'aura sur les deux conseils entre lesquels cette fonction aura été répartie. Il décidoit dans le conseil unique : il décidera donc dans tous les deux ; et le partage qu'il aura fait de leurs séances, ne sera point le partage de son autorité. Mais il faudra qu'il assiste journellement au premier, parce que l'administration ne doit jamais échapper un moment à ses regards ; il n'assistera que rarement au second, parce que rarement sa présence y sera nécessaire, et qu'il ne doit pas reprendre le pouvoir, une fois délégué, de rendre la justice, à moins qu'il n'y soit forcé par de hautes et importantes considérations.

Voilà ce que prescrivoit la position dans laquelle la monarchie se trouvoit alors. Voilà ce qui avoit commencé à se faire dès le treizième siècle. L'ordonnance de 1302 ne fit que le continuer ; avant que le parlement fût rendu sédentaire, il étoit déjà distinct du conseil du roi : celui-ci se tenoit journellement ; celui-là ne se tenoit que

deux, trois ou quatre fois dans l'année. Lorsqu'il eut été fixé à Paris, il ne fut pas, dans les commencemens, toujours assemblé; sa réunion fut fixée à deux époques: ce qui faisoit deux tenues différentes de parlement; et cet usage a toujours subsisté.

Mais comment sera composé ce parlement, quel sera son ressort, quelles seront ses fonctions? Tout cela va dériver encore de la position même des choses, combinées avec les anciens usages.

1°. Quelle sera sa composition?

Comme conseil du roi, il étoit composé des princes, de ceux qui avoient la qualité de pairs, et de ceux qui possédoient les grandes charges de la couronne. Il étoit de plus composé des conseillers et des hommes instruits que le souverain vouloit consulter. Ce même usage se retrouvera dans le conseil devenu parlement. Les princes du sang y auront séance par leur naissance, les pairs par leurs pairies, les grands officiers par leurs charges. Mais le roi pourra de plus, dans ce parlement comme dans son conseil, nommer ceux

qu'il voudra consulter, et qu'il chargera de rendre la justice. Il faudra sur-tout y admettre des hommes instruits de ce que cette fonction exigera d'eux; d'autant plus que les princes et autres grands ne pourront pas y siéger habituellement, c'est encore ce que l'on voit dans l'histoire du parlement. Outre les grands qui y ont séance, le roi nomme des magistrats. Ces magistrats sont d'abord à son choix pour chaque parlement. Deux fois dans l'année on en fait un rôle, qui ne dépend que de la volonté du souverain. On s'aperçoit ensuite que cette variation, cette incertitude d'être continué dans ces fonctions, n'attache pas assez le magistrat à son état, qu'il en résulte d'autres désavantages pour la justice; et peu-à-peu s'établit l'usage de continuer pendant leur vie ceux qui sont une fois inscrits sur ce rôle. On reconnoît que cette modification du premier usage a été utile; on sent que la multiplication des affaires exige que cette nouvelle forme soit conservée et même assurée; que le magistrat intègre qui se consacre à des fonctions péni-

bles ne doit pas être exposé à se voir dépossédé arbitrairement; que pour être tout entier à son état, il faut que son état soit entièrement à lui; et Louis XI fait la célèbre ordonnance qui rétablit l'inamovibilité des juges (1).

(1) Dès la première race, avant que les bénéfices fussent devenus à vie, ceux que le roi envoyoit à temps dans les provinces pour exercer quelque partie de l'administration, notamment pour rendre la justice, ne pouvoient pendant ce temps être privés de leurs dignités que par un jugement. *Nemo suo honore privetur, nisi justitiæ judicio.* On en trouve plusieurs preuves réunies dans les Lois politiques de France, au sixième volume. Ce principe étoit sage; mais on en abusa dès que l'autorité royale fut affoiblie. Une magistrature armée invoqua, ou plutôt dénatura ce principe, pour se maintenir d'abord à vie, puis héréditairement, dans des bénéfices qui, après le terme fixé par leur concession, pouvoient être retirés et donnés à d'autres par la seule volonté du souverain. Lorsque, sous la troisième race, les rois commencèrent à appeler dans leur conseil, devenu Parlement, d'autres personnes que celles qui jusque-là y avoient siégé, ils les nommèrent de même pour un temps; et pendant ce temps, leur dignité ne pouvoit leur être ôtée. Et enfin, lorsqu'on sentit que l'état des affaires exigeoit que les nominations fussent à vie, on appliqua aux magistrats à vie le principe qui avoit été appliqué aux magistrats à temps. Voilà ce que fit l'ordonnance de Louis XI. Il renouvela une disposition sage, consacrée par les anciennes lois. La force d'une magistrature armée avoit, d'une disposition

Voilà comme naissent les bonnes lois; voilà comme, en suivant la nature et la marche des choses, on est sûr de ne faire que des lois bonnes et utiles; parce que cette nature et cette marche n'indiquent, et, à plus forte raison, n'exigent jamais rien qui ne soit nécessaire, et par conséquent qui ne soit bon.

---

sage, fait une chose funeste à la seconde race. Mais dès que cette magistrature ne fut que ce qu'elle devoit être, cette même disposition n'eut plus aucun danger. S'il y en eût pu avoir un, c'étoit assurément celui de voir cette magistrature échapper à la main du roi, et devenir héréditaire, quand on lui attribua une finance qui ne pouvoit pas ne pas être héréditaire. C'est pourtant ce qui n'arriva pas. Par la force du principe monarchique constamment soutenu, on distingua toujours l'office et la finance. La finance est une propriété ordinaire qui passoit aux héritiers; l'office, un usufruit assuré sur la tête du titulaire; et lorsque les héritiers d'un titulaire vouloient vendre ou laisser une charge à quelqu'un que le roi n'agréoit pas, le roi lui refusoit les provisions, et les donnoit à un autre, qui déposoit la finance, et signifioit le dépôt aux héritiers. Cette juste distinction s'est toujours maintenue. En la comparant à l'hérédité qui s'établit sous la seconde race, on voit bien évidemment que la foiblesse de l'autorité royale vicie les meilleurs établissemens, et que sa force perfectionne ceux mêmes qui pourroient devenir abusifs.

2°. Quel sera son ressort ?

Comme conseil du roi, il jugeoit tout ce qui lui étoit déféré de toutes les parties du royaume; comme parlement, il aura d'abord le même ressort. Mais dans le temps qu'il n'étoit que conseil, l'autorité directe du roi n'étoit pas, à beaucoup près, aussi universelle : sa justice ne pouvoit pas également pénétrer par-tout. Cette autorité s'augmente, et enfin devient unique; cette justice s'étend, et enfin devient générale. Alors les justiciables, qui, sous le régime féodal, étoient rapprochés de leur justice, pourront, sous le régime monarchique, se trouver trop éloignés de la justice royale. Que fera-t-on ? On rapprochera la justice d'eux. Comment ? en créant des tribunaux dans les différentes provinces : ces tribunaux jouiront, non pas des mêmes avantages, mais de la même inamovibilité que le parlement émané du conseil; parce qu'ils ne pourront pas faire remonter leur origine au conseil du roi, comme le parlement, mais qu'ils acquitteront, dans les

provinces, la dette de justice que celui-ci acquitte dans la capitale.

3°. Quelles seront ses fonctions ?

Le conseil, avant d'être divisé, rendoit la justice, inspectoit la police et examinoit les nouvelles lois. Le parlement, émané du conseil, rendra la justice, puisque c'est principalement pour cela qu'il en a été distrait ; il inspectera la police, non seulement parce qu'il faut que la police soit toujours juste, mais parce qu'il importe à la tranquillité de l'Etat que l'opinion publique ne sépare jamais ces deux idées de police et de justice ; enfin, il examinera les nouvelles lois, parce qu'elles peuvent être susceptibles d'observations qui peuvent n'avoir pas été faites dans le conseil ; parce que le corps chargé de faire exécuter les anciennes lois, doit vérifier si les nouvelles ne sont pas en contradiction avec elles ; parce que la sagesse des rois sentira qu'un corps inamovible est plus propre que tout autre à rechercher et découvrir les inconvéniens ou les dangers des lois, dont on lui confie l'examen et le dépôt.

Cette mesure de prudence et de convenance adoptée par les rois, ne leur ôtera pas la qualité de législateurs, qui leur appartient éminemment, et qui ne doit appartenir qu'à eux. Le corps à qui la loi sera adressée, en sera l'examinateur, et rien de plus. Si la loi paroît mériter quelques observations, il les fera au souverain, et ne les fera qu'à lui; parce que le public ne doit pas être mis dans cette confidence : elle pourroit diminuer le respect que la loi commande, dès qu'elle est rendue. Si, après avoir pesé les observations, le souverain juge que la loi doit être donnée, il sera obéi, parce qu'il ne doit y avoir qu'une autorité dans l'Etat; et parce qu'on doit supposer que le chef de l'Etat, plus instruit de ses besoins, a mieux connu ce qu'il falloit faire et ordonner. Si la loi attaque quelques fondemens de la monarchie, le corps dira qu'il ne peut, ni ne doit en vérifier l'utilité; et si le souverain insiste, ce corps ne lui opposera jamais qu'une résistance passive. Chacun de ses membres fera ce qu'il auroit fait dans le temps que ce

parlement

parlement étoit conseil du roi ; comme conseil, ils n'auroient pas voté pour une loi qui leur sembloit dangereuse : comme parlement, ils ne voteront pas davantage pour elle. Mais cette opposition passive sera la seule qu'ils se permettront. Ils n'éleveront jamais une autorité rivale de celle dont ils ne sont que dépositaires ; ils ne placeront jamais le peuple dans l'alternative d'être puni par l'une ou par l'autre ; ils ne chercheront point à établir entr'eux et les autres corps une union, une fédération dont pourroient abuser les factieux et les ennemis du bien public ; ils diront au roi que la loi est mauvaise ; et ils attendront du temps et des circonstances le triomphe qui attend toujours la vérité.

Tous ces principes, tous ces corollaires se déduisent naturellement de l'unité de l'autorité royale, de la nécessité de l'éclairer, du danger d'arrêter son action. Quiconque voudra, à la lueur de ces maximes, étudier dans l'histoire de France tout ce qui tient au parlement, verra comment toutes les parties de la législation, relatives à ce

corps, ont toujours été amenées par l'état des choses, comme elles en ont toujours été une suite, et comme elles ont toujours descendu du même principe, sans jamais s'en écarter. Le chancelier de l'Hôpital avoit ces principes devant les yeux, ainsi que le chancelier d'Aguesseau. Quand le ministère les a heurtés, ce n'a jamais été que pour peu de temps, et il a été forcé d'y revenir : quand le parlement a voulu les enfreindre ou les outrer, il est devenu le jouet des séditieux, et a travaillé pour les factions; et toutes les fois que la tranquillité de l'Etat a été troublée, l'ordre ne s'est rétabli et maintenu que par le retour à ces principes.

Je place ici ces observations, parce que c'est pendant l'époque dont je parle à présent que le parlement et le conseil du roi ont été séparés, et qu'il faut remonter antérieurement à cette séparation, si l'on veut savoir à quoi s'en tenir sur cet article de notre droit public. Je les ai présentées sous la forme de ce qu'il falloit faire, parce que l'étude de l'histoire vous apprendra si c'est

ce qu'on a toujours fait. Il n'est pas de mon plan d'entrer dans ce détail ; mais j'ai dû établir la cause, pour mettre à portée de juger l'effet.

J'ajouterai ici quelques réflexions sur une observation que vous ferez en lisant la suite de l'histoire des parlemens.

D'après les principes et les faits qui viennent d'être exposés, le parlement, détaché du conseil du roi, auroit bien pu, par la suite, être réparti dans plusieurs provinces, pour rendre la justice plus prompte et moins coûteuse : mais pour tout ce qui tenoit aux lois et à l'administration, il devoit rester le parlement unique, vérifiant les volontés légales du souverain, et les envoyant dans tout le royaume pour être exécutées. Ainsi étoit le parlement du temps de Saint Louis ; ainsi fut-il encore après lui ; ainsi eût-il dû toujours être.

Voilà l'observation que vous pourrez faire : elle est vraie dans tout son contenu, et quant aux principes, et quant aux faits ; et par les éclaircissemens que je vais vous donner, vous verrez qu'elle

appuie ce que j'ai déjà dit, au lieu de le détruire.

La multiplication des intérêts particuliers, des contestations, des justiciables, avoit nécessité la loi qui rendit sédentaire le parlement, jusqu'alors à la suite du roi. Les mêmes raisons devenant de jour en jour plus fortes, à mesure que l'Etat devenoit plus riche et plus peuplé, indiquèrent les avantages d'une loi qui, dans les provinces éloignées de Paris, établiroit une cour de judicature plus rapprochée des justiciables. La première ainsi établie fut celle de Toulouse : et loin d'avoir alors le ressort de la législation, elle n'eut pas même, dans les premiers temps, le dernier ressort de jurisdiction (1). Il y eut, pendant quel-

(1) Le sort du Languedoc ne fut, quant à la justice, fixé qu'après beaucoup de variations. Dès 1279, Philippe-le-Hardi, succédant au comte de Toulouse, comme héritier d'Alphonse, frère de Saint Louis, établit en Languedoc un conseil souverain. Ce conseil devint parlement par un édit de 1303, qui détaille toutes les charges, et règle la jurisdiction. En 1361, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne ; mais il paroît que dès 1312 le parlement avoit été supprimé. Le 20 mars 1419, il fut établi de nouveau par

que temps, appel des sentences de Toulouse à Paris. Mais l'inconvénient de l'éloignement étoit toujours le même pour les justiciables; on régla qu'il n'y auroit plus d'appel, et Toulouse jugea au souverain. Cet état de choses étoit sage, et conforme à la progression des biens et du commerce.

Le même motif amena successivement le même établissement dans d'autres provinces. Leurs habitans avoient un grand

---

un édit à-peu-près semblable au premier, enregistré à Toulouse le 20 mai 1420. Dans l'année 1421, il y eut quelques déclarations pour la discipline intérieure du parlement, qui, en 1425, le 23 septembre, fut transféré à Beziers. En 1437, le 18 avril, Charles VII, étant maître de presque tout le royaume, rétablit le parlement à Toulouse. Cet établissement ayant encore éprouvé des difficultés, fut renouvelé par un édit donné à Saumur le 11 octobre 1443, enregistré à Toulouse le 6 juin 1444. Enfin, pour consolider cet établissement, il y eut, le 17 mars 1444, de nouvelles lettres-patentes, qui se trouvent aussi dans le 13e. tome des ordonnances du Louvre, mais simplement dans la préface, parce que MM. de Villevaut et de Bréquigny n'en avoient pas connoissance au moment où le 13e. tome fut imprimé. Elles furent retrouvées par M. le P. de Fleury, qui les leur communiqua, et ils s'empressèrent de les insérer dans la préface à laquelle ils travailloient encore.

intérêt à n'être pas distraits de leurs pays pour aller plaider loin de chez eux. Mais en établissant ces différentes cours, il auroit fallu que le gouvernement ne leur adressât les lois, qu'après qu'elles auroient été vérifiées au parlement séant à Paris. L'unité de la monarchie le demandoit, autant que le maintien des anciens principes. Mais dans tous les Etats, les abus s'introduisent à la faveur de la jalousie ou de l'ignorance de quelques ministres, et surtout à la faveur des dissensions civiles. Cette dernière maladie travailla souvent et fortement la France; et en sortant d'une époque fâcheuse, on croyoit gagner beaucoup en accordant quelque chose aux circonstances. Le parlement de Paris avoit souvent occasion de lutter contre l'autorité; et sans doute, au lieu d'opposer à cette lutte de bonnes raisons et de bonnes lois, quelques ministres à petits moyens préférèrent de détacher les autres parlemens de celui de Paris, et de faire faire par eux ce que celui de Paris ne vouloit pas faire. Mais il est dans l'essence de tous

les corps de chercher toujours à augmenter leur puissance, et de profiter de tout pour y parvenir. Ils tournèrent contre le gouvernement le secours inconsidéré que le gouvernement leur avoit demandé; et sur le besoin momentané qu'on avoit de leur adhésion, ils établirent le droit de refus.

C'étoit par le parlement de Paris même qu'il falloit travailler à arrêter cette extension d'une autorité qui devoit être unique et centrale; mais ce parlement lui-même, au milieu de tous les troubles, oublia quelquefois qu'il n'avoit d'autre autorité que celle du roi; et il aima mieux voir, aux dépens de celle-ci, diminuer celle qu'il appeloit la sienne. D'un autre côté, les ministres, qui craignoient la réaction de ce parlement, n'étoient pas fâchés de lui susciter des rivaux, qu'ils espérèrent toujours maîtriser. De ce machiavélisme mal entendu et mal appliqué de tous les côtés, résulta pour le gouvernement l'extrême embarras de faire passer toutes les lois par la filière de tous les parlemens; de les voir adoptées par les uns, rejetées par les autres,

et souvent enregistrées dans quatre ou cinq provinces avec quatre ou cinq clauses différentes (1).

Une autre considération venoit encore appuyer l'usage de cette division de ressort dans la législation. C'étoit le régime des provinces réunies par capitulation. La conservation de leurs parlemens leur avoit été assurée par les traités : et les provinces royales, auxquelles aucun titre ne donnoit le même avantage, étoient bien aises que le temps, l'usurpation, l'usage les missent sur la même ligne.

Tous les grands magistrats ont senti combien on avoit dérivé du principe. Celui qui eût été le plus capable d'en rappeler la rigueur, étoit le chancelier de l'Hôpital. Mais ce n'étoit pas sous les règnes de Charles IX et de Henri III qu'on pouvoit entreprendre un aussi grand ouvrage. D'ailleurs, comme on ne pouvoit le faire qu'à

---

(1) Il ne faut pas négliger d'observer que cette différence étoit raisonnable, juste et légitime, quand elle tenoit à la différence des localités ou des capitulations.

moitié, puisqu'on étoit obligé de suivre les capitulations des provinces, l'homme d'Etat le plus capable devoit hésiter sur un changement qui, par cela même qu'il ne pouvoit être total, pouvoit n'être pas durable. Pendant ce temps, l'abus s'établissoit de plus en plus, et devenoit un droit, qu'on appuyoit sur la reconnoissance même du souverain.

Mais vous ne trouverez aucun titre légal qui détruise ce que j'ai avancé, pas même dans l'édit de création de chaque parlement nouveau.

Cet objet est si intéressant pour quelqu'un qui veut réellement étudier et connoître ce point de notre constitution, que je serois moi-même en garde contre les idées que je viens de vous exposer, si elles n'étoient que les miennes; mais ce sont celles d'un magistrat célèbre, M. de Harlay, procureur-général du parlement de Paris.

Il avoit fait sur cet objet un mémoire très-lumineux, fondé en raison comme en autorité. Il considéroit la cour des pairs, qu'il appeloit parlement de la couronne,

sous deux rapports qui lui donnent deux ressorts très-distincts; ressort de législation, ressort de jurisdiction.

Il posoit d'abord en principe que ce parlement seul devoit avoir un ressort de législation; et il prouvoit qu'il l'avoit eu pendant long-temps dans les provinces de l'ancien domaine de la couronne. Il se bornoit à parler de celles-ci, parce que les capitulations des autres les mettoient dans une classe séparée. Il établissoit ensuite que jamais ce parlement n'avoit perdu légalement ce ressort de législation, et démontroit combien il étoit essentiel de lui rendre l'exercice d'un droit aussi nécessaire au bien et à la tranquillité de l'Etat.

Passant ensuite au ressort de jurisdiction, il faisoit voir que dans l'origine ce ressort étoit, ainsi que je vous l'ai dit, universel comme l'autre, mais que la sagesse des rois l'avoit successivement diminué et restreint pour le bien des peuples. *En effet*, dit-il, *il importe aux peuples que la jurisdiction soit divisée; mais il importe à l'Etat que la législation soit une.* Il revient perpé-

tuellement sur ce principe : il en montre la justice et la nécessité.

Il n'y a pas de doute que ce mémoire, dont le gouvernement avoit senti tout le mérite, n'eût été accueilli, si on n'eût été arrêté par l'impossibilité de faire, dans les provinces réunies, ce qu'il étoit si facile de faire dans les provinces de l'ancien domaine.

Le moment où l'on eût pu se saisir avec avantage de ses idées, étoit au mois de novembre 1774 (1), lors du retour des parlemens. Mais on manqua cette époque. On voulut mal-adroitement revenir à la même idée en 1788. Le moment n'étoit rien

(1) Le plan en fut donné à M. de Maurepas, qui en conféra avec deux magistrats du parlement de Paris et un conseiller-d'Etat. Celui-ci devoit être nommé garde-des-sceaux. Mais la légèreté de M. de Maurepas fut effrayée de la discussion d'un plan qui demandoit beaucoup de travail et d'examen avant d'être mis à exécution. Il trouva plus commode de reprendre l'ancienne routine, et de donner, en 1774, un édit semblable à ceux qu'on n'avoit jamais exécutés, et qui lui-même ne fut pas plus exécuté que les autres. Ce ministre perdit ainsi une occasion unique de faire une grande opération, qui auroit changé les destinées du dernier règne.

moins que favorable. Ceux qui dirigeoient l'entreprise ne l'étoient pas davantage, et, de plus, l'entreprise en elle-même étoit mal conçue, mal dirigée. En fait d'administration, il est un principe certain; c'est que la manière et le moment d'opérer le plus grand bien, peuvent le faire manquer ou réussir. Faute d'avoir réfléchi sur cette vérité, plus d'un ministre a souvent été étonné d'être obligé de céder à l'opposition qu'excitoit une chose bonne en elle-même.

Si donc il se présentoit jamais une occasion où ce que je viens de vous indiquer sur le parlement de la couronne, pût s'exécuter, il seroit du devoir d'un ministre d'en faire sentir au roi et la justice et les avantages.

Telle seroit l'époque d'un retour à l'ordre après un bouleversement qui auroit détruit et les capitulations, et les distinctions de provinces. On commettroit alors une grande faute, si, entouré de tant de ruines, on les relevoit indistinctement, sans faire entre elles aucun choix, et uniquement parce

qu'elles avoient existé. Ce seroit là que le génie d'un homme d'Etat, en relevant avec sagesse et discernement tout ce qui seroit bon et utile, se garderoit bien de rétablir, dans la machine remise à neuf, tous les rouages superflus qui nuisent à l'unité de l'action, et consomment des forces mal employées.

Je ne puis quitter cette matière, une des plus intéressantes de notre droit public, sans vous présenter encore quelques réflexions qui pourront vous conduire à l'étudier avec plus de fruit.

J'ai toujours observé avec étonnement que parmi le grand nombre de bons écrivains qui ont travaillé sur quelque point de notre histoire, il ne s'en étoit trouvé aucun qui eût écrit l'histoire politique du parlement, ou du moins qui eût présenté quelques idées premières sur la manière dont on pouvoit l'écrire. Il étoit difficile, je l'avoue, de traiter cette matière délicate avec impartialité, de tenir toujours une route sûre entre les écarts des ministres et ceux des magistrats, de montrer toujours

ceux qui les premiers s'étoient éloignés du but, par quel chemin, après quelles erreurs ils y étoient revenus; quelle influence ces premières fautes des uns et des autres avoient eue sur les affaires qui avoient succédé; quelle avoit été souvent l'origine secrète d'un refus injuste ou d'une prétention déplacée. Mais toutes ces difficultés pouvoient être surmontées par quelqu'un qui, après avoir long-temps recueilli de bons mémoires et des notes exactes, se seroit consacré dans la retraite à faire un ouvrage également utile au gouvernement et à la magistrature. Cet ouvrage, fait avec soin, sans aucun esprit de parti, mais toujours avec un grand amour de la vérité, auroit évité bien des fautes, auroit redressé bien des idées fausses, dont les suites ont été funestes.

Au défaut de cet ouvrage, j'ai souvent cherché moi-même à suivre la politique du parlement à travers quelques-uns des monumens historiques où on peut en découvrir les traces.

Il est bien vrai qu'en général les corps

ont un esprit qui se perpétue; mais ils peuvent avoir cet esprit, et même se laisser dominer par lui, sans avoir pour cela une politique sage et suivie. Et c'est cette politique qui peut difficilement être le régulateur perpétuel d'un corps délibérant.

Elle est presque toujours celui des congrégations religieuses; parce que dans ces congrégations il y a différens degrés où l'on ne parvient qu'en avançant en âge; parce qu'on n'y délibère point, ou qu'au moins ce qui est porté dans leurs assemblées y est à-peu-près décidé d'avance par les chefs. Mais dans un corps délibérant, il y a toujours le foyer de toutes les passions; il y a des têtes vives qui s'exaltent sur un objet qu'elles ne se donnent pas le temps d'approfondir; il y a des ames jalouses qui cherchent à nuire au talent qu'elles ne peuvent égaler; il y a des esprits ambitieux qui ne cherchent que l'occasion de paroître, et qui s'embarrassent peu des suites fâcheuses d'une affaire, si elle leur donne le moyen de se montrer avec avantage; il y a des ames exaltées, qui, dans toutes les affaires, ne

connoissent, ne saisissent, n'aiment que les extrêmes; il y a le danger des longues délibérations à la fin desquelles la lassitude fait souvent triompher une opinion qui en commençant n'auroit eu aucun succès; il y a enfin l'impétuosité d'une jeunesse effervescente, qui, ne connoissant encore ni la marche des affaires, ni les sinuosités du cœur humain, se laisse séduire même par le desir du bien; parce qu'à cet âge le desir est presque toujours action; et qui, lorsqu'elle est admise trop tôt dans les délibérations, en trouble le calme, en compromet la dignité, en arrache violemment des résultats irréfléchis, incohérens ou dangereux. Au milieu de tous ces écueils, il est presque impossible que la saine partie de ces corps soit toujours parfaitement en ligne avec les circonstances, les convenances, les personnes; qu'elle observe, qu'elle fasse entendre et observer les changemens graduels que dans un grand Etat amène l'ordre successif des choses; que dans des affaires en apparence semblables, qui se présentent à de longs intervalles l'une

l'une de l'autre, elle parvienne à faire remarquer les différences presque insensibles, qui exigent des mesures différentes pour opérer le même bien; enfin, qu'en tenant toujours aux mêmes principes, et n'en abusant jamais, elle en modifie l'application, et d'après les anciennes maximes maintienne ce qui est ancien, et dirige ce qui est nouveau.

Il me semble que d'après ces idées on pourroit se faire un plan pour examiner la conduite du parlement vis-à-vis de l'autorité royale, vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, vis-à-vis de lui-même.

Ainsi vis-à-vis de l'autorité royale, dans les deux premiers siècles qu'il fut fixé à Paris, le parlement ne voyoit point encore une forte ligne de démarcation entre lui et le conseil, dont il étoit émané. Chacun de ses membres se regardoit comme étant soumis au choix personnel du roi, qui, deux fois par an, faisoit une liste à sa volonté. Il avoit dû être et avoit été frappé de l'insubordination des grands vassaux, de leurs éternelles négociations avec les ennemis de

l'Etat, de l'état de guerre habituel dans lequel ils entretenoient le royaume, des obstacles par lesquels ils empêchoient la justice de rentrer dans la main du roi. Tout cela joint à ce que le parlement ne pouvoit avoir d'autorité qu'autant que le roi augmenteroit la sienne, arma avec raison le parlement contre les atteintes que les grands vassaux portoient à la royauté. Il fit corps avec elle pour parvenir à la rétablir dans tous ses droits; et tant qu'elle ne fut pas entière, il ne songea point, ou il songea peu à lutter contr'elle. Ce n'est pas que par une résistance passive, mais raisonnée, il ne cherchât et ne parvînt souvent à l'éclairer. Quelquefois, par sa respectueuse fermeté, il obtenoit un triomphe complet, comme fut celui du premier président de la Vacquerie auprès de Louis XI. Quelquefois, quand on lui demandoit des choses contraires aux lois fondamentales de l'Etat, il déclaroit qu'il *n'avoit puissance d'y consentir*, et ce refus avoit une grande force négative. Quelquefois enfin, en cédant pour le moment, il faisoit des protestations, et

reprenoit dans des temps plus favorables la vérité qu'il avoit ajournée, mais qu'il n'abandonnoit jamais. S'il se permettoit quelque acte d'autorité directement opposé à la volonté du roi, c'étoit lorsque les intrigues de quelque grand vouloient soustraire des justiciables au cours ordinaire de la justice, ce qui attaquoit une des premières bases de la liberté civile; lorsque la cupidité de quelques courtisans arrachoit au souverain l'aliénation d'une portion du domaine de la couronne, ce qui diminuoit une source immuable des richesses de l'Etat; lorsque les intrigues de la cour de Rome parvenoient à faire approuver ses entreprises, ses prétentions, ce qui attentoit à l'autorité royale et aux libertés de l'église gallicane. Mais dans toutes les dissensions intestines, le parlement restoit attaché à la cause de la royauté. Pendant les malheurs de Charles VI et ceux de la ligue, une partie des magistrats se rendit auprès du monarque fugitif. Ceux même qui restoient sous la main des rebelles, cherchoient encore à empêcher

l'excès du mal, en ramenant toujours à cette royauté qui seule pouvoit réunir tous les intérêts.

Jusque-là il y avoit eu peu d'occasions d'une opposition très-prononcée entre le roi et le parlement. Mais les querelles de religion devoient diviser toutes les parties de l'Etat, comme elles divisoient toutes les familles. L'hérésie pénétra jusque dans le sanctuaire des lois; et dès-lors les mesures violentes que l'on vouloit prendre contre elle, y trouvèrent et des censeurs et des obstacles. D'ailleurs, l'esprit d'indépendance est plus particulièrement celui de la religion réformée, qui, après s'être soustraite au chef de l'Eglise, ne croyoit pas impossible de se soustraire au chef de l'Etat. L'autorité royale, qui jusque-là s'étoit toujours servi du parlement pour poursuivre légalement les séditieux et les rebelles, fut quelquefois contrainte, non-seulement de ne pas se servir de lui, mais même de sévir contre lui : elle éluda les formes judiciaires; elle y suppléa par des actes d'autorité, dans des momens où en

effet le salut de l'Etat demandoit des mesures promptes et vigoureuses. Cet exemple une fois donné, l'intrigue en profita pour obtenir souvent ce qui avoit été accordé quelquefois à la nécessité. Le ministère défendit souvent par humeur ce qu'il avoit fait sans raison; et alors commença à s'établir une espèce de rivalité entre le conseil et le parlement. Le chancelier de l'Hôpital chercha à rappeler les vrais principes; mais il parloit au milieu des orages. Les fureurs de la ligue firent plus que les efforts du chancelier. Elles firent connoître au parlement qu'en éclairant l'autorité il ne falloit jamais rien faire qui la compromît aux yeux des peuples. Il remplit glorieusement ses pénibles devoirs sous le couteau même des ligueurs; et l'administration ferme et paternelle de Henri rétablit une harmonie qui assuroit la tranquillité de l'Etat.

La minorité de Louis XIII ramena les troubles, les cabales, les prétentions. Richelieu, ennemi-né de tout ce qui pouvoit présenter des obstacles à son génie, qui sembloit n'en point reconnoître, fit tou-

jours par des voies d'autorité, les choses mêmes qu'il auroit pu faire par le parlement. Il le tint dans la plus entière dépendance, et fit périr sur l'échafaud un de ses principaux membres. La terreur étoit extrême : la soumission fut entière ; mais elle n'étoit qu'apparente ; elle cachoit un violent desir de revenir aux formes anciennes. Et le moment parut favorable pour les reprendre à la mort de Richelieu et de Louis XIII.

Le parlement, qui pendant deux siècles avoit miné l'excessif pouvoir des grands vassaux, les voyoit tous abattus ; mais ce n'étoit pas lui qui leur avoit porté les derniers coups, ils avoient été portés par les commissions de Richelieu, commissions irrégulières par elles-mêmes, et qui étoient devenues odieuses par la rigueur de leurs jugemens. L'autorité, débarrassée de ses rivaux, avoit paru arbitraire entre les mains d'un ministre inflexible. Au fond, elle n'étoit qu'absolue, c'est-à-dire, ce qu'elle devoit être. Mais le parlement ne voyant plus qu'elle seule dans l'arène où il avoit tou-

jours combattu pour elle contre des sujets trop puissans, fut d'autant plus effrayé de son accroissement, qu'elle étoit moins disposée à le ménager, parce qu'elle n'avoit plus besoin de lui. Malheureusement cette autorité reposoit alors sur la tête d'un enfant, et s'y trouvoit en butte à toutes les factions des princes et de la cour. Tous les partis recouroient au parlement, qui, par des moyens sages et tempérés, pouvoit assurer son crédit, en se rendant médiateur; il le perdit, en voulant être acteur, et acteur ridicule dans ce qui s'annonçoit comme devant être une tragédie sanglante. Et il suffit de lire les mémoires du cardinal de Retz, pour voir que toutes les fautes du parlement, tous ces arrêts contre le cardinal Mazarin, étoient l'ouvrage de la *cohue des enquêtes*. Déjà le conseil étoit devenu plus nombreux; l'établissement des intendans avoit pris une forme ministérielle. Colbert, élève de Mazarin, avoit reçu de lui une forte prévention contre la magistrature (1) : les

(1) M. Colbert a laissé des mémoires manuscrits, dans lesquels, au milieu des grandes idées dont sa tête étoit rem-

lenteurs, les objections, les formes de cette magistrature irritoient l'orgueil et l'inflexibilité de Louvois; et Louis XIV, d'autant plus jaloux de son autorité, qu'il savoit combien elle avoit été insultée dans ses premières années, n'avoit pas besoin d'être excité par ses ministres, pour interdire au parlement toute espèce de résistance à ses volontés. Il est cependant à remarquer que c'est sous le règne de ce prince qu'ont été données d'excellentes lois et de sages ordonnances. C'est que ce prince, qui ne vouloit point rencontrer d'opposition dans le parlement en corps, cherchoit toujours des conseils dans ses membres les plus éclairés. Toutes les nouvelles lois étoient, avant d'être rédigées, soumises à l'examen : la discussion étoit toujours libre et profonde; et les réflexions de magistrats instruits et respectables, étoient toujours écoutées, et souvent accueillies.

---

plie, on trouve trop fréquemment qu'il avoit plus que de la prévention contre les magistrats. Le titre seul indique l'esprit qui les a dictés; ils sont intitulés : *Sévices contre les Parlemens.*

Louis XIV avoit été trop loin, en exigeant du parlement qu'il ne fît aucune remontrance avant l'enregistrement. Cette défense, qui n'étoit ni nécessaire ni utile, qui n'avoit été prescrite que par l'humeur ou l'orgueil, eut le sort de toutes les mesures extrêmes, elle ne dura qu'autant que celui qui l'avoit imposée. Et le moment même de l'ouverture du testament de ce puissant monarque fut l'époque où le parlement reprit un droit qui lui avoit été injustement ôté.

Son propre intérêt, le bien public, une sage politique sembloient lui prescrire de n'user de son opposition qu'avec une grande retenue. Mais il fut tout-à-coup entraîné par de nouvelles circonstances.

Les funestes disputes du jansénisme et du molinisme avoient pris, sur la fin du règne de Louis XIV, un caractère très-grave. Madame de Maintenon, à qui on avoit persuadé qu'elle étoit théologienne, se croyoit réellement appelée à discuter les matières de la grâce, et s'en étoit fait un département dont elle étoit le premier ministre.

On lui imputoit les moyens violens (1) par lesquels l'autorité avoit soutenu ce sur quoi il auroit mieux valu ordonner le silence le plus absolu. Les opinions contraires avoient prévalu dans le parlement; et l'esprit de secte se joignant à celui de corps, appela fortement le parlement à user sans ménagement de l'autorité qu'il venoit de reprendre.

Il y fut encore appelé par le bouleversement total dont l'Etat se vit menacé. En peu de temps le système de Law, accueilli avec enthousiasme, fut poursuivi avec acharnement.

Il étoit bien difficile qu'au milieu de ce délire religieux et politique le parlement ne se laissât atteindre par aucune des passions qui l'environnoient, et qu'il éclairât toujours l'autorité, sans jamais lutter contre

(1) Car il est à remarquer que Louis XIV, tout puissant, n'a cependant fait un usage arbitraire de son autorité, que dans deux occasions, et pour des affaires ecclésiastiques. Ce fut contre les protestans et les jansénistes que l'on prodigua ces lettres de cachet, dont l'abus est assurément condamnable, dont la nécessité est aujourd'hui bien démontrée, et dont la sage dispensation avoit été si admirablement réglée par M. de Malesherbes.

elle. De-là les translations, les exils, l'extension indéfinie du pouvoir du conseil, et enfin cet état habituel de méfiance, d'opposition, de rivalité, qui dura pendant tout le règne de Louis XV, qui fut encore augmenté par le désordre des finances, et qui, en établissant une lutte perpétuelle entre le conseil et le parlement, donna lieu à des recherches dangereuses, et fit naître et résoudre des questions dont l'examen seul est un trouble dans l'Etat.

Vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, le parlement releva et défendit avec constance les libertés de l'église gallicane. Il opposa aux prétentions ultramontaines une digue insurmontable. Il arrêta cette excroissance ridicule du pouvoir papal, qui menaçoit de tout engloutir : et en observant comment la France, sans jamais se détacher de l'église romaine, a combattu et repoussé ses longs et continuels efforts, tandis que les autres Etats européens (1) ou ont été contraints de lui céder, ou n'ont pu résister

(1) Excepté Venise.

qu'en abjurant la communion apostolique; vous vous convaincrez que cette marche sage et soutenue de la France fut l'ouvrage du parlement (1), qui, également éloigné de la foiblesse et du schisme, ne s'écarta jamais des principes avoués par la raison autant que par la religion, et que le fameux Pierre Cugnières mit au rang des lois de l'Etat.

Mais ce n'étoit pas seulement au-delà des monts que se trouvoient les prétentions contre lesquelles le parlement devoit défendre la couronne de France. Elle se voyoit encore arracher, par l'extrême extension de la jurisdiction du clergé, le peu de justiciables que lui laissoit la féodalité. Mille prétextes, que vous aurez peine à croire aujourd'hui, avoient été inventés pour sou-

---

(1) Je ne prétends assurément pas ôter à Bossuet la gloire d'avoir fait la déclaration de 1682, et de l'avoir si fortement défendue. Mais d'après l'acharnement avec lequel elle fut attaquée, on peut aisément juger que Bossuet ne l'eût jamais fait adopter, si les principes qu'elle contenoit n'avoient été, plusieurs siècles auparavant, constamment soutenus par la magistrature.

mettre à la jurisdiction ecclésiastique les causes qui auroient dû être portées aux tribunaux séculiers. Et, sans entrer dans le détail de la nomenclature de ces prétextes, il y en avoit deux qui, à eux seuls, devoient attirer une multitude d'affaires : tout testament où il y avoit un legs pieux; toute cause où il y avoit lieu au serment. Or, depuis l'abolition de la preuve par le duel, presque toutes les causes se décidoient par le serment d'une des parties, ou par les enquêtes dont les témoins prêtoient aussi serment. Depuis que l'on couroit risque de n'être pas enterré en terre sainte, quand on ne faisoit pas, dans son testament, un legs ecclésiastique, il y avoit peu de successions qui ne se trouvâssent soumises à cet étrange abus de jurisdiction. Il fallut, de la part du parlement, une longue suite d'efforts pour restituer à la couronne ce que les officialités avoient usurpé sur elle; et vous sentirez aisément que les tentatives sans cesse renaissantes d'un corps puissant, religieux et permanent, ne pouvoient être contenues et repoussées que par l'indéfec-

tible opposition d'un corps politique également permanent. C'est dans cette lutte que vous verrez naître les appels comme d'abus. A mesure que les vrais principes furent connus et fixés, le clergé eut la sagesse d'y revenir; et ce fut lui-même qui, dans l'assemblée de 1682, posa les quatre fameux articles qui font partie de notre droit public.

Mais ces mêmes querelles de jansénisme, dont je parlois tout-à-l'heure, vinrent encore troubler une union que la raison avoit établie, et que le temps auroit cimentée. Les appels comme d'abus, auxquels on avoit eu recours pour empêcher la justice ecclésiastique d'empiéter sur la justice séculière, furent ensuite employés par celle-ci pour empiéter sur l'autre. Tel est le sort de tout ce qui se trouve entre les mains des hommes. Ce sont ces variations qu'il faut suivre pour apprendre à éviter un double écueil. Il faut les suivre, sur-tout sous le ministère du chancelier d'Aguesseau, qui, malgré son grand savoir, et sa haute réputation, eut tant de peine à tenir la balance

entre deux partis qui sembloient ne connoître et ne goûter que des moyens extrêmes.

Enfin, pour observer la conduite du parlement vis-à-vis de lui-même, il faut voir quelle a été autrefois sa composition, comment elle a successivement changé, et quels obstacles il a opposés à ce changement. Ainsi, composé originairement d'officiers au choix du roi, qui les nommoit deux fois l'année, il vit peu-à-peu ses membres devenir stables, jusqu'à ce que la loi de Louis XI assurât leur inamovibilité.

Il faut voir à quel nombre il fut d'abord fixé, par quelles raisons ce nombre fut augmenté malgré lui, puis diminué aussi malgré lui; et si, après avoir fortement combattu dans un siècle l'augmentation de ses membres, il avoit droit et motif de se plaindre, lorsque l'autorité royale les réduisoit à ce qu'ils avoient été.

Il faut voir comment la vénalité des charges s'est introduite; et, sans se laisser prévenir par la fausse idée que l'on attache aujourd'hui à ce mot, voir quels effets cette vénalité a produits sur la magistra-

ture; si, par la bonté même de la constitution de cette magistrature, une ressource purement fiscale dans l'origine, ne s'est pas perfectionnée avec le temps et n'a pas éloigné à jamais des inconvéniens bien plus grands que ceux qu'on lui reproche.

Il faut voir quelle étoit originairement la discipline intérieure du parlement ; comme elle a dû peu-à-peu changer avec les mœurs; jusqu'à quel point ce changement peut suivre celui des mœurs, sans nuire à la décence publique, à la sévérité qui doit, sans rudesse, caractériser la vie du magistrat.

Enfin il faut voir comment ces changemens survenus dans sa discipline, ces mercuriales tombées en désuétude, ou dégénérées en cérémonial, ont influé sur ses délibérations; comment une jeunesse ardente, y prenant plus d'empire, a pu souvent emporter des décisions indiscrètes, téméraires, et peut-être même contraires aux devoirs et aux droits du parlement. C'est là que vous pourrez examiner ces appels séditieux, connus sous le nom d'*arrêts d'union*,

d'union, et cette incroyable fédération, imaginée de nos jours sous le nom de *classes*. Vous verrez sur-tout comment ce systême des classes proposé à Paris et adopté en province avec un enthousiasme irréfléchi, a été, à Paris et en province, différemment entendu et soutenu, et dans quelles contradictions tombent les corps les plus respectables, quand, en s'écartant du titre de leur création, ils veulent se faire des principes nouveaux, et en outrer toutes les conséquences.

Voilà les trois divisions dans lesquelles on peut, ce me semble, classer toute l'histoire du parlement, et suivre la marche ou les écarts de sa politique. Je crois qu'un ouvrage fait dans ce sens, seroit très-utile pour former la jeune magistrature, en lui prouvant par des exemples la vérité des principes, l'avantage de les suivre, et le danger de s'en éloigner.

LETTRE LII.

Etats-Généraux (1).

Il est un autre point dont, à cette époque, notre histoire parle pour la première fois : les Etats-Généraux. L'étude des anciens monumens apprend ce qu'ils ont fait : ici

(1) Quelques personnes, dont l'opinion et sur-tout l'estime sont précieuses pour moi, en approuvant ce que je dis sur les Etats-Généraux, ont cru se rappeler que j'en avois parlé bien différemment dans les remontrances du parlement de Paris, du 24 juillet 1787; et elles ont vu avec regret cette variation dans un magistrat qui, dès 1787, devoit connoître les vrais principes de notre constitution monarchique. Je me dois de me justifier dans leur esprit; et je me flatte que ce que je vais dire portera cette justification jusqu'à l'évidence.

Il est très-vrai que je fus le rédacteur des remontrances de 1787; mais il est également vrai que le rédacteur étoit obligé de se conformer dans son travail aux articles préalablement arrêtés : or, le 16 du même mois, le parlement avoit malheureusement arrêté la demande des Etats-Généraux. Tous les magistrats aujourd'hui existans ne peuvent avoir oublié que je m'y opposai fortement, que j'annonçai qu'on alloit provoquer des calamités publiques. Je respecte

je cherche plutôt à vous présenter quelques réflexions sur ce qu'ils devoient faire. Peu importe de savoir si Philippe-le-Bel fut le premier qui les assembla, ou s'ils furent

---

trop ce corps antique, qui s'est abîmé sous les ruines de la monarchie, pour révéler, pour qualifier même tout ce qui se passa alors, tout ce que j'éprouvai personnellement. Ne pouvant me dissimuler qu'il falloit mettre cette fatale demande dans les remontrances, je ne voulois point me charger de leur rédaction. Je cédai aux sollicitations de gens sages, et qui me connoissoient bien. De ce nombre étoient MM. les présidens d'Ormesson et de Rosambo. Ce dernier, plein d'honneur et de loyauté, me pressa avec toute l'amitié qu'il avoit pour moi, et me dit que c'étoit le vœu de son beau-père, qui desiroit me voir à ce sujet. J'eus donc avec M. de Malesherbes une conversation qui me décida, et dans laquelle je lui exposai une idée qu'il approuva, et qui auroit sauvé l'Etat. C'étoit, puisque la demande des Etats-Généraux étoit faite, de donner (au moment des vacances du parlement) un arrêt du conseil qui les auroit convoqués pour le mois de novembre suivant, et de les ouvrir avec un plan complet de finances et de grandes économies. J'osois assurer que par ce moyen on éviteroit toutes les discussions dangereuses, et que la droiture et les bonnes intentions du roi triompheroient de toutes les intrigues.

Je présentai donc les remontrances : elles avoient trois parties; la première, sur les économies; elle fut adoptée sans changement; la seconde, sur le timbre, dont on vouloit exagérer les inconvéniens; la troisième, sur les Etats-Généraux. Ces deux parties furent fortement attaquées,

antérieurement convoqués, comme on veut l'induire d'une ordonnance de Saint Louis de 1264. La date d'un établissement est quelquefois incertaine, et n'est souvent

---

comme étant trop foibles. Un magistrat du plus grand talent, dont je ne veux point troubler la cendre en parlant de ses erreurs qu'il a reconnues depuis, s'empara de ces deux dernières parties, les traita bien différemment, et les joignant à la première, opposa ainsi mon ouvrage défiguré à celui que j'avois fait. Tous deux furent présentés à l'assemblée des chambres, les princes et pairs y séant. Le mien l'emportoit de trente voix; on s'acharna à faire recompter jusqu'à trois fois; et à la dernière, il ne passa plus que de deux voix.

Ces remontrances trop célèbres sont donc bien constamment sorties de ma plume; mais la première partie seule est sortie de mon cœur, et il est aisé de s'en apercevoir en les lisant.

Lorsque l'archevêque de Sens me dit que le roi les avoit lues avec satisfaction, et savoit tout ce que j'avois eu à souffrir pour les faire adopter, je le sollicitai de faire la réponse conformément à ce que j'avois dit à M. de Malesherbes. Il me répondit : *Cela seroit bon, si nous voulions des Etats-Généraux; mais nous n'en voulons pas.* C'étoit au mois d'août; et le 19 novembre il les promit dans la fameuse séance, et les indiqua pour quatre ans après. Il est impossible de joindre plus de mal-adresse à plus de déraison.

Du reste, en m'élevant dans le parlement contre les Etats-Généraux, je n'ai pas dit, à beaucoup près, tout ce que je craignois : à peine vouloit-on écouter le peu que je

qu'un objet de curiosité : son principe et ses conséquences sont toujours ce qui fixe l'attention du lecteur.

Un premier conseil qui rédige les lois, un second conseil plus nombreux qui les examine, un roi qui en ordonne et en maintient l'exécution : voilà ce qui constitue dans un accord parfait la législation de la monarchie : rien n'y est inutile, rien n'y est dangereux. Rédigée par quelques conseillers, examinée par d'autres, la loi subit les épreuves au travers desquelles elle doit passer. Ces épreuves se font dans le calme, et n'agitent point, n'éveillent point l'opi-

---

me permettois. Mais il y a actuellement dans Paris plusieurs personnes qui savent que j'ai offert de leur remettre un écrit cacheté, contenant ce que je prévoyois, à condition qu'elles ne l'ouvriroient que de mon aveu.

Quant à celles qui ont fait l'observation à laquelle je viens de répondre, je les remercie de m'avoir fourni l'occasion de me laver d'un reproche qui auroit pu être fait à ma mémoire. Combien de fois j'aurois voulu effacer avec mes larmes cette phrase que je fus obligé d'insérer dans les remontrances ! *Il* (le roi au milieu de ses sujets) *n'a rien à redouter que l'excès de leur amour; il n'a de précaution à prendre, que pour se tenir en garde contre les offres qui seroient au-dessus des moyens.*

nion du public. Le législateur doit imiter la nature; elle crée dans le silence. Si donc on admet dans cette législation quelque chose de plus, ce quelque chose sera au moins inutile; car déjà il y avoit tout ce qu'il doit y avoir. Mais si ce quelque chose qui intervient comme inutile dans le gouvernement, y intervient avec une masse considérable, cette masse ne pourra être réduite longtemps à un rôle d'inutilité; elle comprimera ou forcera tous les ressorts, et elle embarrassera une action qui devoit être unique. En vain voudra-t-on surveiller la composition de cette masse, et prendre des précautions pour que les ingrédiens n'en soient pas vicieux. Ces précautions annonceront seulement que l'on s'avance vers un danger contre lequel on cherche à se prémunir. Chacun de ces ingrédiens fût-il bon en particulier, le frottement et l'agitation le dénaturent; dès qu'il est mêlé dans la masse, il n'est plus le même. Il est d'expérience que l'homme, dans une assemblée nombreuse, est rarement le maître de ses actions; souvent même il ne l'est pas de

ses pensées. Le plus imprudent, le plus hardi, le plus fougueux, est presque toujours celui qui domine. Il n'y a point de père de famille qui osât, pour son intérêt, consulter le chef d'aucune assemblée populaire. Il y a plus; ce que ce chef dit ou fait dans cette assemblée, il ne le diroit, il ne le feroit presque jamais dans le silence du cabinet, dans le calme d'une consultation privée. La loi ne doit jamais être que le résultat du calcul et de la méditation. On ne calcule point dans une grande assemblée; on ne médite pas au milieu de toutes les passions réunies. Qu'y fera-t-on donc? On y perdra son temps en discussions tumultueuses, ou on décidera d'emblée les questions les plus difficiles. Ces assemblées seront donc inutiles ou dangereuses.

Il est, je crois, impossible de réfléchir attentivement sur cette vérité, sans en être fortement convaincu. Lorsqu'en lisant l'histoire, et l'expliquant par la raison, on les trouve toutes deux d'accord sur un point politique, on peut dire que sur ce

point, on atteint le dernier degré de la certitude humaine.

C'est ainsi qu'en physique le hasard fait souvent faire des découvertes; on remonte à la cause; et dès qu'on l'a trouvée, on est sûr des effets pour l'avenir.

Que l'on parcoure tous les Etats-Généraux depuis 1304, on y verra que ceux qui ont fait quelque chose, ont fait du mal, et que les autres n'ont fait aucun bien (j'appelle *ne faire aucun bien*, lorsque leurs travaux se sont réduits à présenter sur les maux de l'État un tableau général dont les détails et les localités eussent bien mieux fait connoître la cause et le remède.) Le hasard seul ne peut pas produire cette uniformité de résultats dans des assemblées nécessairement composées d'hommes avides, instruits et intrigans, convoquées à des époques éloignées et dans des circonstances différentes. Il faut donc qu'il y ait une cause secrète. Je la cherche, j'appelle la raison à mon secours; et elle me dit que toutes les fois que des hommes réunis se trouvent, par l'ambition, la séduction ou

l'intrigue, chargés de représenter un grand peuple, il doit arriver de deux choses l'une : ou ils chercheront réciproquement à se nuire, alors ils ne pourront s'entendre, et seront inutiles; ou ils se réuniront contre la seule autorité qui puisse les contenir, alors ils l'écraseront et seront dangereux. Cette cause me paroît évidente; elle est dans le cœur humain; elle doit produire des effets certains. Pour les vérifier, je retourne à l'histoire; j'y consulte les faits, et je les trouve conformes à mon principe. Lorsque le souverain a su user d'adresse ou d'autorité, il a dominé les Etats-Généraux, et ils n'ont rien fait. Lorsque le gouvernement a été foible ou maladroit, ils ont été les maîtres, et ils ont fait du mal. Cela est si vrai, que les puissances rivales de la France, voulant l'affoiblir à la paix d'Utrecht, ne crurent rien de plus propre à leur but, que de chercher à changer le gouvernement en rétablissant les États-Généraux. Louis XIV éloigna tout ce qui tenoit à cette idée; on tenta de la faire revivre sous le régent; et M. de Boulain-

villiers, dans ses mémoires, s'élève contre ce danger, qui montre bien que ces assemblées ont toujours été la ressource de nos ennemis.

On ne remédiera point à ces inconvéniens en assemblant les Etats-Généraux à des époques fixes. Car dès-lors il est évident qu'on les assemblera souvent sans nécessité. Mais il est impossible qu'un grand corps ne fasse pas quelque chose. Là où il n'y a rien à faire, il défait; tous les hommes réunis ont un sentiment de leur force, qui leur fait éprouver le besoin d'agir. Ce sont des enfans qui, obligés de donner de l'expansion à l'activité qui les tourmente, cassent ce qu'ils ne peuvent reconstruire. Il en sera de même d'un corps d'Etats-Généraux; lorsqu'il n'y aura rien à faire, le besoin d'agir sera chez eux le besoin de détruire ce qui est fait. Une sage administration ne fait presque jamais; mais elle conserve toujours.

En un mot, demander à des hommes rassemblés et munis d'un grand pouvoir, de ne pas vendre leur inaction, ou de ne

pas abuser de leurs forces, c'est demander à la nature humaine un effort surnaturel.

L'introduction des Etats-Généraux dans le gouvernement ne devoit donc lui donner aucune force de plus, et pouvoit souvent lui susciter de grands obstacles. Il est difficile de trouver dans l'histoire la véritable cause qui a déterminé à y avoir recours. Ce ne fut pas seulement la nécessité de substituer des impôts au service personnel que l'on devoit à la guerre : ce service étoit dû; et lorsqu'on le convertit en argent, il ne pouvoit pas plus être refusé qu'auparavant. Mais auparavant, l'acquit même de ce service personnel formoit une assemblée; et c'est peut-être ce qui a porté à demander à cette même assemblée l'équivalent de ce qu'elle acquittoit en personne. On remarquera cependant dans l'histoire, que, l'année qui précéda la première tenue que convoqua Philippe-le-Bel, il avoit, après la funeste bataille de Courtray, imposé le cinquième du revenu; et que l'objet de cette première tenue en 1303, fut de s'opposer aux entreprises

de Boniface VIII, qui venoit de mettre le royaume en interdit. Il y fut convenu de convoquer un concile, et arrêté qu'on appeloit à ce concile de tout ce que le pape avoit fait. Il semble donc que, dans cette assemblée, le roi avoit voulu rallier ses sujets contre les entreprises de Rome; entreprises d'autant plus dangereuses, qu'elles étoient presque toujours secondées par de grands vassaux; et qu'il avoit devant les yeux plusieurs de ses ancêtres abandonnés en pareil cas par leurs plus fidèles sujets. Il falloit arrêter l'opinion pernicieuse qu'on ne pouvoit s'opposer à ces bulles d'excommunication; et en en faisant prononcer l'appel au futur concile par la nation réunie, on suspendoit au moins l'effet de cette excommunication.

Sans doute le roi eût pu interjeter cet appel par la voie de son conseil, ou par celle du parlement; mais cette voie n'eût peut-être pas été assez efficace pour arrêter les mauvaises intentions des grands, à qui cet interdit fournissoit un prétexte de révolte. On pouvoit donc croire qu'il étoit

plus prudent de les lier par leur propre consentement ; et la crainte de trouver en eux des dispositions qui ne fussent pas favorables, a pu déterminer à appeler dans cette assemblée les députés des villes à qui on avoit accordé des affranchissemens, et qui composoient le troisième ordre de l'Etat.

Si ce fut là le calcul de Philippe-le-Bel, l'événement sembla le justifier ; et il en retira pour le moment le fruit qu'il avoit desiré. Mais cinquante ans après, un de ses successeurs éprouva que tout ce qui s'introduit dans un Etat sans nécessité, y fait tôt ou tard les plus grands ravages. Le danger dont ces Etats pouvoient être pour la monarchie, se manifesta lors de la captivité du roi Jean, et il fallut toute la sagesse de Charles V pour réparer les maux que ces Etats avoient faits.

Le détail de tout ce qui se passa alors, fait naître une multitude de réflexions que je ne veux point prévenir.

La preuve que les Etats-Généraux n'étoient point nécessaires dans le gouver-

nement, c'est que leur assemblée ne changeoit rien à sa marche, ne dérangeoit aucune des autorités déléguées par ce gouvernement. Le roi, le conseil, le parlement conservoient le même pouvoir sans aucune diminution. Or, si les Etats-Généraux eussent été partie nécessaire de l'Etat, ils auroient remplacé quelques-uns des pouvoirs à qui au contraire ils étoient soumis. Lorsque leur décision pouvoit nuire au bien de l'Etat, le parlement pouvoit l'annuller, et défendre aux sujets du roi de l'exécuter. Il y en a un exemple célèbre en 1593, dans l'arrêt rendu contre les Etats qui vouloient changer l'ordre de la succession au trône. Il y en a un autre dans l'ordonnance de 1579, rédigée d'après les demandes des Etats de Blois : le parlement réclama contre plusieurs articles qui furent changés.

Jamais les Etats-Généraux, même les plus séditieux, n'ont prétendu participer à la législation. Ils exposoient, dans leurs doléances, ce qu'ils croyoient devoir demander pour le bien de l'Etat, ou ce que leur suggéroient les intrigues et les factions

dont ils étoient toujours remplis. Jamais ils n'ont présenté ces doléances qu'à genoux; et cette attitude n'annonce aucune idée de souveraineté. Jamais on ne leur demanda leur avis que sur l'établissement des impôts, parce que l'exemple en avoit été donné en 1355. Cet avis étoit une consultation. Il étoit donné tel que le roi le desiroit, plus tôt ou plus tard, suivant que le gouvernement étoit plus ou moins adroit, plus ou moins puissant, et que les factions étoient plus ou moins fortes. Enfin les trois ordres de l'Etat conservoient leurs distinctions dans cette assemblée; et s'ils eussent empiété sur les droits ou les prérogatives les uns des autres, le roi, défenseur-né de tous les ordres et de tous les membres de l'Etat, eût maintenu chacun dans le droit qui lui appartenoit, et dont le bien même de l'Etat exigeoit la conservation.

Voilà ce qu'on trouvera dans l'histoire de France sur les Etats-Généraux, quand on ne lira point cette histoire au hasard et avec un esprit inquiet et avide de nouveautés. Cette étude a été plus curieuse

qu'utile, tant que les Etats-Généraux étoient heureusement restés dans l'oubli. Mais elle est aujourd'hui d'un plus grand intérêt, parce que si on la fait sans être conduit par des principes certains, on risque de s'égarer dans toutes les fausses spéculations de liberté, qui peuvent tromper les ames les plus honnêtes.

Voilà ce qu'ont vu nos anciens auteurs. Loyseau, dans son *Traité des Seigneuries*, dit positivement : *La France est une souveraineté à laquelle les Etats n'ont aucune part;* et partant de ce principe, *il ne faut pas douter*, dit-il, *qu'en France, notre roi n'ayant d'ailleurs presque plus d'autres fonds de finance, ne puisse faire des levées de deniers sans le consentement des Etats.*

Le Bret appuie cette opinion, en disant que *le roi n'est point astreint à suivre leurs avis.*

Et en effet, si quelquefois les rois ont consulté les assemblées, plus souvent pour régler les affaires publiques en vertu de leur autorité, ils n'ont consulté qu'un conseil moins

moins nombreux. On ne voit point les Etats-Généraux assemblés, lorsque Philippe-Auguste est menacé d'une terrible invasion par l'Empire et l'Angleterre; lorsque Saint Louis est prisonnier en Afrique, et François Ier. à Madrid; et l'on ne dira sûrement pas que la captivité de ces princes ait été plus funeste à l'Etat que celle du roi Jean. Ces époques étoient cependant de grandes crises pour l'Etat, qui s'en tira sans risquer un remède plus dangereux que ces crises mêmes.

Lorsque Philippe-le-Hardi fixa la majorité des rois à quatorze ans accomplis, et Charles-le-Sage à quatorze ans commencés, ce ne fut point dans une assemblée d'Etats-Généraux, mais par une ordonnance purement émanée de leur autorité.

Avant donc d'examiner, dans le détail de l'histoire, ce qu'ont fait les Etats-Généraux, je vous recommande, si vous voulez lire avec fruit, d'examiner s'il étoit à propos de les introduire dans l'Etat, pourquoi et comment ils y ont été introduits.

Au reste, en lisant d'après ces maximes l'histoire des Etats-Généraux jusqu'à 1614, je crois que vous ferez une réflexion dont j'ai été souvent frappé. Vous serez étonné qu'au milieu des factions qui couvent toujours dans un grand Etat, au milieu de tous les germes de troubles qu'entraînoit la puissance des grands vassaux, les Etats-Généraux n'aient pas été plus souvent entraînés par les séditieux, n'aient pas plus souvent servi les ennemis du bien public. Cela s'explique et ne peut s'expliquer que par une raison honorable pour la nation, et par la forme même des Etats-Généraux.

Ce peuple, qui portoit par-tout son attachement à la royauté et à la maison régnante, étoit naturellement disposé à émettre, dès qu'on le rassembloit, le vœu unanime que cet attachement lui inspiroit. Il falloit qu'il fût fortement travaillé ou épouvanté par les factieux, pour se prêter momentanément à devenir l'instrument de leurs projets. Ses écarts étoient l'ouvrage des séditieux; son repentir n'appartenoit qu'à lui. L'ouvrage des Etats-Généraux

de 1355 fut aboli trois ans après par d'autres Etats-Généraux, et Charles V rentra dans toute la plénitude de l'autorité, dont il fit un si grand et si bel usage. On ne peut, sans cet attachement, expliquer ce qui se passa, sur-tout dans le temps de la ligue. Tous les ressorts de la politique étrangère étoient tendus pour dominer sur le peuple; tout le pouvoir de quelques maisons puissantes étoit mis en œuvre pour le conduire et le tromper : la plus terrible passion de l'homme, le faux esprit de religion étoit propagé pour le séduire par l'enthousiasme et le fanatisme; et cependant ce peuple vit périr à Blois les deux chefs de la rebellion; et les Etats ne furent point électrisés par ce grand événement. Le peuple fut entraîné dans la ligue; et cependant les Etats tenus à Paris, sous l'influence de l'Espagne et de Mayenne, furent cassés par l'arrêt dont je viens de parler.

La forme des Etats donnoit encore à cet attachement une force plus réelle. Ce n'étoit, à la vérité, qu'une force passive; mais ne perdons jamais de vue que c'est la seule

conservatrice, et qu'une nombreuse assemblée ne doit jamais en avoir d'autre. Les trois ordres se maintenoient mutuellement: il étoit difficile que les factieux réussissent également dans tous les trois, et l'opposition d'un seul arrêtoit l'impulsion des deux autres. Conception simple et sublime! née de l'idée que je viens d'exposer, que la véritable force conservatrice est la force passive; née du sentiment de son bien-être, qu'on ne doit pas risquer de perdre par un changement subit, et par l'effervescence d'une délibération tumultueuse ou forcée; née de la crainte que doivent inspirer les nouveautés politiques, qu'il ne faut jamais introduire que peu-à-peu, qu'il faut prendre long-temps à l'essai, et non adopter tout-à-coup; née enfin de la constitution même de l'Etat, qui avoit toujours distingué trois ordres; de la nature même de la monarchie, qui redoute sur-tout une surface unie, sur laquelle le moindre choc ne trouve point d'opposition, se communique par-tout en un instant, et embrase tout, comme le fluide électrique. Il n'en faut

point douter; c'est à cet usage immémorial, consacré par l'épreuve de tant de siècles, prescrit par la raison, par la connoissance du cœur humain, par les maximes les plus nécessaires au soutien d'une monarchie, usage qui reçut une nouvelle force de l'attachement du peuple français à son gouvernement; c'est, dis-je, à cet usage qu'il faut attribuer le maintien, l'accroissement, la splendeur d'un Etat dans lequel s'étoit introduit un pouvoir toujours inutile, et quelquefois dangereux.

Le clergé tenoit à l'unité de la monarchie, par les principes mêmes de sa religion; par l'avantage de l'Eglise, à qui la monarchie étoit unie dès sa naissance; par les grandes possessions que la monarchie lui garantissoit. La noblesse y tenoit, malgré tous les vices de la féodalité, malgré l'ambition de quelques grandes maisons: elle y tenoit par cet esprit de loyauté, de chevalerie, de bravoure, de fidélité, dont elle étoit imprégnée; elle y tenoit par cette heureuse habitude d'aimer ce qu'on respecte, par ce beau mot d'*honneur*, ce pré-

jugé salutaire, le plus grand bienfait peut-être que la nation française ait reçu de la divinité : elle y tenoit, parce que les fils de ceux qui avoient péri à Bovines, s'honoroient de mourir à Poitiers ou à Crécy; parce que les descendans de ceux-ci briguoient la même gloire à Marignan, à Pavie, à Saint-Quentin; parce que le même sort attendoit leur postérité à Rocroy, à Fribourg et à Fontenoi; parce que ceux que des premiers services récemment rendus à l'Etat faisoient entrer dans cet ordre, vouloient se montrer dignes de leur nouvelle élévation, et créer des ancêtres à leurs descendans. Enfin, le tiers-état y tenoit par ce sentiment d'affection dont je viens de parler, qui se conçoit bien, qui se sent encore mieux, qui naissoit de la protection, de la surveillance infatigable, toujours exercée par l'autorité royale sur cette troisième classe de sujets; qui se nourrissoit des vertus de Louis-le-Gros, des victoires de Philippe-Auguste, de la piété de Saint Louis, de la bonne foi de Jean, des malheurs même de Charles VI, des succès

de son père et de son fils, de la popularité de Louis XII, de la loyauté de François Ier., de la paternelle bonté de Henri IV, de la grandeur de Louis XIV, du délire filial de toute la France, lors de la maladie de Louis XV....

Mon sujet m'a entraîné au-delà de l'époque que je m'étois fixée; je reviens sur mes pas pour vous parler de quelques-uns des règnes qui l'ont précédée.

LETTRE LIII.

Union des Histoires d'Angleterre et de France. Différence de leurs gouvernemens.

C'est au règne de Louis-le-Gros que l'histoire d'Angleterre commence à être étroitement liée à celle de France. Cette histoire, jusqu'au règne de Henri VII, présente d'un côté de longues guerres avec la France, de l'autre les terribles divisions des maisons d'Yorck et de Lan-

castre, et enfin les changemens du gouvernement.

Les guerres avec la France ne finissent que sous le règne de Charles VII, et les Anglais ne conservent plus, dans le royaume, que la ville de Calais. Les guerres, qui depuis ce temps sont survenues entre ces deux puissances, ont eu une autre cause, un autre objet, un autre caractère. L'Angleterre a cessé de prétendre à garder quelques domaines dans l'intérieur du royaume. Plus éclairée sur ses intérêts, et sur la direction que le commerce et la découverte d'un nouveau monde donnoient à la politique, elle a fait consister sa grandeur dans sa marine. Alors le but de la guerre se trouvoit changé; le théâtre a changé aussi. C'est presque toujours sur mer que se sont déployées les forces des deux royaumes rivaux; et les provinces ont presque toujours été tranquilles, tandis qu'on se battoit sur les mers. Au contraire, jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, les provinces de Guyenne, d'Anjou, du Maine, du Poitou, de Normandie, et sous le règne

de Charles VI, la presque totalité de la France fut inondée par les armées anglaises. Un autre motif que celui qui armoit les deux nations, arma encore les deux rois l'un contre l'autre. La mort de Louis X, sans enfans mâles, et celle de Charles-le-Bel, qui appeloit au trône la branche de Valois, donna lieu aux rois d'Angleterre de réclamer la couronne de France, au nom des filles dont ils étoient issus. Ils furent exclus par l'usage, par l'interprétation de la loi salique, par l'arrêt de 1328. Aussi les guerres, qui jusque-là n'avoient été que de peuple à peuple, devinrent personnelles de souverain à souverain. C'est sur-tout avant de lire ces longues et sanglantes guerres, qu'il faut en considérer l'origine. On y verra que le peuple anglais, non-seulement n'avoit aucun intérêt à ce que son roi fût roi de France, mais même qu'il en avoit un grand à empêcher que ce roi ne devînt trop puissant. Je crois bien que les rois d'Angleterre sentoient combien il leur seroit avantageux d'occuper habituellement, contre une nation rivale, celle qui,

par de fréquentes et terribles insurrections, avoit tant empiété sur leur autorité. Mais c'étoit par cela même, que la nation anglaise devoit éviter ces guerres, où elle s'épuisoit d'hommes et d'argent, et dont le moindre inconvénient pour elle étoit de l'éloigner du but qu'elle avoit sans cesse devant les yeux, celui de suivre toujours les concessions qu'elle arrachoit à l'autorité royale.

A voir avec quel acharnement ces guerres se prolongeoient, on seroit porté à croire qu'il y alloit du plus grand intérêt du peuple attaquant. C'étoit uniquement une rivalité qu'alimentoit encore le caractère du peuple anglais, et qui s'est éteinte peu-à-peu, à mesure que le théâtre de la guerre s'est éloigné.

Les longues querelles des maisons d'Yorck et de Lancastre ont exposé l'Angleterre aux plus grandes révolutions. Il y a peu de nations civilisées chez lesquelles la succession au trône ait été aussi alternativement rompue entre deux maisons rivales. Richard II est détrôné par Henri IV;

Henri VI, par Édouard IV; Richard III, par Henri VII : jamais la fortune ne s'est plus jouée et de la vie des rois et de la tranquillité des peuples, que sous ces deux maisons régnantes. Enfin, Henri VII éteignit les troubles en épousant l'héritière d'Yorck, et confondit ainsi tant de droits si long-temps disputés.

Parmi tant de prétentions au trône, la nation anglaise élevoit les siennes, et les faisoit valoir avec succès. Dès le règne de Jean-sans-Terre, elle avoit obtenu les deux célèbres chartes qui sont le fondement de son droit public : la première, nommée *la charte des libertés*, ou *la grande charte*; la seconde, *la charte des foréts*. Elles rappeloient les lois d'Edouard-le-Confesseur, réunies en un seul corps dans le onzième siècle, et apportées, dit-on, en Angleterre en 449, par les Anglo-Saxons.

Ces lois avoient disparu lors de la conquête de Guillaume. La foiblesse de ses successeurs, les longues divisions de leurs familles les firent revivre. Depuis ce temps,

c'est toujours à elles que les Anglais se sont reportés dans toutes leurs guerres civiles, dans toutes les entreprises qu'ils ont formées contre l'extension du pouvoir de leurs rois. Cette partie de l'histoire d'Angleterre a été récemment écrite avec force par M. de Lolme. Les premiers chapitres de son ouvrage sur la constitution d'Angleterre embrassent, dans un cadre très-resserré, tout ce qui s'est passé d'important à ce sujet. L'auteur a voulu tout ramener à une cause première. Si son système n'est pas absolument exact, il est au moins très-spécieux, et il sert de guide pour marcher avec ordre à travers tous les événemens qui ont fixé la constitution. C'est un ouvrage qui me paroît devoir être lu avant toutes les histoires générales d'Angleterre, dont la plus universellement estimée est celle de Hume. M. de Rosemond fait bien connoître les dissensions de Lancastre et d'Yorck ; M. Gaillard, la rivalité de la France et de l'Angleterre. Ainsi on peut, avec ces auteurs, arriver jusqu'au règne d'Henri VIII, et suivre

alors tous les mouvemens rapides qui ébranlèrent cette île célèbre.

Si l'on veut porter un œil plus observateur sur les détails, tant militaires que politiques, de tout ce qui se passa en Angleterre et en France jusqu'à la fin du quinzième siècle, on y découvrira le génie différent des deux peuples; génie qui, planant au-dessus de toutes les factions, de toutes les révolutions, souvent formées et soutenues au hasard, les empêchoit l'un et l'autre de se perdre dans leurs écarts, les éclairoit dans leur aveuglement le plus volontaire, et les conduisoit suivant l'ordre irrésistible du temps et des convenances, à la forme de gouvernement le mieux appliqué à leur localité, à leurs mœurs, à leurs sentimens.

On verra qu'un peuple séparé du continent, chez lequel il est plus difficile de pénétrer, qui a peu à craindre ces invasions subites qu'on n'arrête jamais quand on ne les a pas prévenues, n'a pas besoin de laisser entre les mains de son chef cette autorité unique, absolue, dont le grand

avantage est de ne rendre compte qu'à elle et de n'agir que par elle; et qu'au contraire, cette autorité absolue pouvant seule convenir à un grand Etat continental, et pouvant seule le défendre contre les ennemis, tant du dehors que du dedans, a dû se naturaliser en France, et s'y maintenir avec avantage. On verra qu'une nation grave, peu communicative, qui met dans ses entreprises une longue suite de réflexions, peut prendre à son gouvernement une part quelconque, en n'acquérant cependant cette part que peu-à-peu, et finissant, après plusieurs siècles de débats, par devenir une partie nécessaire de la constitution : tandis qu'une nation vive et légère, chez laquelle tout est mode et enthousiasme, qui peut autant s'exalter à la voix de l'erreur, qu'à celle de la vérité, et qui n'a jamais pris aucune part dans son gouvernement, ne pourroit s'y introduire tout-à-coup, et y prétendre user d'un droit de souveraineté, sans se donner à elle-même les plus terribles secousses, sans ébranler, sans renverser les énormes et antiques

masses qui la soutiennent ; enfin, on verra que le sentiment, qui est la raison et la science du peuple, a dû être et est très-différent chez les deux nations.

Guillaume, transplanté en Angleterre, y arrive avec de grandes forces, en fait la conquête, et n'y laisse, ou n'y établit d'autres droits que ceux de conquérant. Hugues Capet, né au milieu du royaume, dont deux de ses ancêtres avoient déjà porté la couronne, dont ses aïeux avoient défendu plusieurs provinces, est appelé au trône sans guerre ; il en recherche ou en reçoit l'offre, mais n'en fait pas la conquête : à son avénement il laisse subsister tout ce qu'il trouve établi. Le peuple anglais, à qui il n'étoit resté ni droits, ni priviléges, ni liberté, reprend tout ce que la conquête lui avoit ôté ; mais ne le reprend que par des soulèvemens, et par des commotions sujettes à tous les accidens de la violence populaire. Le peuple français, déchu de l'état dont il jouissoit sous Charlemagne, recouvre peu-à-peu sa liberté ; mais les premières concessions ne lui en sont faites

que par ses rois ; c'est encore par eux qu'il espère et qu'il obtient les autres ; c'est sous leur autorité qu'il reprend toute son existence. En Angleterre, cet état habituel d'attaque ou de défense de la part du peuple, le maintient toujours, sinon dans un état de guerre, au moins dans un état de méfiance et de jalousie contre l'autorité royale ; il ne voit que rivalité, là où il ne doit voir que surveillance et direction. En France, au contraire, le peuple ne s'étant jamais relevé qu'avec l'autorité royale, a pris en elle cette confiance nécessaire dans une monarchie, et qui en fait la principale force. Le peuple n'a jamais pensé qu'il pût améliorer son sort qu'avec le secours de ses rois ; et ses rois n'ont jamais cru pouvoir mieux se défendre contre leurs ennemis que par son secours et son affection. C'est avec l'attachement de ce peuple que Charles V et Charles VII réparent glorieusement les calamités de deux règnes désastreux. C'est d'après son attachement pour ce peuple, que François Ier. se conduit dans ses triomphes comme dans ses malheurs. Vainqueur des

des Rochelois, qui avoient provoqué sa juste vengeance, il ne les punit qu'en leur disant : *Enfans plus imprudens que coupables, ne craignez rien pour vos vies ni pour vos biens ; je n'en veux qu'à votre cœur : le repentir est sincère ; le pardon sera entier et sans réserve.* Prisonnier à Madrid, il y rédige lui-même son acte d'abdication, et fait voir qu'il renoncera plutôt à la couronne, que d'acheter sa liberté par des sacrifices trop pénibles pour ses sujets. Lorsque les Guises veulent former la ligue, ils ne croient pas pouvoir y réussir, s'ils ne forcent le roi lui-même à se mettre à la tête. Il falloit ce nom pour tromper le peuple ; et lorsqu'ensuite le roi passera dans le parti opposé, ce changement, chargé des fausses couleurs de la religion, sera présenté au peuple comme l'aveuglement ou le crime d'un monarque aussi ennemi de l'église que de son propre intérêt.

Le triple lien de respect, d'amour et d'obéissance, sans lequel les sujets ne peuvent être solidement unis au souverain, ce

lien, conservateur et sacré, ne se forme pas tout-à-coup. L'obéissance peut s'acquérir par la force; mais le respect et l'amour ne s'obtiennent que par le temps; ils augmentent de génération en génération; et plus la descendance des rois est ancienne, plus ces deux sentimens deviennent une habitude, qui se confond avec les premières sensations. Il est dans l'orgueil de l'homme de se demander souvent pourquoi son semblable lui commande; il est dans sa raison de se répondre que cela doit être : mais il n'est dans son cœur d'aimer que cela soit, que lorsque son père étoit gouverné par le père de celui auquel lui-même est soumis; lorsqu'en remontant à ses ancêtres, il les trouve toujours gouvernés, protégés, aimés par les ancêtres de ce même souverain. Cette paternité politique forme alors dans l'Etat une famille, à laquelle toutes les autres se rapportent et s'attachent. Il se fait, de siècle en siècle, entre le souverain et les sujets, une nouvelle substitution réciproque de services et de bienfaits; et tandis que le souverain

bénit la main de la Providence qui l'a placé sur un trône héréditaire, la nation rend grâces au temps qui, au milieu de tout ce qu'il détruit, a respecté la succession indéfinie de ceux à qui elle confie son gouvernement.

En Angleterre, ce sont d'abord des rois saxons, puis des danois; un étranger leur succède, et détruit leur ouvrage; ensuite les *Plantagenets*, les *Yorcks*, les *Lancastres*. Le peuple avec lequel elle est en guerre, de tout temps, lui envoie les *Stuards*. Le même siècle qui les a vus monter sur le trône, les en voit descendre. Un autre Guillaume part encore du continent pour régner dans la Grande-Bretagne; il meurt, et l'Angleterre retourne à la fille du souverain qu'elle a proscrit; celle-ci meurt, et l'Angleterre vient encore redemander au continent une nouvelle race royale. Chacun de ces nouveaux souverains, en prenant la couronne, ne se montre pas aux yeux des peuples, environné de la gloire, des bienfaits, des vertus de ses prédécesseurs. C'est un plus grand triomphe pour lui, s'il gagne

l'amour de ses nouveaux sujets; mais il ne peut attendre d'eux cet amour de prévenance et d'habitude, qui ne peut être réservé qu'à ses descendans. En France, au contraire, la race régnante se confond, sinon avec les premiers temps de la monarchie, au moins avec les premiers temps où ont commencé tous les Etats de l'Europe. Parmi ces Etats, il n'y en a point où le pouvoir souverain ait été aussi long-temps, aussi régulièrement, aussi légalement conservé dans la même maison. L'extinction même de deux branches régnantes n'a point changé l'ordre de la succession. Les Valois, appelés au trône par leur naissance, ont, à force de malheurs, triomphé des prétentions de l'Angleterre; les Bourbons, dont la descendance royale étoit encore plus loin du trône, ont, à force de constance, triomphé des fureurs de la ligue et des efforts d'une maison puissante qui vouloit les exclure.

Il n'en faut point douter : de tout ce que je viens de dire, il a dû naître chez les deux peuples un gouvernement différent, par la

différence de leurs sentimens, de leurs mœurs, de leurs localités. Plus on examine l'histoire de ces gouvernemens, plus on est frappé des motifs de leurs diversités. En France, la religion de l'Etat est devenue la religion des rois dès l'origine même de la monarchie. Depuis ce temps, elle n'a point changé; et la perpétuité du trône semble être attachée à celle de la religion qui l'a fondé, et être indestructible comme elle. En Angleterre, le trône a été depuis Henri VIII occupé par plusieurs religions: leurs efforts pour se détruire mutuellement, ont eu sur le gouvernement la plus grande influence; ils ont été la cause, le prétexte, le moyen de presque toutes les révolutions; et enfin la proscription de la religion ancienne est devenue loi d'Etat, et peut d'un moment à l'autre interrompre l'ordre de la succession.

En France, la séparation des deux autorités, la distinction des trois ordres, le maintien de leurs priviléges honorifiques, l'ancienneté, les fonctions, les devoirs des corps intermédiaires, forment toutes les

gradations qui doivent constituer une monarchie bien ordonnée. En Angleterre, toutes ces distinctions n'existent pas : le chef de l'Etat est encore celui de l'église; aussi Montesquieu, en parlant de la constitution sur laquelle l'Angleterre a établi sa liberté, dit qu'elle a bien raison de conserver soigneusement cette liberté; *car si elle la perdoit, elle seroit le peuple le plus esclave de la terre.*

Enfin, ce qui prouve que leur gouvernement leur convient à toutes deux, et qu'il est parfaitement combiné avec ce qui l'a fait naître et ce qui doit le soutenir, c'est que les mêmes causes, ayant eu chez ces deux peuples des effets très-différens, ont toujours contribué à maintenir la différence de leur gouvernement. Tous deux ont eu des guerres civiles; en Angleterre, elles ne se terminoient jamais que par la perte de quelques prérogatives de la royauté; en France, elles se terminoient toujours par l'accroissement de l'autorité royale. Toutes deux, outre de longues guerres civiles, ont eu des guerres exté-

rieures à soutenir, et de grands ennemis à combattre : toutes deux ont vu constamment augmenter leur puissance, leur commerce, leur population, leurs richesses. A quoi attribuer l'uniformité de cet accroissement chez des peuples qui ont des lois si différentes? A la différence même de ces lois, à leur bonté relative, et *non pas à la fortune, qui n'a pas ces sortes de constance.*

L'histoire d'Angleterre a une relation si perpétuelle avec celle de France; son gouvernement a été si souvent blâmé ou admiré sans réserve; et depuis quelque temps sur-tout, il y a eu tant de tentatives en tout genre pour le montrer à la France comme le seul gouvernement qui lui convînt, qu'il m'a semblé nécessaire de vous prévenir, de vous arrêter préalablement sur les principes, puis sur les faits, sur les inductions, sur les convenances, qu'il est indispensable de consulter dans l'examen de leur gouvernement. Quand vous aurez fait sur ces principes, sur ces inductions, sur ces convenances, des réflexions

bien combinées, non-seulement vous retiendrez mieux les faits, mais vous les verrez se placer eux-mêmes, s'appliquer aux principes, ou en dériver malgré tous les efforts contraires; parce que la loi de la convenance est la première loi constitutive de tout peuple, et celle à laquelle il obéit sans le savoir, vers laquelle il marche, lors même qu'il paroît prendre une direction tout opposée, et qui tôt ou tard le ramène inévitablement à elle, quelque effort qu'il ait fait pour s'en éloigner.

Quoiqu'il ne soit pas aussi nécessaire de suivre avec la même attention toutes les variations des gouvernemens des autres peuples, il est cependant toujours utile d'en connoître les principales; il est toujours bon d'en rechercher le principe, et toujours de le comparer avec le temps, les lieux, les personnes et les usages.

L'abbé Lenglet en donne un aperçu au commencement de chaque histoire; cet aperçu suffit pour en donner une première idée; c'est dans les monumens du droit public de chacun de ces peuples, qu'il

faut en voir le développement et les conséquences.

Il me suffit, pour le plan que je me suis proposé, d'avoir indiqué comment on peut se faire une idée générale sur la constitution et l'histoire d'Angleterre et sur celles de France. J'ai dit auparavant comment il falloit saisir l'ensemble de l'Europe pendant les premiers siècles de la troisième race. D'après ces préliminaires, vous êtes en état de lire l'histoire avec fruit. J'ai annoncé que dans mon plan l'histoire de France étoit celle à laquelle, autant qu'il seroit possible, je rapporterois les autres. Dans les règnes que je vais parcourir, je ne prendrai que quelques faits, suivant ou qu'ils tiennent plus à l'histoire générale, ou qu'ils sont plus susceptibles de faire naître de justes réflexions.

LETTRE LIV.

Depuis Louis-le-Gros jusqu'à Saint Louis.

Le règne de Louis-le-Gros avoit déjà commencé à fixer les inquiétudes des grands et les espérances des peuples. Les uns et les autres pouvoient déjà voir que la couronne s'affermissoit dans la maison régnante. Cela parut sur-tout sous le règne et pendant la croisade de Louis VII, son successeur : tout fut tranquille dans l'État; et la régence de l'abbé *Suger* fut une des plus glorieuses de la monarchie. Tout étoit ainsi préparé pour le règne de Philippe-Auguste; et les grandes actions de ce prince achevèrent de donner à l'autorité royale les bases sur lesqnelles elle devoit s'élever et se déployer par la suite. L'activité de Philippe-Auguste, son courage, ses ressources se signalèrent dans plusieurs occasions, et notamment dans la ligue qui se

forma contre lui. La bataille de Bovines, où il eut à combattre cette ligue puissante, à laquelle s'étoient joints plusieurs grands vassaux, put faire juger aux ennemis de la France du peu de succès que devoient avoir contr'elle toutes ces ligues, composées d'intérêts et de projets différens. Elle fit voir à Philippe-Auguste ce qu'il pouvoit attendre du zèle de ceux de ses vassaux qui lui restoient fidèles.

En lisant la vie de ce grand monarque, on peut s'instruire même par les fautes dans lesquelles il fut entraîné. La jalousie que lui inspiroient les prétentions de l'Angleterre, appuyées du contrat de mariage d'Eléonore, le porta à entretenir parmi les enfans de Henri II une funeste division. La vengeance que Henri voulut en tirer, forma en sa faveur la ligue dont je viens de parler.

Jean-sans-Terre ayant eu des discussions très-vives avec Innocent III, fut excommunié par lui; ses Etats furent donnés à Philippe. Cette excommunication, cet interdit, ce don ridicule et séditieux n'au-

roit pas dû séduire un prince qui connoissoit et ses intérêts particuliers et les droits de la royauté. Mais les grands hommes sont quelquefois si entourés des défauts de leur siècle, qu'ils se les approprient. Philippe, transformé impolitiquement en ministre des foudres du Vatican, ne retira de son expédition d'autre fruit que des tentatives inutiles et ruineuses. Il les réitéra quelque temps après avec plus d'apparence de justice. Louis, son fils, étoit appelé en Angleterre par la nation, que divers mécontentemens avoient armée contre Jean-sans-Terre. Il y va; il y est couronné roi; il y défait son rival; il y brave ces mêmes excommunications, dont quelque années auparavant son père s'étoit constitué l'exécuteur, et qui alors se tournent contre lui. Mais il éprouve bientôt que ce choix, prétendu libre, d'une nation qui veut se soustraire à son souverain légitime, n'est jamais que l'ouvrage de quelques factions, et ne dure qu'autant qu'elles. La mort du roi Jean éteignit le ressentiment des Anglais; ils eurent honte de poursuivre sur

le fils la vengeance des torts qu'ils prétendoient avoir reçus du père. Henri III est proclamé; ce même Louis, assiégé dans Londres, est contraint de l'abandonner, et de retourner en France, après avoir donné à tous les rois un exemple, qui doit leur apprendre à respecter dans les autres rois le malheur dont ils peuvent être accablés eux-mêmes. On vit, après la mort de Charles VI, le même spectacle se renouveler en France, et un autre Henri s'y faire aussi couronner avec aussi peu de succès. C'est que l'ambition, et sur-tout l'ambition immorale et déréglée, ne veut jamais chercher de leçons dans le passé, mais veut toujours aller chercher des succès dans l'avenir; comme s'il étoit du sort de l'humanité de ne jamais vouloir s'enrichir de l'inépuisable trésor de l'expérience, et de se consumer sans cesse au milieu des mêmes projets, des mêmes fautes, des mêmes revers.

Les juifs, répandus et isolés au milieu de toutes les nations, avoient souvent fixé les regards des gouvernemens; mais on

n'avoit point encore sur eux d'idées justes; ils étoient alternativement tolérés, proscrits et rappelés. La politique d'alors étoit de les regarder comme une ressource de finances; et cette incertitude de leur sort étoit précisément ce qui excitoit leur avidité, et les portoit à des spéculations immenses de fortune, qui ne se font jamais qu'aux dépens des mœurs publiques. Philippe, non content de les chasser, déclara ses sujets quittes envers eux. Cette loi attaquoit le droit naturel; elle eut le sort de tous les réglemens qui se trouvent en contradiction avec des principes éternels. Vingt ans après, elle fut adoucie et révoquée; et l'on juge bien que les juifs rentrant dans le royaume et dans le commerce, y rentrèrent avec l'intention et même la certitude de réparer leurs pertes. Cette injustice devoit donc tourner au détriment de ceux même en faveur de qui elle avoit été faite.

Mais, comme je l'ai déjà dit, ces erreurs dans lesquelles tomba Philippe-Auguste, tenoient beaucoup aux idées qui régnoient

alors, et dont le plus grand homme n'est pas toujours maître de s'affranchir.

Toute la chrétienté admira la force avec laquelle un prince, qu'elle nommoit barbare, s'élevoit non-seulement au-dessus des idées de son temps, mais encore au-dessus des plus cruelles habitudes de sa nation. Jérusalem venoit d'être prise malgré les efforts des croisades; et son vainqueur Saladin avoit enchaîné la férocité musulmane, avoit donné, avant et après la prise de cette ville, des preuves de grandeur d'ame et d'humanité qui étonnèrent l'Europe, et qui de cet événement malheureux pour les chrétiens, ont fait le trait le plus glorieux de la vie de Saladin.

Il ne faut pas croire cependant qu'au milieu de l'ignorance et des préjugés qui dominoient dans ces siècles reculés, il n'y eût pas des hommes, dont le sens juste et droit, non-seulement connût et voulût détruire les maux présens, mais prévoyoit encore et vouloit détruire les maux futurs. Les écoles et les universités, seules sources d'instruction qu'il y eût alors, prenoient

déjà cette marche sophistique, qui rarement peut servir à diriger un esprit juste, mais qui ne manque jamais d'égarer un esprit faux ou foible. Les ouvrages de métaphysique d'Aristote, remplis de distinctions, parurent, à un concile assemblé à Paris, capables de maintenir cet esprit de disputes et de subtilités toujours dangereux. Le concile craignit que des esprits qui n'avoient point d'autre guide, ne se livrassent aveuglément à celui-là : il prévit que l'habitude de disputer sur des choses purement intellectuelles, conduiroit inévitablement à disputer sur des matières de religion : ce qui ne se fait jamais sans que la religion et l'humanité n'en souffrent. Il proscrivit les ouvrages métaphysiques d'Aristote : la proscription ne fut point exécutée ou fut oubliée; et au bout de deux siècles on s'aperçut, mais trop tard, du danger que le concile avoit voulu prévenir. Ce fait, qui paroît d'abord peu intéressant en lui-même, me semble mériter une attention plus particulière, parce que c'est l'inexécution d'une sentence si sage

qui

qui a soutenu les disputes de dogme, et par conséquent contribué aux guerres de religion.

Après le règne de Philippe-Auguste, celui qu'il faut étudier avec reconnoissance et vénération, c'est le règne de Saint Louis. Je comprends dans ce règne la régence de la *reine Blanche*, sa mère. C'est un modèle de sagesse, de prévoyance, de douceur et de fermeté, pour toutes les princesses appelées à régir un grand Etat pendant la minorité de leur fils. Cette régence seule suffiroit pour immortaliser la mémoire de Blanche, quand elle n'auroit pas encore l'inestimable gloire d'avoir formé le plus grand de nos rois.

Les plus grands vassaux de la couronne troublèrent cette minorité par leurs guerres, leurs ligues et leurs factions. *Blanche* passa à travers tous ces écueils avec une adresse et un coup-d'œil infaillibles; elle opposoit tous ses rivaux les uns aux autres, elle les détachoit de leurs traités séditieux.

Le fameux Thibaut, comte de Cham-

pagne, se lie avec le comte de Bretagne : la reine, par ses instances, rompt ce mariage, et enlève aux rebelles un de leurs principaux appuis. Ceux-ci veulent se venger contre celui qui les abandonne : la reine le secourt, et pour prix des services qu'elle lui rend elle se fait céder des provinces importantes. Ce comte de Bretagne, mécontent de se voir ainsi joué, veut armer le roi d'Angleterre contre la France ; la reine négocie avec les ministres anglais, et elle dissipe les craintes que l'Angleterre devoit lui inspirer. Le comte de Flandres étoit prisonnier d'Etat, pour avoir été un des agens de toutes ces factions; elle entrevoit la possibilité de l'opposer à une faction plus redoutable; elle lui donne la liberté, se l'attache et s'en fait un appui. Enguerrand de Coucy forme de nouvelles intrigues, dans lesquelles il fait entrer le comte de Boulogne; la reine fait voir à celui-ci qu'il travaille à l'élévation d'un rival dont il a tout à craindre; elle parvient à le convaincre, et à en faire le plus grand ennemi de celui à qui il alloit prêter ses

forces. Lorsque tous ces moyens d'adresse et de politique sont épuisés, ou lorsqu'il est temps de les remplacer par la fermeté, elle montre alors l'autorité royale dans toute son étendue; elle fait déclarer les rebelles déchus de leurs fiefs, et les contraint de venir aux genoux du roi demander pardon de leur félonie.

Tout ce qui tient à cette régence mérite d'être examiné, et a été détaillé dans l'histoire de l'abbé Velly et de ses continuateurs.

Saint Louis, parvenu à la majorité, se montre digne de gouverner l'Etat que la sagesse de sa mère lui avoit conservé. Il lui en confia de nouveau le soin, lorsqu'il partit pour la Terre-Sainte. De retour de cette expédition, et pendant qu'il en méditoit une seconde, il se donna tout entier à l'administration de son royaume. Aucun détail ne lui échappoit; aucune occupation ne lui paroissoit plus importante. Il faisoit tout le bien que les temps lui permettoient; il préparoit celui auquel ils s'opposoient. La preuve par témoins fut substituée aux

combats judiciaires : les héritiers eurent défense de tirer vengeance du meurtre avant les quarante jours ; l'usurpation du droit de monnoie fut arrêtée ; les recettes et dépenses furent exactement portées à la chambre des comptes ; la tolérance des Juifs fut légalement assurée ; enfin, Paris commença à avoir une police ; tous les marchands et artisans furent classés en corps de communautés ; on leur donna des statuts et des réglemens si sages, qu'ils ont été le modèle de tous ceux qu'on a faits depuis. Il posséda au plus haut degré la confiance de tous ses sujets ; il posséda même celle de plusieurs de ses grands vassaux, qui le prirent pour leur arbitre. Pendant longtemps on a vu, dans le bois de Vincennes, avec un respect religieux, le chêne au pied duquel ce saint roi recevoit les mémoires qui lui étoient apportés, et rendoit à tous une prompte justice. Ce fut là l'origine de la première fonction des maîtres des requêtes, dont l'institution lui appartient. Sa piété, qui ne se démentit jamais, fut assez éclairée pour connoître ce qu'il devoit

à la couronne et au bien de son royaume, contre les prétentions exagérées de la cour de Rome; jamais elles ne purent ni le séduire, ni l'effrayer; il traça et suivit avec une rigoureuse exactitude la ligne de démarcation entre les deux autorités, qui doivent marcher parallèlement, mais ne se confondre jamais.

Il soutint les efforts de l'Angleterre, et punit les grands qui s'étoient joints à elle. La réputation de justice qu'il s'étoit attirée le fait choisir pour arbitre en Angleterre même, entre le roi et ses sujets. Convaincu de la nécessité d'affermir l'autorité royale, pour assurer le bonheur du peuple, il décide en faveur de cette autorité; il indique au monarque anglais comment il doit la maintenir : ce prince écoute, et ne suit pas ses conseils; les barons anglais reviennent contre la décision de Saint Louis : la guerre civile s'allume : le roi d'Angleterre, fait prisonnier par ses sujets, puis délivré par son fils, est enfin obligé de céder; et les communes entrent dans le parlement d'Angleterre.

Voltaire, dont le suffrage ne peut pas être suspect lorsqu'il parle de Saint Louis, en a fait, en quelques lignes, un éloge auquel on ne peut rien ajouter; et il finit par dire : *Il n'a point encore été donné à l'homme de porter la vertu plus haut.*

C'est sous le règne de Saint Louis que commença, dans la personne de Charles, la première branche d'*Anjou*, de la maison de France, qui a régné à Naples. Cette maison avoit déjà donné des souverains à plusieurs Etats; et la nation elle-même avoit eu la gloire de ne compter que des Français parmi les rois qui occupèrent le trône de Jérusalem.

Au reste, l'élévation de Charles d'Anjou eut des suites funestes; le moment n'étoit pas encore arrivé, où la maison de France devoit régner tranquillement sur les volcans de la Calabre et de la Sicile. Le jour de Pâque 1282 fut souillé par l'horrible exécution connue sous le nom de *Vêpres siciliennes*. Tous les Français furent égorgés en deux heures; et ce fut à la faveur de ce titre sanglant,

que la maison d'Arragon s'éleva sur le trône de Sicile, qui fut détaché de celui de Naples.

LETTRE LV.

Depuis Saint Louis jusqu'à Charles V.

Les deux règnes longs et glorieux de Philippe-Auguste et de Saint Louis devoient avoir pour l'autorité royale les suites les plus heureuses. Ces princes avoient marqué à leurs successeurs la route qu'ils devoient tenir. Philippe-le-Bel parut la suivre; il fut toujours armé ou en garde contre les grands vassaux; il chercha à abolir les guerres privées, et parvint du moins à les suspendre, tant que le roi étoit lui-même en guerre. Il abolit dans le Languedoc la servitude de corps; il donna une forme stable au parlement de Paris; il créa celui de Toulouse; il fixa l'échiquier de Normandie; il restreignit les apanages aux seuls héritiers mâles; il réduisit pres-

que tous les hauts seigneurs à abandonner ou à lui vendre le droit de battre monnaie; et il multiplia les précautions qui devoient défendre les sujets contre l'usure.

Sa vigilance n'étoit pas moindre au dehors. Il chercha dans l'alliance de l'Ecosse une diversion contre les armes de l'Angleterre; il maintint son droit de suzeraineté contre Edouard Ier.; il le fit ajourner à la cour des pairs; sur son refus, il le fit juger et condamner; il confisqua sur lui le duché de Guienne; il traita avec le roi de Castille, ne voulant pas avoir de nouveaux ennemis. Au milieu des inquiétudes que lui donnoit l'Angleterre, les entreprises de Boniface VIII lui suscitent de nouveaux embarras. Ce pontife audacieux empiète sur l'autorité royale, et refuse d'admettre son concours. La séparation d'un évêché en deux devient le germe des plus grands troubles. Philippe soutient son droit avec fermeté, et oppose la convocation d'un concile aux prétentions de Rome.

Ce prince laisse trois enfans mâles; et la tranquillité de l'Etat paroît assurée sous

des successeurs qui n'ont plus qu'à suivre et perfectionner l'ouvrage commencé par leurs ancêtres. Ces espérances sont détruites par un de ces malheurs contre lesquels l'humanité n'a point de ressources. Les trois héritiers ne font que paroître sur le trône; ils périssent sans enfans; et quatorze ans après la mort de Philippe-le-Bel, la branche régnante est éteinte. La branche de Valois est appelée pour la remplacer, et semble amener avec elle les plus grandes calamités qui puissent accabler une nation.

C'est au règne de Philippe de Valois que se consomment les traités qui donnent le Dauphiné au roi de France. Ce même prince avoit réuni à la couronne plusieurs fiefs du Languedoc; il avoit aussi réuni les comtés du Maine et d'Anjou; et ces heureuses augmentations pouvoient être regardées comme un ample dédommagement de la bataille de Crécy; mais c'étoit à son fils que devoient commencer les malheurs de la France.

La même imprudence qui avoit fait livrer et perdre la bataille de Crécy, fit

livrer et perdre celle de Poitiers. Jean étoit encore plus inexcusable que son père ; le prince de Galles étoit sans ressources au milieu de la France ; il n'en avoit d'autre que le désespoir. Huit mille Anglais qui lui restoient, et la personne même de ce jeune héros, seul prix que Jean pût attendre de la victoire, ne valoient pas l'avantage d'une paix solide et la restitution de tout ce que l'Anglais avoit pris à la France. Il n'y avoit plus ni intérêt, ni justice à attaquer un ennemi à qui on ne pouvoit jamais ôter plus qu'il n'offroit de rendre. Si la guerre avoit été juste dans son origine, elle n'avoit plus de motifs, et dès ce moment elle devenoit injuste. Il importe à tous ceux qui gouvernent les peuples, de méditer souvent sur les suites d'un projet injuste ou téméraire. Cette double faute fut celle dans laquelle tombèrent les Français à la fatale journée de Poitiers. Cette présomption, cette ardeur, qui dans tous les temps leur a été si funeste, les entraîna encore à leur perte. Huit mille hommes, réduits à la nécessité de vaincre, en défirent quatre-vingt

mille qui n'auroient pas dû combattre. Une noblesse nombreuse en fut la victime, et la prise du roi réveilla toutes les factions.

C'est ici que commencent les séditions de la capitale. C'est ici que l'on voit un peuple qui est et sera toujours le même. Ce qui se passa pendant la captivité de Jean, se renouvela sous la démence de Charles VI, sous l'empire de la ligue et sous celui de la fronde. C'est alors que le dauphin est obligé d'accepter les conditions que pour la première fois les Etats-Généraux s'avisent d'imposer; de consentir à la destitution des principaux magistrats dont les séditieux redoutoient le courage et les lumières. Un prince du sang royal étoit, du fond de sa prison, l'ame de tous ces troubles. On demande audacieusement sa liberté, et le dauphin a la sage fermeté de la refuser. Mais le roi de Navarre se sauve de sa prison; et alors de toutes parts les désordres se renouvellent; les paysans se soulèvent contre la noblesse; les Parisiens leur donnent l'exemple, et se soulèvent

contre le dauphin régent. Un maire coupable se met à leur tête, et les entraîne à la révolte. En présence du dauphin, il fait massacrer ses officiers : il insulte ce prince en le prenant sous sa sauve-garde; il le force de prendre les couleurs de la rébellion. Le dauphin, échappé avec peine, abandonne Paris, et le roi de Navarre y fait commettre par ses satellites les plus grandes atrocités.

Ces faits, qu'on trouve dans l'histoire de France, au milieu du quatorzième siècle, prouvent que les factieux qui veulent renverser un Etat, n'ont pas même pour eux la gloire criminelle d'inventer les moyens d'y réussir. Formés par les crimes de leurs prédécesseurs, ils y ajoutent ceux auxquels ils sont entraînés, autant pour soutenir ces crimes mêmes, que par leur férocité naturelle : et loin de voir en eux d'habiles scélérats, en les considérant avec le flambeau de l'histoire, on ne trouve que ce que j'ai déjà dit, *le singe tigre*.

Cependant le régent avoit rassemblé des forces considérables; il s'avançoit vers Paris; Marcel, une des créatures du roi de

Navarre, alloit livrer la ville aux ennemis de l'Etat, lorsque le fidèle Maillard, dont le nom a mérité d'être consacré dans l'histoire, sacrifie Marcel à la tranquillité publique. L'ordre renaît; le dauphin exerce paisiblement la régence; et pendant qu'il oppose Duguesclin aux efforts du roi de Navarre, il s'occupe à réparer les maux, à réprimer les abus que ces temps de troubles avoient produits. Le traité de *Brétigny* rend à la France le roi Jean; il avoit laissé en Angleterre un de ses fils pour ôtage: il apprend que ce jeune prince s'étoit évadé; et ce monarque, religieux observateur de sa parole, retourne en Angleterre, pour vérifier ce mot si beau, et qu'il avoit toujours à la bouche: *Si la bonne foi étoit bannie de la terre, c'est dans le cœur des rois qu'on devroit la retrouver.*

LETTRE LVI.

Depuis Charles V jusqu'à Louis XI.

A la mort de Jean, Charles V monte sur le trône. Etant régent, il s'étoit montré digne de gouverner dans les temps difficiles; il ne se démentit point étant roi. La reconnoissance publique lui a donné le surnom de *Sage*; et toute sa conduite prouva qu'il le méritoit. La continuité des guerres avoit rempli la France de troupes indisciplinées qui désoloient les villes et les campagnes. La force étoit dangereuse et difficile à employer contre ces grandes compagnies, dont il avoit reçu des services, et qui pouvoient offrir les leurs à quelque vassal inquiet et jaloux. Charles parvint à les transplanter; il en fit l'instrument de la gloire de Duguesclin, et de la vengeance que la nature et l'humanité vouloient tirer de Pierre-le-Cruel.

Le roi de Navarre et l'Angleterre sont

presque toujours en guerre avec lui. La paix qu'il parvient quelquefois à faire, l'inquiète encore plus que la guerre. Il soutient l'une par la sage économie de ses finances, par le choix de ses généraux, et sur-tout par la valeur et la fidélité du célèbre Duguesclin ; nom à jamais célèbre dans la France, nom digne d'être associé à celui de Charles-le-Sage. Il maintient l'autre par sa politique, par sa prévoyance, par la sagesse de ses mesures. Mais ce qui attire toute son attention, c'est l'administration intérieure de son royaume.

Les malheurs des temps avoient donné lieu aux aliénations d'un grand nombre de domaines de la couronne ; Charles les révoque, et anéantit des engagemens qui tournent toujours au détriment du peuple. La fureur du jeu commençoit à se faire sentir ; il la réprime par ses ordonnances. Les étrangers que le commerce attiroit dans le royaume y couroient le risque du droit d'aubaine, s'ils mouroient ; et s'ils y restoient, ils étoient exposés à être traités comme ennemis, quand la guerre se dé-

claroit. Charles ordonne qu'ils pourront rester ou sortir librement, que leurs effets ne pourront leur être ôtés, et qu'à leur mort leurs biens appartiendront à leurs héritiers. Ses prédécesseurs n'avoient encore défendu les guerres privées que pendant qu'eux-mêmes étoient en guerre; il parvient à les défendre tout-à-fait. Frappé des inconvéniens attachés à une trop longue minorité des rois, il fixe leur majorité à quatorze ans; et cette seule loi a épargné bien des malheurs à la France.

Enfin, ce prince sut récompenser le mérite par-tout où il le trouvoit; il sut appliquer cette récompense suivant l'esprit national, en donnant toujours à l'honneur un grand ressort et un grand prix. L'idée seule d'avoir associé les cendres de Duguesclin à celles des rois de France, est une idée sublime, à laquelle peut-être la France fut redevable de son Turenne. L'espoir de voir Louis XIV imiter Charles-le-Sage, a suffi pour créer ce grand homme. Qu'elle est heureuse la nation, où le choix d'un tombeau suffit pour inspirer de grandes actions

et

et de grandes vertus ! Qu'ils seroient ennemis de cette nation et de l'humanité entière, ceux qui oseroient profaner cet asile sacré, où, semblable au phénix, l'honneur renaît de ses propres cendres, et où le glorieux silence des morts parle encore si efficacement aux vivans !

Ce Bertrand-Duguesclin étoit en effet un des plus grands hommes qui aient existé ; il exerçoit sur ses ennemis, même sur ses rivaux, l'irréfragable empire de la vertu. Le gouverneur de la ville qu'il assiégeoit, lorsqu'il mourut, vint mettre les clefs sur son tombeau. Les généraux qui avoient servi sous lui, refusèrent pendant quelque temps de prendre l'épée de connétable, comme pour laisser un intervalle d'honneur entr'eux et le grand homme auquel ils craignoient de succéder. Par-tout il obtint les mêmes regrets, le même tribut de larmes et d'admiration. Ses derniers mots aux officiers qui l'entouroient, achèvent son éloge : *En quelque pays que vous fassiez la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfans, le pauvre peuple,*

ne sont point vos ennemis. Eh bien! au bout de quatre cents ans, il en a trouvé des ennemis! Qui le croiroit? Et l'humanité, que ces paroles honorent et rassurent, n'aura plus la consolation de pouvoir les graver sur sa tombe!

La vie de Duguesclin a été écrite séparément; et c'est une de celles qu'on peut lire avec le plus de satisfaction et de fruit. Elle donne sur-tout une idée très-juste de cet esprit de chevalerie, et des vertus qu'il peut produire.

La minorité de Charles VI donna lieu à une régence orageuse. La foiblesse de son esprit fit entrevoir que son règne ne seroit qu'une minorité prolongée. Les contestations et la jalousie qui s'élevèrent entre ses oncles, signalèrent dès-lors tous les malheurs qui étoient réservés à la France. Partout l'esprit de parti se réveilla. *Les Maillotins, les Armagnacs les Cabochiens*, jouirent tour-à-tour de la faveur de la populace. Le tableau des crimes qui se commirent alors, répugne à l'œil du lecteur. La guerre d'Angleterre acheva d'y mettre le

comble. La bataille d'Azincourt renouvela celles de Poitiers et de Crécy. Pour surcroît de maux, une femme ambitieuse et dénaturée arma et les étrangers et une partie de la nation contre son mari, contre son fils, contre l'Etat. L'Anglais est appelé à Paris ; les tribunaux en sont chassés, ou n'y restent que pour se prêter aux crimes de toutes les factions. Enfin le traité de Troyes sembla confirmer l'expulsion de Charles VII, et placer un Anglais sur le trône de France ; mais cet Anglais meurt, et laisse un fils de neuf mois. L'héritier de Philippe-Auguste et de Saint Louis profite de ce moment. Réduit à ne posséder que quelques lieues dans son royaume, Charles, secondé par d'habiles généraux, en entreprend et en fait la conquête. Le siége d'Orléans devient l'époque de ses succès ; il devient celle de la délivrance de la France entière. C'est là qu'on trouve l'histoire de Jeanne-d'Arc. Quelques doutes qu'on veuille avoir sur sa mission, on ne peut en avoir sur ce qu'elle fit. Le dépit des Anglais de se voir arracher ce qu'ils croyoient

avoir acquis, joint aux idées de sorcellerie, trop généralement répandues alors, conduit sur le bûcher cette héroïne, prise les armes à la main; et Charles VII, redevenu paisible possesseur de son royaume, eût été réellement le monarque le plus heureux, s'il n'eût pas été père. Le sombre caractère de son fils, l'affectation avec laquelle il se tenoit éloigné de la cour, les jalousies, les semences de discorde qu'il fomentoit dans sa retraite, empoisonnèrent un des règnes les plus glorieux de la monarchie.

On a voulu reprocher à Charles VII de n'avoir été que le témoin des merveilles qui s'opérèrent pendant sa vie. On ne peut au moins lui refuser d'avoir su choisir et ses généraux et ses magistrats. C'est déjà beaucoup pour un souverain, de connoître les hommes, et de savoir les employer; et si cette science étoit héréditaire, les monarchies ajouteroient à tous leurs avantages celui de n'avoir jamais aucune de ces maladies, auxquelles les corps politiques sont sujets comme les corps physiques. Si ce fut là,

en effet, le seul mérite de Charles VII, ce mérite ne se démentit jamais chez lui. Il n'y a point de rois qui, après avoir commencé à régner dans des circonstances aussi difficiles et avec aussi peu de moyens, aient fait ou fait faire d'aussi grandes choses, et qui les aient soutenues aussi constamment. La haine des deux maisons d'Orléans et de Bourgogne, les intrigues du duc d'Alençon, la *Praguerie*, formée par le dauphin, la révolte ouverte ou secrète dans laquelle il se tint jusqu'à la mort de son père, devoient mettre perpétuellement le gouvernement dans des entraves dont on ne pouvoit se débarrasser qu'avec une profonde sagesse. Si cette sagesse n'appartient pas exclusivement à Charles, il lui appartient au moins d'avoir suivi les conseils qu'elle lui donnoit; et le bonheur dont la France jouit sous son règne n'en sera pas moins son ouvrage.

La mort de ce prince devoit occasionner un grand changement dans l'Etat; il alloit être remplacé par un roi d'un caractère inquiet et jaloux. Ce nouveau monarque

connoissoit presque toutes les factions de son royaume; car il y en avoit peu qui n'eussent eu l'espérance de l'attirer dans leur parti. Quelque défiance que ces factions pussent avoir de lui, le desir même de s'en servir les avoit obligées de lui faire des confidences qui pouvoient alors tourner contre elles. Ce qu'il avoit appris, comme dauphin séditieux, il alloit en profiter comme souverain légitime. L'empressement coupable avec lequel il s'étoit livré à toutes les intrigues, provenoit sur-tout d'un esprit impatient de gouverner, et qui ne vouloit pas souffrir dans un père l'autorité dont il devoit être un jour revêtu. Mais cette autorité une fois dans ses mains, il devoit la retenir avec force ou avec adresse; il devoit ramener à elle tout ce que lui-même avoit aidé à s'en écarter. Les grands factieux avoient eu trop d'intérêt à étudier pendant long-temps le cœur et l'esprit de ce prince, pour ne pas sentir que tout ce dont ils avoient abusé alloit retomber sur eux, et que celui qui avoit vu de près tout ce dont ils étoient capables,

deviendroit, sur le trône, leur plus terrible ennemi. Mais plus ce moment étoit inquiétant pour eux, plus il étoit favorable pour le roi. Tout ce qu'il fit pendant son règne nous autorise à croire que ce prince jugea parfaitement les circonstances dans lesquelles il se trouva, et sentit que c'étoit à lui à faire faire à l'autorité royale un pas plus grand que tous ceux qu'elle avoit faits jusqu'alors. Il visa, et il réussit à *mettre*, ainsi que l'a dit l'histoire, *les rois hors de page :* et en examinant le caractère de tous les rois de la troisième race, on se convaincra que c'est le seul qui ait pu former et exécuter cette entreprise. Ce n'étoit point par la force que l'on pouvoit y réussir ; aussi Louis XI combattit peu, mais négocia beaucoup. Impénétrable dans ses secrets, profondément dissimulé, il étoit lui seul son conseil ; et son premier soin étoit de ne jamais se laisser pénétrer. Il soutint cette contrainte perpétuelle pendant toute sa vie. Le travail seul des instructions qu'il donnoit à ses ministres et à ses envoyés dans les cours étrangères,

devoit occuper tout son temps. Il étoit impossible que cette vie, cette méfiance, cette dissimulation, n'ajoutât pas, avec le temps, à la dureté, à la jalousie naturelle de son caractère. Ce sont toutes ces nuances si fines, si déliées, quelquefois si contradictoires, qui donnent à l'histoire de ce prince le plus grand intérêt. M. Duclos en a écrit la vie; et cet ouvrage veut être lu en entier. Le règne de Louis XI n'est pas de ceux dont un coup-d'œil suffit pour juger l'ensemble. Il faut en suivre tous les détails. C'est une des leçons les plus utiles que puissent étudier ceux qui, par leur naissance ou leurs talens, sont destinés à prendre part au gouvernement d'un grand empire. Au reste, quelque opinion qu'on puisse avoir sur les moyens que ce prince employa, la suite de l'histoire de France fait voir quels grands services il rendit à l'Etat. D'après ce qui arriva en France le siècle suivant, pendant les guerres de religion et sous le gouvernement des Guises, on peut juger de ce qu'eussent fait alors les grands vassaux, si déjà leur pouvoir n'eût

pas été mutilé par Louis XI, et si plusieurs d'entr'eux n'eussent pas déjà ressenti et la nécessité et l'avantage de leur soumission.

Louis XI n'a pu ignorer que la politique générale de l'Europe alloit prendre une autre forme; qu'elle alloit se compliquer plus fortement que jamais; que le progrès des arts, des sciences, de l'imprimerie, de la navigation, alloit multiplier, entre toutes les puissances, les points de contact; que leur réaction mutuelle devenant alors plus active et même continue, il en résulteroit nécessairement de nouveaux moyens d'intrigues, de factions, de révoltes pour des vassaux depuis si long-temps jaloux de son autorité; que l'état brillant dans lequel Charles VII avoit laissé la France, comparé avec celui dans lequel il l'avoit trouvée, n'apprenoit que trop à l'Europe combien étoient grandes les ressources de ce beau royaume; que cette comparaison devant lui attirer de nouveaux ennemis, il falloit travailler à lui donner de nouvelles forces; ce qui ne pouvoit se faire qu'en

élevant l'autorité royale au-dessus de tout ce qui gênoit sa marche et interceptoit son action.

LETTRE LVII.

Idée de l'histoire du quinzième et du seizième siècles.

L'HISTOIRE, telle qu'elle commence à être vers le milieu du quinzième siècle et dans le seizième, est entièrement différente de ce qu'elle avoit été jusqu'alors. Avant la grandeur de Rome, elle n'est que le tableau des guerres et des jalousies réciproques de quelques peuples voisins, ou de l'invasion imprévue de quelques peuples éloignés, dont à peine connoissoit-on l'origine. Rome s'élève; et alors toutes les histoires se rapportent à la sienne, parce qu'elle écrase successivement tous les peuples. Rome, au faîte de la grandeur, commence à décroître; et alors son histoire est encore celle de toutes les nations; parce que,

tandis que les unes se précipitent sur leur commune ennemie, les autres profitent de ce moment de trouble pour recouvrer leur indépendance; et que de tous ces chocs se forment les nouveaux Etats que nous voyons aujourd'hui. Enfin l'empire romain est détruit; il en reste une portion en Asie, mais qui n'a plus de grandes communications avec ce qui est en Europe. Au milieu de la Germanie, dans ces mêmes pays qui avoient servi de bornes aux conquêtes romaines, il s'élève un nouvel empire. Assujetti d'abord à un souverain unique et héréditaire, il semble rapprocher toutes les parties de l'Europe, et leur donner entre elles la relation la plus intime. Mais la nature de cet empire change tout-à-coup. Un gouvernement inconnu jusqu'alors se forme d'une multitude de souverainetés usurpées. A ce moment les rapports des nations deviennent nuls; ceux des souverains s'éloignent et diminuent : et jusqu'à la fin du quatorzième siècle, et même dans les commencemens du quinzième, chaque empire n'a guères d'intérêts à disputer qu'avec

l'Etat qui l'avoisine. Mais bientôt tout change, tout se multiplie. Intérêts, combinaisons, rapports politiques, alliances, commerce, navigation, tout forme tout-à-coup une science nouvelle, dont l'étude demande et donne de bien plus grandes connoissances. De nouvelles terres sont ajoutées aux anciennes; de nouvelles routes sont ouvertes; enfin un nouveau monde présente une nouvelle carrière à l'ambition et à l'avidité de l'ancien.

Quand on songe aux changemens si grands, si rapides, qui se firent dans ces deux siècles, on comprend quelle terrible agitation ils durent produire en Europe, et quelles violentes secousses durent se faire ressentir dans toutes les parties du monde. Ce n'étoit plus seulement entre des peuples habitant à-peu-près la même zône, que venoient d'être jetées tant de semences nouvelles de discorde; c'étoit entre tous les habitans du globe. Depuis la nouvelle Zemble jusqu'aux îles les plus fertiles de la mer Asiatique, depuis le Groënland jusqu'à la Terre de Feu, il s'établit une com-

munication active, inquiète et jalouse. L'Europe resta toujours le centre où répondoient tous ces mouvemens; s'ils s'affoiblissoient en s'éloignant de ce centre, plus ils en étoient près, plus leur rotation devoit être rapide; et, d'après les lois de la nature, plus cette rotation, entretenue et augmentée par les résistances, devoit jeter fréquemment des étincelles, qui, portées avec rapidité d'un pôle à l'autre, répandoient sur leur passage un embrâsement genéral. On a déjà vu combien il fallut, en Europe, de guerres sanglantes, pour que chaque peuple se mît à-peu-près à sa place. A peine les nations commençoient-elles à reconnoître quelques limites assurées, que les limites du monde se trouvèrent tout-à-coup reculées de plusieurs milliers de lieues. A travers les abîmes de tant de mers inconnues, l'Europe entière se précipita sur les nouvelles contrées qui faisoient briller l'or à ses yeux. Tous les peuples de l'Europe s'y rencontrèrent, et leur animosité y trouva un nouvel aliment. Enfin, un nouveau genre de commerce

et de guerre se mêla encore, au milieu de tant de spéculations nouvelles. Dans les sables brûlans de l'Afrique, une race d'hommes fut trouvée, et condamnée à remplacer, sous un autre hémisphère, ceux que la barbarie espagnole en avoit fait disparoître. Alors tout se tint dans les quatre parties du monde. La moindre baie, la moindre rade devint un objet de rivalité. La construction ou la ruine d'un comptoir, où habitoient une cinquantaine d'hommes transplantés de leur pays, devint le sujet d'une guerre qui en faisoit périr plusieurs milliers. Tout, sur la terre, devint point de contact entre des peuples qui pouvoient se transporter par-tout. Le droit du plus fort ne fut plus seulement employé de la part d'un conquérant sur les vaincus, d'un peuple sur un autre: il fut employé par un monde ancien, et dans toute la force de sa virilité, contre des mondes nouveaux, que la nature sembloit avoir oublié de tirer de la première enfance; et tandis qu'au milieu d'elle l'Europe réclamoit et rédigeoit le droit

naturel et le droit des gens, par-tout ailleurs elle les réduisit à ces mots seuls : *Tu es foible ; meurs ou sers.* Rome, qui depuis plusieurs siècles avoit prétendu donner des sceptres et des royaumes sur son continent, ne voulut plus donner à son pouvoir d'autres limites que celles du monde. L'équateur même fut soumis à la chimérique puissance de ses concessions. Le sage Galilée devoit être condamné à abjurer la vérité qu'il avoit découverte, et à renier le système de l'univers. Les Antipodes avoient été regardés comme une hérésie, et frappés d'anathême (1). Mais quand le nouveau monde fut reconnu, quand les Antipodes furent démontrés, Rome voulut usurper ce qu'elle avoit voulu

(1) Assurément je ne pouvois pas m'attendre que des gens religieux crussent défendre la religion, en niant des faits connus et avoués. C'est avoir une étrange idée de la religion, de vouloir l'identifier avec les erreurs humaines qui ont pris son nom. En tout temps cette manière de défendre la religion fut indigne d'elle : dans le siècle et dans les circonstances où nous sommes, elle est plus dangereuse que jamais. Je pourrois rapporter ici les propres termes des décrets rendus contre Copernic et Galilée ; mais je m'en tiens à la

proscrire. Du fond du Vatican il fut tiré des lignes de marcation et de démarcation. Rome partagea entre les souverains qui s'adressèrent à elle, les degrés de latitude que l'on connoissoit déjà ; elle partagea même ceux que l'on ne connoissoit pas encore, et distribua les royaumes découverts et à découvrir. Le motif de cet excessif abus de pouvoir étoit bon en lui-même ; les suites en furent cruelles. Le desir de porter le flambeau de la foi chez des nations barbares, donnoit à la cour de Rome le droit d'inspecter la conduite de ceux qui se consacroient à ce dangereux et pénible apostolat. Mais ce desir devint bientôt le prétexte de la plus sanglante persécution, ou des guerres les plus obstinées ; et l'on

---

réflexion du sage historien qui dit simplement : *On voit par-là à quels excès les corps les plus respectables sont capables de se laisser emporter, lorsqu'ils sont aveuglés par leurs préjugés, et qu'ils se mêlent de décider des matières qu'ils n'entendent pas, et qui ne sont pas de leur compétence.* C'est en parlant ainsi qu'on ne sépare pas deux choses qui doivent toujours être inséparables, la religion et la vérité, et que d'une erreur même on fait sortir une instruction utile.

ne pouvoit pas s'attendre que des chrétiens qui se détruisoient eux-mêmes en Europe pour des questions de dogme, portassent dans des contrées où ils étoient les plus forts, la patience et la charité évangéliques.

Car, pendant ce temps, l'Europe étoit en proie elle-même à tous les maux que les erreurs, les vices, les crimes de l'humanité peuvent attirer sur elle. Il sembleroit que plus il s'établit de rapports entre les hommes, plus ils devroient jouir du bonheur d'une fraternité paisible; et cependant l'expérience n'a que trop démontré que plus ils se réunissent, plus ils travaillent à leur destruction, comme s'ils vouloient, au prix de leur sang, donner un démenti à la nature, qui, suffisant toujours aux besoins de tous, les a tous créés pour vivre ensemble, se secourir et s'aimer.

Après la bataille d'Actium, lorsque la république romaine devient l'empire d'Auguste, l'observateur ne porte plus ses regards que sur un seul point; il n'a plus qu'un peuple à examiner. Au contraire,

dans les deux siècles dont je parle en ce moment, il a peine à suivre tous les peuples dans l'extension subite qu'ils prennent, dans les routes nouvelles et difficiles où les entraînent tout-à-coup la religion, l'intérêt, la politique. Ces routes si divergentes ont cependant toutes des points de ralliement, qui ne se rencontrent que trop souvent; et ce sont les champs de carnage, sur lesquels la gloire et la mort se disputent des milliers de victimes. Souvent, dans ces plaines funèbres, l'ambition personnelle de quelques chefs acharna deux armées l'une sur l'autre. Ici c'est l'ambition nationale ou privilégiée de quelques maisons de commerce; c'est la nécessité locale pour un grand Etat, de garder ou de prendre une position qui, au milieu de la marche impétueuse de tous les autres, le maintienne ou l'établisse sur la ligne qu'il lui importe de garder. C'est sur-tout le fanatisme vindicatif d'une secte nouvelle, armée contre des condamnations légitimes, qu'accompagne une imprudente persécution; méconnoissant l'esprit de cette primitive église, qu'elle veut, dit-elle,

renouveler ; opposant des conspirations et des guerres civiles à des anathêmes canoniques ; et substituant ses soldats à ses martyrs, pour soutenir par d'immenses spoliations ce qu'elle ne peut soutenir par l'inconséquence de ses raisonnemens.

A travers ces chocs, ces secousses, ces éclats, cet embrasement général de tous les élémens qui composent la société humaine, on vit naître ceux d'une nouvelle politique : ou plutôt la politique se créa elle-même; car jusque-là il n'y en avoit point. Elle sort de ce chaos sanglant; mais elle en sort tout armée, comme Pallas du cerveau de Jupiter. Elle gardera encore long-temps cet attirail guerrier; mais peu-à-peu elle reconnoîtra que ce n'est pas là celui qui lui convient le mieux; qu'il est pour elle d'autres armes, moins bruyantes, souvent plus efficaces; que la science de régler, de borner, de concilier, de pacifier les empires, est la première de toutes; qu'elle élève l'ame, agrandit les idées, satisfait l'homme d'Etat, dont une seule pensée peut donner le mouvement ou le

repos à tout un peuple. Vous la verrez faire d'étonnans progrès dans cette science à laquelle on ne devroit admettre qu'un génie vaste et un cœur droit; et vous hâterez, au fond de votre ame, l'instant où cette fière Pallas ne sera plus que la sage Minerve, appelant tous les hommes à la jouissance de tous ses bienfaits, et donnant à tous les Etats des lois protectrices, des rapports naturels et des bornes immuables.

Tel est le vaste tableau que présente l'histoire des quinzième et seizième siècles; tableau indispensable à connoître dans son entier, à connoître même dans ses détails, si nous voulons savoir où, comment, avec qui nous vivons; si nous voulons être en état de juger la position de l'Europe dans le siècle suivant, et dans le dix-huitième. Il n'est personne qui ne sente combien nous importe l'étude de tout ce qui s'est passé depuis cent cinquante ans; mais cette étude ne peut se faire qu'après avoir bien observé, qu'après avoir décomposé le tableau dont je viens de parler. Je vais donc en crayonner les masses principales. Pour les rendre

plus sensibles, je serai quelquefois obligé d'anticiper sur les faits, d'assigner des mêmes causes à des événemens qui ont eu lieu à des époques plus ou moins éloignées, et de faire des rapprochemens qui ne peuvent se saisir, si on s'astreint à suivre toujours l'ordre des dates. Souvenez-vous que l'étude politique de l'histoire ne se fait pas comme l'examen des annales chronologiques, dont cependant elle présuppose la nécessité. C'est l'ordre et l'exactitude des faits qui constitue l'histoire; c'est leur enchaînement, leur ensemble, leur influence qui constitue la politique. Si je parviens à grouper ces masses comme elles doivent l'être, à leur donner l'attitude qui leur convient, à marquer les reflets de lumière qu'elles doivent réciproquement recevoir et donner, je vous aurai mis à portée d'examiner ensuite chaque partie séparément, en ne perdant jamais de vue la place à laquelle elle appartient, les couleurs qui lui sont propres, et les grands effets qui en résultent.

LETTRE LVIII.

Des choses qui changèrent la politique de l'Europe.

Avant de déterminer les événemens politiques qui, pendant ces deux siècles, changèrent absolument toutes les forces de l'Europe, je dois parler de quatre choses qui eurent une influence directe, tant sur la politique que sur les souverains et sur les peuples.

La funeste invention de la poudre avoit déjà été faite antérieurement; mais elle ne fut perfectionnée que vers le règne de Louis XI. Cette invention, en opérant un grand changement dans la manière de se battre, en opéroit nécessairement un dans tout ce qui y avoit rapport. Ce ne fut plus la force individuelle qui fit la force des armées; ce fut la science de faire usage de ces terribles et énormes armes. Cette science ne put s'acquérir que par l'étude

la plus suivie; et il fallut être instruit pour connoître le moyen de faire à son semblable le plus de mal possible, ou d'éviter celui qu'il auroit voulu faire. Les murs, les tours, les fortifications qui mettoient une ville à l'abri des insultes de l'ennemi, ne furent plus des moyens de défense contre des armes dont l'explosion renversoit tout. Il fallut chercher une autre méthode, et présenter moins de surface. La tactique devoit changer devant un ennemi nouveau; et à mesure que cet ennemi se perfectionnoit par l'habitude, les sciences, réputées autrefois sciences abstraites, et qu'on ne croyoit bonnes qu'à la spéculation ou à l'astronomie, devinrent partie principale de l'art de la guerre. Alors il ne suffit plus de savoir manier une armure lourde et embarrassante; il fallut un autre genre d'éducation pour un autre genre d'exercice; et la chevalerie tomba avec les armes dont elle avoit introduit l'usage; ses lois tombèrent avec elle, et son esprit s'éteignit insensiblement.

Cette nécessité de s'instruire pour un

état dans lequel jusqu'alors il avoit suffi de porter de l'adresse, de la force et du courage, venoit au moment où l'étude des belles-lettres commençoit à renaître; et comme toutes les sciences sont sœurs, l'obligation et l'utilité de se livrer à l'une d'elles contribua beaucoup au succès des autres. Ces sciences, concentrées pendant les siècles de barbarie dans le silence des cloîtres, en étoient déjà sorties pour se répandre dans les universités; celles-ci les répandoient par-tout. Un grand pape s'en déclara le protecteur, et les encouragea par des priviléges. L'Italie fut le berceau où renaquirent tous les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome. Les Médicis s'élevèrent, en éblouissant leur patrie de toutes les plus belles productions de l'antiquité; et le nom de *Côme* emporte à jamais avec lui celui de *restaurateur des lettres*. François Ier. méritoit le même nom en France. L'esprit et la vivacité des deux nations ne pouvoient manquer de faire des progrès rapides dans des sciences qui, à tous les charmes de l'étude, ajoutoient le charme

irrésistible de la nouveauté. Etre renommé dans son siècle, et vivre chez la postérité, sont deux besoins impérieux chez tout homme qui se sent quelques talens, et qui a réfléchi sur le prix de son existence. Ces deux grands ressorts furent mis en jeu par les récompenses, les honneurs, les distinctions auxquels pouvoient prétendre ceux qui parcouroient cette nouvelle carrière. Cela seul y amena une foule de prétendans, y produisit l'agitation la plus grande et la plus continue, à la faveur de laquelle la lumière jaillissoit de tous côtés. Un nouvel aliment survint encore au milieu d'un feu déjà si actif. Chassé des rives des Dardanelles, il fuyoit la main destructive d'un peuple ignorant; et la conquête de Constantinople par les Turcs faisoit refluer en Europe toutes les connoissances, tous les livres qui devenoient un crime en Asie.

L'écriture n'avoit jamais été qu'un moyen lent, fautif et dispendieux, de se communiquer ses découvertes, ses raisonnemens, ses réflexions. Le besoin d'imaginer un

moyen plus prompt, plus sûr et moins coûteux, produisit la découverte de l'imprimerie. Celle de la gravure étoit connue depuis long-temps; et il sembloit qu'il n'y eût qu'un pas pour aller de l'une à l'autre. Mais l'imprimerie eût été peu utile, tant qu'on n'attachoit aucun prix aux ouvrages qu'elle devoit rendre plus communs, aux connoissances dont elle devoit faciliter l'étude. L'invention en fut faite dans le moment même où cette invention réunissoit de grands avantages : aussi les progrès en furent-ils rapides, et l'effet prodigieux. D'un bout de l'Europe à l'autre, la moindre idée se communiqua, se répercuta avec une activité extraordinaire. Cette activité fut d'autant plus grande, que toute l'Europe instruite avoit adopté la même langue morte. Avec cette langue, pouvoient s'entendre du nord au midi ceux qui, dans leur langue naturelle, n'auroient pu se communiquer leurs pensées. Il est fâcheux pour l'humanité d'avoir à déplorer le terrible abus d'une invention si belle et si simple. Elle devint un art universel qui produisit

d'abord quelques biens, pour prodiguer ensuite les plus grands maux. Mais tant en bien qu'en mal, le changement qu'opéroit cette invention étoit de nature à influer sur tout ce qui constitue la société, sur tout ce qui peut y mettre l'ordre et le trouble, sur tout ce qui peut instruire ou tromper, éclairer ou aveugler les hommes, les attacher à leurs devoirs, ou les détacher peu-à-peu de toutes leurs habitudes, de toutes leurs sensations accoutumées.

Enfin, comme si l'homme, après tant de milliers de siècles, étoit mûr pour se communiquer, se transplanter sur tous les points du globe, la nature laissa échapper un secret qu'elle avoit mis entre les mains de tout le monde, et dont personne ne s'étoit encore douté. De tout temps on avoit reconnu dans l'aimant la propriété d'attirer le fer. Les philosophes de l'antiquité ont parlé de cette attraction : mais ni eux, ni leurs successeurs n'entrevirent le parti qu'on pouvoit en tirer. Plusieurs siècles s'écoulèrent sans que l'esprit humain fît aucune tentative sur une pierre dont la

singularité devoit cependant exciter sa curiosité. Ce ne fut que dans le douzième siècle que le hasard fit faire un pas de plus: mais ce pas, qui pouvoit conduire à tout, ne conduisit encore à rien. Un homme s'amuse à suspendre un aimant, ou à le faire nager sur l'eau par le moyen d'un liége; il voit qu'un des côtés de l'aimant prend toujours la même direction; il voit que cette direction est le nord; et il s'arrête là; il ne comprend pas l'utilité de sa découverte; il ne soupçonne même pas le trésor qui vient de s'ouvrir pour lui. Cependant cette double propriété donne à quelques observateurs le desir de multiplier les expériences; ils remarquent qu'après s'être frotté contre l'aimant le fer acquiert aussi la propriété de se tourner vers le nord, et d'attirer d'autres morceaux de fer. Ils s'arrêtent encore à la porte de la plus belle invention, et abandonnent le fruit de leurs travaux à des joueurs de gobelet, ou à de prétendus magiciens. Ce n'est qu'après que ceux-ci ont mis à contribution l'ignorance et la crédulité du

peuple, que des penseurs trouvent enfin la véritable utilité de cette précieuse découverte. Mais il y avoit encore loin de là aux moyens de l'appliquer toujours d'une manière sûre. Aujourd'hui que toutes les communications sont faciles, que toutes les sciences se correspondent, nous avons peine à concevoir cette longue hésitation, cette marche lente et quelquefois rétrograde, cette incertitude du tâtonnement humain : mais alors il n'avoit aucun des secours avec lesquels aujourd'hui la moindre découverte, faite sur les bords de la Tamise ou de la Seine, peut en quelques mois être perfectionnée sur les bords du Danube ou de la Néva. Tout ce qui pouvoit constituer la boussole étoit connu : déjà quelques pilotes s'étoient servis de l'aimant pour s'élever en pleine mer; mais la boussole n'étoit pas encore parfaite, n'étoit pas généralement admise. Les Portugais se l'approprient; elle les conduit au cap de Bonne-Espérance; et dès ce moment il n'y a plus pour l'homme de déserts ni de pays inconnus. Quelque part qu'il soit, il saura

toujours connoître les quatre parties du monde, et diriger sa marche. A l'aide d'une foible machine, il peut parcourir les mers, que quelques heures auparavant son œil n'osoit regarder. Ce ne seront plus les côtes qui lui serviront de guide; au contraire, il les évitera. Tranquille au milieu de l'Océan, il s'élancera d'un hémisphère sur l'autre: et quelques lignes d'aimant vont rapprocher toutes les terres éparses sur le globe.

Jusqu'à ces importantes découvertes, on n'avoit observé l'homme et la nature que sur un continent, où l'on ne trouvoit que des différences insensibles. Mais la boussole et l'imprimerie firent de la renaissance des lettres et des sciences, la propriété de tout l'univers. Le changement que le canon avoit introduit dans la guerre, la boussole l'introduisit dans la navigation. L'astronomie devint une science commerciale; elle apprit aux hommes la route qu'ils devoient tenir pour aller chercher des productions, dont bientôt ils se firent un besoin. La physique vint présider à la fabrication des vaisseaux; les efforts du

vent furent calculés avec la résistance de l'eau; et on détermina d'une manière précise la ligne que feroient prendre ces deux forces, agissant en sens contraire. La longueur des voyages sur mer, la nécessité d'accumuler les vivres, l'obligation de présenter aux effets de la poudre un mur de bois impénétrable, imposa la loi de construire des bâtimens sur lesquels pouvoit se transplanter une colonie entière. Les forêts les plus connues de l'Europe ne pouvoient fournir un bois assez solide; on le trouva dans la partie du nord la plus éloignée. Les peuples de la Norwège et de la mer Blanche ressentirent le contre-coup d'une découverte dont ils n'avoient aucune idée; et on fut jusqu'à Archangel chercher l'arbre avec lequel l'Européen devoit doubler le cap de Bonne-Espérance, ou passer le détroit de Magellan.

Une découverte en entraîne une autre, parce que l'infini est toujours la chimère après laquelle soupire le cœur de l'homme. Les Portugais et les Hollandais sembloient s'être appropriés les premiers le fruit de

l'invention de la boussole. Les Indes, connues dans l'antiquité pour être une source inépuisable de richesses, malgré la longueur et la difficulté du trajet, avoient attiré toute leur attention; chaque jour ils y découvroient de nouvelles îles et une plus grande étendue de continent. Un homme de génie fait du fond de son cabinet, et par le seul calcul des lois de l'attraction et de la pesanteur, une bien plus grande découverte : il ne cherche pas, il ne voit pas, mais il devine un nouveau monde. On se rit de ses assertions. Il affirme que ce nouveau monde existe, parce qu'il prouve qu'il doit exister. Plein de cette idée, après avoir essuyé tous les désagrémens, tous les refus, toutes les contrariétés dont une basse jalousie accable les vrais talens, et que l'ineptie et la foiblesse prodiguent à l'audace du génie, Colomb part, et trouve ce qu'il avoit découvert. Il revient en Europe; il y apporte de nouvelles idées, de nouvelles richesses, de nouveaux objets de commerce et d'échange, et par conséquent un nouveau mobile de toutes les passions humaines.

Jusqu'alors

Jusqu'alors le luxe ne s'étoit introduit que peu-à-peu : il circuloit avec peine. Le métal, qui en est le premier véhicule, manquoit à l'Europe, ou ne s'y trouvoit que dans une sage proportion, et ne pouvoit être tiré du sein de la terre qu'avec des dépenses et des travaux qui en augmentoient le prix. Mais la découverte de l'Amérique inonda l'Europe de tout l'or du Mexique et du Pérou. Il ne se trouva plus aucune proportion entre la quantité qui en arrivoit, et l'usage qu'on en devoit faire. Le luxe créa des besoins. Les besoins créèrent l'industrie. Ce ne furent plus les peuples du nord ou du levant qui exterminèrent quelques nations européennes, ou qui vinrent se mêler avec elles; ce furent quelques poignées d'Européens qui tombèrent sur les malheureux habitans de l'Amérique. Ils tombèrent avec des machines inconnues, avec des armes foudroyantes, avec une tactique réglée, sur un peuple qui n'avoit aucune de ces idées, qui vouloit vivre sur la terre où il étoit né, et qui ne savoit pas même s'y défendre. Ce peuple entier fut

proscrit, fut massacré, et disparut de dessus la terre. Mais tandis qu'ils étoient occupés à le détruire, les Européens ne purent pas même s'accorder entr'eux pour commettre ce vol social, pour exécuter cet homicide de l'humanité. Un monde nouveau, dont ils avoient balayé les habitans, ne fut pas encore assez grand pour en contenir les destructeurs. Ces hommes entassés dans l'Europe, où ils avoient depuis si longtemps l'habitude de se battre les uns contre les autres, portèrent cette habitude au milieu des déserts et des forêts d'un nouvel hémisphère; et quelques milliers d'Européens ne purent vivre en paix dans l'immensité de ces îles et de ce continent, où ils avoient anéanti plusieurs millions d'hommes.

Ces quatre grandes découvertes changèrent donc prodigieusement toute la face de l'Europe : toutes les connoissances que ces découvertes avoient multipliées, devinrent une richesse générale. L'Europe put alors être comparée à une immense famille, sans cesse occupée à se disputer

une succession, transigeant rarement au tribunal de la raison, et plaidant presque toujours à celui de la force. Il étoit clair que si, dans ce moment, une des puissances qui y dominoient prenoit tout-à-coup plus de pouvoir que toutes les autres, si elle absorboit à elle seule ce qui auparavant avoit fait le partage de plusieurs, ce poids énorme tombant dans la balance, devoit en déranger fortement l'équilibre, à moins que différentes circonstances ne s'y opposassent. Voilà ce qu'il faut, ce me semble, chercher dans les deux siècles dont nous parlons à présent, l'élévation de la maison d'Autriche, son augmentation subite, et les circonstances par lesquelles ont été arrêtés des effets qui paroissoient immanquables.

Cet examen nous conduira jusqu'au commencement du dix-septième siècle, temps où les troubles de la Bohême et de la Hongrie, les dissensions qui s'élevèrent dans la maison d'Autriche, et la guerre de trente ans, amenèrent en Europe le premier changement qui se fit par le traité de

Westphalie, et préparèrent celui qui fut consommé par la paix d'Utrecht et de Rastadt.

LETTRE LIX.

Elévation de la maison d'Autriche.

Depuis que l'empire étoit échappé des foibles mains des successeurs de Charlemagne, il n'y avoit point encore eu, en Allemagne, de puissance prépondérante. La dignité impériale n'en donnoit point une. Souvent même on avoit placé sur le trône des Césars, des princes qui, par eux-mêmes, n'avoient que des souverainetés très-limitées. Tel avoit été ce Rodolphe de Habsbourg, dont j'ai parlé antérieurement, et qui fut le chef de la maison d'Autriche. Les foibles possessions qu'il laissa à son fils se trouvèrent encore diminuées par la rigueur indiscrète avec laquelle Albert traita les Suisses. Le desir de se soustraire à une domination plus que ri-

goureuse, produisit les trois premières associations qui ont donné naissance au corps Helvétique. Depuis la mort de ce prince jusqu'à l'avénement d'Albert II, la couronne impériale avoit été portée par des princes de différentes maisons. Le dernier a laissé un nom célèbre dans l'histoire. C'étoit Sigismond, roi de Hongrie. Il avoit marié sa fille à Albert II. Cette alliance contribua sans doute à faire élire Albert. Sa maison possédoit déjà l'archiduché d'Autriche; il parvint à se faire élire roi de Bohême et de Hongrie, où avoit régné son beau-père. Son fils, Frédéric III, lui succéda, et fut remplacé par Maximilien Ier.

Aux Etats héréditaires que possédoit Maximilien, à ceux dans lesquels l'adroite politique de sa maison parvenoit à se faire élire, Maximilien et son fils en ajoutèrent une infinité d'autres.

En parlant de la première faute que fit le roi Robert pour le duché de Bourgogne, j'ai annoncé que le roi Jean en fit une seconde. Au lieu de réunir à la couronne ces grandes possessions, il en fit un apanage

pour Philippe, un de ses fils. Cette nouvelle maison de Bourgogne fut sur le point de causer la ruine entière de la France; mais elle devoit occasionner, par la suite, des guerres bien plus longues encore. Les descendans de Philippe avoient réuni sous leur domination de riches provinces, et entr'autres ce qui forme la Belgique et la Hollande. Charles-le-Téméraire, dernier prince de cette maison, tué devant Nancy en 1477, ne laissoit qu'une fille héritière de tous ses Etats, excepté du duché de Bourgogne, qui, comme apanage masculin, se trouva réuni à la couronne de France. Cette héritière devoit naturellement épouser le fils de Louis XI; et Maximilien recherchoit alors Anne de Bretagne. Les historiens croient que Louis XI redoutoit le mariage d'Anne avec Maximilien, dans la crainte que ce prince ne fît alors avec les Anglais des arrangemens nuisibles aux intérêts de la France. Comines dit qu'il auroit pu donner Marie de Bourgogne au comte d'Angoulême. (Dans la *Lettre LXVII*, j'aurai lieu de revenir sur cette époque,

et de discuter les avantages et les inconvéniens que présentoit l'alliance de ces deux princes.) Mais soit que Louis redoutât le sang de la maison de Bourgogne, qui déjà avoit fait tant de mal au royaume, soit qu'il aimât mieux voir l'élévation d'une maison étrangère, que celle d'un prince de son sang, il laissa Maximilien épouser la princesse Marie. Il renvoya même, quelques années après, Marguerite d'Autriche, élevée pendant long-temps en France, comme future épouse de Charles VIII. Alors commencèrent, entre les deux maisons d'Autriche et de France, ces rivalités qui ont armé toute l'Europe. Alors l'empereur eut à démêler avec la France des intérêts qui n'étoient pas ceux de l'empire. Alors l'empire eut des intérêts qui se trouvèrent très-opposés à ceux de l'empereur. Déjà trois élections consécutives s'étoient faites héréditairement dans la même maison; et cet usage alloit devenir un droit, par les nouvelles forces que cette maison venoit d'acquérir, et qu'elle acquit encore.

J'ai déjà dit comment l'Espagne avoit

été, par Sanche-le-Grand, partagée entre ses quatre enfans. Ces princes et leurs successeurs, tantôt amis, tantôt ennemis, éprouvèrent beaucoup de révolutions. Leurs Etats passèrent dans différentes mains, comme tous ceux qui admettent l'hérédité des femmes. Enfin, après différentes variations, Isabelle, seule héritière de la maison de Castille, et de tout ce qui lui avoit appartenu, épousa Ferdinand, roi d'Arragon, célèbre sous le nom de Ferdinand-le-Catholique. Ce prince avoit, par la prise de Grenade, ruiné en Espagne le gouvernement des Maures, et préparé leur entière expulsion. Il possédoit de son chef le royaume d'Arragon et plusieurs provinces voisines. Il avoit envahi la Navarre sur Jean d'Albert; il avoit repris les royaumes de Naples et de Sicile sur la seconde maison d'Anjou; il dominoit sur les îles que Colomb avoit découvertes en Amérique; il étoit maître du Mexique et du Pérou, conquis par Cortez et Pizarre. L'héritière de tant d'Etats fut Jeanne de Castille. Maximilien ne perdit pas l'occasion de

faire, pour son fils, un mariage encore plus avantageux que celui qu'il avoit fait lui-même. Ainsi, l'héritier d'un prince qui n'avoit possédé d'abord que quelques villes en Suisse ou en Alsace, l'archiduché d'Autriche, et un petit nombre d'autres souverainetés éparses, se trouva tout-à-coup maître de toutes les Espagnes, tant de l'ancien que du nouveau monde, d'une longue étendue de pays depuis le Jura jusqu'au Texel, des îles de Sardaigne et de Sicile, et du royaume de Naples. L'héritier de tant de royaumes fut le célèbre Charles-Quint. Il y ajouta encore des possessions dans le centre de l'Italie, de nouvelles prétentions sur les couronnes de Bohême et de Hongrie, en faisant épouser à Ferdinand l'héritière prétendue de ces deux Etats. Enfin, le fils de Charles-Quint y joignit le Portugal, ce qui lui donna encore les conquêtes et les découvertes que les Portugais avoient faites dans les deux Indes.

La puissance qu'avoit eue Charlemagne ne paroissoit pas comparable à celle qu'eut alors la maison d'Autriche. La seule pos-

session du Mexique et du Pérou faisoit perpétuellement fluer en Espagne une prodigieuse quantité d'or. C'étoit à Cadix que le reste de l'Europe étoit obligé de l'aller chercher. Les Indes orientales n'étoient, pour ainsi dire, fréquentées que par des vaisseaux espagnols ou portugais. Les Vénitiens et les Génois ne dominoient plus que sur le golfe Adriatique ou sur la mer de Ligurie. La découverte du cap de Bonne-Espérance avoit ouvert une route nouvelle; et la puissance propriétaire de cet important établissement retiroit presque exclusivement tous les avantages du commerce oriental.

Avec l'immense étendue de pays qu'elle possédoit, la maison d'Autriche trouvoit des ressources inépuisables pour recruter ses armées. L'Espagne lui fournissoit un soldat brave, sobre et infatigable. Elle trouvoit, tant en Espagne qu'en Hongrie, de quoi remonter sa grosse cavalerie et sa cavalerie légère. Toutes les souverainetés de l'empire se voyoient pressées de toutes parts entre les souverainetés autrichiennes,

et sembloient devoir se confondre dans ce vaste réservoir. Alors il ne pouvoit plus être question de réclamer les priviléges de l'empire. L'empereur avoit toujours en main mille moyens pour diviser le corps dont il étoit le chef; et quand même, par un accord miraculeux, tous les membres qui le composoient se fussent entendus pour demander l'exécution ou de la bulle d'or, ou des capitulations, toutes leurs forces réunies n'eussent pas suffi pour y contraindre un monarque qui pouvoit les écraser de toute sa puissance.

L'Angleterre pouvoit bien, sur mer, s'opposer aux progrès de l'Autriche et de l'Espagne; mais il étoit difficile qu'elle diminuât beaucoup, dans les deux Indes, la source de leur puissance. Sur terre, elle ne pouvoit transporter des forces en état de se mesurer avec celles de l'Autriche; et le temps n'étoit pas encore arrivé où la Grande-Bretagne, refluant d'or, et ayant absorbé tout le commerce des Indes, pourroit acheter des armées entières et avoir des rois à sa solde.

L'union que l'Angleterre eût pu contracter avec la France pour s'opposer aux événemens qui menaçoient à-la-fois toutes les parties du monde, union dans laquelle ces deux Etats eussent pu en faire entrer d'autres, n'étoit pas encore projetée, et ne pouvoit pas l'être. La gloire en devoit appartenir à Henri IV et à Elisabeth ; et les circonstances qui donnèrent l'idée de cette union, n'étoient pas encore à leur point de maturité.

Qui donc arrêta la progression gigantesque de cette puissance incommensurable ? les efforts mêmes qu'elle fit pour l'augmenter encore ; l'arrivée d'un nouvel ennemi qui attaquoit la chrétienté dans les provinces qu'elle pouvoit regarder comme son boulevard ; les guerres de religion, et les efforts de la France. Plusieurs causes secondes se mêlèrent sans doute à celles-ci ; et c'est ce qui rend l'histoire du seizième siècle si intéressante. La seule rivalité de Charles-Quint et de François Ier. est un des plus grands spectacles que l'histoire puisse offrir. Aussi tous les événemens qui ont

précédé, illustré et suivi leurs règnes, ont-ils été décrits par les plus grands historiens. Je n'en citerai que deux; ils me semblent avoir réuni tout ce qui peut plaire et instruire. L'histoire de Charles-Quint, par Robertson, et celle de François Ier., par Gaillard, sont deux morceaux qu'on ne peut se lasser de lire et de méditer. Dans ces deux auteurs on trouvera non seulement tous les détails des événemens extraordinaires qui ont fixé l'attention et le sort de l'Europe; mais on y trouvera surtout toutes les causes de ces événemens parfaitement démêlées, toutes les suites clairement énoncées.

Les efforts qu'une maison déjà si puissante faisoit pour s'agrandir encore, éveilloient fortement l'inquiétude et la jalousie de tous les États dont elle approchoit; et il n'en étoit pas qu'elle ne touchât par quelque point. Ses possessions en Italie menaçoient les restes de ce beau pays; celles qu'elle avoit sur les bords du Rhin menaçoient une grande étendue des frontières de France; le Texel, la Nord-Hollande

et l'Ost-Frise la rapprochoient des trois royaumes du nord; l'hérédité à laquelle elle visoit pour les royaumes de Bohême et de Hongrie, la rendoit voisine limitrophe d'une grande partie de la Pologne; et de plus, chacun de ces États avoit une ou plusieurs provinces, sur lesquelles le chef de l'empire pouvoit exercer des droits qui le mettoient personnellement à portée d'en retirer un grand produit. C'est peut-être parce que cette maison sentit quelle étoit l'étendue de ses forces, qu'elle voulut en outrer toutes les proportions, et qu'elle ne s'étudia pas à lui donner plus d'ensemble. Peut-être aussi cet ensemble étoit-il difficile à obtenir, au milieu des circonstances qui s'opposoient à ses desseins, et dont je dois faire un rapprochement succinct dans les Lettres suivantes.

Vous remarquerez qu'à l'époque où la maison d'Autriche parut tout-à-coup entourée de trônes et de couronnes, la plupart de ces circonstances, ou n'étoient pas encore dans toute leur force, ou étoient peu connues; que par conséquent elles ne

pouvoient donner à ses ennemis l'espérance qu'elles ont dû leur inspirer ensuite; et que l'esprit humain n'est jamais plus fortement frappé de ce qu'il voit, que lorsque c'est une nouveauté. Or, c'étoit une double nouveauté bien imposante de voir dans une des mains de Charles-Quint un faisceau de sceptres, et dans l'autre les clefs d'or du nouveau-monde. On étoit loin de penser alors que ce faisceau étoit un poids embarrassant, au lieu d'être une arme facile à faire mouvoir, et que ces monceaux d'or *stériliseroient* le sol sur lequel on croyoit les amonceler : celui qui eût osé alors prédire cette vérité, eût été regardé comme un faux prophète. L'imagination, qui va toujours au-delà de la réalité, doubloit encore ces trésors de l'Amérique : la jalousie, qui ne pouvoit y atteindre, exagéroit ce qu'elle auroit voulu partager. Enfin, l'activité, les talens, le génie de Charles-Quint sembloient être les attributs exclusifs de l'homme privilégié, destiné à régner sur tant de richesses et tant d'États : et jamais un grand monarque ne parut être

plus appelé à une monarchie universelle, et avoir plus de moyens pour s'y maintenir. Aussi, parmi tous les titres qui ont fixé la place de François Ier. dans l'immortalité, le plus glorieux, selon moi, n'est pas d'avoir lutté si long-temps contre cette effrayante puissance ; mais c'est de n'avoir pas été effrayé de cette lutte même, d'avoir osé la tenter, de s'être élancé dans une arène dont on n'osoit approcher, de n'avoir jamais été abattu par les coups qu'il y reçut, d'avoir osé sonder un colosse dont le poids seul pouvoit l'écraser, et d'avoir pressenti qu'il y avoit autant de vide en proportion que de capacité, ou d'avoir eu une assez grande idée et de soi-même, et de ses ressources, et de sa brave nation, pour être sûr de vaincre à force de temps et de constance.

François Ier. ne diminua pas, je le sais, la puissance autrichienne; mais il montra qu'on pouvoit l'arrêter, et c'étoit beaucoup: il rassura l'imagination épouvantée, et c'étoit une victoire. Il substitua à ses successeurs la continuation du grand ouvrage que Richelieu devoit achever.

Je

Je ne finirai pas la quatrième partie de ces Lettres, sans revenir sur le tableau comparatif de ce qu'étoient, dans le seizième siècle, les deux maisons de France et d'Autriche, et de ce qu'elles furent au commencement du dix-huitième.

LETTRE LX.

Obstacles qu'elle trouve en Turquie.

La destruction de l'ancien empire grec étoit par lui-même un événement capital pour l'Europe; il l'étoit encore plus par la nature et le gouvernement des conquérans qui l'avoient détruit. L'empire grec, occupé depuis plusieurs siècles à défendre le peu qui lui restoit, n'étoit pas, à beaucoup près, en état d'attaquer l'orient de l'Europe. Il n'étoit pas davantage en état de l'attaquer par mer, où, d'ailleurs, il eût été arrêté par les forces de Gênes et de Venise. Il étoit donc de l'intérêt de l'Europe que cet empire subsistât, même dans l'état de foiblesse où il étoit; il étoit sur-tout de

son intérêt que les Grecs ne fussent pas remplacés par un peuple dont l'expérience démontroit qu'on avoit tout à craindre. On seroit donc d'abord tenté de croire que si l'Europe eût connu alors son avantage, s'il y eût eu chez elle plus d'union, elle auroit dû secourir ceux dont elle n'avoit rien à redouter, et éloigner d'elle des conquérans à qui rien ne résistoit. Si ce calcul eût été fait alors (et on ne peut douter qu'il ne fût bon, et suivant toutes les règles de la politique), si, dis-je, il eût été fait, et s'il eût maintenu les princes grecs sur le trône de Constantinople, le siècle suivant auroit vu naître pour l'Europe un autre danger, et la maison d'Autriche auroit rencontré un grand obstacle de moins. C'est que la prévoyance humaine ne peut jamais se porter par-tout; c'est que le plus petit événement peut, au bout d'un demi-siècle, non seulement déranger, mais changer en sens inverse les combinaisons les plus sages et les mieux établies; c'est que tous les calculs politiques étoient alors d'autant plus exposés à l'erreur, qu'il y avoit plus d'Etats où la

souveraineté, passant aux femmes, pouvoit élever une maison sur les débris de toutes les autres.

L'histoire des Turcs commence à être ici nécessaire pour l'histoire de l'Europe. On s'étoit à peine aperçu que l'empire grec pût inquiéter les provinces orientales. Mais dès que les Turcs se furent établis à Constantinople, on dut juger que ce peuple guerrier laisseroit rarement l'Europe tranquille. Animé par ses précédens succès, soumis à une domination absolue, esclave de la prédestination, et par-dessus tout cela, brave et ardent, tel étoit le caractère d'un peuple que ses maîtres avoient toujours intérêt à tenir en activité; tels étoient ces janissaires, à qui il falloit offrir sans cesse des conquêtes ou des révolutions, la tête de leurs ennemis, ou celle de leur souverain.

Il entroit donc dans le plan du gouvernement ottoman d'être toujours en guerre: c'étoit de plus l'inclination naturelle de la plupart des sultans. La force de cette puissance si terrible alors se composoit de plu-

sieurs combinaisons, qui toutes tendoient à lui procurer de grands avantages.

En considérant ce qu'ils avoient fait, de quel point ils étoient partis, quelles vastes contrées ils avoient soumises, quelle puissance ils avoient renversée, les Turcs se croyoient destinés à renouveler le prodige de l'empire romain. Cette série héréditaire de succès et de conquêtes leur donnoit une grande opinion d'eux-mêmes : le moindre mahométan se croyoit, ainsi que le soldat romain, appelé à subjuguer le monde. L'exagération des idées, si naturelle aux Orientaux, et qui se peint dans leurs paroles comme dans leurs actions, nourrissoit encore l'espoir d'une destinée si brillante, et transmettoit à toutes les générations cet orgueil national dont, chez une grande nation, les effets sont toujours prodigieux.

L'esprit de leur religion, ses dogmes, ses préceptes, ses usages, ajoutoient encore à cet orgueil, en provoquant le mépris ou même la haine du fidèle musulman contre tout ce qui ne partageoit pas sa croyance; en lui présentant tout ennemi de Mahomet

comme celui de la nation et de la puissance mahométane, et la mort de cet ennemi comme une œuvre méritoire que le prophète récompensoit par une éternité de bonheur. Après avoir détruit le second siége de la foi chrétienne, les vainqueurs de Constantinople ne croyoient pas que Rome pût leur résister. Impatiens de cette seconde conquête, vers laquelle les portoient toutes leurs idées politiques, toutes leurs affections religieuses, ils croyoient le Koran irrévocablement destiné à régner sur le monde connu, et se regardoient comme les instrumens privilégiés, choisis de toute éternité pour assurer ce triomphe universel.

Vous sentirez aisément quelles inépuisables ressources cet orgueil national, ce délire superstitieux, devoient présenter sans cesse à des princes ambitieux, souvent habiles, toujours entreprenans, exerçant une autorité absolue, exigeant une soumission aveugle, au nom d'une religion qui défendoit de penser.

Le malheur de la chrétienté voulut que l'instant où ils la menaçoient le plus, fût

celui où tous les Etats chrétiens se trouvoient divisés dans leur croyance religieuse, et armés par elle les uns contre les autres. Les succès rapides de la nouvelle église prétendue réformée avoient en peu de temps, au sein de chaque Etat, transformé en une faction redoutable ce qui, dans l'origine, n'étoit qu'une secte dogmatisante. Cette faction, qui se multiplioit de jour en jour, voyoit dans ses premiers triomphes l'annonce de ceux auxquels elle pouvoit prétendre; et propageant contre la cour de Rome une antipathie qui tenoit encore plus à l'intérêt qu'au dogme, elle espéroit, d'un côté, lui arracher sa suprématie spirituelle, de l'autre, lui enlever, ou peu-à-peu, ou de vive force, toutes ses richesses, toute sa puissance temporelle. D'après la haine que l'église réformée portoit à l'église romaine, elle eût joui de voir de nouveaux ennemis attaquer sa rivale. Elle n'eût point vu dans leurs victoires l'approche du danger qu'elle couroit elle-même (1). La haine

(1) On en a bien vu la preuve dans ce qui s'est passé les premières années de la révolution.

est une passion, et la passion ne réfléchit pas. *Tombe sur moi le ciel, pourvu que je me venge :* voilà son espoir et sa politique.

La politique de l'empire ottoman, qui l'entraînoit sur la capitale du monde chrétien, étoit donc encore secondée par les circonstances. Déjà ses forces cherchoient à s'étendre dans les provinces qui bordent le golfe Adriatique; et le point le plus glorieux de l'histoire de Venise, est d'avoir si long-temps lutté contre elles avec des forces si inégales. Déjà maîtres de presque tout l'Archipel grec, les Turcs avoient été quelque temps arrêtés par l'île de Rhodes. Ce bel établissement des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, abandonné par les princes chrétiens, avoit succombé sous les efforts des Ottomans. Un autre chemin pouvoit encore les conduire en Europe: c'étoit celui qu'avoit tracé le génie de Mithridate, celui que prirent, quelques siècles après lui, ces torrens dévastateurs qui inondèrent l'Italie et l'Espagne. Les peuples demi-sauvages que Mithridate vouloit lan-

cer sur son implacable ennemie, habitoient encore ces immenses contrées. Tributaires de Constantinople, à qui ils n'étoient cependant que foiblement soumis, ils auroient aveuglément suivi ses drapeaux pour combattre et sur-tout pour détruire : et les armes ottomanes, précédées d'une telle avant-garde, ne connoissoient point d'obstacle qui pût leur résister. Déjà la Bulgarie, la Croatie, la Transylvanie, avoient été, en tout ou en partie, réunies à l'empire du Croissant; et ce fut en Hongrie qu'il se rencontra avec la maison d'Autriche.

Cette maison possédoit dès-lors assez de forces pour être en état de fermer entièrement aux Turcs l'entrée de la Hongrie, si elle eût été paisible souveraine d'un pays aussi peuplé. Mais il s'en falloit bien qu'elle y exerçât tranquillement les droits de la souveraineté. Comme l'histoire de la Hongrie devient ici essentielle à connoître; comme les premières discussions qu'elle eut avec la maison d'Autriche, facilitèrent les succès des Turcs, les amenèrent quelquefois jusqu'à Vienne, et tinrent par con-

séquent cette maison dans une inquiétude continuelle; comme d'ailleurs ces discussions ont fortement contribué à arrêter la marche de la puissance autrichienne, et que l'on ne peut bien juger sans elles de tout ce qui se passa dans la guerre de trente ans, je crois que c'est le moment où l'on doit se faire une idée de ce qu'étoit la Hongrie.

Voici sur quoi on peut se fixer.

LETTRE LXI.

En Hongrie et en Bohême.

Dans les pays où les Hongrois s'établirent, ils se trouvèrent moins éloignés de leur première origine, que les autres peuplades parties de la Scythie pour se répandre dans le reste de l'Europe. Ils avoient derrière eux des nations dont la vie étoit peu différente de celle des Scythes. Aussi conservèrent-ils dans leur manière de vivre et dans celle de se gouverner, sinon toute

l'indépendance d'un peuple pasteur, au moins toute celle dont pouvoit être susceptible un peuple qui commençoit à être civilisé. C'est une observation qu'il faut également appliquer à la Pologne, et qui prouve d'autant plus la vérité de la réflexion que j'ai faite sur le gouvernement des peuples sortis de la Scythie et de la Tartarie.

Soit par habitude, soit par amour de l'indépendance, les Hongrois avoient longtemps vécu sous le simple commandement des chefs de leurs armées; ils ne connoissoient d'autre pouvoir et d'autre état que celui des armes : il n'y avoit point chez eux d'autre noblesse; le mot de *militantes* étoit synonyme de celui de *noble*. Il s'appliquoit indifféremment à tous ceux qui servoient la patrie; et ceux-là seuls composoient réellement la nation. J'ai dit que leur premier roi fut Saint Etienne; son nom, consigné dans les fastes de l'Eglise, ne l'est pas moins dans ceux de la Hongrie. A en juger par sa conduite, par les sages leçons qu'il donnoit à son fils, et par les lois dont il enrichissoit la Hongrie, il sembleroit avoir

prévu tous les maux qu'entraîneroit l'élection des rois. Ce fut lui qui régla que les nobles seroient membres de la couronne ; que par l'union essentielle entre le roi et la noblesse le pouvoir du chef viendroit des membres qui l'élisent ; que l'autorité souveraine s'exerceroit par le chef, du consentement et avec la participation des nobles ; qu'eux seuls, avec les députés des villes libres, composeroient les Etats, éliroient le roi, et feroient le choix d'un palatin (premier officier de la couronne, destiné à être médiateur entre le roi et son peuple).

Dès la mort de Saint Etienne, les Hongrois purent juger combien le choix d'un roi leur occasionneroit de troubles. Ce peuple si fier, si jaloux de son indépendance, choisit, ou fut, par l'empereur Henri II, obligé de choisir un étranger pour porter la couronne. Alors commencèrent en Hongrie ces dépositions de leurs rois, cette rivalité d'élections, ces discordes civiles que l'on rencontre si souvent dans son histoire. Mais de temps en temps il s'élevoit des princes dont la sagesse atta-

choit de plus en plus les Hongrois à leur gouvernement, et cherchoit par les meilleures lois, à assurer le bonheur et la liberté de la nation. De ce nombre fut Saint Ladislas. La première partie de son règne fut consacrée à repousser les Tartares, dont le voisinage devenoit de plus en plus inquiétant pour la Hongrie; à lui assujettir la Croatie, la Bulgarie, la Dalmatie, la Servie, et d'autres provinces qui pouvoient lui servir de boulevard. Le reste de son règne fut consacré à tous les soins de l'administration la plus réglée et la plus active. Mais le souverain dont la Hongrie se glorifie le plus, celui dont la mémoire lui inspire le plus de reconnoissance et de vénération, est André II. Ce prince paroissoit né pour le maintien ou le rétablissement des lois; il reprit toutes celles qui avoient été établies par Saint Etienne, ou même observées avant lui; il y en joignit d'autres que les changemens des temps avoient amenées; et du tout il composa ce décret célèbre de 1222: monument authentique de son amour pour ses peuples, véritable droit public des Hon-

grois, et qu'ils appellent leur bulle d'or. André y explique la nature du gouvernement établi par les coutumes et les capitulations; il renouvelle les franchises, priviléges, immunités de cette portion de la nation appelée *militantes* ou *servientes patriæ*; et enfin il termine par le fameux serment qui a été celui de tous ses successeurs jusqu'à Joseph Ier., et par lequel le souverain reconnoît dans les Hongrois l'entière liberté de s'opposer à toute infraction de ce décret.

A l'égard de ce serment, vous observerez sans doute qu'il est contraire aux principes que j'ai exposés dans la *Lettre VII*; et vous jugerez, avec raison, que toutes les fois que l'on remet une arme aussi dangereuse à la discrétion du peuple, on met le peuple et l'Etat à la merci des factieux. Mais en supposant même que le roi André eût pu avoir, au commencement du treizième siècle, des idées justes sur le danger d'un pareil serment, peut-être ne pouvoit-il pas le refuser à une nation fière, jalouse, et qui n'auroit pas supporté le refus de ce qu'elle

appeloit la sauve-garde de sa liberté. Au reste, il y avoit dès-lors en Hongrie une magistrature faite pour maintenir cette liberté, pour en empêcher la ruine et les excès. C'étoit le palatin entre les mains de qui fut remis le décret, ce précieux dépôt des intérêts de la nation, *afin*, est-il dit, *qu'ayant toujours cet écrit devant les yeux, il ne s'écarte pas de son devoir, ni ne consente que les rois ou les nobles s'écartent du leur.*

D'après le caractère franc et loyal de la nation hongroise, d'après son attachement pour ses rois, elle eût vécu heureuse sous des lois aussi sages, si l'espérance d'une couronne éligible n'eût pas souvent attiré chez elle les intrigues et la corruption des étrangers. Cette coutume de l'éligibilité flatte l'indépendance d'une nation, et peut ne pas avoir de grands inconvéniens pour elle, tant qu'elle a peu de relations avec les puissances qui l'entourent. Alors elle n'est exposée qu'à l'ambition de quelques-uns de ses membres. Il peut en résulter quelque dissention momentanée dans l'Etat;

mais l'Etat peut toujours subsister, parce que chacun des concurrens régnicoles a intérêt à le conserver, et que d'ailleurs s'il laissoit entrevoir une autre intention, il perdroit à l'instant tout son crédit. Mais dès qu'un voisin puissant et jaloux peut influer sur l'élection, ou dès qu'il peut la faire faire en sa faveur, alors tout est changé. Dans le premier cas, ce ne sera plus tel ou tel concurrent qu'il cherchera à faire nommer; ce sera celui dont le caractère et l'incapacité seront le plus nuisibles à la patrie, et pourront le plus faire espérer la naissance ou la continuité des troubles. Dans le second cas, ne pouvant se dissimuler ce qu'a été son élection, ce que sera celle de son successeur, il est difficile qu'il regarde ce peuple comme le sien, et qu'il se croie le chef de cette famille.

Les Hongrois l'éprouvèrent, malgré la sagesse des choix qu'ils firent. Souvent ils eurent à s'applaudir des rois pris dans la maison de France, dans la personne de Charles d'Anjou et de son fils : il y a en Hongrie peu de règnes aussi glorieux que

celui de Charles et de Louis Ier.; et les Hongrois les placent au rang de leurs plus grands monarques.

Dès la fin du treizième siècle, ils avoient déjà eu des démêlés avec Albert, duc d'Autriche, et fils de Rodolphe : et ce fut alors que commença, entre l'Autriche et la Hongrie, cette jalouse antipathie qui a fait répandre tant de sang. C'est à Albert II, gendre de Sigismond, que l'on peut rapporter l'établissement de la maison d'Autriche en Hongrie. Il y eut néanmoins encore quelques intervalles, pendant lesquels la couronne passa sur d'autres têtes. Ce fut là l'époque du règne brillant du célèbre Mathias Corvin. Sa mort ramena les troubles dont on avoit déjà vu tant d'exemples.

Cependant les Turcs avoient commencé à paroître dans les provinces voisines de la Hongrie. La Transylvanie, sur-tout, devenoit le théâtre de leurs incursions. La Hongrie eût dû sentir, dès-lors, que se trouvant entre deux puissances dont les forces augmentoient tous les jours, elle alloit être exposée non seulement à leurs

coups,

coups, mais à leurs intrigues. Et c'est ici que les trois histoires de Turquie, de Hongrie et d'Autriche, ont une relation perpétuelle et veulent être étudiées ensemble. En vain les Hongrois croyoient-ils alors se mettre à l'abri de leurs lois, et les faisoient-ils, dans ce dessein, compiler et rédiger en forme. C'étoit la possibilité de les exécuter qui leur manquoit de plus en plus. Le recueil de ces lois, intitulé *Ouvrage Tripartie*, est réellement très-satisfaisant dans la théorie. Tout y tient aux grands principes de la société; tout s'y rapporte aux trois devoirs de l'homme; tout annonceroit que le peuple qui possédoit ce recueil devoit offrir un modèle de gouvernement sage, s'il n'étoit pas bien plus facile de faire des lois, que de les faire observer; s'il n'étoit pas d'une vérité démontrée par des siècles d'expérience, que les lois politiques d'une grande nation ne peuvent jamais être absolues, qu'elles doivent toujours être relatives aux circonstances dans lesquelles cette nation se trouve, à sa position vis-à-vis des autres peuples, et à

celle de ces autres peuples vis-à-vis d'elle. La maison d'Autriche suivoit avec l'application la plus constante et la plus rigoureuse la marche de ces circonstances, le changement de toutes ces relations. Elle avoit son but dont elle ne s'écartoit jamais; elle ne faisoit point un pas au hasard. Elle devoit avoir un grand avantage contre les secousses inégales que donnoient à la nation hongroise, d'un côté le souvenir et le regret de ses anciennes libertés, de l'autre l'approche de la puissance ottomane, et, dans son sein, toutes les intrigues, toutes les factions, toutes les discordes dont les étrangers y répandoient les étincelles, et y attisoient le feu.

Les armes de Soliman II, un des plus grands princes qui aient paru sur le trône de Constantinople ; la terreur qu'elles avoient inspirée; la politique avec laquelle ce prince préparoit ses projets ou en assuroit le succès; la terrible bataille de Mohacz; l'élection d'un roi Transylvain, en concurrence avec le roi Ferdinand; le partage du royaume fait entre ces deux

princes, sous la garantie, ou du moins sous l'inspection de Soliman, commencent les grands débats qui ont existé si long-temps entre la maison d'Autriche et la Hongrie. C'est sur-tout en comparant tout ce qui se passa alors chez les Hongrois, avec les lois auxquelles ils vouloient toujours se reporter, que l'on pourra se faire une idée des obstacles que l'Autriche eut à vaincre pour établir en Hongrie sa domination héréditaire. C'est un des morceaux les plus instructifs qu'on puisse lire, pour se convaincre que toutes les fois qu'un peuple lutte contre les convenances et la nécessité, il lutte contre son propre intérêt. Si la politique de Vienne et de Constantinople se fût accordée à voir, ce qui peut-être étoit véritablement leur avantage, qu'il ne falloit point multiplier les points de contact, et qu'il valoit mieux laisser un intervalle qui les séparât ; alors la Hongrie, devenue le mur de séparation entre l'Autriche et la Turquie, les trouvoit mutuellement intéressées à sa conservation : alors étant vis-à-vis de ces deux

puissances dans une indépendance politique, elle auroit pu jouir au-dedans de son indépendance civile. Les guerres sanglantes auxquelles a donné lieu le voisinage de l'Autriche et de la Turquie ; les dangers auxquels la capitale de l'Autriche a été plusieurs fois exposée ; le nouveau voisinage que cette puissance vient d'acquérir en devenant, dans une immense étendue de pays, limitrophe de la Russie, peut faire douter s'il ne seroit pas plus utile pour elle d'avoir un intermédiaire qui la séparât de ces deux voisins. Mais quand même elle auroit fait alors ce calcul, ce n'eût pas été celui de Constantinople. Cette puissance, riche des superbes pays qu'elle avoit conquis, forte de l'aveugle soumission de ses soldats, qu'elle pouvoit rassembler d'un mot ou d'un geste, pour opposer à des troupes, dont la réunion étoit toujours plus lente, dont la discipline n'étoit pas aussi rigoureuse, dont la diversité affoiblissoit les mouvemens ; cette puissance, dis-je, paroissoit toujours soutenue par l'audacieux génie du célèbre im-

posteur qui l'avoit fondée. Combattre et vaincre, c'étoit là sa première politique; et la facilité des conquêtes qu'elle avoit faites jusqu'alors, lui laissoit peu de doutes sur celles qu'elle projettoit encore.

C'étoit donc un point de vue que devoit observer sans cesse cette maison d'Autriche, mal assise encore sur un trône que son ambition nommoit patrimonial, et que les lois proclamoient électif; c'étoit une force contre laquelle il falloit se défendre toujours, ou se préparer à la défense; et les efforts qu'elle étoit obligée d'employer ou de réserver contre cette force, étoient autant de diminué sur ceux qu'elle auroit pu diriger contre l'Empire, la France ou l'Italie. Si l'on joint à cela les difficultés interminables qu'elle éprouvoit pour se rendre héréditaire en Hongrie, les menaces, les troubles, les moyens de tout genre auxquels il falloit avoir recours, sans peine de dériver de la ligne que l'on s'étoit tracée, et de perdre le fruit de ce qu'on avoit déjà fait, on verra que les obstacles qu'elle rencontroit sans cesse de ce côté

devoient souvent arrêter ce qu'elle eût voulu faire d'un autre. La couronne de Hongrie est aujourd'hui héréditairement affermie dans la maison de Lorraine, qui a remplacé celle d'Autriche. Ce fut l'ouvrage de quelques mots de l'héroïque Marie-Thérèse; ainsi il ne peut plus être question de toutes ces prétentions soutenues au prix de tant de sang, et enfin abandonnées. Mais quand on veut voir ce que peut obtenir avec le temps un cabinet constamment attaché à suivre pas à pas la même route, il faût le chercher dans l'histoire de la Hongrie, depuis le règne de Ferdinand jusques au commencement du dix-huitième siècle.

Dans la quatrième partie, je vous ramenerai sur les changemens qui s'opérèrent alors en Hongrie: ici ne voyez en eux que la gêne dans laquelle ils mettoient les forces autrichiennes. Remarquez que les provinces qui bordoient les frontières turques, étoient celles où la maison d'Autriche éprouvoit le plus d'obstacles pour créer, pour préparer, pour conserver,

pour faire agir tous ses moyens de défense ou d'attaque. Une irruption imprévue, une défaite inopinée amenoit l'ennemi aux portes de Vienne : l'expérience prouva plusieurs fois la grandeur de ce danger, et prouva sur-tout qu'il étoit difficile de se prémunir contre lui. Cette observation ne pouvoit échapper au gouvernement autrichien, et par conséquent le tenoit dans une inquiétude habituelle. Elle échappoit encore moins aux nombreux ennemis que ses projets lui suscitoient en Europe, et entretenoit leur juste confiance dans une résistance constamment prolongée.

Ce qu'il étoit obligé de faire en Hongrie, ce qu'il avoit à craindre d'elle, il le trouvoit encore dans la Bohême. Ce royaume étoit aussi électif. Il falloit aussi parvenir à le rendre héréditaire. Ses mœurs en faisoient presque un peuple à part au milieu de l'Europe ; ses localités en rendoient l'attaque difficile ; ce qui inspire toujours aux habitans une grande présomption pour leur défense. Son voisinage avec la Pologne pouvoit la réunir, ainsi

que la Hongrie, à ce royaume, dont le gouvernement différoit peu de celui de Presbourg ou de Prague. Les trois couronnes avoient reposé quelquefois sur la même tête. Cette réunion pouvoit se faire encore : il ne falloit qu'un autre Sigismond pour l'obtenir, et assurer avec elle l'indépendance de ces trois empires. L'ancienne secte des Hussites avoit déjà élevé en Bohême les plus grands troubles ; ils pouvoient s'y renouveler encore. Enfin, les disputes de religion qui commencèrent dans le seizième siècle, se répandirent avec force dans la Hongrie et dans la Bohême. L'hérésie y fit un grand nombre de prosélytes, et ce furent les ennemis les plus dangereux de la maison d'Autriche. Ces dissentions sont rarement du nombre de celles que le machiavélisme peut entretenir dans l'espoir de s'en servir pour augmenter son autorité. Vous verrez bientôt que la reine Médicis, nourrie dans les détours de la politique italienne, voulut suivre cette marche en France pendant la minorité de ses fils, et quels coups fu-

nestes cette erreur porta à la monarchie. Le cabinet de Vienne prit une autre route; il se déclara formellement contre la nouvelle doctrine; il voulut en arrêter les progrès, en défendre la profession publique. Mais vous verrez aussi que, le succès ne répondant point à ces efforts, il ne put les soutenir. Dès que les dissidens se furent coalisés, il fallut les regarder comme un corps dans l'Etat; il fallut leur donner une existence, et leur concéder des priviléges. La force cherche sans cesse à augmenter ce qu'elle a arraché à la foiblesse; celle-ci cherche toujours à reprendre ce qu'elle a donné à la nécessité. Au milieu de chaque Etat, il se fait alors deux partis qui sont toujours en guerre ouverte ou tacite, et s'observent avec jalousie quand ils ne se battent pas avec animosité. Nouvelles entraves pour la maison d'Autriche; entraves dont elle devoit sentir d'autant plus la gêne, que ses Etats étoient plus éloignés les uns des autres, qu'ils étoient régis par des lois, des coutumes, des mœurs très-différentes: toutes choses

qui nuisent à l'ensemble, à l'unité de l'administration, et qui lui ôtent souvent, en force réelle, une grande partie de ce qu'elle peut avoir en force de théorie.

N'oubliez pas que ces deux royaumes, la Hongrie et la Bohême, étoient deux points principaux de la puissance autrichienne ; ayez toujours les yeux sur eux ; quand vous verrez cette puissance éprouver des échecs au milieu de sa grandeur la plus imposante, et en décheoir avant d'avoir pu la consolider, n'allez pas chercher ailleurs la cause première et toujours agissante d'une foiblesse que l'on entrevoit sous les apparences d'une force incommensurable : et dans les réactions qu'entretenoient sans cesse les obstacles tant intérieurs qu'extérieurs que lui opposoient la Bohême, la Hongrie, la Turquie, jugez le contre-coup qui devoit toujours se faire sentir jusque dans le centre de sa puissance.

LETTRE LXII.

Charles VIII, Louis XII. Ligue de Cambrai.

Les prétentions de la France sur diverses parties de l'Italie contribuèrent à lui donner de nouveaux rapports avec l'Autriche ; et celle-ci ayant acquis la souveraineté de l'Espagne, les rapports devinrent encore plus immédiats. Ces prétentions venoient des droits anciens de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples et de Sicile ; de ceux que Louis XII avoit du chef de sa grand'mère sur le Milanez, et des droits que la France avoit acquis sur Gênes, lorsque cette république se donna à elle. On fit souvent valoir ces prétentions avec plus de force que de suite, avec plus d'impétuosité que de prévoyance pour l'avenir. Dans ces circonstances, où l'on ne voyoit que l'acquisition d'un nouvel Etat, la politique de la France prit souvent une di-

rection fausse ; quelquefois même elle fut favorable à l'Autriche : et la politique de celle-ci n'ayant dans le fond jamais varié, lors même qu'elle sembloit avoir fait quelque traité contraire, travailloit toujours à se conserver un grand avantage.

La politique française prit une fausse direction, lorsque Charles VIII, dans l'idée de conquérir le royaume de Naples, fit sa paix avec le roi des Romains, et avec celui d'Arragon, sans conserver aucun des avantages qu'il avoit eus sur eux, et rendit même à celui-ci des provinces pour lesquelles son père avoit payé des sommes considérables ; lorsqu'il négligea la ligue qui, pour le chasser de l'Italie, se fit entre les Vénitiens, le pape, l'empereur Maximilien, l'archiduc Philippe, son fils, le roi d'Arragon, Henri VII, roi d'Angleterre, et Ludovic Sforce, duc de Milan ; lorsque Louis XII convint de partager ce royaume de Naples avec Ferdinand-le-Catholique ; lorsqu'il se chargea de la plus grande partie d'une expédition dont il ne retira que peu de fruit ; lorsqu'en arrêtant le mariage d'une

fille de France avec Charles-Quint, il convint de lui abandonner le royaume de Naples, pendant que Ferdinand-le-Catholique abandonneroit la Calabre et la Pouille; lorsque, voulant remplir ses engagemens avec fidélité, il se laissa tromper par Ferdinand, qui ne remplit pas les siens.

La politique de la France fut favorable à l'Autriche, lorsque le cardinal d'Amboise se laissa tromper par la vengeance apparente que le pape et l'empereur vouloient tirer de l'orgueil de Venise. C'est ce qui produisit la fameuse ligue de Cambrai, le traité le plus impolitique qui eût jamais été fait, et auquel on n'en peut comparer qu'un plus impolitique et plus funeste encore, deux cent cinquante ans après. Cette ligue mit bientôt dans le plus grand jour la profonde adresse des Vénitiens, et les véritables intentions des puissances, qui, en se liguant contre Venise, n'avoient cherché qu'à procurer à la France de nouvelles guerres et de nouveaux ennemis. Les mêmes Etats qui venoient de se réunir pour contraindre Charles VIII d'abandonner la

conquête de Naples, se réunirent encore pour écraser la seule puissance qui pût alors défendre l'Italie; et la France entra dans cette ligue comme partie principale. Si elle eût été assez malheureuse pour suivre ses premiers succès, elle eût anéanti en Italie la seule barrière de la maison d'Autriche. La rapidité même de ses conquêtes, et la terreur de ses armes la privèrent de ce funeste triomphe. Venise qui, par sa fermeté au milieu de l'orage, avoit rappelé la sage énergie du sénat romain, rappela, par la multitude de ses intrigues et l'adresse de ses négociations, toute l'habileté de Philippe de Macédoine. Elle fut parfaitement secondée par les intentions secrètes de l'empereur et du pape, qui, en s'unissant avec le roi de France, n'avoient cherché qu'à lui nuire. Cette coalition finit par se tourner contre un des principaux coalisés. Maximilien en forma une nouvelle contre Louis XII. Il y fit entrer Henri VIII, roi d'Angleterre, et les Suisses; le premier, sans aucun avantage pour lui, que le chimérique espoir de reprendre quelques

provinces de France; les autres contre leur propre intérêt, et pour travailler à l'agrandissement de la puissance dont ils avoient secoué le joug.

Cette ligue de Cambrai est un point si important de notre histoire, elle offre des rapprochemens si frappans avec la guerre de sept ans (dont je ne parle point dans cet ouvrage, mais dont vous devez étudier les causes et les effets), que je veux consacrer une Lettre entière à vous indiquer comment il faut considérer cette grande époque.

Ce qui doit d'abord fixer toute votre attention, c'est le caractère des principaux personnages qui figurent dans cette sanglante tragédie.

Le cardinal de la Rovère, trop connu sous le nom de Jules II, avoit porté sur le trône pontifical l'ambition dont il fut toujours dévoré. Il n'avoit visé à ce haut rang de père commun de tous les chrétiens, que pour les armer les uns contre les autres. Ses vues ne furent que trop remplies. Loin d'être jamais médiateur entre eux, il fut

le plus grand instigateur, et souvent l'unique cause de leurs guerres les plus sanglantes. Vindicatif, ardent et dissimulé; traités, lois, bienséances, devoirs, il ne respectoit rien de ce qui pouvoit s'opposer à ses desseins; et la monstrueuse confusion qu'il fit des armes spirituelles et temporelles, fut un des plus grands reproches que Luther fit à l'église romaine. Si Luther n'eût pas été si fortement indigné de la doctrine des excommunications et de la vente des indulgences, il n'eût point cherché à établir une nouvelle secte.

Ferdinand se voyoit en possession de toute l'Espagne; il avoit visé, et il étoit parvenu à y joindre le royaume de Naples. L'histoire nous le représente comme un homme qui se jouoit de sa signature. Ennemi par caractère de tout ce qui étoit bonne foi, il faisoit gloire de cette antipathie; et il y a de lui un mot célèbre qui lui a assigné sa place chez la postérité. Quelqu'un lui rapportant que Louis XII se plaignoit d'avoir été par lui trompé quatre fois: *il a bien tort*, dit-il, *je l'ai trompé*

trompé plus de dix. L'ambition de Ferdinand s'accrut encore par les richesses que lui procura la découverte de l'Amérique ; et sa politique fut de tenir l'Europe dans une grande agitation, pour la distraire d'un nouveau monde où il auroit voulu régner sans concurrens.

Sans afficher un aussi grand mépris pour la bonne foi, Maximilien n'étoit pas plus esclave de sa parole. L'avarice étoit sa passion, et l'or son dieu suprême. Il ne signa jamais un traité sans se faire payer ; et quand l'argent étoit dissipé, il se croyoit libre de son engagement. Il le remplissoit même si mal avant de le rompre, qu'il eût souvent mieux valu pour ses alliés le regarder d'avance comme rompu.

Louis XII avoit une grande loyauté, qui, jointe à un grand desir de gloire et à l'ambition de faire valoir ses droits sur l'Italie, le rendit souvent trop facile aux ouvertures de ceux qui vouloient le tromper en paroissant entrer dans ses projets. Le cardinal d'Amboise possédoit toute sa confiance ; et ce ministre, personnellement

haï par Jules II, n'en étoit pas moins disposé à accueillir toutes les propositions de la cour de Rome. Cette cour avoit encore auprès de Louis XII un grand soutien dans la personne de la reine Anne de Bretagne. Jules avoit pris beaucoup d'ascendant sur l'esprit de cette princesse, et elle arrêta plus d'une fois la juste indignation de Louis XII, irrité de la fausseté du souverain pontife.

Venise jouoit alors un grand rôle en Europe. Elle avoit conquis Chypre, Candie et la Morée; elle étoit maîtresse des principales places maritimes de la Romagne et de plusieurs ports du royaume de Naples. Elle avoit encore des possessions importantes dans le Crémonois et jusques dans le Milanez.

Elle étoit de plus en état de défendre ces grandes et riches possessions. Des arsenaux bien fournis, une marine redoutable, un nombre prodigieux de matelots, les plus habiles constructeurs, des troupes aguerries et bien payées. Pour toutes ces dépenses réglées avec soin et inspectées avec vigi-

lance, on trouvoit des ressources inépuisables dans la sage administration des deniers publics, et dans le commerce le plus florissant.

Ce commerce étoit non seulement prodigieux, mais même exclusif. Les Vénitiens avoient chez eux des manufactures, dont eux seuls possédoient le secret; et la nature même de leur gouvernement contribuoit à retenir un secret qui enrichissoit l'Etat.

La plus grande partie du commerce de l'Europe se faisoit alors par Venise; elle étoit le centre du monde négociant; et la mer qui entroit dans ses rues, lui donnoit les mêmes avantages que ceux qui depuis ont porté Amsterdam à un si haut point d'élévation. Mais ce qui faisoit le grand avantage de Venise, c'étoit le commerce de l'Asie et des Indes orientales.

Ce commerce, qui consistoit sur-tout en objets de luxe et d'agrément, avoit disparu pendant les siècles d'ignorance et de barbarie. Les croisades en avoient peu-à-peu ramené le goût. Il n'y avoit que deux

routes : celle du Levant et celle du Cap. Le Cap étoit resté long-temps ignoré ; il venoit d'être découvert quelques années avant la ligue de Cambrai. Toutes les marchandises de la Perse, des Indes, de la Chine et des autres Etats asiatiques, n'avoient donc que deux étapes pour arriver dans la Méditerranée : Constantinople et les ports d'Egypte. (La Tartarie et la Russie étoient alors réputées nations barbares, et la route du grand désert ne pouvoit être fréquentée.)

Constantinople étoit plus particulièrement la route de ce qui venoit de l'Asie septentrionale : on embarquoit d'abord les marchandises sur la mer Caspienne ; elles remontoient le Volga jusqu'à l'endroit où il s'approche le plus du Don ou Tanaïs : on les portoit par terre jusqu'à ce fleuve, sur lequel elles descendoient dans la mer Noire, et de là à Constantinople.

Les marchandises de l'Asie méridionale venoient à la seconde étape. C'étoit au Caire, à Rosette, à Damiette, à Alexandrie ; elles étoient embarquées dans différens ports des

Indes ou de la Perse, et arrivoient à Suez, ou à un autre port de la mer Rouge. Les rois d'Egypte avoient fait faire autrefois un canal de la mer Rouge à un bras du Nil. Mais ce canal, mal entretenu pendant les guerres, avoit été abandonné et détruit. Le trajet se faisoit par chameaux.

Venise étoit seule en possession de ces étapes : elle y avoit obtenu de grands priviléges. Sa monnaie y étoit reçue comme celle du pays; elle s'étoit affranchie de toutes les gênes que les Etats où elle commerçoit exerçoient sur les autres nations. Elle étoit même très-attentive à ce que vis-à-vis de ces autres nations on multipliât plutôt que de diminuer tout ce qui pouvoit les empêcher de rivaliser avec la république. Elle seule savoit faire respecter ses marchands. Elle avoit toujours un envoyé au Caire; elle entretenoit un ambassadeur à Constantinople; et les relations historiques qu'elle avoit soin de laisser échapper, étoient toujours de nature à écarter les Européens de la Turquie.

Ce ne fut qu'en 1577 que les Anglais

obtinrent de négocier dans le Levant ; les Hollandais, vingt ans après ; et à cette époque il y avoit déjà près de cent ans que le Cap de Bonne-Espérance étoit connu, et que les Portugais, qui, au bénéfice d'un transport moins coûteux, joignoient encore celui d'acheter sur les lieux, de la première main, ce que les Vénitiens n'achetoient que des négocians grecs, commencèrent à donner les marchandises à meilleur compte, et à écarter une concurrence que Venise ne pouvoit plus soutenir.

Mais au commencement du seizième siècle, il n'y avoit point encore de puissance maritime qui pût rivaliser avec elle. Depuis que Pise avoit été asservie par les Florentins, son commerce étoit ruiné. Livourne n'étoit pas encore un grand port. Gênes, déjà déchue d'un rang trop au-dessus de ses forces, n'étoit plus qu'une ville réclamée par le Milanez ou par la France. Les royaumes de Naples et de Sicile, sans gouvernement fixe, sans souverain déterminé, étoient le jouet des prétentions de toutes les cours de l'Europe.

Enfin, à Rome, les vices de l'administration, et le peu d'encouragement donné à l'industrie, excluoient toute idée d'un grand commerce, qui, d'ailleurs, ne peut exister dans un Etat où il ne trouve pas une grande force protectrice.

Aussi les richesses de Venise étoient-elles étonnantes. Dans un temps où l'or et l'argent étoient encore rares en Europe, ces métaux affluoient à Venise avec profusion. Le luxe et les arts sembloient en avoir fait leur patrie.

Venise ne devoit chercher qu'à jouir en paix de sa brillante existence. Mais l'orgueil républicain a de tout temps occasionné plus de guerres que les intrigues ministérielles. Il étoit à son comble à Venise; et cette république se croyant la seule appelée à amasser les richesses du monde, affectoit par-tout le langage de l'antique Rome, et traitoit tous les souverains avec hauteur.

Elle en étoit à ce période de grandeur, lorsque la cruelle ambition de Jules conçut le projet de la ligue. Venise étoit loin

de la craindre, même de la soupçonner; il ne pouvoit lui paroître vraisemblable que ses voisins, si divisés d'intérêts entre eux, se réunissent contre elle.

C'étoit elle qui avoit fait parvenir Jules à la papauté; elle le connoissoit assez pour ne pas compter sur sa reconnoissance, mais elle pouvoit au moins compter sur les motifs personnels, ou de politique, qui éloignoient le pape de l'empereur, de Ferdinand et de Louis XII.

Il n'y a point de pape qui ne doive craindre, en Italie, l'agrandissement des empereurs. Les anciennes prétentions de l'empire sont encore soutenues par quelques publicistes allemands, et elles seront bonnes le jour où on les fera valoir avec avantage.

Ferdinand étoit déjà trop puissant dans la Calabre et la Sicile : son ambition étoit connue, et Rome devoit sur-tout craindre de lui fournir les moyens ou le prétexte de faire en Italie d'autres établissemens.

Encore moins devoit-elle courir les mêmes risques vis-à-vis de Louis, déjà

maître de Gênes et de Milan ; de plus, Jules haïssoit personnellement le cardinal d'Amboise, qui, au lieu de le faire nommer pape après Alexandre VI, avoit cherché à se faire nommer lui-même.

Louis XII ne devoit pas être plus porté à se lier avec Maximilien et Ferdinand. Le premier étoit connu par son inconstance et sa fausseté ; l'année précédente il avoit, à la diète de l'empire, prononcé une diatribe sanglante contre Louis XII, et s'étoit assez peu respecté lui-même pour insulter indécemment ce souverain. Le mariage qu'il venoit de contracter pour l'archiduc Philippe rendoit encore plus impolitique le projet de l'amener en Italie, et de lui faire partager l'Etat de Venise.

Louis avoit été tant de fois trompé par Ferdinand, et sur-tout pour le royaume de Naples, qu'on ne pouvoit croire qu'il voulût s'exposer à l'être encore. Il pouvoit bien lui avoir pardonné ; mais ce pardon ne pouvoit être réciproque. En fait d'offense, la vengeance la plus implacable est toujours celle de l'offenseur.

Enfin, Venise avoit aidé Louis à s'établir en Italie. La raison d'Etat lui garantissoit son alliance. Elle l'avoit averti de la ligue que Maximilien avoit voulu faire avec elle; et de tous ses voisins, c'étoit le roi de France dont elle devoit être le moins inquiète.

Celui qui proposa la ligue, fut ce même Jules, qui risquoit de n'en être plus le maître, quand une fois elle seroit formée. L'espoir de reprendre aux Vénitiens quelques domaines de l'Etat ecclésiastique le fit passer par-dessus ces difficultés. L'ouverture en fut faite à d'Amboise, dont Jules connoissoit le foible, et qui reprochoit en secret à Venise de l'avoir éloigné de la papauté. Il faut le dire, quoique ce soit une tache à la mémoire de ce grand ministre, d'Amboise reçut et suivit ce projet avec une précipitation qu'on ne peut excuser. Il fut sur-le-champ communiqué à Maximilien et à Ferdinand. Le premier l'agréa sans retard; le second, qui se promettoit bien d'y entrer, commença par opposer quelques difficultés. Il fut secondé, qui le

croiroit! par ce même Jules, auteur du projet; soit qu'au moment de le réaliser il fût effrayé du danger; soit plutôt qu'il voulût tendre des pièges à ses alliés, comme à ses ennemis, et voir qui s'y prendroit le premier. Sa conduite ultérieure semble indiquer que ce fut là son but. Son nonce, à Cambrai, n'eut même aucun pouvoir; il sembloit n'être venu là que pour observer, pour voir comment le traité se feroit, et pour que Jules pût ensuite vendre son refus ou sa ratification. Marguerite d'Autriche traita pour Maximilien, d'Amboise pour le roi de France; et comme le nonce ne vouloit pas s'engager pour le pape, ce fut ce même d'Amboise qui s'engagea pour lui. Cet incroyable aveuglement, ce coupable empressement qui heurtoit tous les principes, toutes les convenances, doit vous prouver combien, dans les grandes affaires, un ministre doit être en garde contre ses propres idées, contre son sentiment personnel, combien il doit faire abstraction de tout ce qui n'est pas le bien public.

Il sembloit réservé à ce funeste traité de renfermer tous les vices. Le droit d'excommunication en matière temporelle, y fut reconnu par deux souverains; et il fut stipulé que Jules fulmineroit un interdit sur Venise, si dans quarante jours elle ne rendoit pas ses usurpations.

Du reste, il fut convenu qu'aucun des contractans ne pourroit faire ni paix ni trève sans l'aveu des autres. C'est un de ces articles que toutes les parties demandent et obtiennent toujours, avec l'intention réciproque de ne jamais les exécuter.

Venise ignora long-temps ce qui se tramoit contre elle. Elle n'en eut même la certitude que par ce même Jules, qui lui offrit de ne pas ratifier le traité, si on vouloit lui rendre ce qu'il prétendoit.

Cette grande question fut agitée dans le sénat; et c'est là que la république commença à déployer une fermeté qui la sauva. Guichardin nous a conservé une partie des harangues qui furent prononcées à ce sujet. Celle de *Tresivani* sur-tout est très-remarquable. Il s'appuya sur le caractère et

les principes de Jules, pour faire voir qu'il valoit encore mieux l'avoir pour ennemi que pour ami. Puis se fondant sur l'expérience et sur la marche ordinaire de la politique, il prouva qu'une coalition n'étoit réellement redoutable que dans le premier moment; que dès qu'on pouvoit soutenir son premier effort, le temps faisoit le reste; et que les revers ou les succès brouilloient inévitablement les puissances coalisées; c'est ce qui a toujours été, et ce qui sera toujours.

Venise n'eut donc plus d'espoir qu'en elle-même; et quoique cet espoir fût déçu par les premiers malheurs qu'elle éprouva à l'ouverture de la campagne, il servit à rassurer les peuples, et à les attacher à un Etat qui annonçoit une noble confiance dans ses défenseurs.

Un gouvernement gagne toujours à donner à ceux qu'il gouverne une grande idée d'eux-mêmes, et le pressentiment de la justice de leur cause. La république ne tarda pas à l'éprouver. Jules avoit lancé ses foudres, et prononcé l'interdit. Le clergé

vénitien n'en fut point ébranlé; il en appela au futur concile, et continua ses fonctions.

La victoire d'Agnadel, et les autres succès de Louis XII, sembloient annoncer à la république sa dernière heure; elle sentit qu'elle étoit perdue si elle vouloit tout défendre; elle abandonna ses Etats de terre-ferme, excepté Padoue, et se réduisit à Venise et aux lagunes.

Alors elle chercha à diviser ses ennemis: elle s'adressa, sans succès, à Ferdinand et à Maximilien. Le fameux Justiniani fut envoyé à l'empereur. Ce fut là l'occasion de ce discours qui est devenu une pièce du droit public germanique. Les Vénitiens ont repoussé les inductions que l'on vouloit en tirer, en protestant que, supposé que Justiniani eût tenu en effet un pareil langage, il n'avoit jamais été autorisé à le tenir.

Au reste, la soumission vraie ou fausse de Justiniani fut inutile. Maximilien avoit touché l'argent de la France et de Rome; et il voulut rester encore dans une ligue à

laquelle, soit par indolence, soit par politique, il ne prenoit qu'une part très-foiblement active.

Le seul allié qui remplit fidèlement ses engagemens, étoit Louis XII; il s'étoit déjà emparé de tout ce qui devoit lui appartenir aux termes du traité; il ne vouloit rien au-delà, et renvoyoit scrupuleusement les clefs des villes qui n'étoient point de son partage.

Le premier qui devoit se détacher de cette ligue, étoit celui qui l'avoit proposée. Venise avoit enfin offert au pape toutes ses demandes : l'inflexible pontife en avoit fait de nouvelles; tout lui fut accordé; et alors son orgueil et son intérêt se trouvant satisfaits, il admit les ambassadeurs vénitiens, que jusque-là il avoit refusés.

Le triomphe de Jules fut complet; Venise se soumit à tout; et cette tragédie antichrétienne finit à Rome par une absolution solennelle. Le pouvoir des clefs sembloit par-là à jamais établi sur les affaires temporelles; mais ce fut sa dernière conquête, et celle qui lui enleva des biens plus pré-

cieux. Je ne puis me lasser de vous le répéter; étudiez bien le pontificat de Jules II, étudiez les premières plaintes de Luther, celles auxquelles il se borna avant d'imaginer son hérésie; et en voyant la véritable source du luthéranisme, vous jugerez combien il eût été facile d'arrêter le mal dans son origine, et combien de larmes on eût épargné à la religion et à l'humanité.

Non content d'abandonner la coalition, Jules permit aux Vénitiens de recruter dans ses Etats. Dès ce moment leurs affaires commencèrent à changer. Le siége de Padoue avoit déjà fait voir toutes leurs ressources. Les enfans des principaux sénateurs avoient demandé à s'y enfermer, et à la défendre. Le sénat avoit promis d'indemniser tous les sujets fidèles, et il avoit tenu parole.

Jules revenoit alors à son système favori; il vouloit, disoit-il, chasser les Barbares de l'Italie; c'étoit ainsi qu'il désignoit l'empereur, le roi de France et le roi d'Espagne. Pour y parvenir, sa perfide politique vouloit les amener dans ce malheureux pays, afin

afin qu'ils s'y détruisissent les uns les autres. Il introduisit sur la scène de nouveaux acteurs; il profita de quelques mécontentemens des Suisses, et les appela dans le Milanez. Ce fut sans succès pour le moment; mais en faisant briller l'or à leurs yeux, il étoit toujours sûr de leur mettre les armes à la main.

Il craignoit le concile convoqué d'abord à Pise pour s'opposer à ses desseins, puis transféré à Lyon. Il en convoqua un autre à Rome; et en se jouant ainsi de l'assemblée la plus respectable de l'Eglise, il eut l'air d'insulter lui-même à la vénération publique.

Il persuada à Ferdinand de tromper ses Etats, en leur demandant des secours pour attaquer les Maures. Il l'autorisa lui-même à percevoir pour cette expédition des deniers ecclésiastiques, et il n'eut pas honte de faire tourner contre Louis des armes destinées contre les ennemis du nom chrétien.

Au milieu de toutes ces intrigues, attaqué d'une maladie qui paroissoit mor-

telle, il ne revint à la vie que pour préparer à la chrétienté de nouveaux malheurs. Il reprenoit une nouvelle négociation avec Louis, et pendant ce temps excitoit Henri VIII à attaquer la France.

Cependant le cardinal d'Amboise n'étoit plus. Le roi, entraîné dans cette guerre par la faute de son ministre, n'avoit plus, pour la terminer heureusement, le secours de ses talens et de ses conseils. Réduit à la défense du Milanez, il n'y entretenoit qu'un petit nombre de troupes ; mais il y avoit envoyé Gaston de Foix, et la présence de ce jeune héros snppléoit à tout. La brillante et rapide campagne que ce prince fit en quelques jours, est au-dessus de tout ce qu'on pourroit lui comparer. Sa fermeté étoit aussi grande en affaires que sur le champ de bataille. Les Suisses vouloient mettre leurs services à trop haut prix; Gaston les confondit par la fierté de ses refus; et cette fois la cupidité helvétique fut obligée de céder. Trop d'impétuosité enleva à la France le fruit de tant de grandeur d'ame, et la mort prématurée

de Gaston fut le signal des désastres des Français en Italie.

Ce ne fut pas la faute de la Palisse : mais la trahison de Maximilien lui enleva toute son infanterie; et l'armée qui, le 11 avril, campoit victorieuse sur le bord de la mer Adriatique, le 28 juin avoit repassé les Alpes.

Alors ce même Maximilien se déclara contre la France. Henri VIII l'attaqua d'un autre côté; et les Vénitiens, trompés par le pape qui les avoit abandonnés, revinrent à Louis, et contractèrent avec lui une alliance pour s'entre-aider à reprendre leurs domaines réciproques.

C'étoit la marche la plus naturelle de la politique : elle s'en étoit mal-adroitement écartée; elle y revint, parce que de grands Etats reviennent toujours au vrai; mais ce n'est jamais impunément qu'ils s'éloignent de la convenance et de la raison.

Jules, toujours éloigné de la bonne foi, autant par caractère que par habitude, mourut au milieu de cet embrasement qu'il avoit allumé; et sans paroître effrayé

du compte terrible qu'il alloit rendre au souverain scrutateur des cœurs, il parut, jusques dans ses dernières paroles, occupé à maintenir son ouvrage.

Le surplus des événemens qui eurent lieu dans la suite de cette guerre, n'appartient pas proprement à la ligue de Cambrai. Vous verrez cependant qu'ils furent amenés par elle. Médicis, nommé pape à l'âge de trente-sept ans, sous le nom de Léon X, ne chercha point à réparer le mal qu'avoit fait son prédécesseur : il en étoit capable; car il avoit de grands talens. Il eût pu donner la paix à l'Europe, et éviter à la religion les déchiremens de l'hérésie; il ne fit ni l'un ni l'autre; et le restaurateur des lettres ne fut ni le bienfaiteur de l'humanité, ni celui de l'Eglise.

LETTRE LXIII.

Mauvaise politique de la France. François Ier.

EGARÉE dans cette diversité, dans cette opposition de ligues, de négociations et de traités, la politique de la France étoit donc alors bien plus active que passive. Elle s'occupoit bien plus de spéculer sur ce qu'elle vouloit faire, que de prévenir ce qu'on vouloit faire contre elle. C'est le plus grand vice que puisse avoir la politique d'un Etat que sa position destine à influer sur tous les autres, et qui ne peut atteindre cette destination qu'en renonçant au hasard des conquêtes, pour avoir la certitude de conserver. Mais lorsque l'Espagne fut devenue autrichienne, lorsque Naples, la Sicile et la Sardaigne eurent passé sous cette domination, lorsque les Sforces n'eurent enlevé le Milanez aux héritiers des Visconti que pour en faciliter à l'Autriche l'enva-

hissement; lorsque Gênes, de révolution en révolution, se fut soustraite à la domination paternelle, et même à la clémence de Louis XII; lorsque, entourée d'ennemis aux ordres desquels elle étoit toujours, elle crut s'être mise en défense en écrivant sur ses murs le mot *libertas;* lorsque la France adossée d'un côté à l'Espagne autrichienne, de l'autre, ne vit plus entr'elle et l'Autriche que le foible et changeant duc de Savoie, sur l'alliance duquel il ne falloit jamais moins compter qu'à l'instant où on la signoit; alors on put mesurer d'un coup-d'œil et l'étendue des propriétés de la maison d'Autriche, et l'énormité des masses qu'elle pouvoit mettre en action. Si l'archiduc Philippe eût succédé à Maximilien, l'amitié particulière qu'il avoit pour Louis XII, l'estime personnelle qu'il portoit à ce père du peuple, eût pu faire naître entr'eux quelque arrangement, qui eût tourné au profit de l'humanité. Mais la mort de ces deux princes fit entrer dans la carrière deux rivaux qui, en arrivant, se mesurèrent avec fierté. A la jalousie mu-

tuelle de leurs Etats, se joignit celle de leurs personnes. Le bonheur qui accompagnoit par-tout les entreprises de Charles-Quint, l'habileté avec laquelle il les méditoit, la terreur qu'il aimoit à répandre, la soumission prompte et entière qu'il exigeoit par-tout, la domination qu'il prétendoit exercer dans tous les cabinets; tout cela échauffa trop vivement l'ardeur impatiente de François Ier. Sa belle ame ne put pas même être rendue à des idées moins vives, mais plus sages et plus politiques, par la perfidie de Charles, qui, au mépris de l'humanité et du droit des gens, faisoit exécuter un ministre français à Milan, et en faisoit assassiner deux sur le Pô; qui insultoit à la loyauté de son adversaire, en se jetant dans ses bras à l'entrevue d'Aigues-Mortes, pour lui faire des propositions, dont chacune étoit un piége; qui, admettant tous les moyens dès qu'il les croyoit utiles, ne rougissoit pas d'employer cet Antoine de Lèves, dont toute la conduite fut toujours celle d'un brigand couvert de crimes. Un pareil aveuglement de la part

de François, créa, multiplia des obstacles autour de ce preux monarque. Son ardeur en rencontra par-tout, et s'irrita par leur rencontre. Il en trouva auprès d'Henri VIII, qui d'abord se refroidit pour lui, et devint ensuite son ennemi. Il en trouva là même où il auroit dû trouver des secours. Les Suisses, qui dès-lors trafiquoient de leur valeur, qui avoient des troupes à la solde de François, s'opposèrent à sa marche en faveur de la maison d'Autriche. La terrible bataille de Marignan fit voir et ce que pouvoit faire la valeur obstinée des Français commandés par un monarque intrépide, et jusqu'à quel point un peuple qui donne un si grand prix à l'argent, peut, dans ses spéculations pécuniaires, s'écarter de son propre intérêt. Les Suisses se battirent pendant trois jours avec un courage plus qu'humain; et si, au bout de ce temps, quelqu'un leur eût demandé pour qui et contre qui ils se battoient, ils eussent doublement regretté le sang qu'ils avoient versé. La fatale journée de Pavie sembloit assurer à jamais la supériorité de Charles-Quint.

Tout étoit perdu pour la France, hors l'honneur. Tout étoit consommé pour Charles-Quint, s'il avoit su se borner. Chez les Français, l'honneur produisit des miracles. Chez Charles, la fortune produisit l'aveuglement; elle lui avoit donné beaucoup, il lui demanda plus : ses refus lui parurent intolérables; et après un règne entier de gloire et de succès, il cacha dans l'obscurité d'un cloître la douleur de quelques contradictions.

Mais la jalousie des deux monarques avoit fixé celle de leurs peuples; elle le fut encore par l'intérêt général de l'Europe, par les alarmes de l'Empire, qui ne pouvoit se rassurer qu'en se tournant du côté de la France. C'est ce qui faisoit dire à Clément VII (ainsi que le rapporte M. Garnier, *Histoire de France*, 24e. vol., page 184) : *Que l'Europe ne conserveroit sa liberté qu'autant que la France, gouvernée par son roi légitime, opposeroit une résistance invincible à une puissance prépondérante et ambitieuse.* Enfin, les choses étoient dans cette position, lorsque

les guerres de religion vinrent jeter de nouvelles matières inflammables dans le foyer de la politique.

Cependant, à la mort de Charles-Quint, la maison d'Autriche s'étoit séparée en deux branches; mais elle n'en étoit que plus redoutable pour la France. La branche espagnole va employer contre les Français tous les moyens que les troubles de religion pouvoient lui suggérer. La branche autrichienne va employer en Allemagne ces mêmes moyens de religion; elle voudra, par leurs secours, y augmenter son autorité et travailler à s'y rendre héréditaire. Mais en Allemagne ces mêmes moyens se tourneront contre elle. La transaction de Passau, la confession d'Augsbourg, lui susciteront par-tout de nouveaux et de puissans ennemis. La division s'introduira même parmi ses princes, et donnera plus de jeu aux forces qu'on vouloit lui opposer. Si donc la France échappe au sort que l'Espagne lui réservoit, s'il ne reste à celle-ci que la honte et l'épuisement de ses impuissantes tentatives, la France, instruite alors

de tout ce qu'elle doit craindre et prévenir, remplacera une impétuosité aveugle par une politique plus sage, et s'occupera de remettre cette puissance au niveau des autres, qui n'en avoient vu la grandeur qu'avec effroi.

Tout cela ne sera pas suivi régulièrement, parce que, quand il faut conduire des Etats entiers à un certain but, à travers les variations des temps, les incertitudes des personnes, les épines mille et mille fois croisées de l'esprit de parti, de haine, de fanatisme, d'intérêt particulier, on ne peut pas opérer avec une exactitude arithmétique. Par-tout où on s'arrête, on pose quelque monument qui serve de témoin et de guide; et l'on arrive au but dont quelquefois on a paru s'éloigner. Mais celui qui voit les événemens en masse, les dirige toujours vers ce but, ou se sert d'eux pour se diriger vers lui.

C'est ce qui est arrivé pour la maison d'Autriche. En un instant on l'avoit vue prête à tout engloutir; mais toutes les raisons que je viens de remarquer avoient

mis un intervalle entre la menace et l'effet. Alors tous les intérêts s'étoient éveillés, tous les yeux s'étoient ouverts, et il falloit qu'une vive et dernière discussion terminât une querelle qui n'étoit plus celle de François Ier. et de Charles-Quint, mais qui étoit devenue celle de toute l'Europe. Pendant ce temps, l'Autriche avoit perdu des soutiens dans l'Empire; elle avoit multiplié ses ennemis en Hongrie et en Bohême; les Provinces-Unies, en s'échappant de ses mains, lui avoient enlevé une partie des trésors des Indes : et cette puissance autrichienne, qui, à peine remarquée au commencement du quinzième siècle, au commencement du seizième alloit tout engloutir, à la fin de ce même siècle, se vit pressée par le Turc, déchirée par les insurrections des Bohémiens et des Hongrois, divisée entre elle-même par les rivalités de Ferdinand et de Mathias, privée de la Hollande, ennemie de l'Angleterre, et sur le point d'être attaquée par la France. C'est ce que feront voir les événemens qui ont précédé la guerre de trente ans et le traité de West-

phalie. Le nord de l'Europe y prit alors une grande part. C'est donc ici où il faut voir quelle étoit la position de cette partie du continent; quelle étoit celle de l'Angleterre et de la France.

LETTRE LXIV.

A cette époque, état du Danemarck, de la Suède et de la Prusse.

J'ai dit que le Danemarck et la Suède peuvent être mis au nombre des plus anciens Etats de l'Europe; on peut ajouter qu'il n'y en a point où les révolutions aient été plus fréquentes. C'étoit toujours la même cause, échauffée encore par l'antipathie des deux peuples; c'étoit toujours cette éligibilité du trône, ce prétendu droit de déposer le souverain qu'on avoit élu. Une grande reine étoit, vers la fin du quatorzième siècle, montée sur le trône du Danemarck. Marguerite, souveraine des trois royaumes, ne se crut pas assez puissante

pour y établir l'hérédité de la succession royale. (Nous verrons tout-à-l'heure en Suède un exemple encore bien plus fort.) Mais au moins on lui doit compte des efforts qu'elle fit pour réunir des peuples que l'expérience du passé devoit avoir éclairés sur leurs intérêts. Ce fut à Calmar qu'elle assembla les trois Etats. Là, armée de toute la force de la raison, de tout l'ascendant de son génie, de tout le respect qu'inspiroient ses talens et ses victoires, elle obtint, du consentement général de tous les députés, la réunion des trois royaumes. On en fit une loi fondamentale, reçue par les trois nations, et confirmée par les sermens les plus solemnels. Marguerite crut avoir assuré cette célèbre union de Calmar par les réglemens les plus sages; mais le vice qu'elle avoit été obligée d'y laisser, corrompit le fruit qu'elle en attendoit. Cette union ne subsista pas même sous son successeur; à chaque mutation, toutes les intrigues renaissoient pour l'élection. C'étoit en Poméranie, dans le Palatinat, dans le Holstein, dans l'Oldembourg, qu'alloient

postuler un souverain des factions qui craignoient de le prendre parmi elles. Quoique la maison d'Oldembourg soit celle aujourd'hui régnante, elle éprouva toutes les vicissitudes auxquelles ce trône étoit exposé. Christian II, surnommé le *Néron du Nord*, connut plus qu'un autre ces vicissitudes, qui ne devroient être réservées que pour les princes qui lui ressemblent. La nouvelle doctrine de Luther, qui s'introduisoit par-tout où elle voyoit des troubles, s'établit en Danemarck, sous le règne de Frédéric Ier. Quoique ce prince ne professât point la nouvelle religion, il l'appela dans ses Etats, en haine du clergé, dont l'excessive puissance y étoit la plus grande ennemie de l'autorité royale. Son successeur, Christian III, se sépara entièrement de la communion catholique; on croit qu'il y fut porté par la ligue de Smacalde, dans laquelle il vouloit entrer pour s'opposer aux projets de Charles-Quint sur les couronnes du nord. Dans cette intention, il fit même alliance avec François Ier. Mais telle étoit, parmi tant de semences de discordes,

l'incertitude de la politique, qu'un moment après Charles-Quint vint à bout de le détacher de cette alliance, et de lui faire accepter la sienne. Enfin, sous le règne de Frédéric II, les autorités rivales de la royauté travaillèrent et réussirent encore plus à se prémunir contr'elle, et ce prince ne reçut la couronne qu'en abandonnant au sénat une partie de ses priviléges. C'est lui qui fit avec la Suède le traité de paix perpétuelle, depuis lequel les guerres que les deux peuples ont eues l'un contre l'autre, ont toujours été terminées sans changer la succession au trône.

Quelques écrivains ont remarqué que la Suède avoit été vingt-quatre fois envahie ou conquise par le Danemarck. Il falloit bien que ce royaume eût en lui-même le funeste germe de tant de calamités. Ce n'étoit ni la force, ni le courage, qui manquoient à ses habitans, car ils ne portoient jamais long-temps le joug des Danois : les efforts qu'ils faisoient pour le secouer étoient toujours heureux ; mais ils n'en faisoient pas pour empêcher le retour du mal, et leurs

éternelles

éternelles factions anéantissoient tout le bien que leur valeur avoit produit. Le successeur de cette célèbre Marguerite fut chassé par un gentilhomme de Dalécarlie. La rivalité nationale mit en peu de temps Engilbert à la tête de cent mille hommes : il se montra digne de les conduire et de les gouverner. Ses succès même firent son malheur; il périt dans une sédition. On prit, pour lui succéder, Charles Canutson, descendant des anciens rois de Suède. A peine est-il nommé, que la faction danoise le déplace, pour couronner un neveu de ce même Eric, qui venoit d'être chassé du trône de Suède. Peu d'années après il éprouve lui-même l'inconstance dont il avoit profité. Obligé de fuir en Danemarck, il laisse la couronne à ce même Canutson, qui l'avoit précédé. Celui-ci, destiné à être le jouet de la fortune, succombe sous les intrigues de l'archevêque d'Upsal. Le peuple suédois, victime et instrument de toutes les factions, par un aveuglement, par une maladie qui étoit incurable chez lui, va encore chez son ennemi chercher du secours contre

son souverain. Canutson est déposé. Christian Ier. réunit encore les deux couronnes de Suède et de Danemarck; et avant qu'il ait eu le temps de s'affermir sur un trône usurpé, il en est précipité par ce même peuple qui l'avoit couronné, et qui rétablit ce même Canutson chassé déjà deux fois. Quand une nation entière travaille elle-même avec tant d'acharnement à se rendre malheureuse, il ne faut pas être étonné de la voir perpétuellement en butte aux plus terribles révolutions. L'épreuve que les Suédois venoient de faire ne les corrigea point : les successeurs de Canutson furent exposés à la même inconstance. Ce fut elle qui couronna et dépossséda les deux *Stenon*. Ce fut elle qui appela en Suède ce Néron du Nord, dont le règne y fût marqué par les assassinats et les massacres. Ce fut elle qui contraignit Gustave-Vasa à se soustraire à la poursuite de son ennemi, et à aller chercher au milieu des braves Dalécarliens ceux qui devoient l'aider à monter sur le trône. Enfin, ce fut cette même inconstance du peuple, autant que le courage de Gus-

tave, qui chassa encore une fois les Danois, et rendit encore la Suède à elle-même. Gustave triomphant assemble les Etats à Strengnez, en 1523. Pour prix de ses services, on lui offre la couronne : on veut même la rendre héréditaire sur sa tête et sur celle de ses descendans. C'étoit le cri de la raison, à laquelle le préjugé paroissoit enfin prêt à céder. Mais c'est ici que l'on peut voir combien ce préjugé avoit jeté de fortes racines, et combien il étoit redoutable pour ceux même que la voix publique engageoit à le détruire. Gustave, vainqueur des ennemis, libérateur de la Suède, proclamé roi par son peuple, qui lui demande le bienfait de l'hérédité du trône, n'ose encore se rendre au vœu unanime des Etats. Il craignoit encore les intrigues du Danemarck, l'inconstance de son peuple, et les puissantes factions qui n'étoient qu'assoupies; et, désespérant de trouver en lui-même des moyens suffisans pour écarter tant d'obstacles, il les chercha dans l'introduction de ces nouveaux dogmes, qui avoient déjà fait tant de progrès. L'assem-

blée de *Westeras*, convoquée et dirigée par Gustave, proscrivit la religion catholique. Ce clergé si puissant, qui avoit été l'ame de toutes les révolutions, qui avoit créé et déposé tant de rois, vit alors les funestes suites de l'abus de ses richesses et de son crédit. Pour ne s'être pas tenu dans le rang que la religion lui assignoit, pour avoir voulu faire du monarque suédois l'exécuteur soumis de tant de prétentions outrées, et non le protecteur des peuples, l'église romaine perdit encore un royaume entier; et Gustave, en délivrant les rois de Suède de ces terribles rivaux, grossit le trésor par la confiscation de toutes leurs propriétés. Ce fut alors qu'il crut pouvoir accepter cette hérédité qui lui avoit été offerte. L'acte solemnel fut dressé sous le nom d'*Union héréditaire*, dans des Etats tenus aussi à *Westeras*, en 1544. Quoique Gustave survécût près de seize ans au grand changement qu'il venoit d'opérer, il ne le consolida pas tellement que la tranquillité de l'Etat fût assurée sous ses successeurs. Le peu de talens d'Eric, son fils; la faute

que Gustave fit en donnant à ses autres enfans des provinces en apanage; les tentatives par lesquelles on chercha à rétablir la religion catholique; la crainte de voir cumuler sur la même tête les couronnes de Suède et de Pologne, causèrent encore dans l'Etat de nouvelles guerres. Eric y perdit la vie, et Sigismond la couronne. Elle reposoit enfin, au commencement du dix-septième siècle, sur la tête de Charles, père de Gustave-Adolphe; mais elle n'y avoit été placée que par élection. Le mal que Gustave-Vasa avoit voulu détruire se reproduisoit donc encore, et il ne falloit qu'une étincelle pour renouveler l'incendie.

Les rois de France et d'Angleterre avoient déjà cherché des alliances sur la Baltique: mais d'après ce que je viens de dire, il est facile de voir que la politique du Danemarck et de la Suède ne pouvoit jamais être bien assurée, et que, dans des cours où les révolutions étoient si subites et si fréquentes, il ne falloit espérer de trouver ni l'intention ni la possibilité des secours dont on auroit eu besoin.

Une autre puissance se formoit dès-lors dans cette partie du Nord, et en rendoit l'union plus difficile. La maison de Brandebourg s'élevoit aux dépens de l'ordre Teutonique. Albert avoit embrassé le luthéranisme; car il est à remarquer que tous les changemens, toutes les révolutions politiques de ce siècle, ont été causés ou exécutés par la nouvelle religion. Albert fit avec Sigismond Ier., roi de Pologne, un traité dans lequel chacun disposa de ce qui ne lui appartenoit pas. Il fut décidé que l'ordre Teutonique seroit éteint en Prusse; que la partie dont l'ordre étoit en possession, appartiendroit à Albert; que celui-ci releveroit de la couronne de Pologne; qu'il n'auroit pour amis ou ennemis que ceux de ce royaume; et que lorsqu'il se trouveroit dans le sénat, il y occuperoit la première place après le roi. Ce fut ainsi que la Pologne travailla contre son intérêt, contre le droit des gens, contre la religion à laquelle elle restoit toujours attachée, à élever la puissance qui vient de l'anéantir. En mettant ce traité de 1525 en parallèle

avec le dernier partage de la Pologne, on peut en quelques lignes offrir aux princes une grande leçon de morale, et confondre la politique qui voudroit établir pour premier principe de ne compter la justice pour rien. Le nouveau voisin que la Pologne venoit d'acquérir, et dont elle avoit compté se faire un vassal, en renia bientôt la suzeraineté; et la Pologne ne tarda pas à regretter l'ordre qu'elle avoit aidé à déposséder, et dont la puissance ne pouvoit jamais être redoutable pour elle.

LETTRE LXV.

Idem : pour les provinces des Pays-Bas.

PENDANT que ces changemens s'opéroient sur les côtes de la Baltique, ou sur les rives de la Vistule, il s'en préparoit un autre dans les provinces bataves.

En parlant de la formation des nouvelles monarchies, j'ai fait remarquer les lois et le gouvernement de ces provinces. Quoi-

qu'elles eussent passé en différentes mains, elles avoient toujours conservé leurs formes, leurs priviléges, leurs franchises. Quelque puissante que fût la maison de Bourgogne, elle avoit été obligée de se soumettre aux usages et aux lois qu'elle avoit trouvés établis. Ces provinces se regardoient dès-lors comme une fédération de plusieurs petites républiques, dont elles confioient à un chef, plutôt la conduite que la souveraineté. Marie de Bourgogne l'avoit éprouvé, dès qu'elle avoit été soupçonnée de vouloir attaquer les priviléges.

Maximilien Ier., quelque desir qu'il eût d'assimiler ses nouveaux Etats à ses Etats héréditaires, n'avoit pu y établir la même autorité. Charles-Quint, dont l'excessive puissance pouvoit écraser les provinces belgiques, avoit eu la politique de ménager des peuples dont il connoissoit l'inquiète jalousie. Philippe ne voulut point suivre cette politique; tout ce qui étoit soumis à sa souveraineté lui parut devoir être indistinctement soumis à ses ordres. Ce qu'il avoit fait dans la Castille ou dans l'Arra-

gon, il crut pouvoir le faire dans les provinces des Pays-Bas : parce qu'en effet il est bien plus facile à ceux qui gouvernent, de n'avoir qu'une volonté uniforme, et de n'être pas obligés de la régler d'après la différence des lois ou des mœurs. Philippe eût dû faire alors deux observations qui lui auroient épargné de grandes fautes.

Dans l'Espagne, il succédoit à des rois qui en avoient réuni toutes les parties, qui les avoient arrachées à l'ennemi commun, qui, par conséquent, pouvoient mêler quelques idées du droit de conquête à celui d'une souveraineté héréditaire. Mais au contraire, dans les provinces belgiques, il trouvoit des peuples qui n'avoient jamais eu à combattre d'autres ennemis que ceux de leurs franchises, qui s'étoient, par leur travail et leur industrie, créé des richesses et une existence politique, et chez lesquels étoit, depuis près de mille ans, enracinée l'habitude de maintenir strictement l'observation de leurs lois.

Une expérience journalière apprenoit que la nouvelle doctrine du luthéranisme

favorisoit les insurrections d'un peuple mécontent, et les projets d'une faction audacieuse. Par-tout où ce nouveau dogme s'étoit établi, il avoit occasionné souvent des révolutions, et toujours de grands troubles. La marche des événemens l'entraînoit sur-tout vers le Nord. C'étoit là principalement qu'il se créoit un Etat religieux, qu'il se constituoit en république évangélique. Les pays qui l'adoptoient, trouvoient tout-à-coup des fonds publics dans la confiscation des biens ecclésiastiques; et cette ressource étoit un grand appât, présenté à la foiblesse des uns, à l'ambition des autres, à l'avidité de tous.

Ces deux observations avoient encore plus de force, lorsqu'elles portoient sur un pays aussi éloigné de son souverain, séparé de lui par des puissances avec lesquelles ce souverain étoit ou pouvoit être perpétuellement en guerre; sur un pays dans lequel il falloit envoyer des gouverneurs avec un grand pouvoir, ce qui peut amener de grands abus; et où par conséquent le souverain n'aura pas, pour dé-

fendre son autorité, les mêmes moyens que les mécontens auront pour l'attaquer.

Non seulement Philippe ne se régla pas d'après ces observations; mais il agit directement contre elles. Il commença par effrayer tous les esprits, en s'obstinant à laisser dans les provinces belgiques des troupes castillanes. Ceux qui vouloient aigrir le peuple, en eurent bientôt conclu que c'étoit une précaution que l'on prenoit contre les réclamations des Etats. Si ce fut là en effet l'intention de Philippe, jamais précaution ne fut plus mal prise, et ne conduisit moins au but qu'on vouloit atteindre. Il fallut retirer ces troupes quelque temps après; et dès-lors le peuple connut ce qu'il pouvoit obtenir en persistant.

Philippe opposa des édits rigoureux aux progrès de la nouvelle religion. Elle n'avoit encore que des prosélytes; il la fortifia, en menaçant de lui donner des martyrs. L'inquisition se présenta alors à l'imagination des peuples des Pays-Bas, avec les terribles couleurs qui lui appartiennent. On crut la voir s'établir comme en Espagne;

et on s'opposa même aux choses qui n'avoient aucune relation avec elle.

Peut-être si la duchesse de Parme eût été seule gouvernante des Pays-Bas, eût-elle étouffé ces premiers germes de discorde. Mais on lui avoit adjoint l'impérieux Granvelle. Sa dignité de cardinal, qui faisoit un étrange contraste avec le déréglement de sa vie, appuyoit encore les déclamations des luthériens contre l'église romaine, pendant qu'elle étoit présentée, d'un autre côté, comme destinée à appuyer l'établissement de l'inquisition. Philippe II, long-temps sollicité de le révoquer, résista pendant plusieurs années; il céda à contre-temps. Le rappel du ministre ne dérangea rien dans la marche que la cour vouloit suivre. Les soulèvemens commencèrent en 1556. Ils prirent de jour en jour un caractère plus marquant. Ceux même qui les avoient provoqués ne purent en conserver la direction; et Philippe leur donna une nouvelle force, en envoyant pour les arrêter des troupes commandées par le duc d'Albe, l'homme le moins propre

aux circonstances où il alloit se trouver.

Le départ de la duchesse de Parme, l'arrivée du duc d'Albe, le conseil qu'il établit contre les lois du pays; l'exécution des comtes d'Egmont et de Horn; le procès du prince d'Orange; le sort des villes qui avoient résisté; tout cela enflamma promptement une partie des Pays-Bas. Philippe céda encore, révoqua le duc d'Albe, et la pacification de Gand sembla ramener la tranquillité. Elle n'y fut pas de longue durée. L'union d'Utrecht se forma trois ans après. Sept provinces la signèrent; et le duc d'Alençon fut choisi pour en être le chef.

Rien n'étoit encore plus incertain que la nouvelle existence des Provinces-Unies. Le duc d'Alençon, plein de bravoure, mais plein de légèreté, n'étoit nullement propre à consolider une puissance naissante. Les provinces sentoient cependant le besoin qu'elles avoient d'un chef qui les protégeât contre elles-mêmes. Elles offrirent la souveraineté à Henri III, lorsque leur prince d'Orange tomba, dans la

ville de Delft, sous le fer d'un assassin. Henri III, occupé à se défendre chez lui des progrès du luthéranisme et de l'ambition des Guises, n'étoit pas disposé à aller chercher en Hollande ce qu'il avoit fui en Pologne. Sur son refus, on s'adressa à Elisabeth. Soit que cette princesse craignît alors les forces de Philippe II; soit qu'elle ne voulût pas mécontenter ce prince, qu'elle amusoit toujours par l'espoir de l'épouser, soit plutôt que la sagesse de sa politique eût jugé qu'il ne convenoit point au peuple anglais d'acquérir des possessions sur le continent de l'Europe, cette grande reine refusa l'offre qui lui étoit faite. Et d'ailleurs on pouvoit prévoir qu'il étoit à-peu-près impossible que cette nouvelle puissance s'agrandît sur terre. Tous ses efforts, toute son industrie ne devoient se tourner que sur la mer. Ce pouvoit donc être une rivale que l'Angleterre voyoit s'élever, et dont elle ne pouvoit favoriser l'accroissement. L'événement ne tarda pas à le prouver. Dès que la Hollande fut en paix avec l'Espagne, sa première

guerre fut contre l'Angleterre; et le début brillant de son pavillon contre les forces britanniques, fit bien voir ce dont elle seroit capable, sous un gouvernement sage et assuré.

Mais à l'époque dont je parle en ce moment, cette fédération nouvelle n'avoit encore rien de fixe, que le ferme desir de se soustraire à la domination de Philippe. Elle ne craignit point d'avouer elle-même, et de consacrer l'incertitude où elle étoit. Sa première médaille ne fut point une insulte à tous les gouvernemens, ne fut point un symbole de fanfaronade et de barbarie; un navire au milieu des mers, sans rames et sans voiles, fut le premier emblême des rois du Cap et de Batavia. *Incertum quò fata ferant,* fut leur première devise. C'est avec ce modeste début, que sans faire de lois nouvelles, en suivant celles dont elles avoient réclamé l'exécution, les Provinces-Unies sont parvenues au degré de gloire où nous les avons vues. Mais ce fut surtout en reconnoissant combien il leur étoit nécessaire de réprimer toutes les factions

par le choix d'un chef. Celui qu'elles firent de Maurice de Nassau, fils du prince d'Orange, assura leur indépendance. La paix de Vervins, qui rendit à l'Espagne l'usage des troupes qu'elle employoit contre la France, ne put pas même détruire ce nouvel édifice. Il est à remarquer que cet édifice, qui s'étoit fondé lui-même, s'est aussi détruit lui-même; et qu'il s'est détruit par sa haine irréfléchie contre la maison à l'ombre de laquelle il s'étoit élevé.

Il est à remarquer encore qu'en se formant, cette fédération n'étoit que défensive; que c'est sous ce régime défensif le seul qui convienne à une fédération de ce genre, que la Hollande a acquis ses principales possessions, et sa plus grande puissance; et que depuis que son orgueil, depuis que les alarmes qu'elle conçut et qu'elle répandit sur Louis XIV, l'eurent égarée au point de lui faire prendre une part offensive et ruineuse dans toutes les affaires de l'Europe, non seulement elle n'a rien ajouté à ses forces réelles, mais elle les a vu successivement diminuer.

Enfin

Enfin une observation qui me semble mériter toute votre attention, c'est le rapport de l'insurrection de Hollande, et de la réformation; c'est l'influence que ces deux révolutions, politique et religieuse, ont eue l'une sur l'autre. Recherchez soigneusement pourquoi les Pays-Bas, soulevés tant de fois, et toujours sans succès, contre la maison de Bourgogne, se sont soustraits à une domination bien plus puissante : comment ils ont été aidés par l'hérésie, qui elle-même leur devoit une partie de ses progrès, et leur offroit à-la-fois une double indépendance; pourquoi les provinces qui embrassoient l'hérésie ont triomphé dans une lutte aussi longue et aussi inégale, tandis que celles qui sont restées fidelles à la foi sont aussi restées fidelles à l'Espagne; si cette différence entre des provinces absolument semblables et contiguës sur un aussi petit espace, ne tient pas à la différence des dogmes, à une morale de soumission dans l'un, et d'insurrection dans l'autre; pourquoi de toutes les hérésies qui se sont élevées pendant

tant de siècles, il n'y a eu de durables que celles qui se sont tout de suite associées à des mouvemens politiques; et quels terribles argumens, indépendamment de ceux de la foi, on peut opposer à une doctrine qui n'a pu se soutenir qu'en envahissant les propriétés, et ébranlant ou révolutionnant les empires!

La scission des Pays-Bas étoit déjà un grand coup porté à la puissance autrichienne et espagnole; mais elle lui en portoit un plus terrible encore dans l'opinion. La bravoure espagnole, secondée des trésors du nouveau monde, n'avoit pu triompher des marais de la Hollande; elle n'avoit point été, ou n'avoit été que peu secourue par la branche impériale. Cette richesse factice dont on dépouilloit le Mexique et le Pérou, n'ajoutoit donc aucune force réelle à la monarchie espagnole, et n'avoit pu suffire à renouveler cette *flotte invincible* qu'un coup de vent avoit détruite. L'union qui avoit paru si redoutable entre la branche autrichienne et la branche espagnole, n'étoit donc pas aussi sincère qu'on l'avoit

cru d'abord : et la politique pouvoit entrevoir les moyens de l'affoiblir de jour en jour. Tous les ennemis que cette prompte et grande élévation de la maison d'Autriche avoit éveillés, revenus de leur premier effroi, pouvoient donc envisager le colosse que la fortune avoit élevé. En jugeant mieux de toutes les parties hétérogènes qui le composoient, ils purent juger du peu de rapport que ces parties avoient entre elles ; ils purent juger que si le volume en étoit effrayant, la masse n'en seroit jamais parfaitement active ; et que c'étoit d'après cela qu'il falloit préparer ou diriger l'attaque.

LETTRE LXVI.

Idem : sur l'Angleterre.

L'ANGLETERRE étoit parvenue à avoir une existence plus stable et plus convenable à sa posit on ; mais elle n'étoit arrivée à ce terme qu'à travers des siècles de guerres,

de secousses, de révolutions, dont il est nécessaire d'avoir le tableau sous les yeux.

Aux guerres avec la France s'étoient jointes les guerres intestines. Pendant que le peuple Anglais cherchoit vainement à se maintenir sur le continent, il se partageoit entre les deux maisons d'Yorck et de Lancastre, et il reprenoit sur l'une et sur l'autre tout ce qu'il prétendoit lui appartenir. Richard II avoit été détrôné par Henri IV; Henri VI l'avoit été par Edouard IV; Richard III par Henri VII. Plusieurs monarques avoient perdu la vie pendant ces troubles. Cependant les communes avoient, dès Edouard II, commencé à joindre des pétitions aux bills de subsides. Elles avoient, sous Edouard III, déclaré qu'il n'y auroit point de lois sans leur assentiment. Elles avoient fait accuser et condamner plusieurs ministres. Elles avoient, sous Henri IV, refusé de délibérer sur l'impôt, avant qu'on eût répondu à leurs pétitions. Tant de triomphes obtenus au prix de tant de sang parurent oubliés pendant quelque temps; et Henri VII,

réunissant, par son mariage, les droits d'Yorck et de Lancastre, parvenu au trône plus par le droit de conquête que par celui de succession, gouverna l'Angleterre avec une autorité absolue. La sagesse de son administration lui a mérité le nom de *Salomon du Nord.*

L'Angleterre avoit toujours contre l'Ecosse les mêmes motifs de jalousie ; mais elle commençoit à renoncer à l'espérance de se maintenir ou de revenir sur le continent. La découverte du nouveau monde offroit un nouvel espace aux spéculations d'un peuple actif et industrieux ; et sa véritable grandeur l'appeloit dans les deux Indes. Henri VIII parut dans ces circonstances. C'est par le monarque le plus absolu dont l'histoire fasse mention, que les Anglais ont été séparés de l'église romaine; séparation à laquelle ils veulent attacher leur liberté. Le schisme qui détacha l'Angleterre de Rome, ne fut point d'abord l'ouvrage de la politique ; ce fut celui d'une passion déréglée et d'une précipitation orgueilleuse. Cet événement est un de ceux

sur lesquels un lecteur attentif doit faire le plus de réflexions. Les galanteries d'une femme qui n'étoit pas née pour le trône, mettent l'Angleterre en combustion. Henri VIII renvoie la tante de Charles-Quint, pour cette femme qui lui doit tout, et dont il ne peut fixer le cœur. Tout son peuple, ce peuple qui se dit si fier de sa liberté, partage la cause du plus absolu de ses rois; il semble, comme lui, passionnément épris de l'être méprisable, que deux ans après il conduira sur l'échafaud. La cour de Rome, qui avoit exercé en Angleterre un empire plus entier que par-tout ailleurs, s'indigne et s'étonne d'y trouver de la résistance. Elle oublie qu'il est de son devoir, et qu'il étoit de son intérêt de convaincre plutôt que de menacer, de ramener plutôt que de poursuivre. Elle recourt imprudemment aux excommunications, dans le moment même où les excommunications et les indulgences lui font perdre chaque jour quelque portion de son héritage; et le décret témérairement rendu enlève à la religion une église célèbre, et à Rome les

richesses immenses qu'elle tiroit de l'Angleterre.

Ce n'étoit encore qu'un schisme; mais l'ébranlement qui devoit amener la séparation entière étoit donné, et il ne put être arrêté par le règne de Marie. Edouard VI, son frère et son prédécesseur, soutenu du célèbre Crammer, avoit introduit l'hérésie; Marie voulut la détruire par les plus sanglantes exécutions : mais enlevée au bout de cinq ans, elle laissa le trône à Elisabeth, qui confirma la nouvelle doctrine.

Cette princesse occupa le trône d'Angleterre dans les circonstances les plus difficiles où l'Europe se fût trouvée, et sa conduite fut perpétuellement un modèle de politique. Marie avoit mécontenté l'Angleterre, en épousant Philippe II. Elisabeth tint plusieurs souverains en suspens, en leur faisant toujours espérer sa main. Elle adopta les nouvelles opinions, parce que le schisme qui les avoit appelées en Angleterre, étoit, ainsi qu'elle, le fruit du mariage de Henri VIII et d'Anne de Boulen. Elle les embrassa, parce qu'elles avoient

toujours soutenu la puissance de Henri VIII, et, parce que joignant à son titre de reine celui de chef de l'église anglicane, elle réunissoit toutes les autorités. Elle connut tous les ressorts de la ligue qui vouloit ôter la couronne à Henri IV, et elle aida ce grand prince à monter sur le trône dont on vouloit l'exclure. Elle vit jusqu'où avoit pu s'étendre la puissance autrichienne, ce qu'elle avoit acquis subitement, ce qu'elle pouvoit perdre peu-à-peu : et quoique sous le règne de Henri VIII et de Marie la politique de l'Angleterre eût vacillé entre la France et l'Espagne, quoique l'or de Philippe II circulât même au milieu des ministres anglais, elle sentit que la position actuelle de l'Europe demandoit que l'on rétablît une balance plus égale. Elle en forma le projet avec Henri IV, et y attacha tellement la politique de l'Angleterre, que long-temps même après sa mort, ces deux puissances furent unies. Quoiqu'elle n'ait rien entrepris, au moins ostensiblement, contre les deux branches de la maison d'Autriche, celles-ci n'ignoroient

pas qu'Elisabeth cherchoit à les rabaisser; et elles ne pouvoient voir qu'avec une grande et juste inquiétude des projets formés ou adoptés par une des plus fortes têtes qui aient porté la couronne, par une reine qui, en donnant au commerce du peuple Anglais une grande activité, s'étoit conservé sur ce même peuple une autorité entière; dont la conduite, toujours fortement combinée, ne donnoit au hasard que ce que l'humanité ne peut pas lui enlever; dont les démarches étoient toujours concertées; dont la fermeté étoit toujours soutenue; et qui, en consultant quelquefois son conseil, ne se décidoit jamais que par elle-même.

Ce n'est pas que la vérité de l'histoire n'ait des reproches réels à faire à cette célèbre reine. Le sang de Marie Stuart, celui du comte d'Essex et de tant d'autres, déposent contre elle au tribunal de la postérité; mais aucun des défauts dont on peut la trouver coupable ne nuisoit aux grands moyens que la nature lui avoit donnés pour gouverner; et ces moyens,

qui tenoient toujours tout son peuple sous ses ordres, tenoient toujours la maison d'Autriche, ou du moins la branche espagnole, en échec.

LETTRE LXVII.

Pendant tout ce temps, incertitude de la politique de la France.

Quoique Louis XI eût, pendant tout son règne, plus négocié que combattu, il avoit rendu à l'autorité royale de grands services, et lui avoit préparé de grandes ressources. Elle eût pu, dès ce moment, reprendre tous ses droits, si Charles VIII eût été aussi fin politique que son père, ou si les circonstances n'avoient pas mis un obstacle à ce que peut-être il auroit eu l'intention de faire. Mais ce prince étoit naturellement bon et peu méfiant; il se trouva sur un trône entouré de grands vassaux, qui avoient jugé combien un second règne tel que celui de Louis XI leur

seroit fatal; qui, pour se défendre contre ce prince, avoient, autant par goût que par nécessité, contracté l'habitude de la politique la plus dissimulée. Le voisinage du duc de Bourgogne, maître des Pays-Bas, avoit toujours été, pour Louis XI, un sujet d'inquiétude; mais cette inquiétude étoit encore bien plus fondée, lorsque des provinces qui rendoient déjà le duc de Bourgogne si puissant, se trouvèrent entre les mains de Maximilien.

Avant de suivre l'influence que ce changement dut avoir sur la politique extérieure et intérieure de la France, arrêtons-nous un moment sur le mariage de Marie de Bourgogne : mariage qui a été si souvent blâmé, et mis au rang des plus grandes fautes que Louis XI ait pu faire. Je n'en ait dit qu'un mot dans la *Lettre LIX*. Mais comme ce funeste mariage a été une source éternelle de guerres, comme c'est une des plus célèbres époques de notre histoire, c'est ici qu'il est intéressant de fixer ses idées sur un aussi grand objet, et de chercher à pénétrer quelles ont été,

quelles ont dû être les vues de Louis XI et de son fils.

Deux riches héritières paroissoient alors fixer les regards de l'Europe, Marie de Bourgogne et Anne de Bretagne. Le parti que le roi de France avoit à prendre entre elles deux, étoit peut-être ce que la politique peut entrevoir de plus épineux. Pour décider cette grande question, il faut moins s'arrêter aux faits qui ont suivi le mariage de Marie, qu'aux idées d'après lesquelles Louis XI auroit dû se déterminer. Or, voici ce me semble, les idées qui auroient dû agir fortement sur l'esprit de ce prince, et le conduire à ce que la politique d'alors indiquoit être le meilleur.

Pendant près de quatre cents ans, la France, perpétuellement en guerre avec les Anglais, les avoit toujours vus sur son continent. Ils venoient d'en être expulsés presque entièrement. La Bretagne étoit, par sa position, la province la plus avantageuse pour eux et la plus utile à la France. L'occasion se présentoit de la réunir à la couronne. Manquer cette occasion, c'étoit

courir les risques que cette province retombât entre les mains des Anglais, ou d'un souverain qui, faisant alliance avec eux, auroit pu toujours leur ouvrir l'entrée de la France. L'esprit humain ne peut guères juger du futur, qu'en calculant d'après le passé. Le passé apprenoit combien étoit grand le danger de voir la Bretagne entre les mains d'une puissance ennemie : et le fils de Charles VII devoit, plus qu'un autre, être frappé de cette crainte. C'étoit donc un danger présent et connu, mis en parallèle avec un danger inconnu et éloigné. La puissance de Maximilien n'étoit rien moins que formidable, lorsqu'il rechercha Marie. Toutes ses souverainetés étoient à de grandes distances de celles qu'il alloit acquérir ; et en effet, l'expérience a prouvé que la souveraineté des Pays-Bas n'a jamais ajouté une force réelle à la puissance autrichienne : et c'est pour cela qu'elle a toujours cherché à échanger ces possessions. De plus, Louis XI connoissoit mieux que personne l'humeur inquiète et indépendante des peuples des

Pays-Bas ; et il auroit pu penser que leurs nouveaux souverains, habitant plus loin d'eux, éprouveroient encore plus les inconvéniens de cet esprit d'insurrection, qui s'étoit si souvent manifesté dans la Belgique. Tous ces motifs, que je me contente d'indiquer, et qu'il est facile d'examiner plus à fond, me semblent suffisans pour croire que Louis XI ne se seroit pas écarté de la saine politique, en préférant Anne de Bretagne. La plupart des historiens ont jugé le mariage de Marie d'après les guerres qu'il a produites : il auroit fallu mettre dans la balance celles que le mariage de Charles VIII a évitées ; guerres que Louis devoit craindre le plus, parce que c'étoient les seules dont l'expérience lui eût fait connoître le danger. Ce qui prouve bien que telle devoit être alors la manière de voir, c'est une condition que l'on mit dans le mariage d'Anne de Bretagne. Par le traité conclu avec les Etats de cette province, il fut stipulé que si Charles mouroit sans enfans, Anne épouseroit son successeur. Cette clause, qui

vient évidemment à l'appui de tout ce que j'ai dit, eut son exécution. Charles VIII mourut sans postérité : Louis XII épousa sa veuve. Mais ce qui doit paroître inconcevable, c'est que Louis XI n'ait fait pour son fils aucun de ces deux choix. Il avoit sans doute trop de motifs de haine contre le duc de Bretagne et le duc de Bourgogne; mais plusieurs traits de sa vie prouvent que chez lui la haine la plus forte cédoit à la politique. En ne prenant aucun parti, il couroit risque de perdre à-la-fois les deux héritières. Le duc de Guyenne, son frère, recherchoit la main de Marie. L'espoir de ce mariage entretenoit son humeur inquiète, et les projets de tous les factieux dont il étoit entouré. Le duc de Bretagne, toujours armé contre la France avec la Bourgogne ou l'Angleterre, avoit offert sa fille pour le prince de Galles, ce qui eût ramené les Anglais dans le royaume.

Louis XI espéroit-il, à la mort de ces deux princes, revendiquer à différens titres la plus grande partie de leurs Etats? Comines croit que ce fut là son intention,

au moins pour la Bourgogne; et qu'à la mort du duc, Louis vouloit faire rentrer dans le domaine de la couronne plusieurs provinces de cette riche succession, en distribuer quelques portions à plusieurs de ses favoris, et partager le reste entre quelques princes d'Allemagne. Par ce moyen, il n'élevoit autour de lui aucune grande puissance, et augmentoit considérablement la sienne. Selon Duclos, au contraire, Louis avoit déjà proposé ce mariage au duc, et songea sérieusement à le conclure, quand ce prince, si justement appelé *le Téméraire*, eut été tué devant Nancy. Il en écrivit sur-le-champ aux Etats de Bourgogne; on en fit mention dans le projet de la réduction d'Arras. Sur le premier bruit du mariage de Maximilien, il envoya un homme de confiance aux Flamands, pour confirmer leurs priviléges et leur en offrir de nouveaux, s'ils parvenoient à rompre ce mariage. A la vérité, il entra à main armée dans les Etats de la jeune duchesse; mais dans le doute, il devoit toujours réunir à la couronne les provinces reversibles,

reversibles, et ne pas attendre qu'elles passassent entre les mains d'un souverain trop puissant. Les Etats de Flandres desiroient le mariage du Dauphin : Marie n'y étoit pas opposée, quoique ce prince eût treize ans de moins qu'elle. Mais Louis aliéna sans retour cette jeune princesse, en sacrifiant aux Etats de Gand les lettres où elle lui parloit avec confiance sur le conseil qu'elle s'étoit choisi, et qui firent périr sur l'échafaud deux de ses ministres.

Par une de ces contrariétés qu'on rencontre souvent dans l'histoire de l'esprit humain, à peine Marie eut-elle été victime d'une mort prématurée, que le mariage de sa fille Marguerite fut conclu, et que la future dauphine fit son entrée à Paris, au milieu des applaudissemens de la capitale. Ce fut encore de la part de Louis XI une nouvelle faute. Marguerite n'apportant plus en dot les mêmes avantages que sa mère, n'étoit plus pour la France aussi intéressante que la duchesse de Bretagne; et son mariage ayant été rompu, elle devint l'irré-

conciliable ennemie du peuple sur lequel elle auroit dû régner.

Enfin à la même époque, une troisième héritière sembloit, au midi de l'Europe, annoncer encore une grande puissance à celui qui recevroit sa main : c'étoit Jeanne, fille d'Isabelle et de Ferdinand, qui depuis, en épousant Philippe d'Autriche, porta dans cette maison la monarchie des Indes et celle d'Espagne.

A travers les projets, souvent très-contradictoires, que les historiens prêtent à Louis XI, relativement à ces trois mariages, il est difficile de connoître précisément celui sur lequel ce prince s'étoit arrêté. On seroit même fondé à croire qu'il ne s'arrêta à aucun, puisqu'il manqua le mariage de Jeanne, qu'il ne parut pas rechercher vivement celui d'Anne, et que s'il voulut sérieusement celui de Marie, il prit des moyens qui ne devoient pas le faire réussir. Il y a plus : Marie ayant épousé Maximilien, Louis prit des arrangemens avec Edouard, dont la fille devoit épouser le dauphin ; et

ces arrangemens furent ensuite rompus pour assurer au dauphin cette Marguerite, à qui Charles VIII préféra sagement Anne de Bretagne. Toute cette conduite de Louis XI pour le mariage de son fils, m'a toujours paru impossible à justifier, et peu digne du coup-d'œil, quelquefois sombre, mais toujours pénétrant, que sa politique portoit sur des intérêts bien moins pressans. Quoi qu'il en soit, revenons à cette politique, ou plutôt voyons quelle fut celle de Charles VIII et de ses successeurs.

Ce prince, dont le caractère n'étoit nullement propre à suivre les plans secrets de son père, en fut encore éloigné par ses prétentions sur le royaume de Naples, et par les secours que les mécontens pouvoient trouver auprès de Marguerite et de Maximilien. C'est ici le moment d'observer que les mécontens, dans lesquels nous allons voir des sujets puissans se mêler trop souvent, ne sont pas de même nature que ceux que les premiers rois de la troisième race avoient eus si souvent à prévenir, à étouffer ou à combattre. Cette foule de souverains

particuliers qui avoient si long-temps arrêté l'autorité royale, étoit déjà fort éclaircie : la plus grande partie s'étoit rangée sous la bannière de la royauté, et ne se croyoit plus obligée de marcher contre elle sous celle de son suzerain. Ce changement s'étoit opéré peu-à-peu, sur-tout par l'établissement des parlemens. Louis XI avoit toujours travaillé, et souvent réussi à isoler les grands vassaux : aussi tous les troubles qui déchirèrent la France dans le seizième siècle, ne furent-ils l'ouvrage que de quelques-uns de ces grands vassaux animés contre des princes du sang, ou de ces princes eux-mêmes, les uns et les autres soutenus et appuyés par les ennemis de l'Etat.

Ceux-ci se multiplièrent par la politique de Maximilien, par celle de Rome, et par les guerres d'Italie. Ces guerres funestes où la France avoit prodigué ses hommes et son argent, avoient imprimé une grande terreur ; mais en même temps avoient appris aux Français combien il leur étoit difficile de conserver leurs conquêtes au-delà des Alpes. Le souvenir de

leurs prompts succès les y rappeloit sans cesse : le souvenir de leurs prompts revers réveilloit l'espérance de la politique, qui ne vouloit pas les y laisser s'établir. Cette seule fatalité de vouloir aller au-delà des monts chercher de nouveaux ennemis, a suffi pour empêcher tout le bien qu'auroit pu faire le cardinal d'Amboise sous le règne de Louis XII. Ces deux hommes étoient dignes l'un de l'autre : leur constante amitié étoit fondée sur une estime réciproque; et lorsque le bonheur d'un Etat permet que le souverain fasse de son meilleur ami son premier ministre, alors le moment semble être arrivé où le plus grand bien peut s'opérer sans obstacles. Louis XII, surnommé *le Père du peuple*, et digne de ce surnom, étoit peut-être, avec le secours du cardinal d'Amboise, le souverain le plus propre à rendre à l'autorité royale toute l'intégrité de ses droits, et celui sous lequel les dernières phases de cette juste et longue révolution se fussent effectuées avec le plus de succès et le moins d'efforts. D'Amboise avoit ce qu'il

falloit pour mettre la dernière main à ce grand ouvrage ; il en sentoit la nécessité, et il auroit épargné à la France toutes les calamités de la ligue. Mais Louis n'étant encore que duc d'Orléans, avoit été lui-même au nombre des mécontens ; il avoit eu dans son parti la plupart de ceux contre lesquels, étant roi, il auroit fallu qu'il agît. La liberté que Charles VIII lui avoit rendue, l'avoit sincèrement réconcilié avec lui. Mais il connoissoit toutes les ressources du parti dans lequel il avoit été entraîné ; et n'osant pas l'attaquer ouvertement, il vit dans les guerres d'Italie le moyen de distraire et d'occuper ceux dont il redoutoit les mouvemens.

Le trône pontifical fut alors occupé par deux hommes qui ne sembloient travailler qu'à troubler le repos de la chrétienté, qu'à armer tous les Etats les uns contre les autres. Alexandre VI et Jules II (dont la postérité a marqué la place, pour le premier, parmi ces êtres funestes qui ont dégradé l'humanité, pour le second, parmi ces terribles politiques dont *chaque*

pensée remue les empires) durent faire une terrible diversion dans l'esprit du cardinal d'Amboise. Obligé de les craindre, lorsqu'il étoit lié avec eux, de les prévenir, lorsqu'il étoit en guerre, il ne pouvoit jamais les perdre de vue; et il n'étoit jamais moins sûr de ce qu'il devoit en attendre, qu'à l'instant où ils venoient de lui promettre quelque chose. Cette alternative de guerre et de paix, de traités et de ligues, occupa tout le règne de Louis XII, et tout le ministère dn cardinal. Que ce fût leur faute ou celle des circonstances, il n'est pas moins vrai que leur politique, presque toujours transplantée au-delà des Alpes, se trouvoit dans un sol étranger, où elle produisoit quelquefois avec abondance des fruits précoces, mais qui épuisoient toujours la sève, sans jamais parvenir à leur maturité.

Cela se vit encore mieux sous François Ier. Ce jeune prince, qui sembloit un composé d'honneur, de courage et de gloire, succédant à deux rois qui n'avoient pu soutenir leurs avantages en Italie, se

crut destiné à venger leurs revers. Tout sembloit conjurer pour l'appeler à cette entreprise; il voyoit se presser autour de lui une foule de guerriers, qui avoient illustré le dernier règne, qui se promettoient de ne pas moins illustrer le sien, et dont la politique se bornoit à combattre, à mourir ou à vaincre. Tels étoient Trivulce, Lautrec, Chabannes, et ce Louis la Tremoille, qui après avoir servi sous quatre rois, devoit avec son fils expirer sur le champ de bataille de Pavie. Tel étoit sur-tout ce héros de la chevalerie française, ce Bayard, *sans peur et sans reproche*, par les mains duquel François avoit voulu être armé chevalier. Et ce n'est pas à vingt-un ans qu'un monarque, entouré d'une noblesse guerrière, et ayant des droits légitimes à exercer, peut résister à une impulsion presque générale, qui le porte à des entreprises dont ses prédécesseurs lui ont donné l'exemple, et dont l'opinion publique semble lui faire une loi. Aussi vous ai-je dit qu'il ne faut pas s'attendre à trouver sous ce prince une poli-

tique suivie. Ce n'est pas qu'elle ne l'ait quelquefois conduit à faire des choses réellement utiles. Il faut mettre dans ce nombre le traité de Fribourg conclu avec les Suisses. Ce fut au moins le fruit de la terrible bataille de Marignan; et l'on peut pardonner à la dernière effusion du sang humain, lorsqu'il en résulte une paix perpétuelle. C'est depuis ce traité, c'est-à-dire depuis plus de deux cent quatre-vingts ans, que les Suisses sont restés dans l'alliance de la France.

Il s'en fallut bien que cette même stabilité fût le partage de ses traités avec les autres puissances.

Sa position vis-à-vis de l'Angleterre varioit perpétuellement. Henri VIII, aussi inconstant en politique qu'en amour, ne pouvoit pas être rappelé à l'exécution fidelle de ses traités par le cardinal de Wolsey, presque aussi inconstant que lui. Après avoir renouvelé son alliance avec François Ier., après être convenu du mariage de sa fille avec le fils de ce monarque, après lui avoir rendu Tournay, et avoir

commencé à négocier pour la reddition de Calais, Henri, ou plutôt Wolsey, retomboit dans les mains de Charles-Quint. Ce prince l'avoit gagné par des lettres affectueuses : lors de la victoire de Pavie, ne voyant plus rien qui lui résistât, il changea de style, et Wolsey changea de parti. La régente qui gouvernoit le royaume pendant la prison de François, profita de ces dispositions, et ramena Wolsey dans ses intérêts. Ce cardinal vouloit faire épouser à Henri VIII la sœur de François Ier. Henri donna la préférence à Anne de Boulen, et dès-lors les deux rois commencèrent à se brouiller. Leur désunion fut entière, lorsque François voulut conserver à la France l'ancienne alliance de l'Ecosse, et rompit le mariage du fils de Henri avec la célèbre Marie Stuart, qui depuis épousa François II. Cette combinaison étoit parfaitement sage; et ce n'étoit pas dans un moment où François Ier. voyoit dans la maison d'Autriche s'élever une si terrible puissance, qu'il devoit risquer de perdre une alliance consolidée par tant de siècles

et par l'intérêt des deux peuples. Mais Henri VIII fut si piqué d'avoir échoué dans ce mariage, qu'il sacrifia à ce ressentiment récent le souvenir de toutes les injures qu'il avoit reçues de Charles-Quint, et même le souvenir de celles qu'il lui avoit faites.

Les mécontentemens qui fermentoient depuis long-temps, et qui éclatèrent enfin entre la duchesse d'Angoulême et le connétable de Bourbon, ne donnèrent pas moins d'occupation à François. Tel étoit alors l'effet trop commun de toutes ces intrigues de cour, que le connétable non seulement sortit du royaume, mais alla offrir ses coupables services au plus grand ennemi de son souverain. Il y trouva le sort auquel doivent presque toujours s'attendre les rebelles; et s'il n'eût pas été tué au siége de Rome, il se fût aussi brouillé avec Charles, qui n'étoit nullement disposé à tenir ce qu'il lui avoit promis. L'exemple de l'évasion d'un prince du sang pouvoit avoir les suites les plus fatales, sur-tout pendant la captivité du roi. On

ne peut se dissimuler que la duchesse d'Angoulême se conduisit alors avec autant de prudence que d'adresse; lorsque, connoissant la fidélité du comte de Vendôme, cousin du connétable, elle le fit chef du conseil de régence, pour l'attacher encore plus au bien de l'Etat; et lorsque Charles rendant la liberté à François, et demandant pour ôtages ou les deux enfans de France, ou un certain nombre de généraux et de grands du royaume, elle aima mieux envoyer les deux fils du roi, que d'affoiblir les forces de la France, en se privant de ceux qui pouvoient les commander, ou que de mettre des grands déjà trop portés à l'intrigue et à la révolte, dans le cas de faire quelque traité secret avec les ennemis de l'Etat. D'après ce que nous voyons dans l'histoire, on peut penser que François Ier. ne fut jamais que le rival de Charles-Quint, et que celui-ci fut constamment son irréconciliable ennemi. Mais n'y eût-il entr'eux qu'une animosité personnelle, je vous ai fait remarquer qu'elle se trouva alimen-

tée par de grands motifs politiques. Il n'est donc pas étonnant qu'elle survécût à ces deux princes et passât à leurs successeurs.

Henri II ne fut guère plus heureux que François. Il avoit voulu, comme lui, se réunir avec l'Angleterre, et s'opposer avec elle à tous les efforts de l'Espagne et de l'Autriche. Déjà on commençoit à parler de la *ligue protestante* dans l'Empire. Henri II n'étoit pas éloigné d'y accéder, mais il vouloit y faire entrer l'Angleterre, ou du moins être sûr de n'être point inquiété par elle. Il vouloit prévenir par le mariage de son fils, l'union si redoutée de l'Angleterre et de l'Ecosse; et malgré le mécontentement qu'en avoit la cour de Londres, il étoit parvenu à faire sa paix avec elle. La mort du jeune Edouard changea toutes ces dispositions. Marie, déterminée à rétablir dans ses Etats la religion catholique, pouvoit difficilement être amenée à se liguer en Allemagne avec les protestans, contre lesquels elle faisoit dresser des échafauds en Angleterre. Mais ce fut bien pis, lorsque le cardinal de Gran-

velle voulut faire épouser Marie Stuart à dom Carlos, et lorsque la reine d'Angleterre eut épousé Philippe II. Quoique le peuple anglais fût en général mécontent de ce mariage, les règnes d'Henri VII et d'Henri VIII l'avoient tellement accoutumé à une obéissance entière, que l'on pouvoit déjà regarder toutes les ressources de l'Angleterre comme étant à la disposition de Philippe; et en effet, si cette réunion eût été plus longue, on ne peut pas calculer quelle énorme révolution se fût faite en Europe.

Dans le moment où Henri II voyoit tout-à-coup une si grande masse de puissance se joindre à celle contre laquelle son père avoit déjà lutté avec tant de peine, il ne pouvoit donc que chercher au-dehors tous les moyens de défense : il étoit bien loin de pouvoir suivre au-dedans le plan de politique que Louis XI lui avoit tracé. C'étoit au contraire au-dedans même du royaume que la puissance rivale suscitoit à la France ses plus terribles ennemis; et elle ne fut alors que trop bien secondée par les trou-

bles de l'église, et par tous les malheurs qui entourèrent le trône.

LETTRE LXVIII.

Troubles de religion en France.

En lisant l'histoire du luthéranisme, on est quelquefois étonné de l'extrême facilité avec laquelle il se répandit en Europe. Mais cette nouvelle doctrine, plus commode en elle-même que celle de l'église, trouva presque tous les Etats disposés à l'appeler et à la recevoir. La prodigue ambition avec laquelle Rome vouloit disposer de tous les trônes; l'imprudence de ses excommunications et de ses interdits, qui enlevoient un peuple entier à l'obéissance due aux souverains; les prodigieuses richesses du clergé, sur-tout en Allemagne; l'accumulation de tant de bénéfices sur une seule tête; l'emploi peu convenable qui s'en faisoit trop souvent, tout cela donna à Luther l'idée d'appuyer ses opinions sur

l'exclusion de la papauté, l'abolition de l'épiscopat et la confiscation des biens ecclésiastiques. Il lui eût fallu des volumes, pour faire quelque bruit dans le monde, en disputant sur le dogme; mais dès qu'il eut établi ces trois bases, on adopta sans examen un système fondé sur un principe aussi lucratif. Ses disciples échauffèrent l'imagination des peuples. Ses confiscations déterminèrent la religion des grands. Dès-lors on associa à sa doctrine tous les changemens qu'on vouloit faire dans le gouvernement; elle servit de motif à un petit nombre, de prétexte à presque tous. Nous avons déjà vu comment elle s'introduisit en Suède, en Danemarck, en Hollande et en Angleterre. Elle n'avoit pénétré jusque-là qu'en traversant toute l'Allemagne. Il n'y avoit point de cercle dans l'Empire où elle n'eût des partisans; dans quelques-uns même elle avoit enlevé tous ceux de l'église romaine; et, outre ce que je viens de dire, il y avoit encore des raisons d'Etat qui lui procuroient des succès si rapides. L'Empire, menacé par les forces héréditaires

de

de la maison d'Autriche, s'étoit jeté dans les bras du luthéranisme, comme je l'expliquerai en donnant l'esquisse des événemens qui amenèrent la guerre de trente ans. Déjà des ligues s'étoient, au nom de la religion protestante, formées contre l'empereur. Déjà Henri II avoit pressenti ce qui fut exécuté long-temps après lui, et avoit commencé à se joindre à ces ligues, dont la ruine eût entièrement anéanti la liberté germanique. Mais il n'en étoit pas moins resté attaché à la religion catholique; il ne s'en étoit pas moins opposé, dans ses Etats, à l'introduction de nouveaux dogmes. Malheureusement ces dogmes s'étoient glissés déjà parmi quelques-uns des grands du royaume, et même parmi les princes du sang royal. Marguerite, reine de Navarre, en avoit infecté le sang de Vendôme-Bourbon. Depuis plusieurs siècles on avoit peu entendu parler d'hérésies. Celles qui avoient paru, avoient été détruites ou étouffées par des moyens de rigueur; et ces moyens furent les seuls auxquels on se livra. Ils étoient d'autant plus mal choisis, que dans

le même moment le roi marchoit au secours de la ligue protestante de l'Empire; que quelques-unes des cours souveraines du royaume n'avoient pu se tenir en garde contre le nouveau système; que plusieurs magistrats s'en étoient laissé atteindre, et ne paroissoient pas disposés à prononcer les peines rigoureuses portées contre ceux dont ils partageoient la croyance. Les mesures promptes et absolues que Henri avoit prises contre quelques-uns de ces magistrats, les avoient réduits au silence. Mais l'esprit de parti, sur-tout en matière de religion, n'est jamais plus dangereux que lorsqu'il a été contraint de céder. L'orgueil et la vengeance, ces deux terribles passions du cœur humain, se joignent alors à tous les écarts de l'imagination, et préparent en secret une explosion d'autant plus terrible, qu'elle a fermenté plus longtemps.

Cependant Charles-Quint avoit résigné à son fils la couronne d'Espagne. Il avoit fait antérieurement élire roi des Romains son frère Ferdinand. Il se repentit bientôt

d'avoir séparé l'Empire des Etats Espagnols. Comment ce monarque si adroit, si habitué à gouverner les hommes, avoit-il fait cette séparation, avant d'en avoir mûrement calculé toutes les conséquences? Il fit de vains efforts pour obtenir l'abdication de Ferdinand; il ne put y réussir; et le dépit de se voir frustré par lui-même d'une réunion dont son ambition avoit été si flattée, contribua sans doute à le conduire dans la retraite. Il y entra après avoir cédé l'Empire à ce même Ferdinand, qu'il regrettoit d'avoir fait son successeur. Il y fut suivi par Marie d'Autriche sa sœur, qui, dans les Pays-Bas, lui avoit été si utile contre la France, et qui sembloit avoir hérité de sa tante Marguerite la haine invétérée que cette princesse voua au royaume sur lequel elle avoit été destinée à régner. Mais le plan de politique de Charles-Quint étoit resté gravé dans le cabinet de Madrid, et on ne s'en écarta jamais vis-à-vis de la France. La guerre avoit été continuée: la journée de Saint-Quentin avoit signalé le nouveau règne de Philippe II. Malgré ce désastre,

la France, forte de ses ressources, et défendue par le grand nombre des plus habiles guerriers qu'elle avoit alors, avoit repris quelques avantages. La paix de Cateau-Cambresis fut, à la vérité, désapprouvée par les Guises, que l'on regardoit, avec raison, comme les libérateurs de la France, dont ils furent ensuite le fléau. Mais cette paix donnoit une apparence de repos. La fille de Henri épousoit Philippe II. Sa sœur épousoit le duc de Savoie. Les Trois-Evêchés et Calais restoient à la France; et c'étoit sortir avec gloire d'une guerre commencée sous d'aussi malheureux auspices contre une si terrible puissance.

Henri avoit alors quarante-un ans. Il avoit quatre fils; il devoit jouir long-temps de la paix qu'il venoit de signer; il devoit se flatter de laisser sa couronne à une postérité si bien établie. Un tournoi ruina toutes ses espérances. Henri est tué : ses quatre fils meurent sans laisser de descendans : et la couronne, soutenue par toutes ces têtes, se voit au moment d'être déchirée, ou de passer sur une tête étrangère.

C'est ici que l'on peut se convaincre que tous les calculs humains ne sont pas suffisans pour mettre un grand Etat à l'abri des calamités, et pour prévenir les maladies qui lui surviennent, au moment même où sa santé paroît la plus robuste.

En commençant le règne de François II, M. le président Hénault fait une réflexion bien profonde sur le malheur des Etats qui produisent trop de grands hommes à-la-fois. Ce fut en effet ce qui causa tous les maux de la France. Il eût fallu l'autorité la plus ferme, pour condamner tous ces hommes supérieurs à ne chercher d'autre gloire que celle de leur patrie. L'autorité étoit foible : François II ne fit que passer sur le trône; Charles IX y fut esclave de sa mère; Henri III se vit presque obligé de le partager avec les Guises. Alors l'ambition et les talens se crurent destinés à diriger, à exercer, et même à usurper une autorité que l'on ne respectoit plus, parce qu'elle n'étoit plus à craindre.

Toute cette partie de l'histoire de France est celle dans laquelle il est le plus néces-

saire de bien connoître les personnages qui y jouent un si grand rôle : il faut avoir, pour cela, recours aux mémoires et aux histoires particulières. En les lisant, il faut s'arrêter à tous les traits de caractère. Catherine de Médicis s'y trouvera au milieu de toutes les factions du roi de Navarre, des Guises et du prince de Condé, ayant apporté avec elle l'astucieuse adresse de la politique italienne, mais manquant de génie pour combattre ceux qui lui opposoient le leur ; bien plus occupée à maintenir son autorité privée, qu'à reprendre et à conserver celle du roi ; employant toute sa vie à flatter, à tromper, à ramener, à éloigner tous les partis. Elle étoit pressée entre les Guises, fiers de leurs services et de leur puissance, et les princes du sang, qui, sans avoir les mêmes forces que les Guises, les repoussoient par les droits qu'ils vouloient attacher à leur naissance. Tout ce qu'il y avoit de grands dans le royaume se partageoit dans cette terrible querelle ; chaque côté avoit ses partisans : le roi seul n'avoit point de défenseur.

L'ouvrage le plus propre à donner une parfaite connoissance de tous ces événemens, me paroît être l'*Esprit de la Ligue*, par M. Anquetil. Cet auteur semble quelquefois avoir assisté au conseil de tous les partis; et il scrute jusqu'à leurs dernières pensées.

Les deux partis ayant mutuellement besoin de la force du peuple pour soutenir la leur, chacun d'eux s'empara des moyens que les circonstances lui offroient. Le roi de Navarre et le prince de Condé avoient embrassé les opinions de Calvin; ils eurent pour eux les protestans. C'étoit pour les Guises une nécessité de se mettre à la tête des catholiques; et dès ce moment, ce qui n'étoit réellement entre les chefs qu'une guerre d'ambition et de jalousie, devint entre les peuples la guerre civile la plus terrible, celle de religion. Alors les assassinats et les massacres furent les armes journalières des deux partis. Le célèbre duc de Guise, la terreur des ennemis de l'Etat, fut assassiné par Poltrot, au siége d'Orléans; le prince de Condé

par Montesquiou, à la bataille de Jarnac. La conjuration d'Amboise, le massacre de Vassy, celui de la Saint-Barthélemi, plongent la France dans un abîme de sang. Quatre guerres se succèdent dans l'intérieur du royaume, presque sans interruption, ou plutôt la même se continue toujours, tantôt au bruit des armes, tantôt sous la trahison d'une paix simulée. Catherine de Médicis irrite les protestans, après les avoir favorisés. Incertaine de ce qu'elle a à faire, emprisonnant les princes, puis les mettant en liberté, elle semble vouloir concerter la défense de l'Etat avec ses plus grands ennemis. Elle a recours aux conseils de l'Espagne. C'étoit tout ce que celle-ci pouvoit desirer. Alors cette puissance, appelée au milieu du feu des discordes qu'elle avoit fait naître, y jette avec profusion, ou y répand avec adresse les matières les plus inflammables. L'incendie est universel; et par-tout où on ne voit pas encore de flammes, on peut être sûr de trouver un feu couvert, mais prêt à s'échapper.

Charles IX meurt sur ces entrefaites; il reste encore deux héritiers mâles de Henri II: et l'ambition la plus aveugle ne peut encore se flatter de les écarter pour parvenir au trône. Henri III, déjà roi de Pologne, apprend son avénement : il s'échappe et revient en France. Une grande réputation guerrière lui avoit mérité la couronne de Pologne. Il revenoit dans ses nouveaux Etats, entouré du respect attaché à un premier diadême. L'opinion qui l'avoit couronné sur la Vistule, l'annonçoit sur la Seine comme le monarque destiné à terminer les troubles; et s'il eût soutenu le caractère qu'il avoit montré d'abord, je ne doute pas qu'en tenant les rênes du gouvernement d'une main assurée, il n'eût fait rentrer dans le devoir des hommes qui n'avoient été d'abord qu'inquiets, que la foiblesse avoit rendus factieux, et que la fermeté auroit rendus soumis. Mais toutes les qualités de ce prince semblèrent l'avoir abandonné tout-à-coup. Il se livra sans réserve aux favoris, dont il fit le plus mauvais choix; et

pouvant signaler le commencement de son règne par un édit de pacification religieuse, il se détermina à faire la guerre aux protestans. Par-là il aliéna, dès le premier pas, ceux auprès desquels il fut bientôt contraint de se réfugier. Cette guerre augmenta le crédit des Guises sans relever l'autorité royale. Une première, une seconde, une troisième paix envenima le mal au lieu de le guérir; et au milieu de cette affreuse combustion, la mort du duc d'Anjou (auparavant duc d'Alençon) annonce la prochaine extinction de la race des Valois.

Henri III n'avoit point d'enfans; à sa mort la couronne devoit appartenir au roi de Navarre. Mais ce prince étoit protestant, couvert de toutes les excommunications de Rome, et déclaré par elles incapable de porter la couronne de France. Le fameux Henri, duc de Guise, avoit conçu le projet de profiter de l'extinction de la branche catholique, pour faire passer la couronne dans sa famille. Il falloit exclure la branche protestante : il est se-

condé par les éternelles intrigues de Médicis. Le foible Henri III voit le coup qui se prépare, il veut le détourner. Il cherche à persuader au roi de Navarre d'abjurer le protestantisme : c'étoit un parti sage, et le seul qui pût sauver l'Etat. Mais soit que le roi de Navarre tînt par conviction à la nouvelle doctrine, soit qu'il y tînt par haine contre les catholiques, soit qu'il fût retenu par les principaux chefs des protestans, qui avoient besoin de son nom pour soutenir leur parti, le malheur de la France voulut qu'il persistât dans son erreur. Le duc de Guise sentit que le motif d'exclusion que l'on vouloit présenter au peuple, ne pouvant pas porter sur le cardinal de Bourbon, il falloit appeler momentanément l'oncle du roi de Navarre à la couronne qu'il ne pouvoit garder longtemps. Ce fut sur ce principe qu'il conçut et forma la ligue. Il n'eut pas de peine à la faire approuver et soutenir par les puissances étrangères et ennemies de la France. Mais j'ai déjà remarqué qu'il eût eu de la peine à y entraîner la plus grande partie

du peuple français, s'il ne l'eût fait approuver par le roi lui-même. Il ose demander ou plutôt commander à ce prince de signer l'acte qui doit arracher la couronne à sa maison. Henri obéit; et l'on ne sait ce qui doit paroître plus incroyable, de l'audace du sujet, ou de la soumission du maître. Le cardinal de Bourbon prend le titre de premier prince du sang. Bien des gens croient, et ce paroît être l'opinion de M. Hénault, qu'il avoit démêlé les intentions du duc de Guise, et qu'il n'avoit accepté le rôle dont on le chargeoit, que pour tenir encore la France attachée au nom de Bourbon, et donner à Henri III et au roi de Navarre le temps de reconnoître leurs véritables intérêts. Mais le pouvoir que le duc de Guise acquéroit tous les jours, eût aisement renversé ce dernier obstacle. Il en écarta de bien plus grands; il se vit au moment de faire déposer Henri III et de monter sur son trône. On a toujours demandé pourquoi il ne le fit point dans la fameuse journée du douze mai; il sembloit n'avoir qu'un mot à dire;

tous les échelons, excepté un, étoient franchis; *mais le dernier*, dit Montagne, *ne se peut franchir par la hauteur.*

Ce moment ouvrit enfin les yeux de Henri III : il reconnut le précipice que l'on avoit creusé sous lui; il falloit ou y tomber, ou y jeter son ennemi. Ce dernier parti demandoit un coup violent et imprévu; il n'y avoit plus de formes à employer contre des sujets rebelles, qui faisoient taire toutes les lois : et la nécessité, ainsi que le salut du peuple, c'est-à-dire les deux premières lois de tout Etat, prononcèrent contre les Guises l'arrêt de mort, qui fut exécuté à Blois.

Ce coup hardi n'eut pas toutes les suites qu'on auroit dû en attendre, parce que le foible Henri retomba dans l'assoupissement dont il avoit fallu sortir un moment sous peine de la vie. Mais il produisit au moins la réconciliation du roi avec Henri IV. Ces deux princes réunirent leurs drapeaux comme leurs intérêts; et ils se préparoient à écraser la ligue, lorsque la mort de Henri III tourna contre les li-

gueurs eux-mêmes le crime qu'ils avoient fait commettre.

Avant de passer à son successeur, je dois rappeler un fait qui, sans être très-intéressant par lui-même, prouve combien Henri III étoit instruit des perfides intentions de l'Espagne, et qu'il faisoit ce qui dépendoit de lui pour ne point lui donner de sujets de plaintes. Aussitôt après la mort des Guises, il envoya un secrétaire-d'état à Philippe II, pour l'engager à ne plus donner de secours à la ligue, se plaindre des procédés de l'ambassadeur espagnol, qui étoit le protecteur déclaré des ligueurs, et pour assurer le roi, en lui offrant la remise de Cambrai, qu'il avoit refusé les offres des Provinces-Unies, et ne prenoit point part à leur insurrection. Ce fait est précieux dans l'histoire. Comme Henri IV prit ouvertement le parti de la Hollande, l'Espagne a voulu lui en faire un reproche; il est plus que justifié par le fait que je viens de citer; et lorsque son prédécesseur avoit inutilement demandé à Madrid

qu'on abandonnât la faction qui vouloit lui ravir la couronne, ce prince étoit, en vertu du droit naturel, du droit des gens, et par celui d'une défense légitime, autorisé à attaquer un ennemi qui se déclaroit aussi irréconciliable.

LETTRE LXIX.

Henri IV, Sully, Elisabeth.

Ici supposons un homme qui ne connoît pas encore l'histoire de France. Arrivé à ce point, il n'en sait pas encore la suite. Combien il doit être frappé de la position dans laquelle il trouve le royaume ! combien peu il doit espérer de le voir se relever, et sur-tout de le voir se relever plus puissant et plus brillant que jamais!

Une puissance qui, dans ses deux branches, enveloppe la presque totalité de la France, a juré sa perte, et prodigue contre elle des trésors que l'imagination représente comme inépuisables. Elle l'attaque

au-dehors par des armées aguerries ; elle l'attaque au-dedans par tout ce que l'intrigue a de plus astucieux et de plus embrouillé. Une maison puissante dont la France a reçu les plus grands services, veut que l'on paie les siens du même prix que ceux de Charles-Martel et de Hugues-le-Grand. Tout semble la porter sur le trône, dont on veut, par la religion, écarter l'héritier légitime. Les grands se rapprochent d'elle, parce que l'élévation d'une nouvelle dynastie leur paroît le moment le plus favorable pour reprendre le pouvoir usurpé, dont la dynastie régnante étoit sur le point de les dépouiller entièrement. Le peuple se condamne en foule à servir, au prix de son sang et de son bonheur, tous ces projets ambitieux, parce que le mot de nouveauté a toujours quelque charme pour lui, parce que le fanatisme le conduit sous le nom de la religion, parce qu'il est peuple. Un nombre bien moindre de grands et de sujets fidèles se rangent autour du souverain légitime ; mais partagés eux-mêmes dans leur croyance

croyance religieuse, ils peuvent à tout instant être désunis, et manquent sur-tout de moyens pécuniaires. Aux yeux des Français intègres et impartiaux, la cause du trône qui appelle l'héritier véritable, semble inconciliable avec celle de la religion qui exclut un roi protestant. Quel sera le dénouement de cette tragédie sanglante et si fortement intriguée ?

Voilà les observations et la question qu'il faut se faire souvent à soi-même, lorsque dans la lecture de l'histoire on arrive aux époques les plus intéressantes : mais voilà sur-tout celles qu'il faut se faire ici. Si l'homme que je viens de supposer lisant pour la première fois notre histoire, saisi de cet intérêt qu'inspirent toujours les grands événemens d'un grand empire, fortement effrayé du précipice dans lequel celui-ci va s'engloutir ; si, dis-je, cet homme, en exprimant le vœu de voir la France échapper à sa ruine, appeloit en secret du fond de son cœur un grand roi au secours de ce grand royaume expirant, un grand ministre au secours de ce grand

roi; si se formant à lui-même l'idée de ces deux hommes rares, mais devenus nécessaires pour sauver l'Etat, il demandoit à la nature trop avare de pareils dons, de créer ces deux hommes pour les circonstances; de donner à l'un ce courage intrépide qui renverse tout, ce courage réfléchi qui prévoit tout; de donner à l'autre cette inflexibilité stoïque que rien ne peut affoiblir et ne peut même atteindre; cette intrépidité de principes, qui seule peut les découvrir et les suivre au milieu du chaos dans lequel ils sont perdus; cet amour exclusif du vrai; cette grande et noble idée de soi-même qu'un esprit juste trouve au fond d'un cœur droit; ce mépris de toute intrigue; enfin ce besoin absolu de faire le bien, et ce talent inappréciable d'appliquer le remède au mal, et de l'appliquer toujours tel que le moment l'exige; si pour assurer le bien que ces deux hommes veulent et peuvent faire, il demandoit sur-tout que la nature créât leurs deux ames l'une pour l'autre; qu'elles ne pussent se rencontrer sans se

deviner et sans s'aimer; que jamais aucun intermédiaire ne pût se soutenir entre elles; qu'entre eux deux, le titre de ministre ou de roi disparût, et qu'il n'y eût plus que celui d'ami; enfin que les deux chefs de l'Etat n'eussent plus qu'une pensée, qu'un cœur et qu'un desir; quel seroit son étonnement de voir en un instant ses vœux accomplis! et quelle brillante espérance succéderoit tout-à-coup à son effroi, si Henri IV et Sully se présentoient à lui, entourés de toutes les qualités dont son imagination auroit rêvé la réunion!

C'est le prodige qu'offre le règne de Henri IV. Il est bien vrai que les circonstances forment quelquefois les hommes; mais il faut avouer aussi que l'inépuisable trésor de la providence consacre de tout temps des ames privilégiées, dont elle enrichit l'humanité dans le temps de ses plus grandes misères, et qui la consolent dans le temps de ses plus grandes douleurs. On en voit, ce me semble, une preuve bien évidente dans les deux hommes célèbres dont je parle en ce moment.

Sully étoit quelquefois dur : mais c'étoit ce qu'il falloit qu'il fût auprès du caractère trop facile de Henri IV.

Le prodige du règne de Henri ne peut se réduire en quelques lignes. Dans la vie de ce prince tout est intéressant; la multitude d'anecdotes qui ont été conservées sur lui, satisfait également le cœur et l'esprit. On peut commencer à les lire par simple curiosité; mais dès qu'on a lu les premières pages, il faut lire les autres avec intérêt. Au milieu de tant d'erreurs et de tant de crimes, on éprouve un plaisir secret, en scrutant jusqu'aux dernières pensées de ce grand homme, de ne pas en trouver une qui ne soit pour le bonheur de ses peuples. En lisant la vie publique de Henri, l'homme d'Etat peut se former l'esprit; en lisant ses lettres à Sully, le plus simple bourgeois peut rectifier son cœur.

La mort de Henri III fut, de la part des ligueurs, le crime le plus mal calculé. La foiblesse de ce monarque, la qualité qu'il avoit prise antérieurement de chef de la

ligue, la jalousie qu'il avoit eue long-temps contre le roi de Navarre, l'antipathie de leurs religions, l'espèce d'hommes dont il étoit entouré, et qui contrastoit trop avec le caractère du roi de Navarre, pour ne pas chercher et ne pas réussir enfin à brouiller ces deux princes, présentoient à la ligue des chances bien plus favorables que Henri IV, seul maître de toutes les opérations, et pouvant développer, comme roi, les talens que l'héritier du trône est quelquefois obligé de cacher. Aussi la ligue ne dut-elle pas tarder à s'apercevoir que le fanatisme de Jacques Clément alloit tourner contre elle; elle dut s'en convaincre dans les Etats qu'elle fit tenir à Paris. En vain voulut-elle y intervertir l'ordre de la succession du trône : des magistrats désarmés firent parler, firent entendre les lois devant cette ligue si terrible. L'arrêt de 1593 sembla paralyser ce corps monstrueux. Les victoires de Henri préparèrent son triomphe; son abjuration le consomma. Toute la conduite postérieure de Henri a prouvé que cette abjuration étoit sincère.

Elle étoit encore nécessaire pour ôter aux factieux tout prétexte, et pour épargner le sang français. Son entrée à Paris fut un jour de gloire, et a depuis été célébrée annuellement comme un jour heureux. Il parut aux acclamations de ce même peuple qui le maudissoit la veille; c'est ce qu'on a toujours vu, et ce qu'on verra encore.

Cet ouvrage étant destiné à diriger les études historiques de votre jeunesse, je dois placer ici une réflexion qui mérite de lui être présentée. En lisant l'histoire de la ligue, on est naturellement frappé du rôle qu'une partie des ecclésiastiques jouèrent alors, et des maximes dont ils infestoient le peuple. La philosophie voudroit jeter sur la religion tant de crimes que l'atrocité de cette philosophie a laissés bien loin derrière elle. Les temps de troubles sont en général, plus que d'autres, sujets à l'erreur; et le peuple qui ne sait rien, qui ne juge rien, a été et sera éternellement le jouet de cette erreur, sur-tout lorsqu'elle tient aux matières religieuses. Elle se nourrit alors de tout ce que l'esprit humain a

de plus violent et de plus subtil; elle n'a plus d'autres bornes que l'imagination. C'est alors cette imagination seule qui conduit, ou plutôt qui égare; le cœur lui obéit sans examen; le cœur même le plus honnête sacrifiera ses plus intimes affections à ce qu'il croit être le plus impérieux de ses devoirs. Plus il aura de sacrifices à faire à son opinion, plus il aura à triompher de lui-même; et entouré de tous les liens que son cœur gémira d'avoir rompus, son imagination lui ordonnera de jouir de tous les trophées de sa victoire. Tel est l'homme; tel est l'abus qu'il fait du bien le plus précieux; il se brûle au flambeau qui devoit l'éclairer; alors il est l'instrument aveugle de ceux qui font retentir à ses oreilles les mots auxquels il s'est dit qu'il ne pouvoit pas résister. Obligés de lui donner des armes, les factieux n'hésitent pas à lui donner celles qui sont les plus propres à satisfaire et à prolonger son ivresse : s'il changeoit d'opinion, les chefs changeroient de parti; *si les Guises se faisoient Protestans*, disoit un Protestant célèbre,

il faudroit bien nous faire Catholiques.

Car parmi les protestans les plus factieux, la nouvelle doctrine n'étoit qu'un moyen de se soutenir. Peu d'entr'eux défendoient réellement la cause de la royauté; ils vouloient des troubles, et auroient été fâchés d'en voir tarir la source. Ils le prouvèrent bien pendant le règne de Henri; et il eut autant de peine à contenir ceux avec qui il avoit vaincu, qu'à surveiller ceux contre qui il avoit été obligé de combattre.

Il est arrivé alors ce qui arrive dans toutes les guerres civiles, et à plus forte raison dans les guerres religieuses. Toutes les idées sont déplacées, et avec elles toutes les bornes du devoir. Lorsqu'au milieu de cette confusion une autorité toujours respectée, et respectable dans son principe, vient s'emparer d'une foule égarée, il est impossible de dire ce que cette foule ne renversera pas. Cette autorité étoit encore excitée par une puissance rivale. L'Espagne dictoit à la cour de Rome les excommunications qui devoient frapper le nouveau roi de France. Ce n'étoit donc pas ce mal-

heureux peuple que l'on pouvoit regarder comme coupable, encore moins la religion au nom de laquelle on lui parloit, mais ceux qui abusoient et d'elle et de lui. Voilà les êtres qu'il faut dévouer à l'exécration de la postérité.

Pour se convaincre combien la haine envenimée de l'Espagnol dominoit alors sur le Vatican, il n'y a qu'à voir avec quelle perfide obstination elle s'opposa à l'absolution de Henri. Il avoit fait abjuration publique; il avoit été absous par le clergé de France; il n'avoit pas besoin de l'être par le pape. Mais cette formalité paroissoit indispensable aux yeux du peuple; c'est pour cela que Henri la desiroit, et que l'Espagne employa pour l'empêcher toutes les ressources de l'intrigue la plus criminelle. Dans ses cruels projets, elle avoit condamné Henri à être perpétuellement hérétique; elle avoit défendu à Dieu de l'éclairer; et elle vouloit contraindre le chef visible de l'église à soutenir contre l'église même cette invisible prohibition. Il fallut toute l'adresse du cardinal d'Ossat pour

arriver enfin à son but, malgré les efforts des Espagnols : et c'est ce qui attache un si grand intérêt à la lecture de ses lettres, qui sont regardées comme une des premières leçons de la diplomatie.

Après tant de sang répandu, tant d'argent prodigué, tant de calomnies, d'intrigues, de factions, c'étoit pour Philippe II un terrible pas à faire, que celui de soumettre à la nécessité cette tête orgueilleuse, qui avoit enfanté tant de désastres. Il dut bientôt juger que tous ses efforts échoueroient contre Henri, et que sous un pareil monarque le royaume alloit reprendre une nouvelle force. Ce royaume déchiré par lui-même n'avoit pu être entamé par Philippe, mais nourrissoit encore dans son sein des traîtres qui pouvoient rouvrir ses blessures. L'espérance de faire agir plus sûrement ces coupables sujets pendant un calme apparent, conduisit Philippe à la paix de Vervins. Henri la signa comme une nouvelle déclaration de guerre; mais il en avoit besoin pour rétablir dans toutes les parties de l'admi-

nistration l'ordre qui seul pouvoit revivifier la France. La paix fut donc conclue et ratifiée par une haine réciproque, plus forte qu'elle n'avoit jamais été. Philippe changea son plan d'attaque, et Henri son plan de défense. Quand on voudra bien suivre l'histoire, on ne trouvera pas autre chose dans la paix de Vervins. A compter de ce moment, le duc de Bouillon, les princes de Lorraine, le duc de Biron, la marquise de Verneuil, furent en relation perpétuelle avec les ennemis de l'Etat; il n'y eut point d'années où il ne se fît quelque conspiration. Pendant que les Espagnols avoient été en France, ils avoient eu lieu de connoître parmi les grands ceux qui étoient les plus propres à servir leurs desseins. Ils ne les perdirent jamais de vue, et prolongèrent l'habitude de ces intrigues jusques sous la minorité de Louis XIV. C'étoit armer contre Henri IV des ennemis bien plus dangereux que ces vieilles bandes dont il avoit tant de fois triomphé. On les choisissoit parmi ceux qu'il admettoit dans son intimité, à qui même il avoit donné

les plus grandes marques d'amitié; et ce malheureux prince, obligé de se méfier de presque tout ce qui l'entouroit, de prendre même pour ministres les agens de la ligue, n'avoit que le cœur de Sully sur lequel il pût se reposer avec confiance.

Si le besoin de verser toutes ses pensées dans le sein d'un ami se fait sentir à tous les hommes, c'est sur-tout lorsqu'élevé sur un précipice, on est sans cesse obligé de ne donner qu'avec réserve la main à ceux dont il faut cependant emprunter le secours. Plus l'ame est isolée, plus elle est tourmentée par cette méfiance nécessaire, plus alors elle cherche à sortir de cette solitude, qui est le plus grand supplice de l'humanité. Aussi lorsqu'en quittant une conversation suspecte ou gênée, Henri se retrouvoit avec Sully, tout étoit commun entre ces deux grands hommes. C'étoit là que se formoit le plan des négociations qui assuroient l'indépendance de la Hollande. La plus belle idée politique dont un homme d'Etat puisse se glorifier, est née de la rencontre, de la sympathie,

de l'identité de ces deux grandes ames; et le génie d'Elisabeth qu'ils associèrent à cette idée, étoit peut-être le seul qui pût en assurer le succès.

Vainqueur de tous les obstacles qu'il avoit rencontrés, affermi sur un trône dont il avoit eu tant de peine à franchir les degrés, Henri se fit tout-à-coup des pensées conformes aux circonstances qui l'avoient élevé. Il avoit fallu, pour le rapprocher du trône, les événemens les plus impossibles à prévoir. C'étoit la ligue elle-même qui lui en avoit ouvert le chemin, en voulant le lui fermer ; et si les Guises n'eussent point effrayé Henri III, s'ils se fussent contentés de régner sous son nom, le malheureux roi de Navarre, exposé tout-à-la-fois aux armes de la France et à celles de l'Espagne, auroit eu bien de la peine à se maintenir dans les rochers du Béarn. Dès qu'il se vit transporté sur un nouveau théâtre, il dut être aussi frappé à la vue de tout ce dont il avoit triomphé, qu'effrayé de tout ce qu'on pouvoit lui opposer encore. Il mesura cette puissance étrangère

qui s'étoit flattée d'abattre la sienne ; et en voyant que tout l'or de l'Espagne n'avoit pu épuiser tout l'or de France, il sentit que le royaume qu'il alloit gouverner avoit une force d'ensemble et d'union avec laquelle il pouvoit tout entreprendre. La première idée qu'il va former en régnant sur une nation si guerrière, sera donc une idée de conquête ? Non :

» Il défend les Etats qu'il tient de ses aïeux ;
» Mais il est né trop grand pour être ambitieux.

Ce sera donc une idée de vengeance contre l'ennemi qui avoit juré sa perte ? Non : la vengeance n'appartient qu'à celui qui craint encore ; la timidité seule est vindicative. Ce sera, si j'ose m'exprimer ainsi, une idée cosmopolite. Henri sent que l'Europe ne peut être tranquille si la France ne l'est pas ; mais que la France triomphante peut assurer la tranquillité de l'Europe menacée par l'immensité d'une puissance que le même siècle semble avoir voulu écraser de couronnes ; il observe, il mesure cette puissance ; et il trouve dans l'immensité même de ses proportions de

quoi se rassurer. Il observe les autres Etats de l'Europe ; et il les trouve presque tous dans la position la plus critique, parce qu'ils n'ont point vis-à-vis les uns des autres de justes rapports de force et d'étendue. Il ose dessiner géométriquement le partage politique qui peut faire de l'Europe une véritable famille ; et en distribuant tous les poids dans les balances, il trouve dans son propre Etat la force qui doit maintenir ces balances mêmes. Il saisit aussitôt cette vérité si rare et si heureuse, que la France est telle qu'elle doit l'être pour dédaigner de prendre part à ce nouveau partage, et par conséquent, pour avoir seule le pouvoir et le droit de le faire.

La justice, la politique, la grandeur d'ame, sont à l'instant d'accord pour embrasser un projet dont il ne faut pas perdre l'occasion unique. Et c'est d'après cela que Henri en examine plus à fond toutes les parties. La situation des affaires de son royaume ne lui permettoit pas encore de commencer une si grande entreprise; mais il pouvoit la préparer. Ce fut le but du

voyage que le duc de Sully fit en Angleterre auprès d'Elisabeth; et en lisant les mémoires de ce grand ministre, on doit croire que l'exécution de ce projet ne tint qu'à la vie de Henri et d'Elisabeth.

Celle-ci mourut la première; et le prince qui lui succéda n'offroit pas, à beaucoup près, à Henri les mêmes ressources. Sully fut envoyé encore une fois en Angleterre, pour essayer, s'il étoit possible, de monter ce prince à la hauteur d'Elisabeth.

Jacques Ier. eut du moins la force de n'être point effrayé de l'entreprise. Les premiers succès et le temps auroient fait le reste; et l'alliance qu'il contractoit avec un prince de la maison palatine, l'auroit encore attaché à la guerre dans laquelle on alloit l'entraîner. Dans la Lettre suivante, en parlant des événemens de l'Empire qui ont précédé la guerre de trente ans, nous aurons occasion de voir où en étoit ce projet, lorsqu'il fut suspendu par la mort de Henri.

Les causes de cette mort fatale seront à jamais un problême dans l'histoire. Les suites,

suites, sur-tout s'il avoit été médité, devoient en être terribles pour la France. Une minorité ramenoit tous les troubles; et ces grands qui avoient frémi en ployant sous l'autorité de Henri, alloient se relever, et trouver de l'autre côté des Pyrénées de grands moyens pour renouveler toutes les factions. La régente sembloit en avoir peur; tous les princes avoient une grande ambition; et cependant cette forte impulsion que le retour de l'ordre avoit donnée à l'autorité royale, ce respect universel que la justice et la fermeté de Henri avoient inspiré, cet ascendant dont son génie avoit environné le trône, protégèrent encore l'enfant qui l'y remplaça. La minorité de Louis XIII fut moins orageuse que celle de Louis XIV; et l'impression qu'avoit faite le règne de Henri, fut encore assez forte pour soutenir la couronne jusqu'à ce que Richelieu vînt l'affermir sur la tête de Louis XIII.

LETTRE LXX.

Effets politiques du Protestantisme pour et contre la maison d'Autriche.

Le mariage de Maximilien Ier. avoit produit dans l'Empire une étrange révolution. L'Empire se trouvoit tout-à-coup avoir nommé pour son chef un monarque dont les forces devenoient effrayantes pour l'Empire même. Tant que la Flandre, la Bourgogne et la Franche-Comté avoient appartenu à plusieurs souverains séparés, ou à un prince de la maison de France, les guerres presque perpétuelles dont ces provinces étoient le théâtre ou l'objet, ne touchoient point directement l'Empire, et mettoient même entre lui et la France une barrière qui, de ce côté, sembloit assurer sa tranquillité. Mais toutes ces provinces appartenant au souverain de la Lusace, de la Silésie, de la Bohême, de la Hongrie, l'Empire se trouvoit, dans

presque tout le cours du Rhin, et dans une partie de celui du Danube, pressé entre les propriétés de l'empereur qui, par la nécessité de contenir ses nouveaux Etats, étoit encore obligé d'avoir des troupes dispersées depuis les rochers du Jura jusque dans les marais de la Hollande, depuis l'extrémité du golfe Adriatique jusque sur l'Elbe et l'Oder. Tous les Etats intermédiaires étoient perpétuellement exposés à voir ces troupes agir contre eux au premier mécontentement de l'empereur. Quelle dut donc être leur frayeur, lorsque la fille de Ferdinand-le-Catholique vint encore apporter de nouvelles provinces et de nouvelles richesses, un nouveau monde, à la maison que Marie de Bourgogne venoit de mettre déjà sur un si haut degré d'élévation! Alors il ne fut plus question de songer à faire sortir la couronne impériale de cette maison. C'eût été risquer de lui faire acquérir par droit de conquête ce qu'elle vouloit bien encore demander par la voie de l'élection. Enfin, toutes ces immenses possessions

se trouvant réunies sur une seule tête, on dut craindre que, si cette tête étoit d'ailleurs fortement organisée, elle ne voulût se rendre entièrement absolue sur un empire hors d'état de lui résister. Il est dans la nature de l'homme de tenter tout ce qu'il peut faire, quelquefois même ce qu'il ne peut pas. Il étoit dans l'esprit et dans l'ame de Charles V, non seulement d'être flatté de l'idée d'une monarchie universelle, mais encore de l'entreprendre, uniquement parce que c'étoit une chose nouvelle, qui n'avoit encore été exécutée que par un peuple entier, et après plusieurs siècles. Quelle jouissance pour un homme, d'exécuter à lui seul, en quelques années, une entreprise semblable et même plus grande! L'ambition est quelquefois excusable dans ses rêves orgueilleux, dans ses plus vastes conceptions : la fortune, en faisant tout pour Charles-Quint, sembloit ne lui demander que de vouloir. Deux mariages lui avoient donné d'un trait de plume ce qu'il n'auroit osé ambitionner après cinquante ans de guerre;

et en songeant à ce que la fortune avoit fait pour lui, il étoit difficile qu'il ne se crût pas appelé à faire le reste. L'homme le plus sage, dans la position de Charles V, eût peut-être formé les mêmes projets; et ceux qui l'ont jugé avec tant de sévérité, ont oublié que, pour résister à une tentation aussi séduisante que celle qui s'offroit à lui, il falloit bien plus de force qu'il n'en employa pour y céder. Si ce prince n'eût pas rencontré des rivaux dignes de lui, peut-être alors se seroit-il fatigué lui-même dans une carrière où rien ne l'eût arrêté. Mais il rencontra des obstacles; et leurs chocs lui donnoient un nouvel élan. Comme il ne croyoit pas que rien pût lui résister, il s'indigna contre ce qui lui résista. François Ier. osa lui disputer l'Empire : Charles l'emporta sur lui, et ne lui pardonna même pas d'avoir été vaincu. François lui disputa le prix de l'honneur, du courage, de la loyauté; et Charles ne lui pardonna pas un triomphe qu'il ne pouvoit se déguiser à lui-même.

Tout l'Empire sentit alors qu'il étoit

perdu, s'il vouloit résister; qu'il l'étoit encore, en ne résistant pas. Il eût fallu une grande union pour présenter l'apparence d'un obstacle à une masse aussi imposante. L'union n'existoit pas entre les princes de l'Empire : et eût-elle existé, il eût été difficile d'y faire entrer les peuples qui n'y voyoient pas un intérêt assez pressant. On ploya donc devant la nécessité; et toute idée d'opposition étoit aussi loin de chacun des princes de l'Empire, que de Charles lui-même, lorsque des discussions scholastiques firent ce que toute la politique ne pouvoit pas faire.

J'ai déjà observé ce qui avoit contribué à répandre aussi promptement la doctrine de Luther. C'est ici le moment de voir ses effets politiques.

Cette religion nouvelle et persécutée trouva, dans ces deux titres même, de grandes ressources. Les nouveautés excitent fortement le cœur de l'homme, qui oublie presque toujours le passé, se plaint du présent, et n'aime que l'avenir. La persécution agit non moins fortement sur l'i-

magination d'un peuple néophyte. Tous ceux sur qui elle portoit, se crurent de la même famille, parce qu'ils souffroient pour la même cause. Les grands de l'Empire, qui trouvoient déjà dans cette doctrine l'utilité des confiscations, y trouvèrent encore le moyen d'engager le peuple à faire cause commune avec eux. La maison d'Autriche restoit attachée au catholicisme. Dès ce moment, chez les souverains et chez les peuples, le desir de résister fut le même, quoique le motif fût différent. Les souverains vouloient défendre leurs anciens droits; les peuples vouloient soutenir leur nouvelle doctrine. Mais les souverains eurent l'adresse de ne placer leur motif qu'en seconde ligne, et d'exposer celui des peuples à la première. Cette division fut d'abord nécessaire, pour accoutumer les peuples à une résistance dont ils ne se soupçonnoient pas capables, pour les disposer à des sacrifices qu'on ne pouvoit attendre d'eux qu'en échauffant leur imagination. Peu-à-peu les deux lignes se confondirent; et enfin la liberté de religion et

celle de l'Empire furent regardées comme inséparables. Elles formèrent la première ligue en 1551 ; elles formèrent la fameuse *Union évangélique ;* et à travers tous les obstacles d'un siècle entier de guerres, de jalousies, de discussions, elles arrivèrent de front au congrès d'Osnabruck et de Munster, et renversèrent le corps formidable contre lequel elles avoient paru s'épuiser.

Charles V, entouré de toute sa gloire, n'avoit pu se dissimuler que l'esprit de religion seroit plus fort que lui. Il craignoit quelquefois de le combattre ; il cherchoit à l'étouffer. Vainqueur à Muhlberg, il donna l'électorat de Saxe à un prince luthérien de la même maison que celui qu'il venoit de faire prisonnier. Par-là il espéroit faire entendre que ce n'étoit point contre la nouvelle religion qu'il étoit armé. Mais il sonnoit en même temps l'alarme sur la liberté personnelle de tous les souverains de l'Empire, en faisant arrêter le landgrave de Hesse, qui s'étoit rendu auprès de lui sur

sa parole. Aussi ce même Maurice, qu'il venoit de faire électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, qu'il croyoit avoir fixé dans son parti, l'abandonnèrent pour former une ligue en faveur de la liberté germanique. J'ai dit que Henri II y entra; et il est à remarquer que cette première ligue est peut-être ce qui a donné à Richelieu l'idée de ce qu'il a fait depuis. Je ne veux point ôter à ce grand homme la gloire qui lui appartient ; mais je veux simplement faire observer que l'idée sur laquelle il a travaillé, avoit été conçue plus de soixante-dix ans auparavant. C'est un grand talent pour un homme d'État, c'est peut-être le seul qui lui soit véritablement nécessaire, de savoir s'approprier et juger les idées des autres, de savoir choisir le vrai moment de les accomplir. N'en demandons pas davantage aux plus grands ministres, et nous serons sûrs d'être bien gouvernés.

Cette première ligue avoit déjà pour elle une apparence de légalité. La confession d'Augsbourg avoit uni les protestans.

Leur religion étoit reconnue : ils faisoient corps dans l'Etat; c'étoit aussi dans ce moment qu'ils avoient commencé à devenir formidables. Lors de la pacification de Passau et de la paix de religion, il ne fut plus question de revenir sur le passé. C'est déjà beaucoup pour une secte nouvelle, de se placer sur la même ligne que la religion qu'elle attaque, et de la forcer de traiter ensemble, comme si elles étoient toutes deux de même date; cela indique au moins qu'elles sont de même force.

Le grand point des protestans étoit de conserver tout ce qu'ils avoient perdu. Ce premier succès leur donnoit le moyen d'en espérer d'autres. Mais la chambre impériale pouvant, d'après les constitutions Germaniques, rendre contre eux des jugemens très-sévères, il leur étoit encore important d'y avoir séance et voix délibérative; cela les assuroit de ne pouvoir être jugés que par leurs pairs. En cédant sur ce qui étoit perdu, la religion catholique devoit empêcher que ses pertes ne se renouvelassent, et sur-tout que d'autres ec-

clésiastiques ne passassent dans le parti des réformés. Ce fut sur ces bases qu'on travailla. Tout ce qui étoit déjà sécularisé, c'est-à-dire tout ce dont les protestans s'étoient emparés, leur demeuroit. Mais tout électeur, abbé ou autre, qui par la suite se seroit fait protestant, étoit déclaré, par le fait même, déchu de toutes ses possessions. Les protestans étoient admis dans la chambre impériale, concurremment avec les catholiques. Enfin, comme on conservoit encore quelque espérance de réunion, il fut dit que tout ce dont on convenoit ne seroit que provisoire, et ne vaudroit que jusqu'à la décision du concile de Trente.

La fierté de Charles V souffroit sans doute de signer un traité qui ne répondoit pas à l'éclat de sa puissance, et qui sembloit annoncer par quels moyens cette puissance pouvoit être attaquée. Au moment d'être pris lui-même dans Inspruck, il dut, en relâchant le landgrave de Hesse, se repentir d'avoir violé, vis-à-vis de ce prince, la foi publique et le droit des gens.

Grand exemple pour tous les monarques, et qui leur apprend combien ils doivent respecter la fidélité des engagemens, puisque cette fidélité est elle-même la base de leur grandeur.

Si dans ces circonstances le concile de Trente eût pu jouir de la tranquillité qui lui étoit nécessaire, s'il n'eût pas été transféré d'un endroit à l'autre, et prolongé presque indéfiniment, il auroit pu parvenir, en faisant le sacrifice des biens déjà confisqués, à réunir les esprits sur la matière du dogme. Mais la condamnation des protestans y fut entière ; et alors les conditions provisoires qu'ils avoient obtenues à Passau devinrent définitives. L'homme qui eût été le plus propre à opérer une réunion si desirable, étoit l'empereur Maximilien II. Il ne tint pas à lui qu'elle ne se fît ; et la religion, autant que l'humanité, lui doit compte de la patience et des efforts avec lesquels il travailloit à ce grand ouvrage. Outre les motifs d'utilité publique qui le portoient à l'entreprendre, il sentit qu'il y alloit du bien et de l'exis-

tence de sa maison : et l'événement l'a bien prouvé sous son foible successeur. Son neveu, le roi d'Espagne, le secondoit mal dans ses opérations : le Turc le tenoit dans une inquiétude continuelle ; et le Transilvain étoit toujours prêt à mettre le trouble dans la Hongrie. Rappelez-vous ce que j'ai dit à ce sujet de la maison d'Autriche, et vous verrez combien j'ai eu raison de marquer cette position comme une des grandes causes de la diminution de sa puissance.

Cette cause, déjà très-active par elle-même, par les lois de la Hongrie, par le caractère des Transilvains, par les forces et les prétentions des Turcs, le devint bien plus, lorsque les nouvelles opinions s'y trouvèrent jointes. En Bohême, en Moravie, en Silésie, en Hongrie, en Autriche, ces opinions avoient acquis et acquéroient tous les jours de nouveaux partisans. Toutes ces provinces avoient leurs diètes ou Etats, et par conséquent un point de réunion légale. Le souverain dépendoit d'eux pour les impôts, et par conséquent des conditions auxquelles les im-

pôts étoient accordés. La pacification de Passau étoit le point de mire de chacune de ces provinces : chacune le réclamoit et vouloit jouir de ses avantages. Si on étoit assez en force pour leur résister, il falloit leur refuser tout, et les ramener dans les bornes de leur devoir. Si on prévoyoit que toute opposition seroit inutile, il valoit mieux donner une concurrence légale aux deux religions, et à ce prix on auroit pu assurer la tranquillité et conserver les biens de l'église romaine. Mais comme dans ces diètes, les grands, les chevaliers, les barons étoient les plus puissans, on leur accorda ce qu'ils demandoient, et on crut avoir fait assez, en refusant ce qui étoit réclamé par un côté plus foible. La liberté publique de religion fut accordée aux barons et aux chevaliers. Les bourgs, les villes, les communes en furent exclus. Le vice de cette politique étoit sensible. Ces communes avoient sans cesse devant les yeux l'humiliation d'un refus, auquel elles avoient été obligées de souscrire. Cette humiliation étoit augmentée par le succès de

ceux qui avoient été plus heureux ou plus puissans. Ceux-ci leur en faisoient sentir tout le désavantage; et contribuant, ainsi qu'eux, aux charges publiques, les communes pouvoient toujours remettre leurs prétentions en avant. Il ne falloit que persévérer pour réussir : et la persévérance étoit indubitable, chez une secte qui se voyoit au moment de triompher de la persécution.

Si les protestans eussent été unis entre eux, ils pouvoient tout attendre, d'après ce qu'ils avoient déjà obtenu. Mais deux nouvelles sectes vinrent se joindre à la première, et l'affoiblirent, au lieu de la fortifier. Les sectateurs de Zwingle et de Calvin voulurent participer à la confession d'Augsbourg, qui n'avoit été faite que pour ceux de Luther. Si ceux-ci eussent réellement senti leurs intérêts, tout ennemi de Rome eût été leur allié; et donnant entre eux l'exemple de la tolérance à laquelle ils prétendoient de la part des catholiques, ils ne pouvoient manquer de gagner chaque jour du terrain. Mais leur

haine réciproque fut pendant long-temps presque aussi forte que celle qu'ils portoient à l'église Romaine. Par une inconséquence, dans laquelle on reconnoît l'homme dogmatisant, ils exercèrent vis-à-vis des nouvelles sectes l'intolérance qu'ils reprochoient à Rome d'exercer contre eux. Cette mésintelligence, qui nuisoit déjà beaucoup aux progrès des nouvelles sectes, nuisoit encore plus à la sûreté et à la liberté de l'Empire. A la faveur de toutes ces opinions diverses, et de l'animosité réciproque qu'elles entretenoient, l'Autriche s'efforçoit toujours de marcher à son but, et de substituer de plus en plus son autorité personnelle à l'autorité impériale. Les catholiques avoient besoin d'elle pour se défendre contre les protestans. Le sentiment prédominant paroissoit être chez eux l'antipathie religieuse; et en voulant détruire leurs ennemis, ils travailloient à se donner un maître. Lorsque ces ennemis auroient été anéantis, le parti catholique se seroit sans doute aperçu de la faute qu'il avoit commise:

mise : mais il n'eût plus été temps de la réparer.

Un des points les plus intéressans de cette partie de l'histoire, est donc d'observer combien les progrès, le maintien, ou l'affoiblissement des religions réformées pouvoient influer sur la puissance autrichienne. Par une singularité très-remarquable de ces nouveaux dogmes, ils furent, presque en naissant, entourés, soutenus, poursuivis par des intérêts politiques : ceux-ci trouvoient des avantages à ne se montrer que sous le voile des intérêts religieux ; et la balance de ces avantages sembloit devoir être en faveur de l'Autriche, qui défendoit les anciens principes de l'église. Si elle réussissoit à extirper l'hérésie, il étoit probable que ce ne seroit qu'aux dépens de la liberté de l'Empire. Les services qu'elle auroit rendus, les forces qu'elle auroit acquises, la reconnoissance qu'elle eût eu droit d'attendre, lui auroient donné celui de soutenir que l'hérésie s'étoit introduite à la faveur de cette multitude d'Etats et de souverainetés qui partageoient l'Alle-

magne; qu'il n'y avoit qu'un pouvoir unique qui pût empêcher le retour d'un pareil danger, et qu'il étoit temps de revenir à l'empire de Charlemagne. Cette prétention soutenue par des armées victorieuses, auroit écarté et la bulle d'or, et toutes les capitulations. Si Charles-Quint avoit échoué, c'étoit peut-être parce qu'il avoit trop tôt démasqué ses projets; parce qu'il avoit voulu parler et agir en maître absolu, avant de l'être entièrement; parce que son immense puissance rendoit sa protection même effrayante. D'ailleurs, sa conduite en Italie n'avoit pas toujours été celle d'un défenseur de l'église romaine; et la longue captivité du pape, qu'il avoit fait prisonnier dans Rome même, et qu'il retenoit, pendant qu'il faisoit faire à Madrid des prières pour sa délivrance, donnoit une grande force aux accusations des protestans et aux soupçons des catholiques. Sans doute ces impressions étoient difficiles à effacer; mais elles avoient été affoiblies par la sagesse de Maximilien. Une marche adroite, bien mesurée, bien suivie, pouvoit encore rap-

procher son successeur d'une ligne dont il lui importoit de ne pas s'écarter, et dans laquelle une fois rentré, il reprenoit les anciens erremens de sa famille, et devoit espérer de regagner le terrain qu'elle avoit perdu.

LETTRE LXXI.

Evénemens qui ont précédé la guerre de trente ans.

Heureusement pour l'Empire, Rodolphe n'étoit nullement propre à soutenir une conduite aussi difficile; et les circonstances dans lesquelles il se trouva, lui offrirent des obstacles insurmontables. Sous prétexte que son administration entraînoit la ruine de la maison d'Autriche, Mathias, frère de l'empereur, avoit voulu s'immiscer dans le gouvernement. Sur le refus de Rodolphe, il avoit assemblé à Presbourg les autres princes de sa maison; et dans le moment où l'esprit d'insubordination se communi-

quoit dans tous les Etats héréditaires, où il falloit, dans la maison d'Autriche, une grande union, l'assemblée de Presbourg s'éleva contre l'empereur régnant, et autorisa Mathias à le dépouiller, en paroissant le secourir. C'étoit un terrible exemple à présenter à tous ces peuples déjà divisés dans leur croyance, que celui d'une partie des descendans ou des neveux de Charles-Quint, armée contre le chef de leur maison. La fermentation religieuse en devint incontinent plus forte; et la main des séditieux saisit avec empressement le flambeau de la discorde, allumé par les frères de leur souverain. Alors Mathias fut en révolte ouverte; car on ne peut donner un autre nom aux prétentions qu'il vouloit soutenir, et qui ensuite enflammèrent toute l'Allemagne. L'Autriche, la Hongrie, la Moravie le reconnurent; il s'avançoit vers la Bohême, et l'état de ce royaume lui promettoit la même réussite.

Rodolphe s'y débattoit alors contre l'ancienne secte des hussites, et contre celle des luthériens. Il avoit refusé leurs de-

mandes, lorsque l'approche de Mathias rendit les sujets plus audacieux, et le souverain plus facile. Il n'acheta leurs services qu'en cédant à leurs griefs; et le fruit qu'il en retira, ne valut pas le prix qu'il avoit payé. Il transigea avec Mathias. Ce frère révolté se fit céder ce qu'il venoit d'envahir, et se fit reconnoître pour successeur du royaume qu'il voulut bien lui laisser.

Mais son arrivée avoit réveillé chez les sectaires Bohémiens tout ce qui n'étoit qu'assoupi. Forts de leur premier triomphe, fiers de ce qu'ils avoient obtenu, encouragés par la transaction que leur souverain venoit de faire avec Mathias; presque justifiés par la révolte de ce prince, à qui ils venoient d'accorder la couronne de Bohême, ils veulent se faire concéder la liberté générale du culte: ils échouent dans une première diète; ils en convoquent, ils en tiennent eux-mêmes une seconde; ils établissent de leur autorité ce qu'ils ne se croient plus obligés de demander. En vain Rodolphe veut s'opposer à leur volonté; il est à l'instant privé du gouverne-

ment. Chacun des trois ordres nomme dix directeurs, auxquels on confie l'administration de l'Etat. Une force militaire est organisée; le comte de Thurn en est nommé général : Rodolphe n'a plus rien à refuser, d'après ce qu'il a accordé à Mathias. Ses sujets se présentent à lui, comme son frère leur avoit appris qu'il falloit se présenter; ils ne traitent plus même avec lui; ils lui dictent la lettre de majesté, qui justifie leur insurrection, qui accorde aux protestans toutes leurs demandes, leur conserve leurs églises, et leur reconnoît le droit d'en bâtir de nouvelles.

Après tant de foiblesses, Rodolphe sembloit devoir vivre tranquille, ou au moins ne pas chercher de nouvelles occasions de troubles. Mais il dévoroit en secret le chagrin d'avoir été obligé de céder à son frère une partie de ses Etats; il lui imputoit avec raison la révolte de ceux qu'il n'avoit conservés qu'aux dépens de son honneur et de tous les droits de sa couronne. Il voulut reprendre ce qu'il avoit laissé échapper; des mesures mal concertées lui

firent perdre ce qu'il conservoit encore. Une nouvelle insurrection s'élève en Bohême; Mathias y est encore appelé; il est reconnu roi; et Rodolphe est obligé de délier lui-même tous ses sujets du serment de fidélité.

Le frère qui le poursuivoit ainsi, et le dépouilloit successivement de tous ses Etats, étoit lui-même exposé aux réclamations audacieuses des nouveaux sujets qu'il avoit enlevés à leur souverain légitime. Le prétexte de ses premières démarches avoit été de conserver les Etats de la maison d'Autriche; et par une conséquence aussi juste que naturelle, la suite de ces démarches étoit de les lui faire perdre. Déjà, dans la Hongrie, il avoit consenti à tout ce que les protestans avoient exigé de lui : il falloit acheter l'injustice de son élection. Quand il voulut recevoir le serment de ses Etats héréditaires, il trouva les mêmes dispositions; il fallut encore payer la révolte du peuple qu'il avoit formé à l'insurrection. Il crut pouvoir refuser, dans un Etat héréditaire, ce qu'il avoit ac-

cordé à un Etat électif. Mais il oublioit que, pour lui, il n'y avoit plus ni élection, ni hérédité; il n'étoit roi que par la force de ceux qui se voyoient alors plus forts que lui. On fit en Autriche comme en Bohême; on s'empara de ce qu'il ne voulut pas accorder. La liberté de religion fut établie. Il voulut parler en maître; on le fit souvenir comment il l'étoit devenu; et l'annonce d'une défection entière lui fit connoître ce qu'il devoit attendre.

Quand une fois on est sorti de la ligne du devoir, chaque écart conduit à un autre. Ce souverain, qui n'avoit plus assez de force pour se maintenir sur le trône dont il avoit chassé son frère, prit un intermédiaire entre ses sujets et lui; et il le prit parmi les sujets qui devoient passer un jour sous sa domination. Ce n'étoit pas ainsi que Charles-Quint avoit gouverné; ce n'étoit pas ainsi que l'on pouvoit accroître son autorité; ce n'étoit pas même ainsi que l'on pouvoit la conserver. Les Etats de Moravie, nommés ou acceptés par lui pour médiateurs, décidèrent en faveur des

Autrichiens ; et le triomphe de la religion protestante fut entier dans tous les Etats héréditaires.

Les protestans de l'intérieur de l'Empire ne perdoient point de vue cette désunion de la famille impériale, et perdoient encore moins l'espérance d'en profiter. L'occasion leur en étoit fournie par la sévérité des jugemens qui se rendoient à la chambre impériale ou au conseil aulique ; et par la rigueur de leur exécution.

La ville d'Aix-la-Chapelle venoit de l'éprouver. Les protestans s'étoient introduits chez elle en grand nombre ; ils y acquéroient une force qui paroissoit contraire aux articles de la paix de Passau : la ville fut citée et condamnée au ban de l'Empire. Celle de Donawerth, citée aussi au ban et jugée par le conseil aulique, perdoit ses droits et le titre de ville impériale. L'exécution du jugement avoit été confiée au chef d'un cercle étranger.

Toutes ces infractions de la constitution germanique venoient encore à l'appui des plaintes des protestans. L'incendie parois-

soit inévitable : par-tout on rencontroit des matières combustibles ; pour les embraser, il ne falloit qu'une étincelle ; elle sortit du flambeau de l'amour. Les charmes de la comtesse de Mansfeld remirent les protestans en armes, comme si ce nom eût été destiné à troubler le repos de l'Allemagne par les événemens les plus extraordinaires.

Epris de cette jeune beauté, l'archevêque électeur de Cologne abjura, pour l'épouser, la religion catholique. Aux termes de la réserve de Passau, il perdoit tous ses bénéfices : ses Etats et son chapitre s'armèrent contre lui ; le prince de Liége fut nommé à sa place ; la guerre se déclare entre eux. L'électeur palatin vouloit dès ce moment réunir tous les protestans en faveur de l'archevêque. Mais celui-ci avoit embrassé la religion réformée, et non la luthérienne ; et l'antipathie de ces deux sectes empêcha dans ce moment la jonction de leurs efforts. L'électeur palatin secourut seul l'archevêque dépossédé. Cette démarche hardie le fit regarder par tous

les anti-papistes comme un chef qui pourroit leur être utile. Dès ce moment il travailla sans relâche à les entraîner dans une union, sans distinction de sectes; il y trouva de grands obstacles, il y mit une grande suite, et il y parvint.

Déclaré chef de l'*Union évangélique*, l'électeur palatin en fit présenter les demandes à l'empereur Rodolphe, pendant que ce prince, aux prises avec les Turcs, avoit encore à se défendre contre son frère Mathias. La succession de Juliers, qui s'ouvrit alors, fut un nouveau prétexte pour prendre les armes : huit compétiteurs se présentoient pour réclamer cet héritage; deux d'entre eux assurèrent leurs droits par la force.

L'Empereur se trouvoit alors dans la position la plus embarrassante. Obligé de craindre sa propre famille, il redoutoit encore les catholiques, pour lesquels il étoit cependant instant de s'armer. Il n'ignoroit pas la méfiance qu'il leur avoit inspirée, et il pouvoit craindre entre eux et les protestans un accord qui eût tourné

contre lui. Il ignoroit peut-être la totalité du projet de Henri IV ; mais il en savoit assez pour appréhender de voir ce grand monarque à la tête d'un grand parti.

Quoique Henri ne fût plus secondé par la célèbre Elisabeth, il n'en suivoit pas moins son plan. Il l'avoit fortifié de l'intérêt de toutes les puissances. Celui de tous les protestans étoit sensible. D'après ce que j'ai dit de la Hongrie, elle ne cherchoit qu'à recouvrer son ancienne liberté. Le Transilvain se flattoit d'être recherché et soutenu par le Turc, du moment qu'il contribueroit à l'affoiblissement de l'Autriche. L'Italie, pressée de tous côtés entre l'Autriche et l'Espagne, aspiroit au moment de la dispersion d'une force si redoutable ; et Rome, si long-temps aux ordres de Madrid, alloit s'armer contre elle, pour seconder les vues de ce même Henri qu'elle avoit tant persécuté. Les richesses des Indes excitoient la rivalité de l'Angleterre ; et après plus de quarante ans de guerre, la Hollande voyoit la certitude de son indépendance dans l'abaissement des souverains

dont elle avoit secoué le joug. Enfin, la terreur qu'avoit répandue dans toute l'Allemagne la puissance des deux branches autrichiennes, donnoit lieu d'espérer que les princes catholiques n'étoient pas éloignés de se joindre aux efforts que l'on faisoit pour leur liberté. Aussi Henri vouloit-il que rien ne fût dirigé contre eux, et qu'au contraire on cherchât à se les attacher.

Ce prince pensoit en politique sage. Les troupes de l'*Union* agirent comme des hordes de barbares. Leurs ravages furent affreux. Peut-être après ce premier moment de férocité, Henri eût-il enfin obtenu des chefs des protestans de ne pas nuire à leur propre cause; mais sa mort interrompit l'entreprise que lui seul pouvoit alors conduire, et laissa agir toutes les vengeances de l'esprit de parti.

On vit aussitôt arriver ce que Henri avoit voulu prévenir. La nécessité de se défendre contre un genre de guerre qui faisoit horreur à l'humanité, créa la *Ligue catholique :* et les deux religions furent ouvertement en guerre l'une contre l'autre.

Cette ligue étoit forte et bien payée; elle trouva les protestans déjà divisés entre eux, manquant d'argent au milieu de leurs pillages, et sur-tout privés de la direction que les armes de Henri IV auroient donnée à tous leurs mouvemens. Elle eut contre eux des succès rapides, et qui en annonçoient encore d'autres. L'empereur, qui craignoit que cette ligue, dans laquelle il n'étoit point entré, et dont le duc de Bavière étoit chef, ne tournât contre sa puissance impériale des armes victorieuses, profita de l'abattement des protestans pour les engager à traiter secrètement avec la ligue. L'*Union évangélique* retira ses troupes, promit des dédommagemens, et tout parut calmé.

Ainsi cette union ne produisit dans ce moment que des ravages inutiles. Mais c'étoit une première tentative; on avoit traité avec elle, comme avec une puissance légale : l'idée de résistance, soit aux catholiques, soit à l'empereur, étoit donnée; les points de ralliement étoient connus; le mouvement avoit été imprimé; quoique

la situation de la France l'eût mise dans l'impossibilité de le seconder, cette impossibilité ne tenoit qu'aux troubles d'une minorité, et finissoit avec elle; et il ne falloit qu'un ministre capable de s'emparer des plans de Henri, et de s'en servir dans des temps plus favorables.

Toutes les fois que le traité qui fait poser les armes ne détruit aucun des motifs qui les ont fait prendre, la paix n'est que simulée; et le parti le plus foible, quelquefois tous les deux, n'ont eu en vue que d'attendre un moment plus propice. C'étoit la position des protestans; leurs griefs étoient toujours les mêmes. L'avénement de Mathias au trône impérial leur parut l'époque où ils devoient renouveler leurs demandes. Le fameux Transilvain Betlem-Gabor devenoit de jour en jour plus redoutable, les progrès des Turcs plus inquiétans. Mathias voulut, dans une diète, associer l'Empire aux craintes que lui donnoient la Transilvanie et la Turquie. Les protestans profitèrent de ce moment. Il ne paroissoit pas éloigné de leur accor-

der leurs demandes, au moins en partie, lorsque la ligue catholique lui fit entrevoir qu'elle étoit en état de leur résister. Mathias craignoit autant que son prédécesseur des fédérations dont il se méfioit toujours. Il chercha des palliatifs pour le moment : il fit avec la Porte et le Transilvain plusieurs armistices : il crut pouvoir pendant ce temps obtenir de ses Etats les secours pécuniaires dont il avoit besoin ; mais il recueillit alors le fruit de sa conduite vis-à-vis de Rodolphe, et trouva par-tout la même résistance.

Telle étoit la situation générale de l'Empire en 1617 ; telle étoit celle de tous les Etats de la branche autrichienne. Elle étoit, d'ailleurs, peu unie avec la branche espagnole. Celle-ci croyant avoir encore toutes les richesses de Philippe II, en avoit conservé toute la fierté, et prétendoit toujours faire sentir à l'autre toute la force du droit d'aînesse. Mathias, qui n'avoit point d'enfans, ayant fait couronner roi de Bohême et de Hongrie Ferdinand, petit-fils de Ferdinand Ier., Philippe III réclama ces deux couronnes ;

couronnes; et ce ne fut pas sans difficulté que l'on parvint à accorder les deux souverains, en assurant le retour de ces deux royaumes à la branche espagnole, au défaut d'enfant mâle dans la branche allemande. Le feu qui s'étoit déjà allumé dans différens endroits, n'étoit rien moins qu'éteint; il couvoit de tous côtés. Par un juste châtiment, Mathias étoit obligé de craindre des sujets, dont lui-même avoit provoqué l'insurrection. En faisant reconnoître d'avance Ferdinand pour son successeur, il avoit paru vouloir se prémunir contre le sort qui le menaçoit; et les révoltes qui éclatèrent en Bohême commencèrent la guerre de trente ans.

LETTRE LXXII.

Suite du même sujet.

Tout ce qui tient à cette guerre célèbre est très-intéressant par soi-même; mais il l'est sur-tout pas l'issue qu'a eue cette

guerre, par les grands événemens militaires auxquels elle a donné lieu, par les changemens que la politique y a éprouvés, par l'effet qu'y ont produit l'audace de Tilly, l'élévation et la chute de Walstein, l'intrépidité de Mansfeld, les variations des ducs de Bavière, de Saxe, de Lorraine, la fermeté de Ferdinand II, les talens héroïques de Gustave Adolphe, et la politique de Richelieu. Ce ne sont là que les principaux personnages du tableau que présente la guerre de trente ans : on y en trouve une foule d'autres. Il sembloit que tout ce que l'Europe avoit de plus marquant devoit paroître sur ce théâtre sanglant, y occuper une place et y jouer un rôle. Jamais l'Europe entière ne s'étoit trouvée dans une pareille effervescence. On eût dit que tout conspiroit pour jeter au milieu des plus grands intérêts des intérêts bien moindres, mais qui contribuoient toujours à maintenir l'agitation générale.

Le père Bougeant a décrit tous ces événemens avec une grande exactitude, et il a assez bien placé tous les fils d'une intrigue

aussi compliquée, pour que le lecteur puisse les suivre ensemble jusqu'au moment où ils viennent se réunir à Osnabruck et à Munster.

Ce n'est pas le récit de ces événemens que je veux donner ici, mais les moyens d'en démêler la cause, d'en suivre les variations, d'en remarquer l'influence. Nous avons déjà vu le comte de Thurn figurer dans les premiers troubles de la Bohême. La foiblesse de Rodolphe ne lui avoit pas laissé le temps de les prolonger. Thurn en ayant tout obtenu, frémissoit de l'inactivité à laquelle son triomphe même l'avoit condamné. Né pour être chef de parti, la révolte étoit son élément; et son physique autant que son moral sembloit souffrir, quand il respiroit un autre air que celui de la sédition. La mal-adresse de Mathias, qui lui retira une place de confiance, le dévouement des protestans qui le nommèrent protecteur de leur religion, l'équivoque que présentoient quelques expressions de la pacification de Passau, les mêmes doutes que l'on pouvoit trouver dans la lettre de

majesté extorquée à Rodolphe, lui donnèrent occasion de faire construire des chapelles et des églises protestantes, dans des lieux où il n'y en avoit point encoré eu. Mathias voulut arrêter ces premiers mouvemens; il frappa quelques coups de vigueur, et ne les soutint pas; c'est-à-dire il fit voir qu'il vouloit être maître, mais qu'il ne le pouvoit pas. Le signal de sa foiblesse fut celui de la force des révoltés.

Thurn, fidèle aux maximes des séditieux, entraîna le peuple au-delà de sa volonté même. Il voulut, par une rébellion ouverte, le séparer à jamais de son souverain. Les officiers impériaux précipités par les fenêtres, tous les agens royaux expulsés, l'administration confiée de nouveau à trente directeurs, toute la nation Bohémienne appelée à soutenir non pas sa cause, mais celle du comte de Thurn, un manifeste qui attaquoit les lois et la royauté, en parlant toujours de leur défense, telles furent les nouvelles qui, dans l'espace de quelques jours, vinrent accabler Mathias. Il voyoit déjà les protestans de ses autres

Etats prêts à se joindre à ceux de Bohême. Il avoit été audacieux devant son souverain : il alloit être timide contre ses sujets. Le caractère de Ferdinand suppléa au sien. Ferdinand, appelé par une élection au trône de Bohême et de Hongrie, n'avoit point à se faire les reproches qui pesoient sur le cœur de Mathias; mais il sentoit que les fautes de ce prince retomberoient sur lui, et que Ferdinand auroit peine à reprendre par la force ce que Mathias auroit accordé à la terreur. Plein de fermeté, pénétré des droits et des devoirs du trône, il fatigua l'irrésolution de Mathias, et en obtint enfin qu'il agiroit en roi. Un manifeste qui respiroit la sagesse et la dignité, appela les Bohémiens au repentir, et leur annonça tous les malheurs que leur souverain vouloit leur épargner. Thurn et les autres chefs en dérobèrent la connoissance au peuple, condamné à être l'instrument de leur ambition. Toute la Bohême, excepté trois villes, prit parti contre l'empereur; presque toute la Moravie s'y joignit; la Silésie envoya des secours. Le bruit des

armes réveilla l'*Union évangélique* : c'étoit sa cause que l'on soutenoit ; c'étoit contre l'empereur qu'étoit dirigée cette rebellion ; elle acquéroit tous les jours de nouvelles forces ; il ne falloit que lui donner plus d'ensemble, et l'attacher à la cause générale. L'Union se déclare pour elle ; elle n'avoit point de troupes à lui envoyer, le hasard lui en amène. Quatre mille hommes avoient été levés par Mansfeld pour une autre destination : l'Union s'empare et des hommes et du chef, et Mansfeld se trouve à la tête d'un parti puissant. L'électeur de Saxe jugea dès-lors que si cet embrasement n'étoit pas arrêté tout-à-coup, il alloit devenir universel : il offrit sa médiation, on alloit négocier ; la mort de Mathias changea toutes ces dispositions.

Il avoit porté sans gloire des couronnes dont il s'étoit emparé sans droit ; mais il les laissoit à un prince déterminé à les défendre. Déjà la fermeté de Ferdinand étoit connue ; son caractère s'étoit fortement prononcé avec toute la vigueur de l'équité. Lorsqu'il prit en Styrie et en Ca-

rinthie le serment de ses nouveaux sujets, on avoit voulu y mettre pour condition la liberté de religion ; il l'avoit constamment refusée ; il avoit exigé et obtenu le serment pur et simple. Fidèle au texte de la paix de Passau, il en maintenoit par-tout l'exécution la plus stricte. Le culte protestant étoit interdit dans toutes les villes, et la moindre contravention étoit à l'instant réprimée et punie. Un prince qui s'annonçoit ainsi dès son avénement au trône, et dans les temps les plus orageux, marquoit aux Bohémiens que les règnes des Rodolphe et des Mathias étoient finis. On se servit de cette fermeté de Ferdinand pour le pousser à bout ; mais ce fut par cette fermeté même que Ferdinand conserva tout ce qu'on voulut lui enlever. Il soutenoit une cause juste ; il fit des offres raisonnables, parce que la fermeté même doit connoître des mesures, et épuiser les voies de conciliation, avant de prendre celles de rigueur. Il avoit été reconnu roi du vivant même de Mathias ; néanmoins les Etats déclarent son élection nulle, et le trône vacant. Les premiers

succès des séditieux égalèrent leur audace. Brunn étoit pris par le comte de Thurn; religion et gouvernement, tout changeoit à l'approche de l'armée rebelle. Le feu se communiquoit dans l'Autriche antérieure. Ferdinand est assiégé dans Vienne : cette capitale elle-même le presse d'accepter la loi que les Bohémiens veulent lui dicter. Seize barons autrichiens forcent son appartement, lui commandent d'éviter le malheur qui les menace; ils le saisissent avec violence, et lui répètent à grands cris : *Signeras-tu?* Ferdinand les confond par le calme de son refus; il prononce un *non* qui les disperse : on lui répète qu'il faut fuir ou céder; il ne veut ni l'un ni l'autre; il veut être roi, il l'est; et cette héroïque constance est couronnée par l'arrivée de Dampierre, par la nouvelle de la victoire de Joncquoi, qui marche vers Prague, après avoir battu Mansfeld. Au moment de prendre la capitale de l'Autriche, les Bohémiens tremblent pour la leur; et Ferdinand a montré que personne n'est plus digne que lui de porter la couronne qu'on veut lui arracher.

Dans toutes les actions de sa vie, il importe à un souverain de faire respecter son autorité, de faire connoître un grand caractère, de faire craindre une fermeté inébranlable; mais cela lui importe sur-tout, quand il se trouve en butte aux coups des séditieux. En vain lui ôte-t-on tous les moyens de défense; il est encore assez puissant, s'il sait parler avec grandeur d'ame, s'il sait résister avec d'autant plus de vigueur, que sa résistance n'expose plus que lui; s'il est convaincu qu'il ne peut abandonner aucun de ses droits, parce qu'il ne peut négliger aucun de ses devoirs. Quand des séditieux sont parvenus jusqu'à forcer le dernier asile de leur souverain, il n'a plus pour lui que le respect personnel qu'il peut encore inspirer; dès qu'il cède, ce respect tombe, et il n'a plus rien.

Le courage que Ferdinand montra dans cette occasion, n'étoit pas simplement le courage du moment : sa fermeté ne se démentit jamais. Les plus grands obstacles ne l'épouvantoient pas. Il en éprouva beaucoup pour être élu empereur. Les protes-

tans faisoient observer que si on le nommoit, on alloit faire, de la guerre contre la Bohême, une guerre de l'Empire. Ce motif devoit avoir une grande force. D'ailleurs, en l'appelant à l'élection comme électeur de Bohême, on le reconnoissoit pour roi; et c'étoit décider la question contre les Etats. Ferdinand ne fut point arrêté par toutes ces difficultés; il devoit, il voulut être empereur, et il le fut. Ce premier triomphe de Ferdinand auroit dû éclairer la Bohême; mais elle étoit aveuglée par ses chefs. Mansfeld, ambitieux et guerrier, vouloit se maintenir dans un commandement lucratif. Thurn, rebelle heureux jusqu'à ce moment, vouloit acheter sa grâce à force de succès. Il craignit de n'être pas assez puissant sur ce peuple révolté; il voulut s'étayer d'un prince dont on pût encore attendre d'autres secours. L'électeur Palatin avoit été, plusieurs années auparavant, déclaré chef de l'*Union évangélique*. Cette Union venoit de renaître pour secourir la Bohême; et en donnant la couronne à Frédéric, on paroissoit confondre

la cause de l'électeur, celle de l'Union et celle des Bohémiens. Cet électeur avoit épousé la fille de Jacques Ier., roi d'Angleterre; la princesse desiroit fortement de voir une couronne sur la tête de son époux. C'étoit le moyen de déterminer le foible Jacques à donner des troupes déjà promises tant de fois. Les Etats de Bohême furent assemblés, et la couronne donnée à Frédéric.

Si Frédéric eût connu les devoirs réciproques des souverains, il eût rejeté avec indignation le criminel honneur qui lui étoit offert. S'il eût réfléchi sur l'inconstance d'un peuple séditieux, il eût entrevu dans l'avenir le moment où le roi qu'il chassoit du trône le précipiteroit à son tour; il n'eût pas violé la majesté royale; il se fût épargné des malheurs, et sur-tout des remords. Il rejeta tous les conseils de la sagesse et de la raison; il n'écouta que ceux d'une ambition aveugle. La fortune sembla d'abord se complaire à l'élever: mais ce n'étoit que pour le faire tomber de plus haut. Couronné à Prague, pro-

clamé en Silésie et en Moravie, reconnu par plusieurs Etats d'Allemagne, par le Danemarck, la Suède, la Hollande et Venise; soutenu par Betlem-Gabor, qui venoit de se faire couronner à Presbourg; il approche, ainsi que lui, de la ville de Vienne. Tous deux y assiégent Ferdinand; et lorsque déjà la famine qui s'y faisoit sentir, leur annonçoit un prochain triomphe, la rigueur de la saison, les succès des Autrichiens en Hongrie, changent la face des affaires; et Ferdinand est encore une fois rendu à lui-même, et sauvé par son courage.

Ce fut là le terme des prospérités de Frédéric. Deux fois la fortune s'étoit offerte à lui; il n'avoit pas su la saisir; elle lui échappa pour jamais. L'*Union évangélique*, qui pouvoit lui être d'un si grand secours, fut effrayée des fautes qu'il commettoit chaque jour. En profitant de cette occasion pour reprendre les armes, elle évitoit de confondre sa cause avec celle d'un prince qui défendoit si mal la sienne. Elle s'occupoit bien plus du redressement

de ses griefs et de la garantie de sa religion, que de la couronne chancelante de Frédéric.

LETTRE LXXIII.

Guerre de trente ans.

FERDINAND observoit tout, et ne négligeoit rien. Il s'attachoit les Etats de la Basse-Autriche; il renouveloit *la ligue catholique;* il en confioit le commandement au duc de Bavière; il mettoit dans son parti plusieurs Etats d'Allemagne; il faisoit une trêve avec le Transilvain; il prolongeoit les négociations en Danemarck; il engageoit Sigismond, roi de Pologne, à continuer la guerre contre la Suède; il obtenoit de l'Espagne de contenir la Hollande, et d'amuser l'Angleterre, en faisant espérer à Jacques le mariage de son fils avec l'infante. Mais sur-tout il cherchoit à se précautionner contre la France : non seulement il y réussit; il parvint même à la

rendre médiatrice entre lui et l'Union. Le cardinal de Richelieu n'étoit point encore à la tête des affaires; il n'étoit qu'évêque de Luçon. Les protestans inquiétoient fortement le gouvernement; et le succès de l'Union en Allemagne auroit pu donner à ceux de France le projet d'imiter ceux de Bohême. Quelques écrivains ont blâmé cette négociation, que l'on attribue au président Jeannin. Elle étoit conforme à la morale, à la justice, à la majesté des trônes: mais elle étoit de plus conforme à la politique et aux circonstances; et le projet d'abaisser la maison d'Autriche ne devoit pas faire courir le risque de réveiller en France des factions mal éteintes. Enfin il falloit éviter de tourner contre les catholiques des armes qui ne devoient être employées que contre l'Autriche : c'étoit là ce que vouloit faire l'Union évangélique; et c'est ce que l'intervention de la France empêcha.

Par le traité conclu à Ulm, l'Union renonça à se mêler des affaires de la Bohême. Frédéric fut abandonné à ses foibles

moyens; et dès-lors son sort fut décidé. La perte de la bataille de Prague ne lui laissa pas même la force de rassembler les ressources qu'il avoit encore. Frédéric se sauve en Hollande, Thurn en Transilvanie, toutes les provinces révoltées sont soumises : quarante-huit chefs des révoltés sont arrêtés ; vingt-sept expirent sur l'échafaud. La religion catholique est rétablie; et en déchirant la lettre de majesté arrachée à ses prédécesseurs, Ferdinand a la sagesse de ne point toucher aux lois du royaume, qu'il pouvoit regarder comme un pays conquis.

Jusqu'à ce moment sa conduite méritoit les plus grands éloges : tout étoit rentré dans l'ordre; l'Union étoit dissipée; et Ferdinand pouvoit donner à l'Allemagne une paix entière. Il ne voulut pas s'arrêter à temps; la guerre changea d'objet, et elle embrasa l'Allemagne et l'Europe.

Ce prince venoit de recevoir de Maximilien, duc de Bavière, les plus grands services : il avoit contracté des engagemens; il voulut s'acquitter avec ce qui ap-

partenoit à Frédéric. Il le fit citer, et condamner au ban de l'Empire. La ligue catholique, l'Espagne, la Bavière, sont chargées de l'exécution du ban; et toute l'Allemagne est en feu, parce que Ferdinand ne veut pas prendre dans ses Etats ce qu'il doit à Maximilien. Dans cette guerre si célèbre par les ravages qui furent exercés, on vit des particuliers sans ressources et sans argent se mettre à la tête d'une armée que leur nom seul pouvoit rassembler, et l'entretenir aux dépens des malheureux pays sur lesquels elle se trouvoit. Mansfeld fit voir le premier vingt mille hommes réunis sous ses ordres, tandis que lui-même étoit à ceux de la nécessité. Il offrit au fugitif Frédéric de prendre son nom; car il ne pouvoit pas se flatter de défendre sa cause. Pendant ce temps un simple gentilhomme, frappé de l'embarras dans lequel Ferdinand alloit se trouver de la part des Turcs, du Transilvain et de la Hongrie, où tout annonçoit des hostilités prochaines, offre à l'empereur de lui lever une armée. Il avoit vu que Mansfeld avoit

formé

formé la sienne en lui permettant les plus affreux brigandages; il enchérit sur son modèle, et il forme une armée trois fois plus forte. Il lui laisse par-tout la licence la plus effrénée; il se l'attache à force de sang et de barbarie : il en devient le maître absolu; et le nom de l'empereur ne lui sert qu'à autoriser ses effroyables brigandages. Ce terrible chef de brigands étoit Walstein, un des hommes les plus extraordinaires dont l'histoire ait conservé la mémoire. Il se trouva en peu de temps à la tête d'une fortune immense; il demandoit à l'empereur de lui donner les principautés dont il venoit de s'emparer, et l'empereur n'avoit plus le pouvoir de le refuser.

Réuni avec Tilly, qui venoit de battre l'armée danoise, il s'avançoit vers la Baltique, et vouloit s'emparer de Stralsund. Rien ne résistoit aux armées impériales; la terreur étoit répandue par toute l'Allemagne. De toutes parts on adressoit à l'empereur les descriptions des atrocités les plus révoltantes, exercées par ses troupes. Soit que ce prince n'en fût pas touché, soit

qu'il se crût au moment d'établir dans toute l'Allemagne l'autorité la plus absolue, il ne répondit à aucune des plaintes qui lui furent faites.

L'approche du danger avoit enfin réuni la Suède et le Danemarck. Mais la Suède, toujours occupée contre la Pologne, ne pouvoit envoyer sur le continent que peu de troupes. Le Danemarck se crut trop heureux d'obtenir du terrible Walstein un congrès à Lubeck, et d'y recouvrer ce qu'il avoit perdu, en promettant de ne se plus mêler des affaires du continent.

Ferdinand se trouvoit encore victorieux, et arbitre de toute l'Allemagne. Il pouvoit lui rendre la tranquillité; mais, accoutumé à voir que toutes ses volontés, celles même de Walstein, ne rencontroient plus aucun obstacle, il crut que c'étoit le moment d'écraser la nouvelle religion, et il fit paroître l'édit de restitution. C'étoit un rappel général qui sonnoit pour tous les protestans. L'exécution de l'édit commençoit de la manière la plus rigoureuse, et on frémit en voyant un nouveau prétexte aux

ravages de Walstein. Au reste, pour cet homme sanguinaire, il n'y avoit point de distinction de protestans et de catholiques : tout propriétaire étoit un ennemi; toute richesse étoit une confiscation. Rien ne sembloit plus pouvoir résister à Ferdinand, et encore moins au barbare Walstein.

Mais le cardinal de Richelieu n'avoit jamais perdu de vue ce qui se passoit en Allemagne : il attendoit du temps et des circonstances que le signal lui fût donné. La fermeté de son ministère avoit rétabli l'autorité royale; sa persévérance avoit triomphé des protestans. Il sentit que c'étoit le moment où la France devoit paroître sur ce théâtre sanglant, et où elle pouvoit jouer le rôle que son Henri lui avoit destiné. Convaincu que les grands succès militaires se préparent dans les cabinets, Richelieu ne négligea rien de ce qui devoit les lui assurer.

Walstein avoit de grands talens; mais il avoit de plus celui de recruter sans cesse une armée où l'on trouvoit la certitude et l'impunité d'un pillage indéfini. Ce nouveau

genre d'enrôlement ôtoit la facilité de lever des soldats à quiconque ne leur donnoit pas cette horrible paie. En enlevant Walstein à l'empereur, on lui enlevoit donc tout-à-la-fois et un général redouté, et une grande partie de son armée. Mais l'empereur étoit accablé sous le poids des services que lui avoit rendus ce sujet devenu trop dangereux; et on pouvoit difficilement se flatter de faire prononcer sa destitution. Les horreurs même que Walstein avoit commises, furent employées par le cardinal de Richelieu pour perdre un homme dont avant tout il falloit se débarrasser. Il fit sentir à tous les princes catholiques de l'Empire ce qu'ils avoient à craindre de ce nouveau Vandale, indépendamment de ce que leurs Etats avoient à redouter de la puissance absolue de l'empereur. Il intéressa tout le collége électoral, et l'Espagne elle-même, à demander, au nom de l'humanité, le renvoi de Walstein.

Le père Joseph fut envoyé à Ratisbonne, chargé d'une mission secrète, dont il s'acquitta avec son adresse ordinaire.

L'empereur ne put résister à tant de sollicitations : Walstein fut destitué ; et une grande partie de son armée se débanda.

Tranquille sur ce point, Richelieu chercha à détacher de l'empereur l'électeur de Bavière : il y réussit ; et sans donner à cette nouvelle alliance une confiance entière, il inspira à ces princes une mutuelle défiance qui lui fut très-utile. Il travailla sur-tout à détruire dans l'Empire une idée qui en diminuoit les forces. Il persuada aux catholiques que, quoique la guerre qui alloit recommencer fût la suite de celles entreprises pour cause de religion, c'étoit une guerre purement politique, et qui n'avoit pour but que d'empêcher l'empereur de se rendre souverain en Allemagne. La conduite que la cour de Vienne avoit tenue depuis plusieurs années, venoit à l'appui des assertions du cardinal. Mais il les prouva bien mieux, lorsqu'en appelant en Allemagne un prince, qui n'y venoit d'abord que pour venger les protestans, il obtint de lui une garantie entière pour les catholiques.

Ce prince étoit le célèbre Gustave-Adolphe. Dès sa jeunesse il avoit annoncé ce qu'il devoit être. Sa vie étoit un enchaînement des exploits militaires les plus brillans, et des actions politiques les plus sages. Il avoit commencé sa carrière par triompher de lui-même, en s'arrachant à un amour que ses Etats n'approuvoient pas. Il avoit reculé ses frontières du côté de la Russie. Obligé de se défendre contre Sigismond, que l'empereur animoit contre lui, il lui avoit enlevé la Livonie et la Prusse polonaise. A chaque victoire, il en méritoit une autre en offrant la paix. Sigismond s'opiniâtroit à la guerre, et cherchoit des revers nouveaux. Ce malheureux prince ne voyoit pas que c'étoit à ses dépens que l'empereur établissoit de plus en plus une autorité, qui enfin seroit devenue fatale à la Pologne. Charnassé fut envoyé par le cardinal auprès de Sigismond, et parvint à lui faire reconnoître ses véritables intérêts. La paix se fit entre les deux monarques, et Gustave partit pour venir défendre la liberté de l'Allemagne.

Les préparatifs de cette grande expédition, les précautions qu'il prit avant de quitter ses Etats, les sublimes adieux qu'il leur fit en tenant dans ses bras et leur remettant sa fille Christine, la sagesse de sa conduite dans toutes les souverainetés où il fut obligé de passer et de s'établir, les victoires signalées qu'il remporta, sa modération au milieu de ses triomphes, mise en opposition avec l'orgueil et la barbarie des Tilly et des Walstein; tous ces détails, qu'on ne peut se lasser de lire et de méditer, appartiennent à l'histoire, et en font le plus bel ornement. Depuis le moment où Gustave débarqua en Allemagne, jusqu'à la fatale journée du 16 novembre 1632, il fut toujours juste, il fut toujours grand, il fut toujours un héros admiré et loué même par ses ennemis. L'ombre de ce grand homme sembla encore, après sa mort, planer dans les champs de Lutzen, et changer en un désespoir terrible la sombre douleur de son armée.

Vous trouverez des auteurs qui, en rendant justice aux grandes qualités de Gus-

tave, ont pensé qu'il étoit mort très-à-propos pour son honneur. Ils ont examiné avec soin quelques-unes de ses actions, depuis que son nom étoit devenu si redoutable en Allemagne : ils ont examiné surtout sa conduite à Augsbourg et dans d'autres villes; et ils en ont conclu, avec une sorte de vraisemblance, que le libérateur de l'Empire travailloit à s'en rendre le maître. Cette opinion parut alors être celle de l'électeur de Saxe et de plusieurs princes d'Allemagne. On croit même qu'elle étoit celle de Richelieu, qui avoit démêlé les desseins secrets de ce héros suédois, et qui préparoit déjà les moyens de les traverser. On auroit peine à concilier une imputation aussi injurieuse à la mémoire de Gustave, avec les engagemens qu'il avoit pris en quittant la Suède, avec l'idée de modération et d'équité qui fut attachée à ses premiers exploits. Mais malheureusement il n'est que trop dans l'humanité de se laisser éblouir par les succès, de se laisser entraîner par les circonstances à des projets qu'on n'auroit pas eus d'abord. Si l'ame

de Gustave ne put pas s'affranchir de cette foiblesse, si elle se livra à l'injuste espoir d'abuser de la confiance de tout un peuple et du nom sacré de bienfaiteur, il faut féliciter sa mémoire d'être restée intacte. Car ce soupçon ne suffit pas pour l'entacher : et l'impartiale équité de l'histoire ne permet pas d'attribuer des actions héroïques à un motif blâmable, lorsque ce motif n'est lui-même établi que sur des conjectures.

On n'eut aussi, et on n'a encore aujourd'hui que des conjectures sur le genre de mort auquel ce héros fut réservé. Il périt au milieu du combat : mais fut-ce une main ennemie qui lui porta le coup mortel ? C'est un mystère qui ne sera jamais pénétré. Sans doute rien de plus vraisemblable que de rencontrer, dans une mêlée sanglante, le sort auquel on s'expose ; et Gustave s'exposoit comme un simple soldat : il avoit déjà reçu treize blessures en différentes actions. Mais l'exactitude de quelques historiens a rassemblé plusieurs circonstances, qui tendroient à imputer à la trop coupable humanité un grand crime

de plus. Malheureusement ce crime n'étoit pas dès-lors, et depuis n'est pas resté sans exemple. Plus d'une fois un héros vainqueur est tombé sur ses propres lauriers, victime de la haine, de la vengeance, de la jalousie de ceux même qu'il faisoit vaincre, et dont la perfide reconnoissance s'empresse de couvrir d'arcs de triomphe le tombeau qu'eux-mêmes ont creusé sous ses pas. Parmi les coups sans nombre qui assaillent un héros dans un champ de carnage, rien de plus facile à un traître que de lui en donner un, qui sera nécessairement confondu avec tous les autres. On a cru que ce traître s'étoit joint aux invincibles compagnons de Gustave, et que, pour exécuter son affreux dessein, il avoit brigué l'honneur d'être auprès de sa personne. On a cru entrevoir quel étoit ce traître; et on a voulu deviner par qui cette main régicide avoit été armée. L'imagination, justement révoltée d'un si grand attentat, en a sur-tout accusé ceux qui pouvoient avoir un plus grand intérêt à le commettre. L'accusation est restée sans

preuves suffisantes pour que l'historien puisse prononcer, mais avec quelque vraisemblance, contre un cabinet déjà connu pour ne pas négliger de pareils moyens. Je ne sais si cette funèbre obscurité vous fera la même impression qu'à moi. Mais quand je rencontre quelques-uns de ces crimes, prétendus politiques, qui me font rougir d'être homme, lorsque les faits et les conjectures dirigent mes soupçons sur des êtres revêtus d'un pouvoir et d'un titre respectables, dont personne ne doit attaquer l'autorité, mais qui doivent à l'univers le compte entier de leurs actions, je regrette que leurs coupables combinaisons ne puissent pas être mises au grand jour : j'interroge jusqu'à la moindre circonstance; je crains que le voile épais qui couvre tant de crimes passés ne s'étende encore pour couvrir des crimes futurs : mon ame souffre de la douloureuse contrainte dans laquelle elle est obligée de rester ; elle redoute également, et d'exhaler sa juste indignation, dans la crainte de flétrir une mémoire peut-être innocente, et de laisser sur le

rang des noms honorés ou admirés, un nom qui peut-être devroit être voué à l'exécration de tous les siècles.

Gustave mourant légua à l'histoire cet insoluble problême. Mais ce qui ne doit pas en être un, c'est le jugement que vous porterez sur cet homme rare. Il eut toutes les qualités dont la réunion fait le héros. Je ne parle pas de son intrépidité dans les combats, de son coup-d'œil tranquille et sûr au milieu du danger, de ces manœuvres, de ces marches promptes, hardies, savantes, qui lui assuroient la victoire : ces glorieux attributs peuvent aussi se rencontrer dans un autre conquérant ordinaire. Ces attributs se rencontrèrent aussi dans Charles XII ; et Charles, qui n'étoit que guerrier, ne fut plus rien dès qu'il ne fut plus un guerrier heureux.

Le rapprochement de ces deux princes, qui, en moins d'un siècle, régnèrent sur la même nation, est très-propre à vous donner la plus juste idée d'un grand souverain, à vous mettre en garde contre le prestige, la prévention, le préjugé, qui souvent pro-

fanent le titre de grand homme en le donnant à un homme fameux. Quand Gustave sort de ses Etats, c'est pour soutenir les plus grands intérêts qui puissent l'appeler hors de chez lui : c'est avec un plan formé avec des alliés, des traités de subsides, avec tout ce qui peut d'avance lui garantir ou de grands succès, ou une retraite honorable. Quand Charles quitte la Suède, son premier, son seul plan peut-être, est de chercher un champ de bataille. S'il triomphe, ses avantages sont incertains ; s'il est vaincu, son malheur est irréparable. Gustave se méfie de la fortune, et il la fixe par la sagesse, la profondeur, l'étendue de ses méditations et de ses calculs. Charles la défie, parce qu'il n'a pas de quoi la fixer ; il la brave par ses imprudences, par ses fautes, par ses imprévoyances. Quand Gustave pénètre jusqu'au Rhin et au Danube, c'est après s'être assuré ses conquêtes en Poméranie, dans le Brandebourg et dans la Saxe. Quand Charles court jusqu'à Pultava, c'est contre l'avis de ses meilleurs officiers, c'est uniquement pour aller où aucun de ses

prédécesseurs n'a été. Gustave se lance majestueusement dans la carrière que lui ouvrent sa réputation et ses talens déjà connus. Il n'a pas besoin de la nouvelle gloire qui l'attend. Quel que soit son sort, il aura toujours celle d'avoir conçu et commencé une grande entreprise. Il a déjà celle d'avoir triomphé du Danemarck, de la Moscovie, de la Pologne, réunies contre la Suède; d'avoir fait avec ces trois puissances une paix honorable. Il aura toujours celle d'avoir travaillé au bonheur de ses sujets, par des lois sages, par des réformes utiles et modérées, en animant l'industrie, en récompensant le talent, en recherchant le mérite. Charles se jette à corps perdu dans une arène où il n'est appelé que par le besoin qu'il a de combattre : ce qu'il craindroit le plus, ce seroit de n'y pas trouver d'ennemis. Il ne connoît que la gloire des armes; il ne la connoît même qu'en soldat et en aventurier. Il n'a aucune idée de la gloire attachée à un souverain, dont le génie déjoue une ligue puissante, et dont l'active et bienfaisante vigilance inspecte et

perfectionne sans cesse les mœurs, la législation, l'avancement politique du peuple confié à ses soins.

Qu'en résulte-t-il? Les triomphes de Gustave mettent la Suède sur la ligne des plus hautes puissances de l'Europe, dont elle est pendant long-temps la médiatrice. Les triomphes de Charles l'épuisent, et préparent sa décadence. Jamais elle ne s'est relevée des coups que lui portèrent les victoires de ce fougueux monarque. A *Frédériczhall*, tous les projets de Charles périssent avec lui. A *Lutzen*, tous les projets de Gustave lui survivent : ils sont exécutés après sa mort. Les troupes suédoises restent en Allemagne, et y continuent la guerre avec honneur, jusqu'au moment où un ministre suédois vient en Westphalie diriger, retarder, presser par son influence le grand ouvrage de la paix générale.

Avant d'arriver à ce moment si desiré, il vous faudra encore suivre pendant plusieurs années les vicissitudes d'une guerre longue et désastreuse. Voyons à présent quelle fut, pendant ce temps, la politique

du cardinal de Richelieu, et comment il prépara les négociations de Munster et d'Osnabruck.

LETTRE LXXIV.

Paix de Westphalie.

La politique de la France avoit langui pendant la minorité de Louis XIII. Les troubles excités par les protestans, ou par le mécontentement de quelques-uns des princes, avoient agité les premières années de sa majorité. Cependant, quoiqu'on n'eût pas suivi les derniers erremens de Henri IV, on n'avoit pas entièrement oublié les principes d'après lesquels ce grand prince se conduisoit vis-à-vis de l'Autriche et de l'Espagne. La Valteline avoit paru un objet important pour leur ôter un moyen de réunir leurs forces. C'étoit un chemin que les troupes impériales s'ouvroient pour gagner le Milanez. Richelieu, parvenu au cardinalat, saisit avec empressement l'occasion

casion d'une guerre qui pouvoit empêcher les deux branches autrichiennes de se prêter un mutuel secours. Les négociations et la force des armes furent mises en usage pour assurer aux Grisons la Valteline.

Il étoit d'autant plus nécessaire de soustraire ce pays à la domination autrichienne, qu'elle n'étoit point alors propriétaire du duché de Mantoue. Le concours des circonstances qui multiplioient en Europe les semences de guerre, voulut que le dernier duc de Mantoue mourût sans enfans. Le duc de Nevers devoit recueillir cette succession; l'empereur refusa de lui donner l'investiture du duché. Richelieu sentit qu'il étoit de la dignité de son maître de faire rendre à un de ses sujets la justice qui lui étoit due, et de le mettre en possession d'une souveraineté que la loi lui déféroit. Mais il sentit de plus combien il étoit nécessaire à la France de ne pas laisser l'Autriche s'emparer de cette clef de l'Italie. Les voies de conciliation furent d'abord tentées sans fruit; on recourut à celle des armes. Le duc de Savoie, toujours irrésolu,

voulut arrêter les troupes de la France; Louis força lui-même le passage des Alpes; et un traité conclu à Ratisbonne, reconnut et assura les droits du nouveau duc de Mantoue.

L'Autriche et l'Espagne, instruites que Jacques Ier. avoit voulu entrer en guerre contre elles, l'avoient toujours arrêté par l'espoir du mariage de l'infante avec son fils. Richelieu traversa ces projets, en offrant à Jacques la sœur de Louis XIII. La différence de religion avoit été le grand obstacle qui avoit paru arrêter à Londres et à Madrid. Richelieu trancha toutes les difficultés; le cardinal de Bérulle, chargé de cette négociation, obtint à Rome et à Londres tout ce qu'il demandoit; et cette affaire fut conduite avec un secret et une promptitude qui étonnèrent l'Espagne.

Richelieu, par les raisons que j'ai déjà dites, n'approuvoit pas cette Union évangélique, dirigée uniquement contre les catholiques. Mais soit sous le prétexte de religion, soit sous un autre, il cherchoit toujours à exciter contre l'empereur les

princes les plus puissans de l'Empire, et il avoit fait entrer dans cette ligue le duc de Saxe-Weimar, de la branche aînée de la maison de Saxe, que Charles-Quint avoit dépossédée de l'électorat, pour le donner à la branche cadette. Par-là, les motifs d'ambition et de vengeance personnelle lui répondoient du duc de Weimar; et les services qu'il en tira, sur-tout après la mort de Gustave, prouvèrent la justesse de sa prévoyance.

La mort du héros suédois pouvoit apporter un grand changement dans l'utile diversion que faisoit une armée jusque-là toujours victorieuse. Richelieu traita avec la régente et les Etats de Suède, et renouvela l'alliance contre l'Autriche.

Ferdinand avoit déjà détaché l'électeur de Saxe des intérêts des alliés; il travailloit à en obtenir autant du duc de Weimar. Cette négociation étoit moins facile; elle fut sué et traversée par Richelieu. Il fit avec Weimar un traité particulier, auquel le jeune prince fut fidèle jusqu'à sa mort.

Enlevé sur les bords du Rhin à la fleur

de son âge, il laissoit le commandement de ses troupes au général-major Erlach. Richelieu traite avec ce nouveau chef, prend ses troupes au service de la France, se met en possession des places que gardoit le duc de Weimar, et continue son alliance avec la Suède.

Le landgrave de Hesse étoit pour la France un allié intéressant; il meurt, et l'on craint quelque changement dans la politique de sa cour. Richelieu profite avec adresse des vues et de l'énergie de sa veuve: il l'attache à l'alliance de la France; il l'attache à la défense de la liberté germanique; et cette grande princesse sert l'une et l'autre avec une constance qui ne se dément jamais.

Walstein avoit été rappelé, et le retour de ce redoutable chef alloit enlever au cardinal le fruit de l'adresse du père Joseph. Il ne falloit plus songer à préparer à Walstein une seconde disgrâce. Mais l'orgueil de ce sujet irrité qui se croyoit nécessaire, le dépit qu'il conservoit de sa destitution, la vengeance qu'il méditoit d'en tirer, in-

diquent à Richelieu par quel chemin on pouvoit le conduire à sa perte. On profita de ses moindres mots, on eut l'air de deviner ses pensées, on parut entrer dans toutes ses intentions; le superbe et ambitieux Walstein se flatta de remplacer le foible Frédéric sur le trône de Bohême. Il se préparoit à y monter : l'empereur en fut averti; et le futur roi de Bohême fut assassiné à Egra.

La guerre commencée depuis si longtemps dans ce malheureux pays, finissoit par le traité de Prague; et les troupes qui jusqu'alors y avoient été employées, alloient retomber sur la France. Richelieu s'assure de la Hollande, et la fait entrer dans l'alliance qui devoit armer tout le continent.

Les foibles successeurs de Philippe II, moins par attachement pour la branche autrichienne, que par une suite de leur habitude haineuse contre la France, s'ébranloient pour venir au secours de l'empereur. Richelieu déclare la guerre à l'Espagne, et l'occupe sur ses frontières.

La fameuse révolution de 1640 arrache le Portugal au joug espagnol, et le rend à son souverain légitime. Richelieu s'allie avec le nouveau roi, et lui donne le moyen d'affermir, ou du moins de défendre sa puissance encore chancelante.

La Catalogne entière, après avoir vainement réclamé ses priviléges, et n'avoir reçu que des refus, se déclare indépendante. Elle veut revenir sous la domination française avec les mêmes droits et les mêmes franchises dont elle jouissoit sous Charlemagne. Richelieu accepte ses offres, et lui envoie des secours.

L'humeur inquiète du duc de Lorraine favorisoit tous les mécontens du royaume: la position de ses Etats leur offroit toujours une retraite. Richelieu chercha vainement à lui persuader qu'il travailloit contre son intérêt, et que tous ceux dont il accueilloit les plaintes l'entraîneroient à sa perte. Chaque promesse que faisoit le duc étoit violée aussitôt que signée. Le roi s'empara de ses principales villes; le duc perdit la presque totalité de ses Etats,

qui ne lui furent rendus qu'à la paix générale.

Enfin, dans un moment où le roi avoit six armées sur pied, où par conséquent il avoit besoin de toutes ses forces, où, après avoir armé presque toute l'Europe, il eût été aussi dangereux que honteux pour lui de ne pas en obtenir le prix qu'il s'étoit proposé, la mésintelligence de quelques grands du royaume et des princes du sang, la haine ou la jalousie de ses ennemis ou de ses envieux, donnoient sans cesse à Richelieu de nouvelles alarmes, et exigeoient de lui de nouvelles ressources. Il fit tête par-tout; et, malgré la rebellion et la fuite du comte de Soissons, malgré la bataille de Marphée, malgré les progrès des Espagnols sur la Somme, les ennemis de la France ne retiroient aucun fruit de leurs avantages.

Depuis long-temps, au milieu d'une guerre si longue et si sanglante, le besoin de la paix se faisoit sentir de tous côtés. Dès 1636 il y avoit eu quelques premières ouvertures; mais la lassitude n'étoit pas

encore assez grande : les espérances étoient encore trop fortes. L'événement de la Catalogne, du Portugal, de la Hollande, fit enfin sentir à Vienne qu'on n'avoit rien à attendre de l'Espagne; on se relâcha sur quelques points, qui furent signés à Hambourg à la fin de 1641. Il sembloit que l'année suivante dût amener la paix, au moins dans l'Empire; mais comme tout devoit être extraordinaire dans cette terrible division de la grande famille européenne, il fallut encore près de huit ans pour terminer ce qu'on pouvoit finir en quelques mois. La seule difficulté des passeports tint un an et demi. La France avoit annoncé qu'elle prenoit les armes pour la liberté des princes de l'Empire; elle vouloit que leurs députés assistassent au congrès qui alloit fixer leur sort, et juger des questions agitées depuis si long-temps, et sur-tout depuis plus d'un siècle; elle mettoit d'ailleurs une juste et loyale persévérance à ne pas abandonner ceux qui avoient soutenu avec elle tout le poids des armes impériales. Elle insistoit principalement

en faveur des princes, à la liberté desquels l'empereur avoit attenté. L'empereur, au contraire, prétendoit les traiter en sujets rebelles. Cette défaite n'étoit qu'un prétexte dilatoire, car il faisoit les mêmes difficultés pour la duchesse de Savoie. Enfin, tous ces premiers obstacles alloient être levés, lorsque la mort de Richelieu et celle de Louis XIII, survenues à quelques mois l'une de l'autre, retardèrent encore une époque si ardemment desirée.

Le royaume retomboit encore dans une minorité; elle s'annonçoit pour être des plus orageuses. L'Espagne, déterminée à ne point faire sa paix, vouloit empêcher celle de l'Empire. Elle se flattoit d'entraîner encore dans ses intrigues plusieurs grands du royaume; elle se flattoit d'avoir une grande influence sur la reine-mère, dont apparemment elle connoissoit peu la sagesse, la fermeté et l'inviolable attachement à ses devoirs. Cependant, malgré tous les efforts de l'Espagne, le congrès s'ouvrit au mois de juillet 1643, à Munster et à Osnabruck : car telle étoit encore l'anti-

pathie des deux religions, que l'on crut devoir mettre leurs ministres dans deux villes différentes. Le pape et les Vénitiens y parurent comme médiateurs; et les qualités personnelles de MM. de Chigy et Contarini contribuèrent beaucoup à terminer des difficultés qui sembloient renaître tous les jours. L'Espagne vouloit absolument séparer la France de tous ses alliés, et continuer la guerre contre elle. Elle avoit déjà réussi à en séparer la Hollande. Mais les avantages répétés et soutenus que les Français eurent en Allemagne, déterminèrent enfin une paix générale pour l'Empire. Elle fut signée en 1648, dans les deux traités de Munster et d'Osnabruck.

La France conserva une partie de ce qu'elle avoit pris; et pendant que l'empereur étoit obligé de lui en faire la cession, elle soutint vis-à-vis de lui les droits des princes germaniques. Tous furent maintenus ou rétablis dans leurs propriétés. Il ne fut plus permis de rien faire ou prononcer contre eux, que d'après le consentement d'une assemblée libre de tous les Etats.

Tous furent confirmés dans le droit de faire entre eux, ou avec les étrangers, telles alliances qu'ils voudroient, pourvu qu'elles ne fussent pas contre l'empereur, ni contre l'Empire. La confession d'Augsbourg fut de nouveau reconnue : il fut libre de l'embrasser et d'en pratiquer les exercices. Les biens enlevés aux églises catholiques furent laissés aux possesseurs. La Suède y gagna une partie de la Poméranie, et plusieurs places ou îles importantes. L'indépendance de la Suisse, qui jusqu'alors n'avoit eu en sa faveur qu'une sorte de tolérance, fut reconnue comme une quasi-possession.

Par le traité signé le 30 janvier précédent, entre l'Espagne et la Hollande, la liberté et la souveraineté des Provinces-Unies avoient été formellement reconnues. Ainsi presque tout ce qui étoit sur le continent de l'Europe se trouva pacifié dans cette fameuse année de 1648. Mais la France fut encore obligée de soutenir contre l'Espagne une guerre qui ne finit que par le traité des Pyrénées.

Les négociations qui ont précédé les

traités compris sous le nom de paix de Westphalie, ne sont pas moins utiles à connoître que ces traités mêmes. C'est par elles sur-tout que ceux-ci peuvent être interprétés : et lorsqu'il a été question d'en déterminer de nouveau le sens, comme à *Nimègue*, à *Utrecht*, à *Riswich*, à *Rastadt*, c'est toujours dans les négociations antérieures que chacun alloit prendre les armes qu'il vouloit opposer à son adversaire. La diplomatie n'offre rien de plus intéressant que l'examen des travaux de tous les ministres à Munster et à Osnabruck, sur-tout pendant la dernière année. Car tel fut le sort de cette longue négociation, qu'elle offrit jusqu'au dernier instant des difficultés qui pouvoient faire perdre le fruit de tout ce qui avoit été éclairci, demandé, obtenu. L'Autriche y eut toujours pour principe de laisser en arrière des articles majeurs, sur lesquels elle refusoit de s'expliquer, tant que tous les autres ne seroient pas réglés; espérant que si elle étoit obligée de faire dans ceux-ci des sacrifices, l'impossibilité définitive de s'entendre sur

ceux-là anéantiroit toutes ces cessions. Vous reconnoîtrez aisément les obstacles qui, dans une pareille marche, devoient se rencontrer à chaque pas; quelle gêne, quelle méfiance, quelles longueurs il devoit en résulter dans des conférences qui se tenoient à deux endroits différens, et où se traitoient des intérêts si multipliés.

Jamais, en effet, on n'avoit vu de conférences aussi générales, aussi compliquées. C'étoit réellement une diète européenne distribuée entre Munster et Osnabruck. On y traitoit des questions absolument nouvelles; et celles même qui déjà avoient été agitées, prenoient une forme nouvelle en se trouvant confondues dans un ensemble qu'on n'avoit encore vu nulle part. Les ministres ne pouvoient guère avoir recours à des exemples antérieurs pour régler leur conduite; et il falloit qu'ils cherchassent en eux-mêmes le guide qui devoit leur éviter des erreurs au milieu de tant de détours.

Pour la première fois l'Empire soutenoit contre l'empereur les intérêts de ses co-états, et pouvoit, malgré l'empereur,

faire la paix de l'Allemagne. Pour cela, il falloit que la majorité de l'Empire fût réunie, sans distinction de catholiques ou de protestans. Ses députés, étonnés eux-mêmes du nouveau rôle qu'ils avoient à jouer, marchoient quelquefois d'un pas mal assuré sur un théâtre dont ils n'avoient pas l'habitude. Ils vouloient conserver leurs avantages, mais sans se séparer du chef de l'Empire; l'entraîner avec eux, mais ne point faire scission avec lui, pour ne pas rompre la confédération germanique. Ils s'étudièrent toujours à ne point s'écarter de ce double objet, et ils y parvinrent, en forçant les ministres impériaux à donner enfin leur signature.

Pour la première fois la Suède mettoit, à elle seule, un grand poids dans la balance politique, et se voyoit, dans les négociations, sur la même ligne que l'empereur lui-même. Ses troupes, toujours combattant, et souvent victorieuses au centre de l'Allemagne, donnoient une grande force à ses prétentions. Elle ne devoit les soutenir qu'en restant unie avec la France, qu'en n'acceptant point une

paix dans laquelle la France n'eût pas été comprise. C'étoit une condition expresse de tous ses traités. Mais cette condition avoit aussi été apposée dans tous les traités avec la Hollande, et ne l'avoit pas empêchée de séparer ses intérêts de ceux de la France: l'exemple étoit d'autant plus séduisant pour la Suède, que ses engagemens ne remontoient pas, comme ceux des Provinces-Unies, au temps même de sa création politique. Cette clause, toujours insérée, et toujours violée dans toutes les coalitions, pouvoit, au besoin, n'être regardée que comme une clause de style, et cependant offroit à la Suède un avantage marqué. Soit qu'elle voulût, soit qu'elle ne voulût pas faire une paix séparée, pour elle tout dépendoit d'y être, ou d'y paroître conduite par la marche même des négociations. Si elle acceptoit une paix partielle, c'étoit en obtenant tout ce qu'elle demandoit; si elle la refusoit, elle se prévaloit de ses refus mêmes, pour tenir toujours les principaux fils de la négociation. Dans cette vue, elle l'attiroit sans cesse à Osnabruck, où elle

avoit une influence prépondérante. Salvius montra, dans toutes les occasions, beaucoup d'adresse : on eût desiré souvent qu'il y mît plus de fermeté; néanmoins on ne peut nier qu'il n'ait fortement contribué à la pacification générale. Il faut dire à l'honneur de la légation suédoise, que son ton se trouva presque toujours celui d'une puissance du premier ordre, et que le cabinet de Stockholm négocia comme Gustave avoit combattu.

Pour la première fois, au contraire, l'Espagne, obligée de traiter définitivement avec les provinces qui venoient de se soustraire à sa domination, reconnoissoit la nouvelle souveraineté de ses anciens sujets. Ce pénible aveu, qui devoit tant coûter à sa fierté, parut lui coûter moins dès qu'elle entrevit qu'en reconnoissant la Hollande elle pouvoit préparer les moyens d'en faire une ennemie de la France. Aussitôt qu'elle crut avoir atteint ce but, elle attacha moins d'importance aux négociations. Elle ne pouvoit se persuader que l'on parvînt jamais à rompre l'union des deux branches autrichiennes,

autrichiennes, union formée et prescrite par Charles-Quint, et toujours regardée comme loi fondamentale du conseil d'Espagne. Elle ne pouvoit croire que son droit d'aînesse fût jamais méconnu par sa cadette. L'orgueilleux *Legnaranda* se retira à Bruxelles, comme s'il eût terminé ce dont il étoit chargé. Il laissa *Brun* à Munster. Il vouloit que l'Espagne parlât toujours comme aux temps de Charles-Quint et de Philippe II; mais ces temps étoient passés sans retour. Brun s'efforça avec obstination de remplir la tâche impossible qu'on lui donnoit à faire, et jusqu'au dernier moment employa, pour retarder d'abord la conclusion, puis la signature du traité, des moyens qui finirent par être minutieux et ridicules.

Pour la première fois aussi l'Autriche, contrainte d'abandonner au-delà du Rhin des Etats héréditaires, berceau de sa maison; de reconnoître dans les co-états, comme loi de la constitution germanique, des droits dont le nom seul irritoit Charles-Quint; de souscrire à la volonté de Stock-

holm, après avoir, vingt ans auparavant, fait trembler la Baltique, ne pouvoit se faire à l'idée de séparer elle-même ses intérêts de ceux de la branche souveraine de l'Espagne et des Indes. Cet abandon, au milieu de tant de puissance, lui paroissoit un aveu honteux de leur foiblesse mutuelle; mais il lui paroissoit sur-tout un pronostic funeste pour l'Espagne, irritée autant qu'effrayée de voir l'Autriche détruire elle-même leur pacte de famille. En effet, de tous les sacrifices que la nécessité arracha à l'Autriche, celui-là dut être le plus pénible pour elle. Il lui ôtoit d'un côté une force réelle, de l'autre une force d'opinion; et j'aurai, par la suite, occasion de vous faire remarquer que depuis ce temps cette maison a toujours vu diminuer ses possessions par les traités qui ont terminé ses guerres avec la France. Les ministres impériaux pressentoient ce danger, car ils firent l'impossible pour l'éviter. Leur but étoit de terminer séparément avec la Suède. Une fois parvenus à ce but, ils comptoient faire valoir vis-à-vis des co-états

les concessions de l'empereur : ils espéroient leur persuader que le premier fruit de ces concessions devant être de rétablir l'union dans l'empire, il ne pouvoit faire un meilleur usage de cette union, qu'en reprenant sur la France tout ce qu'elle se flattoit de démembrer de l'Empire. Cet espoir présentoit à l'Autriche de grandes chances de succès. Elle voyoit déjà le moment où, sur toutes les frontières de l'Espagne, de la Franche-Comté, du Rhin et des Pays-Bas, elle pourroit attaquer la France, qui se seroit trouvée au-dehors sans alliés, et au-dedans en proie aux troubles de la minorité de Louis XIV. Et lorsqu'à force de patience et de sagacité, les plénipotentiaires Français eurent applani les difficultés sans nombre que faisoient naître les oppositions religieuses, les prétentions respectives de chaque Etat, les demandes pécuniaires de la Suède, l'Autriche, au moment même où elle cédoit ses propriétés alsaciennes, se flattoit encore que l'impossibilité de s'accorder sur les termes de cette cession finiroit par amener une rupture.

Au milieu de tant de contradictions souvent imprévues, la conduite des ministres de France fut (abstraction faite de leur mésintelligence, dont je parlerai tout-à-l'heure) un modèle qu'on ne peut trop étudier. Pour eux, sans doute, c'étoit un point capital d'empêcher la paix que l'empereur vouloit faire avec la Suède et l'Empire, sans y comprendre la France. Mais en même temps il étoit bien difficile, peut-être même étoit-il impolitique d'empêcher qu'au moins on ne projetât ces traités séparés, qu'on n'en dressât provisoirement les articles. Le chef-d'œuvre de l'adresse sembloit être de faire obtenir à ces deux alliés de meilleurs conditions; et pour cela il étoit bon de désapprouver hautement toute négociation secrette, de paroître en redouter, et d'en surveiller exactement les suites, sans cependant que l'opposition fût absolument invincible. Des refus trop obstinés auroient pu jeter les alliés dans un parti que l'Autriche ne se lassoit pas de leur offrir. Saisissez cette nuance, une des plus essentielles que les ministres Français eussent à obser-

ver ; et vous verrez qu'il ne falloit ni la perdre tout-à-fait, ni lui donner plus de couleur qu'elle ne devoit en avoir.

Ils furent heureusement secondés par deux circonstances, dont ils surent tirer avantage.

La première étoit l'intention connue de la reine Christine, personnellement disposée à ne se point séparer de la France. Sur ce point, elle manifestoit très-positivement sa volonté, elle envoyoit souvent des ordres à ses ministres. Mais soit par la trop grande précipitation d'Oxenstiern, qui étoit impatient de finir, soit par le peu de fermeté et le caractère naturellement inquiet de Salvius, les ordres étoient mal exécutés : et Servien étoit perpétuellement obligé de dénoncer à Stockholm les alarmes qu'on lui donnoit à Osnabruck.

La seconde étoit, d'un côté, la véritable opinion des Etats d'Empire, de l'autre, celle que la France leur avoit inspirée, et *à laquelle*, dit Servien, *ils tiennent aujourd'hui aussi fortement que nous.* Les Etats d'Empire, portant principalement

tout le poids de la guerre, savoient que l'empereur ne cherchoit qu'à la continuer, et craignoient que les Suédois n'eussent secrètement le même desir. Leur principal but étoit donc de faire en sorte qu'avant tout l'Autriche et la Suède fussent liées vis-à-vis d'eux par des conventions réciproques. Mais en même temps ils sentoient, et les ministres français leur avoient démontré, que tant qu'il n'y auroit pas paix et sûreté pour la France, il n'y en auroit pas pour l'Empire, puisque l'Autriche resteroit armée, et continueroit la guerre, soit pour son compte, soit même comme auxiliaire de l'Espagne; qu'après leur avoir, malgré elle, accordé des conditions qui fixoient et légalisoient leur existence, elle les tiendroit dans l'impossibilité d'en jouir tant qu'elle seroit en force au milieu d'eux; que cette raison même s'appliquoit encore plus aux intérêts des protestans, qui, trop éblouis du triomphe qu'ils avoient obtenu, compromettroient leurs avantages, en laissant l'Autriche toujours fortement armée, et par conséquent à portée de

remettre en question ce qui venoit d'être jugé.

Dans les mémoires qu'ils envoyoient à la régente, les plénipotentiaires français ont parfaitement détaillé tous les embarras qui se multiplioient autour d'eux. C'est là que vous pourrez voir que toute précipitation de leur part eût infailliblement fait manquer la négociation; que ce ne fut que par une patience inaltérable qu'ils parvinrent à ne laisser échapper aucun des fils qu'on cherchoit à leur dérober; et combien il leur fallut de soins, d'égards, de ménagemens, et en même temps de fermeté, pour arrêter la signature définitive des traités de la Suède et de l'Empire, jusqu'à ce que la France fût entièrement satisfaite.

Les mémoires, et les lettres même de Servien, vous offriront un tableau moins intéressant, mais dont il ne faut cependant pas détourner vos yeux, quelque répugnance qu'il vous inspire. Ce sont les détails, quelquefois vils, toujours odieux, de la jalousie, on peut même dire de la

haine de Servien contre Davaux. La réputation qu'avoient acquise à Davaux ses rares talens, sa probité, son désintéressement, son amour exclusif pour le bien de l'Etat, parut encore plus éclatante pendant une disgrâce qui, à la vérité, ne fut que passagère, mais qui ôtoit à ce fidèle sujet la gloire de finir un ouvrage si honorable pour lui, si utile à la société. Il fut sensible à cette injustice; et cette sensibilité n'est point une foiblesse : c'est l'attribut d'une belle ame, qui, pour toute récompense de tout le bien qu'elle médite, ne demande que le bonheur de l'achever. N'ôtons pas à l'humanité ce noble élan du talent réuni à la vertu, ce besoin d'être utile, ces regrets de son inaction : c'est de tout cela que se forme le vrai trésor d'un Etat. Les regrets de Davaux persécuté ne portèrent que sur la chose publique. Il souffrit et pardonna. Il avoit cette douce et religieuse philosophie qui pardonne aux autres, comme si elle faisoit toujours des fautes, et qui évite d'en faire, comme si elle ne pardonnoit à personne. Il a été vengé

par la postérité. La justice de l'histoire a publié la honte de Servien, écrite de sa propre main : et si elle a trouvé dans ses Lettres les preuves multipliées de l'habileté qu'il déploya dans sa négociation, elle a aussi trouvé dans ces mêmes Lettres la preuve des coupables moyens qu'il employoit pour perdre son impassible collègue.

Cette paix célèbre, si long-temps attendue, négociée avec tant de peine, pendant que la guerre continuoit avec tant d'acharnement, est devenue la base du droit public de l'Allemagne. Et dans tous les traités faits depuis, il a toujours fallu revenir aux principes sur lesquels avoit été établie la paix de Westphalie. Il est certain que cette paix a arrêté la révolution qui alloit se faire dans l'Empire. Depuis plus d'un siècle, l'Autriche tendoit évidemment à faire de l'Empire un royaume tel que Charlemagne l'avoit possédé; et elle vouloit présenter son projet comme un retour à l'ancien ordre. Mais tout l'Empire lui répondoit victorieusement que tout avoit changé,

même sous les empereurs du sang de Charlemagne, et encore plus depuis que l'Empire étoit sorti de sa maison; que dès le dixième siècle la souveraineté des princes de l'Empire étoit incontestable; qu'ainsi il y avoit une prescription de plusieurs centaines d'années; mais que d'ailleurs le titre auquel la maison d'Autriche possédoit la couronne impériale, condamnoit ses prétentions en même temps qu'il justifioit les princes et Etats de l'Empire; et que ce titre renouvelé à chaque élection, imposoit à chaque empereur la nécessité de remplir les conditions auxquelles il avoit été élu. Sans doute tous ces raisonnemens étoient aussi vrais, aussi démonstratifs avant la paix de Westphalie : mais ils n'avoient pas la même efficacité, parce qu'il n'y avoit point encore d'acte général dans lequel l'universalité des Etats de l'Empire eût traité de leurs droits vis-à-vis du chef, et les eût fait reconnoître contradictoirement.

Cette époque sur laquelle je reviendrai encore au commencement de la quatrième

partie, est donc celle qui doit naturellement terminer ce que, dans le commencement de cet ouvrage, j'ai appelé l'histoire moderne, au moins pour ce qui regarde l'Europe, qui est le pays dont l'histoire nous intéresse le plus. Celle des autres parties du monde peut être étudiée avec moins de détails, et approfondie avec moins de soins. Je vous en donnerai une légère idée, lorsque, pour continuer le plan que j'ai suivi jusqu'à présent, j'aurai jeté un coup-d'œil sur l'état civil de la France depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV.

LETTRE LXXV.

Etat civil de la France depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV.

En suivant la marche dont la troisième race régnante en France ne s'écarta jamais pour rétablir l'autorité royale dans toute sa force, il est une remarque qui ne doit pas échapper. On s'avança lentement vers

le but, mais on ne recula jamais. On s'arrêtoit momentanément devant les obstacles qui empêchoient d'aller plus loin; mais on conservoit tout le terrain qu'on avoit gagné, et l'on ne négligeoit aucune occasion d'en gagner encore. Cette remarque se sentira bien mieux par tout ce qui va suivre.

Le retour de la justice à l'ordre monarchique étoit un grand point pour réduire les seigneurs à une simple suzeraineté sur leurs hommes de fief. Mais les lois et les usages militaires laissoient encore, ou donnoient aux seigneurs les moyens d'exercer un trop grand empire. C'étoit avec leurs hommes de fief qu'ils devoient marcher, lorsqu'ils en étoient requis par le roi : et tant qu'il n'y eut pas d'autres troupes, à un premier inconvénient, qui étoit de ne pouvoir garder celles-là que pendant un terme fixé, il s'en joignoit un second ; parce que ces hommes, ne connoissant d'autres supérieurs que le suzerain à qui ils devoient leur service, exposés, s'ils le refusoient, à des peines portées par les coutumes, étoient toujours dans la main du

suzerain, et pouvoient être par lui employés au détriment de l'Etat. On avoit déjà commencé à remplacer quelquefois ce service de fief par les grandes compagnies. Mais ces troupes étoient aussi redoutables pour les campagnes, que pour les ennemis. On en avoit souvent fait la triste expérience. On substitua à celles-ci des troupes réglées : elles eurent une solde annuelle ; cette solde fut prise sur le produit des tailles et des aides : et cet impôt remplaça le service personnel et obligé. Alors l'autorité royale fut moins dans la dépendance des grands vassaux : elle commença à avoir réellement entre les mains les forces de l'Etat, et à pouvoir les diriger contre ceux qui en troubloient l'harmonie.

De plus, on perfectionnoit peu-à-peu l'usage de la poudre à canon ; et plus on mettoit d'ensemble et d'activité dans la manière dont une armée devoit faire usage des armes à feu, moins des corps isolés, et qui n'avoient ni l'habitude de se réunir, ni celle de manier ensemble ces nouvelles armes, se trouvèrent propres à la nouvelle tactique.

L'habitant, que le recours de la justice rapprochoit déjà de l'autorité royale, s'en trouva donc encore rapproché par le service même qui autrefois l'attachoit uniquement à son suzerain. Presque toutes les servitudes corporelles avoient été abolies; le droit féodal s'étoit peu-à-peu dépouillé de tout ce qu'il avoit d'anti-monarchique. Les coutumes, qui jusqu'alors n'avoient été qu'une tradition, dont souvent on ne pouvoit s'assurer que par une enquête verbale, furent rédigées en corps de lois. Cette rédaction se fit dans toutes les provinces, en vertu des ordres du roi, et en présence des commissaires qu'il envoyoit à cet effet. Elle se faisoit par des députés des trois ordres, dont chacun pouvoit ainsi réclamer et faire valoir ses droits. Le censitaire qui croyoit, aux termes de la coutume, avoir à se plaindre de son suzerain, avoit son recours ouvert dans les tribunaux, où celui-ci étoit obligé de comparoître. Sa justice seigneuriale ne pouvoit pas connoître des litiges qui s'élevoient entre ses hommes et lui : ceux-ci voyoient donc tou-

jours l'autorité royale prête à les protéger. Au reste, cette protection ne pouvoit plus porter que sur des demandes pécuniaires; car c'étoit à des droits de ce genre, payables soit en nature, soit en argent, que ce réduisoit ce droit féodal autrefois si terrible, et devenu ensuite si juste et si sage. Ces rétributions annuelles, ou dues seulement dans de certains cas, étoient le prix d'un héritage donné antérieurement. Elles étoient, pour les seigneurs, une véritable propriété, au même titre que l'héritage dont elles étoient le prix, en étoit une dans la main du censitaire : et même, lorsqu'elles étoient en argent, elles ne représentoient qu'un prix très-modique et qu'une valeur presque nulle.

Pendant que tous ces changemens, et plusieurs autres encore, s'opéroient entre les suzerains et les habitans de la campagne, l'autorité royale suivoit toujours ceux qu'elle avoit commencés depuis plusieurs siècles. L'impôt qui remplaçoit le service personnel, devant être inspecté, et pouvant donner lieu à différentes contestations,

les élus généraux, destinés d'abord à en prendre connoissance, devinrent cours des aides; et plusieurs provinces assujetties aux tailles et aux aides, desirèrent et obtinrent d'avoir une de ces cours. Le droit de monnaie rentroit journellement dans la main du roi; et pour en diriger et en maintenir l'usage, pour arrêter et prévenir les contraventions, on érigeoit, dans plusieurs parties du royaume, des chambres des monnaies. L'avantage de faire juger uniformément, dans toute l'étendue du royaume, les causes bénéficiales, d'en ôter la connoissance aux seigneurs, et de prévenir tout conflit entre les autorités civiles et ecclésiastiques, avoit amené l'établissement du grand conseil en cour souveraine. L'autorité du roi devenant de jour en jour plus immédiate, on avoit créé des parlemens où se portoient tous les appels. Mais l'utilité qu'on avoit retirée des quatre premiers baillifs royaux, fit sentir celle qu'il y auroit à multiplier ces établissemens. Des présidiaux furent établis dans tout le royaume, et le dernier des sujets trouva par-tout

par-tout un agent de l'autorité royale, prêt à recevoir ses demandes et à écouter ses plaintes. Cette autorité royale se répandit dès-lors par-tout, par une multitude de canaux qui embrassoient la presque totalité de la monarchie. Aussi la législation prit-elle alors une marche plus assurée; elle pénétra par-tout; et les plus belles lois du royaume ont été faites dans les deux siècles dont j'ai parlé ci-dessus.

Un préjugé, qui subsiste encore dans presque toute l'Italie, reconnoissoit aux églises le droit de donner asile aux criminels : il mettoit sous la garde d'un Dieu juste un criminel qui insultoit à la justice publique, et qui troubloit la société. Louis XII abolit cet usage, également condamné par la religion et la politique.

La question des investitures n'avoit pas produit en France les mêmes troubles qu'en Allemagne; mais la pragmatique-sanction avoit introduit dans l'Etat une forme anti-monarchique, celle des élections. Il en résultoit un scandale pour l'Eglise, parce que l'élection étoit devenue

une simonie publique, et n'élevoit presque jamais que ceux qui avoient acheté leur nomination. Il en résultoit un danger pour l'autorité, et conséquemment pour la tranquillité publique, parce que les évêques ayant une grande influence dans leurs diocèses, et même, par les coutumes ou priviléges du pays, prenant souvent part à l'administration, le souverain pouvoit se trouver exposé aux intrigues et aux mauvaises intentions d'un homme public qui n'avoit pas été nommé par lui, et qui, par cela même, se croyoit plus indépendant. François Ier. remédia à ces inconvéniens par le concordat : il remit les choses sur l'ancien pied ; il rendit à la royauté son ancien droit. Cette loi célèbre éprouva de grandes contradictions : les parlemens refusèrent de l'enregistrer ; mais la fermeté des rois en maintint rigoureusement l'exécution, et l'événement a prouvé combien elle étoit utile, combien il importe que les tribunaux chargés d'examiner les lois nouvelles, n'opposent que des réclamations limitées à celles qui leur paroissent suscep-

tibles d'inconvéniens, mais que l'autorité royale persiste à juger utiles et nécessaires.

Enfin, d'après les changemens successifs qui se faisoient dans la monarchie, et surtout au milieu de tous les troubles qui en désunissoient les parties, il importoit de tenir un œil attentif sur tous les points de l'administration, et de réunir dans un petit nombre de lois ce qui étoit répandu dans un grand nombre de déclarations, de réglemens particuliers. Pour entreprendre ce grand ouvrage, il falloit un homme juste, instruit et prévoyant. Le chancelier Olivier s'en étoit occupé; mais ce bienfait public étoit réservé au chancelier de l'Hôpital. On a peine à concevoir comment, au milieu d'une cour et d'un Etat où tout étoit en combustion, ce grand homme a pu trouver du temps pour méditer toutes les ordonnances qui ont immortalisé son ministère. Il rédigeoit les lois les plus sages, entouré de factions qui n'en reconnoissoient, qui n'en suivoient aucune. Il faisoit donc, pourroit-on dire, un ouvrage inutile ou précoce? Non; car les factions tombent,

et les lois restent : les factions se détruisent l'une l'autre, et les lois se soutiennent réciproquement. Les factions bouleversent tout, et jettent les citoyens les plus honnêtes dans un chaos où ils ne voient plus la route du devoir. Mais le flambeau des lois luit encore pour eux; il prévient leurs erreurs, ou accélère leur repentir. J'ai souvent pensé avec vénération à la mémoire de ce grand magistrat; et après avoir lu plusieurs pages de l'histoire de son siècle, histoire pénible par tous les crimes dont elle nous fatigue, je me délassois, en lisant quelques-unes des lois de l'Hôpital, et en suivant la vertu et le génie que ce grand homme faisoit planer au-dessus de ses criminels contemporains. Ce fut lui qui, le premier, jugea de ce que les circonstances exigeoient en faveur des protestans; il eut le courage de le dire et de le soutenir, malgré toutes les contradictions qu'il rencontra. Et ce courage ne peut être apprécié que par ceux qui ont appris à leurs dépens combien sont grandes les oppositions que trouve une nouveauté devenue nécessaire, lorsque

l'homme d'Etat qui en a reconnu la nécessité, la présente à des assemblées qui ne la jugent que d'après d'anciens usages. Si l'édit de 1562 eût été exécuté avec une bonne foi mutuelle de la part des deux partis; si les troubles qu'on disoit être ceux de la religion n'avoient pas eu une autre cause; si Catherine de Médicis, plus ambitieuse que politique, plus avide que capable de gouverner, ne se fût pas jouée successivement de chaque parti, dans l'espérance de se mettre au-dessus de tous, il est à présumer que la confiance et le respect qu'inspiroit généralement le chancelier de l'Hôpital auroient ramené la tranquillité publique. Mais toutes les fois qu'il étoit parvenu à appliquer aux plaies de l'Etat le remède que les circonstances exigeoient, Médicis arrachoit ou envenimoit l'appareil; et la blessure se rouvroit plus dangereuse que jamais. Je crois bien que les ordonnances d'Orléans, de Roussillon, de Moulins, de Blois, ne furent point ou furent mal exécutées sous les trois derniers règnes des Valois; mais lorsque Henri IV fut par-

venu au trône, ce fut pour lui un grand avantage de trouver ces tables de la loi, qui avoient surnagé au milieu des débris de l'ordre public, et qui pouvoient encore le rétablir. Toutes les pierres de l'édifice étoient déplacées; mais elles portoient toutes leur numéro, et il ne s'agissoit que de le suivre en les replaçant. C'est ce que fit admirablement bien le règne de Henri IV, et ce qu'il fit bien plus aisément, en ordonnant l'observation des anciennes lois, que s'il eût été obligé d'en faire de nouvelles. Tant il est vrai que l'homme d'Etat doit quelquefois se mettre au-dessus de son siècle, et préparer à sa patrie un bonheur dont elle ne jouira que lorsqu'il ne sera plus. Sa mémoire seule recueillera le tribut de bénédiction qui lui étoit dû. Mais ce n'est jamais pour les éloges du moment que l'homme d'Etat doit travailler; le bien qu'il fait est substitué aux générations à venir; et il ne doit jamais oublier que l'Etat est une famille perpétuelle, à laquelle tous ses soins doivent être consacrés.

Lorsque Henri IV eut triomphé de la

ligue, tout étoit donc préparé depuis long-temps pour établir par-tout l'unité de l'autorité royale. Par-tout cette autorité pouvoit se présenter en vertu d'une loi bienfaisante; et si elle eût eu par-tout la force nécessaire pour se faire obéir, dès ce moment on eût vu disparoître ce qui restoit encore de dangereux dans le pouvoir des grands vassaux. Henri étoit par lui-même le monarque le plus propre à opérer ce grand bien, et Sully le ministre le plus capable de le seconder dans ses entreprises. Mais les circonstances s'y opposoient.

Pendant qu'il avoit été au milieu des armées protestantes, il avoit pu s'assurer qu'un grand nombre de partisans de la religion réformée étoient encore plus ennemis de son autorité que de la religion catholique. Il n'ignoroit pas leurs projets. Il savoit que plusieurs d'entre eux avoient déjà formé le plan d'une république, et partagé le royaume en un certain nombre de départemens. Il avoit été obligé de traiter avec les plus puissans de ses sujets catholiques comme avec un prince étranger,

Aux uns et aux autres il avoit promis ou accordé des villes fortes ou des gouvernemens; et le triste effet de toutes ces promesses qu'il avoit fallu faire pour sauver la France, étoit de maintenir dans le royaume plusieurs autorités, plusieurs points de réunion pour les mécontens et les factieux. Ce n'étoit pas dans les premières années de son règne, qu'il pouvoit anéantir toutes ces autorités et dissiper tous ces points de réunion. C'étoit déjà beaucoup d'avoir fait arrêter, juger et condamner le maréchal de Biron, et d'avoir, par cet exemple de sévérité, comprimé toutes les factions qui se formoient contre l'Etat. Si Henri eût exécuté le grand projet qu'il avoit formé avec Elisabeth; si après avoir donné la paix à toute l'Europe, il fût revenu triomphant dans son royaume, je crois qu'alors il eût fait sans obstacle, par la seule force de son droit, ce que Richelieu ne fit ensuite que par des moyens violens. Il réunissoit pour cette grande opération trois choses qui en assuroient le succès: il étoit chéri du peuple, il avoit

la confiance du soldat, et ses finances étoient bien administrées. Une puissance fondée sur ces trois bases renverseroit tous les obstacles, si elle en rencontroit; mais elle n'en rencontre pas. Il me paroît donc que si ce prince, d'un tempérament sain et vigoureux, eût vécu encore vingt ans, ce seroit à lui que l'autorité royale devroit le dernier période de son établissement.

Une minorité reculoit ce grand bien, sur-tout avec les troubles qui signalèrent celle de Louis XIII, et la dilapidation des trésors que Henri avoit amassés. Mais tout étoit préparé pour reprendre un projet que la mort seule de Henri avoit arrêté. Le caractère personnel de Louis XIII sembloit s'y opposer : il falloit donc un homme qui se dévouât à combattre presque toujours l'irrésolution du monarque, avant d'attaquer l'insubordination des grands; qui risquât de commencer une entreprise dont les suites pouvoient lui faire perdre et la faveur et la vie; et qui, soit par une ambition personnelle, soit par le desir de rendre un grand service à son pays, soit

par un de ces élans de génie auxquels rien ne résiste, rendît à la couronne tout ce qui lui avoit appartenu, tout ce qui devoit lui appartenir pour le bonheur de l'Etat, et fît remonter la monarchie française au rang qu'elle devoit tenir dans l'Europe. Cet homme se trouva; cet homme sentit tout ce qu'il falloit faire : il sentit qu'il le pouvoit; il le fit vouloir à Louis XIII; et ce ne fut pas là ce qui lui coûta le moins de peine.

LETTRE LXXVI.

Réflexions sur le ministère de Richelieu.

Je sais qu'en examinant avec soin tous les détails des actions du cardinal de Richelieu, on en trouveroit quelques-unes dans lesquelles il a non seulement été guidé par un esprit de vengeance et de jalousie, mais qui portent avec elles une empreinte de passion et même de cruauté. Le moraliste blâmera avec raison tout ce qui fut fait

dans une intention coupable sous les apparences de l'utilité publique.

Richelieu a sans doute employé des moyens violens, et ce n'est même pas là ce que je crois qu'on doit lui reprocher : car les circonstances pouvoient rendre ces moyens nécessaires. Mais il ne leur a pas donné les formes légales, qui seulent pouvoient en constater la justice : ces formes sont la sauve-garde de la société, et rien ne peut les remplacer. Presque toutes les exécutions sanglantes qu'il a fait faire ont été prononcées par des commissions extraordinaires. Et encore quels étoient les commissaires ? L'opinion générale a flétri pour jamais les principaux agens. Dans son testament politique, il semble vouloir perpétuer l'usage des commissions. Il en donne pour raison qu'il faut éviter les compagnies qui mettent des épines par-tout. Mais ces épines n'arrêtent réellement que ce qui est injuste ; et d'après cela il étoit autant de sa gloire que de sa justice de ne pas les éviter. Presque tous ceux qu'il fit condamner (si on en excepte Saint-Preuil et Urbain Gran-

dier) étoient réellement coupables de trahison envers l'Etat. Un tribunal régulier auroit peut-être sauvé de Thou, mais n'auroit pu s'empêcher de condamner Cinq-Mars.

Ce reproche, et celui d'un faste plus que royal, me paroissent les seuls qu'on puisse raisonnablement faire à Richelieu, et sont couverts par les grands événemens de son ministère. Pour bien juger les hommes publics, il ne faut jamais les séparer de la position politique dans laquelle ils se sont trouvés. On peut en eux blâmer isolément telle ou telle action : mais leur conduite ne peut être jugée que sur son ensemble. Or quiconque, en étudiant l'histoire, ne voudra prendre dans celle d'un ministre que le résultat de son administration ; quiconque voudra apprécier tout le mal que Richelieu pouvoit laisser subsister, tout le bien qu'il pouvoit se dispenser de faire, et mettre l'un et l'autre en parallèle avec le bien qu'il a fait ; quiconque voudra suivre exactement toute sa vie ministérielle, et ne voir jamais en lui que l'homme d'Etat, conviendra

que Richelieu est un des ministres les plus étonnans qui aient jamais paru sur un grand théâtre; qu'il falloit à un roi tel que Louis XIII un ministre tel que celui-là ; et que c'est à lui que la France est redevable de l'éclat, de la grandeur, de la tranquillité dont elle a joui depuis son ministère.

En arrivant à la cour, il ne fut point effrayé du crédit dont Luynes jouissoit alors. Il jugea la valeur de ce crédit et la personne du courtisan. Luynes, sans génie, sans aucune force ni en lui-même, ni en ses alentours, n'avoit pour lui que l'ascendant éphémère que le hasard lui avoit donné sur l'esprit de son maître. Un autre hasard pouvoit le lui ôter, sans même qu'il eût été besoin d'une intrigue suivie. S'il eût vécu plus long-temps, il eût prouvé par son exemple une vérité déjà attestée par toutes les histoires ; c'est qu'un courtisan qui n'est que courtisan, n'est jamais plus près de sa chute, qu'au moment où sa faveur paroît plus grande.

Richelieu au contraire fut toujours mi-

nistre, et jamais courtisan. Il entra au conseil avec une ame et un génie doués de tous les moyens dont l'état du royaume alloit exiger le développement. La France, sans être alors dans une guerre civile ouverte, étoit dans une méfiance perpétuelle contre les princes et quelques grands du royaume. Ces sujets trop puissans ne se croyoient pas tenus à la même obéissance que les autres. Au moindre mécontentement, ils s'étoient fait une habitude et presque un droit de se retirer chez les étrangers, et de négocier avec eux pour faire acheter leur retour. Souvent même ils commençoient et suivoient ces négociations, sans quitter la cour, et en conservant les dehors trompeurs de la fidélité. Cet exemple fut donné et suivi sous Louis XIII par sa mère, par son frère, par les princes du sang, par les princes légitimés, par les ducs de Bouillon, de Montmorenci, de Rohan, quelquefois même par le simple gouverneur d'une place ou d'un château retranché. Cette situation impolitique et toujours contraire au bon ordre, l'étoit bien davantage, tandis que les

protestans troubloient sans cesse l'intérieur du royaume, et lui suscitoient des ennemis au-dehors; tandis que l'Espagne étoit toujours prête à donner et sur-tout à promettre des secours à tout factieux, quel qu'il fût; tandis que la maison d'Autriche menaçoit d'acquérir, aux dépens de la liberté germanique, une force qu'elle auroit ensuite tournée contre la France. Richelieu devoit donc se proposer trois points principaux; et ce furent ceux qu'il ne perdit jamais de vue. Il falloit détruire ce reste d'indépendance des grands ; il falloit éteindre la révolte continuelle des protestans ; il falloit diminuer la puissance de l'Autriche, ou au moins empêcher qu'elle ne s'augmentât.

Richelieu, pour entreprendre ce triple ouvrage, n'eut point la ressource des trésors de Henri-le-Grand. Les économies de Sully étoient perdues, ou n'étoient remplacées que par des dettes; et cependant Richelieu parvint à faire rentrer dans le devoir tous les grands, qui ne croyoient pas même qu'il y eût de devoir pour eux : il enleva aux protestans, après le siége le

plus mémorable, le rempart à l'abri duquel ils méditoient et organisoient leurs perpétuelles révoltes; et il réduisit l'Autriche à la nécessité d'abandonner ce dont la France devoit profiter par le traité de Westphalie. Ce sont là les trois lignes qu'il suivit toujours parallèlement, sans que ce qu'il faisoit dans l'une arrêtât ou changeât ce qu'il vouloit faire dans l'autre. J'ai indiqué précédemment ce qu'il fit par rapport à l'Autriche et à l'Allemagne. Sa conduite envers les protestans ne se démentit jamais : il vouloit bien qu'ils fissent une religion, mais non un corps dans l'Etat. Sa persévérance les vainquit à la Rochelle, et n'abusa pas contre eux de la victoire. Sa conduite vis-à-vis des grands ne fut pas moins soutenue. Dès ses premiers pas dans le ministère, il s'annonça comme voulant qu'il n'y eût en France qu'une autorité, à laquelle tous les sujets sans distinction fussent également soumis. Ce principe étoit juste, et il réprima avec sévérité tout ce qui s'en écartoit. L'exemple du duc de Biron, sous Henri IV, n'avoit pas été suffisant :

sant : il fallut en faire d'autres, et prouver qu'il n'y auroit ni nom, ni pouvoir, ni services antérieurs, qui missent à couvert de la peine celui qui l'auroit encourue. Cette preuve fut donnée. Il en coûta le sang le plus illustre. Mais depuis on n'a plus été obligé d'en répandre (1) : et c'est une remarque bien décisive et bien intéressante. Richelieu a éteint la dernière étincelle de la révolte des grands vassaux. Il n'y en a plus eu après lui ; et la postérité, qui a quelquefois calomnié sa mémoire, et qui presque toujours l'a jugé avec la même rigueur qu'elle lui reprochoit, a toujours retiré le fruit de ses travaux. Je n'en veux pour preuve que ce qui arriva à la mort de Louis XIII. Il laissoit un fils encore dans la première enfance : Richelieu n'étoit plus ; mais son génie veilloit encore sur la monarchie ; mais l'autorité royale fut défendue par l'attitude qu'il lui avoit donnée, par le respect dont il l'avoit environnée. On étoit obligé de continuer à-la-fois plusieurs

(1) Sous le règne de Louis XIV, il n'y eut que le chevalier de Rohan.

guerres dispendieuses : elles se continuent avec succès. On avoit à contenir des princes inquiets, jaloux et ambitieux : leur activité, leur jeunesse, leur ambition, tout est tourné au profit de l'Etat, et ne tombe que sur ses ennemis. Il y a bien des petites intrigues, des mécontentemens particuliers; mais au milieu de tous ces nuages on n'en suit pas moins la plus grande négociation qui jamais eût balancé le sort de l'Europe. Elle avoit été tracée par Richelieu ; Mazarin la continue et la termine ; et cinq ans après la mort de Louis XIII, se fait la paix glorieuse à laquelle la plus grande partie de l'Europe doit son existence politique.

Les grandes dépenses qu'il avoit fallu faire pour arriver à cet heureux terme, obligent de recourir à quelque nouveau moyen de remplir le trésor de l'Etat. Quelques mécontens se saisissent de ce prétexte : ils veulent faire des factions, et ils ne font que des intrigues ; ils veulent faire une seconde ligue, et ils ne font que la *fronde*. Le génie de Richelieu semble être encore

là, et leur dire: *Vous n'irez pas plus loin.* Ils ne savent eux-mêmes quel doit être leur chef ou leur ennemi. Le parlement se laisse entraîner par le torrent qu'il devoit arrêter : il croit élever une puissance formidable, il n'élève que des monceaux de sable, qui se dissipent sur lui-même. Il est la dupe d'un prélat ambitieux ; il proscrit Mazarin : il enfreint même les principes du droit naturel, en mettant sa tête à prix. Mais enfin tous ces mouvemens finissent par être plus ridicules que sanguinaires. Mazarin est rétabli. Dès ce moment l'autorité royale redevient ce qu'elle étoit au moment de la mort de Richelieu ; et quand Louis XIV parvient à la majorité, le monarque le plus fait pour régner sur un grand peuple trouve le royaume le mieux ordonné.

Et ici, abstraction faite de tout sentiment de vénération et de reconnoissance avec lequel tout bon Français doit songer au gouvernement qui si long-temps a opéré en France tant et de si grandes choses, examinez ce gouvernement en lui-même, et vous verrez que, pour toutes les ames

droites, pour tous les esprits justes, ce sera toujours une grande et belle conception politique, de réunir dans une société la religion, l'honneur et le travail; de les rendre tellement nécessaires les uns aux autres, qu'ils soient mutuellement intéressés à leur défense réciproque, qu'ils puissent se servir toujours sans se nuire jamais; d'établir l'égalité du maintien des propriétés sur l'indispensable inégalité des conditions; de montrer au peuple que le fruit de son travail ne lui est assuré qu'autant qu'il respecte les biens de ceux qui doivent le payer; de montrer à la noblesse que ses possessions ne sont florissantes qu'autant que ses vassaux sont heureux; d'attacher la religion à la société même, pour rendre les liens de celle-ci plus indissolubles, en les rendant plus saints; de réunir tous les intérêts dans la main du monarque; de lui donner tout le pouvoir nécessaire pour les contenir et les défendre; de répandre dans toutes les parties de son empire des conseils toujours obligés d'éclairer sa religion pour la préserver des erreurs, toujours

obligés de respecter ses décisions, pour que l'autorité soit une, active et uniforme; de faire rendre la justice en son nom, pour qu'elle soit exactement obéie; mais d'éloigner de lui la sévérité des jugemens, de ne lui réserver que l'heureux droit de faire grâce, pour qu'il puisse être craint sans cesser d'être aimé; enfin, d'imprimer sur sa personne un caractère auguste et sacré, de rassembler autour de lui tous les hommages, pour lui apprendre que l'étendue de ses droits doit être la mesure de ses devoirs.

Dans ce gouvernement tout se tient, tout se correspond ; toutes les parties ont été unies et amalgamées par la main des siècles. Ce n'est point en France tel ou tel souverain, tel ou tel législateur, qui a composé et publié un édit intitulé *Constitution française*, c'est la majesté du temps qui, avec le burin de l'expérience, a gravé la science pratique de la morale, de la justice et de la politique; et en substituant tous ces établissemens à une longue suite de générations, il leur avoit donné *cette au-*

guste et bienfaisante vieillesse, qui avançoit dans l'éternité (1).

Tel étoit l'état de ces riches et belles contrées réunies depuis Bordeaux jusqu'à Calais, depuis Brest jusqu'au Var, sous le nom de royaume de France. Il rassembloit tous les moyens de force et de prospérité; et c'étoit alors que, sous une autorité unique et irrésistible, la France pouvoit prendre promptement cet essor, cet ascendant auquel elle étoit appelée par les nombreux bienfaits dont la nature l'avoit comblée. Sa grandeur avoit été long-temps retardée par tous les vices dont un moment de barbarie l'avoit surchargée, et dont il avoit fallu près de sept siècles pour emporter entièrement la rouille. Mais cette rouille étoit dissipée; tous les ressorts viennent de recevoir une dernière trempe; leur action est rendue plus libre, leur jeu plus prompt et plus sûr; ils ne sont plus arrêtés par une multitude de mouvemens étrangers; il n'y en a plus qu'un, qui imprime l'impulsion à tout le reste: et quand

(1) Ci-dessus, Lettre VII.

cette machine si compliquée en apparence dans ses rouages, et si simple par leur communication graduelle, qui les soumet tous à un premier mobile, va déployer toutes ses forces, tous ses mouvemens, quel effet la France ainsi organisée va produire sur tout ce qui l'entoure ! Si le règne sous lequel elle pourra déployer ces avantages est un des plus longs qu'aucune des nations puisse jamais espérer, quelle force, quelle consistance vont prendre tous les principes dont ce monarque va assurer la fixité! Les merveilles d'un si beau règne seront dues sans doute au prince qui aura gouverné par lui-même; mais la première gloire n'en appartiendra-t-elle pas au ministre qui l'a mis à portée de gouverner ainsi, qui lui a préparé tous les matériaux, et qui, en leur laissant tout ce qui pouvoit être utile, leur a ôté tout ce qui pouvoit être dangereux ? Ne séparons point ces deux règnes si importans dans la monarchie française. Louis XIV n'en eût pas été personnellement moins grand, s'il n'y eût pas eu auparavant un Richelieu; mais sans celui-ci

Louis XIV n'eût pas fait de si grandes choses.

Après avoir vu l'histoire de France jusqu'au milieu du seizième siècle, il faut bien connoître l'histoire de la ligue et du règne de Henri IV, pour savoir ce que Richelieu eut à faire ; mais pour bien estimer ce qu'il fit, et pour en connoître toute l'utilité, il faut voir le règne entier de Louis XIV ; il faut voir ce qu'a été la France depuis la paix de Westphalie jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, et méditer, d'après l'histoire, les quatre lignes qui ont suffi à M. le président Hénault pour peindre ce ministère, dont il étoit plus que personne en état de juger toute l'utilité.

LETTRE LXXVII.

Notice sur l'histoire d'Asie.

Autant l'histoire de l'Asie et de toute la partie de l'Afrique qui la touche du côté de l'Europe, est intéressante dans l'histoire ancienne, autant elle l'est peu dans l'his-

toire moderne. Ceci ne doit s'entendre que de l'instruction politique à laquelle cet ouvrage est destiné; car pour ce qui regarde le commerce, l'histoire de presque toute l'Asie mérite, aujourd'hui sur-tout, une attention particulière. Mais comme ce n'est pas le principal point de vue que je me suis proposé, je me contenterai d'indiquer ce que l'histoire contient de plus marquant sur ces deux parties du monde. Je ferai de même pour l'Amérique, d'autant plus que son premier état ne nous est connu que par des relations dont on peut soupçonner la véracité.

Les Arabes sont de tous ces peuples le premier dont l'histoire moderne doit donner connoissance. Je vous ai indiqué comment leur célèbre imposteur Mahomet les mit tout-à-coup au rang des nations qui ont produit sur le globe les plus grandes révolutions. Jusque-là on s'étoit peu occupé d'eux; eux-mêmes ne s'étoient occupés des autres peuples que depuis que les Romains avoient troublé le repos des peuples les plus éloignés. Il est à remarquer qu'avant même de se répandre au milieu

des autres nations, l'Arabe avoit cultivé les sciences. Il étoit naturellement observateur. Il cultivoit même la littérature. Sa prose et sa poésie sont remplies de pensées fortes, exprimées avec une précision qui rend le style plus vif, sans nuire à sa clarté.

Ce peuple étoit sobre, laborieux, autant que ses besoins l'exigeoient. Fier vis-à-vis des autres nations, parce qu'il n'avoit pas besoin d'elles, cette fierté ne l'empêchoit pas d'être humain et hospitalier. Mais cette même fierté, qui conservoit les vertus d'un peuple pasteur, produisit tous les vices de ce même peuple devenu fanatique et conquérant. Elle s'étoit soumise à un despotisme religieux et politique; elle voulut que tout ce qui se trouvoit devant elle s'y soumît aussi. L'audace d'un seul homme changea le caractère et les habitudes de cette nation. Non seulement tout ce qui l'entouroit fut forcé de changer avec elle; mais les contre-coups de cette révolution politique et religieuse n'ébranlèrent pas moins l'Inde et la Perse que l'Egypte et la Syrie. Les conquêtes des califes, succes-

seurs de Mahomet, étendirent dans une grande partie de l'Asie et leurs dogmes et leur empire. Cette réunion de deux pouvoirs absolus invitoit à de grandes entreprises, et en favorisoit le succès. Mais enfin l'immensité même de cette domination en affoiblit les ressorts. Après avoir, pendant plus d'un siècle, étonné l'Afrique et l'Asie par leur force irrésistible, les califes, dans les deux siècles suivans, virent successivement diminuer leur autorité, qui finit par n'être plus qu'un pouvoir spirituel. Mais la religion de Mahomet n'en régna pas moins dans tous les pays où elle avoit pénétré. L'empire que cet homme extraordinaire exerça pendant sa vie sur un peuple pasteur, fut long-temps après sa mort, et est encore aujourd'hui, exercé sur des peuples qu'il ne connoissoit pas : ce qui prouve que cet empire tient à quelque chose qui appartient moins à Mahomet lui-même, qu'aux peuples qui ont embrassé sa doctrine. Cette doctrine avoit été reçue par ces mêmes Turcs qui, sortis des bords de la mer Caspienne, devoient

un jour détrôner le califat. Dans le onzième siècle, ils sortirent de la Tartarie; dès le siècle suivant, ils avoient de grandes possessions en Asie. Un de leurs généraux, Othman, se rendit souverain indépendant à la fin du treizième siècle, fit diverses conquêtes, tant sur eux, que sur l'empire grec, et peut être regardé comme le fondateur de l'empire ottoman, à qui il donna son nom.

Le gouvernement de tous ces Turcs, tant à Constantinople qu'ailleurs, fournit une nouvelle preuve de l'identité première des gouvernemens de tous les peuples conquérans, qui ont fondé les empires que nous voyons de nos jours. Vous verrez que l'empereur turc donnoit des terres à sa milice. C'étoient des bénéfices militaires qui obligeoient au service. Depuis la conquête, il y eut toujours des biens-fonds destinés à cet usage. Ils paroissent appartenir au corps entier de la milice, ou du moins à l'Etat; car le souverain n'en donne que l'usufruit, qu'il retire même à volonté; il n'aliène pas la propriété. C'est exactement

ce que nous voyons en France dès la première race; et c'est toujours chez des peuples issus de la Tartarie, qu'il faut chercher les vestiges de nos plus anciens usages (1).

Quoique la religion et l'empire de Mahomet se soient étendus dans plusieurs Etats de l'Asie, c'est principalement en Turquie que nous avons intérêt d'en voir l'effet, parce que c'est l'état de l'Asie avec lequel nous avons le plus de relations.

J'ai déjà dit que l'histoire de Constantinople avoit souvent une liaison nécessaire avec celle de la maison d'Autriche; elle n'en a pas moins avec celle de Pologne et de Venise. Depuis que cette république a perdu l'île de Candie, elle n'a plus cherché à se rapprocher du Turc; ce qui fait que ses anciens rapports avec lui sont aujourd'hui moins intéressans : mais l'Autriche et la Pologne en ont eu de si continuels avec la

(1) La même chose fut établie dans la Perse, quand elle passa sous la domination des Parthes. Voyez Gibbons, vol. 2.

Turquie ; et quoique ces rapports soient aujourd'hui bien changés, ils sont tellement unis à la politique, qu'on ne peut se dispenser de connoître et les expéditions militaires de l'empire turc, et les principales révolutions de Constantinople. Ce n'est pas que ces révolutions soient par elles-mêmes très-curieuses ; car elles ne portent jamais que sur deux ou trois têtes : mais elles ont souvent influé sur les revers ou les succès des armes ottomanes ; et comme elles viennent presque toujours d'une même cause, elles font bien connoître ce qu'est réellement la puissance turque.

Cette puissance parut et étoit en effet très-redoutable avant même d'avoir détruit l'empire grec. Les successeurs d'Othman avoient déjà pénétré en Europe. Bajazet Ier. alloit donner à son nouvel empire une immense étendue, lorsqu'il fut vaincu et pris par Tamerlan. Mais malgré ce désastre, auquel succédèrent ceux d'une longue guerre civile après la mort de Bajazet, la puissance ottomane reparut avec autant

d'éclat que de force sous Mahomet Ier. et Amurat II. Ce prince fit sur la Grèce des conquêtes importantes; il pénétra jusqu'en Hongrie. Il avoit eu des avantages sur les Vénitiens. Ses succès furent arrêtés par le fameux Scanderberg, qui après avoir conçu et exécuté le projet de remonter en Albanie sur le trône de ses ancêtres, soutint plusieurs fois dans sa capitale les efforts des armes ottomanes. Amurat offrit à l'Asie un spectacle bien nouveau pour elle, en abdiquant en faveur de Mahomet II, son fils. Cet exemple fut imité quelque temps après par Bajazet II. C'étoit à ce Mahomet qu'étoit réservée la conquête de Constantinople; conquête inutilement tentée par Bajazet Ier. Mahomet réussit dans presque toutes ses entreprises militaires. Rhode seule eut la gloire de le voir échouer au pied de ses murs. Mais il prit Otrante, qui lui donnoit entrée en Italie. Tous ses projets se tournoient toujours vers cette Italie, qu'il vouloit conquérir. Arrêté par la mort dans sa marche ambitieuse, il donna à ses successeurs une

grande impulsion, et au peuple Ottoman un esprit national, qui pendant près de trois siècles a maintenu cette puissance dans un état de splendeur. Ce redoutable vainqueur avoit signalé tous les princes ou empires chrétiens, comme des ennemis contre lesquels il falloit toujours combattre, contre lesquels il ne falloit même observer aucun principe du droit des gens. La Porte n'a suivi que trop littéralement ces maximes : la personne même des ambassadeurs n'a pas toujours été sacrée pour elle.

Il est sûr que cet empire, qui avoit eu d'abord des succès effrayans, les soutint jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, et malgré quelques revers, recula toujours ses frontières. Candie et la Morée avoient été pour lui deux conquêtes encore plus utiles que brillantes. Mais ses triomphes finirent à Peter-Waradin; et depuis la paix de 1718, ses annales ne sont plus célèbres que par ses pertes.

J'ai souvent parlé dans cet ouvrage du danger d'un trône électif, lorsque le choix dépend

dépend ou d'une grande assemblée ou de toute la nation. A Constantinople, le trône est héréditaire de droit; mais le pouvoir d'en faire descendre ou d'y faire monter un souverain, réside presque entièrement, ou dans ces mouvemens populaires que j'ai déjà dit être si fréquens à Constantinople, ou dans l'indiscipline des janissaires, qui représentent parfaitement la milice des Mamelucs et des gardes du prétoire. Dans l'histoire turque, il est rare de voir deux sultans mourir sur le trône ou de mort naturelle. Ils peuvent d'un mot, ou même d'un geste, envoyer à la mort ou le grand visir, ou les pachas les plus puissans; mais le même sort les menace presque toujours. Il semble que le droit de les déposer ou de les faire périr soit pour le peuple ou pour les janissaires un droit de liberté dont ils craignent de laisser établir la prescription. Au reste, tel est dans cet étonnant gouvernement la force ou l'habitude de l'obéissance due au trône de Mahomet, que la déposition ou la mort du souverain produit rarement des troubles dans l'Etat, et change

dans le gouvernement l'ordre des personnes, sans changer l'ordre des choses. C'est ordinairement l'affaire de quelques heures. On en parle peu hors des murs de Constantinople; souvent même le reste de l'empire ne s'en aperçoit point. Il semble que ce ne soit qu'une question de fait entre un père et un fils, entre des frères, entre un oncle et son neveu, dont l'un est en prison, et l'autre sur le trône. La fantaisie d'un aga, ou l'ambition d'un janissaire, suffit pour les faire changer de place.

C'est ainsi que le rebelle Sélim se fait proclamer, en exilant, puis faisant périr Bajazet, son père. C'est ainsi qu'Osman, qui vouloit détruire les janissaires, les vit teints du sang de ses principaux ministres, et se voit lui-même accablé d'outrages avant de recevoir la mort; que Mustapha, couronné par eux au milieu de ce massacre, est, aussi par eux, déposé quelque temps après, et reconduit en prison, pour mettre sur la tête d'Amurat, son neveu, cette fatale couronne. C'est ainsi que celui-ci, obligé d'abandonner sa mère et ses plus

fidèles officiers à ces féroces janissaires, les effraye par sa vengeance, et remplit les Dardanelles de leurs cadavres. C'est ainsi qu'Ibrahim, proclamé, déposé, enfermé, étranglé en quelques mois, laisse un trône sanglant à son fils Mahomet, qui n'avoit pas huit ans, et que celui-ci, qui vouloit se défaire de ses enfans et de ses frères, voit sa couronne passer à son frère Soliman. C'est ainsi enfin que, dans la révolution de 1730, ouvrage du trop fameux Patrona-Kalib, Achmet III, après avoir livré plusieurs victimes aux janissaires, reçoit d'eux, et exécute l'ordre d'aller lui-même chercher son successeur dans la prison, de l'installer sur le trône, et de le remplacer dans les fers.

Vous remarquerez que cet Achmet fut le troisième empereur déposé en moins d'un demi-siècle, et que ce Patrona, orgueilleux, barbare et tout-puissant, ne chercha point à détrôner la race régnante. Il vit trancher ses jours dans la salle même du conseil, où quelques instans auparavant il parloit encore en maître. La seule

tentative pour changer la dynastie fut faite par un empereur même, par Amurat IV, dans son testament : et sa volonté non seulement ne fut pas exécutée après sa mort, mais ne fournit pas même prétexte à un changement. Comme si ces janissaires, en se constituant seuls juges de la loi de l'hérédité du trône, étoient convenus tacitement qu'une seule famille seroit éternellement condamnée à leur fournir des souverains et des victimes. Il n'y a, je crois, que la Turquie, où la fidélité pour les descendans du fondateur se soit conservée au milieu de tant de massacres périodiques, avec une milice qui, toujours avide ou couverte du sang de ses maîtres, semble regarder tout autre sang comme peu digne de sa vengeance, et indigne de ses hommages.

La terrible perspective, qui à Constantinople se présente toujours aux yeux du souverain le plus absolu, maintient chez les Turcs l'usage d'enfermer non seulement les parens du prince régnant, mais souvent même ses propres enfans. Là, la nature est

condamnée à être dans une perpétuelle méfiance d'elle-même, et il lui est presque impossible de se livrer aux sentimens qui font le bonheur des autres hommes. De-là vient encore le genre d'éducation que l'on donne aux princes, le genre de vie auquel on les oblige ou on les accoutume. Un sultan craint sur-tout de laisser entrevoir dans ses frères ou dans ses fils quelque capacité de gouverner : si même il la soupçonne en eux, ce soupçon seul leur ôte la liberté ou la vie.

A tout cela il faut encore ajouter que la multitude de femmes dont un sultan est surchargé, en affoiblissant le sentiment qu'il auroit pour chacune d'elles, affoiblit aussi celui qu'il a pour les enfans qu'elles lui donnent. La force de l'amour paternel tient à la vérité de celui que l'on a eu pour la mère de l'objet dans lequel on croit revivre; or, cet amour est nul dans un sérail; il est nul de la part d'un despote absolu, sur des esclaves qu'il doit toujours maintenir dans la terreur. Les femmes qui n'y sont pas traitées comme telles, y prennent

bientôt un ascendant funeste au sultan même; et c'est souvent dans le sérail que commencent les intrigues qui finissent par la mort ou la déposition du souverain.

En parcourant l'histoire turque, on est souvent tenté de se demander comment un empire ainsi constitué n'a pas éprouvé les plus terribles révolutions. Cela tient d'abord au génie du peuple, qui est naturellement indolent; à la sécurité que ce despotisme même inspire à ceux qui vivent tranquillement dans leur médiocrité : cela tient au peu de communication que ce peuple a avec les autres, au mépris avec lequel il les regarde, à l'ignorance dans laquelle il vit; mais cela tient sur-tout à la religion, à l'obéissance entière que le Turc rend aveuglément, non pas à tel ou tel sultan, mais au turban de Mahomet. Le Koran est tout pour cette nation : ce livre inintelligible la gouverne mieux que les codes de tous les législateurs; et il la gouverne précisément parce qu'elle ne l'entend pas. Il est si vrai que le pouvoir religieux est réellement à Constantinople le pouvoir

gouvernant, que le sultan lui-même y est soumis, et n'oseroit lui résister. Aussi peut-on dire que Mahomet a établi de fait une théocratie; et le jour où la nation turque rejetera l'Alcoran, elle entrera en révolution.

C'est ce qui fait que l'on trouve tant d'obstacles à y introduire les connoissances et les ouvrages européens, qui exigent quelque instruction. On éprouve ces obstacles de la part même des visirs et des ministres les plus sensés, les plus convaincus de la fausseté et de la folie de leur religion. Mais ils sentent qu'aussitôt qu'on instruira le peuple, le pouvoir de Mahomet tombera avec l'Alcoran. C'est la seule clef de la voûte; et ils n'ont rien à mettre à la place. Pour étayer l'édifice pendant qu'on y feroit un pareil changement, il faudroit de grandes forces : où les prendre? Comment les employer? Comment compter sur elles? Comment en assurer l'union? Comment être sûr de pouvoir supprimer l'échafaud, lorsque la voûte sera rétablie? Pour quiconque a réfléchi sur

toutes les parties qui composent un grand Etat, ces difficultés paroissent presque insolubles. Il faudroit, pour les trancher, un de ces concours de circonstances sur lesquelles on ne doit jamais compter. Il faudroit, de la part de plusieurs sultans une continuité d'efforts, toujours dirigés dans ce même sens, et sur-tout ne se contredisant jamais. C'est ce qu'on n'a point encore vu dans l'empire ottoman. On en peut conclure qu'il est presque impossible que cet empire ne tende pas lui-même à sa destruction. Car s'il reste toujours en arrière des autres peuples, il ne sera plus en état de se défendre contre eux. Si on cherche à l'instruire, pour le mettre sur la même ligne, on lui ôte le prestige à la faveur duquel on l'a toujours conduit. Ce danger seroit encore bien plus grand, s'il n'y avoit pas en Europe des combinaisons politiques qui devroient tendre à conserver cet empire : mais comme il y en a d'autres qui tendent à l'anéantir, son arrêt seroit prononcé, si celles-ci venoient à l'emporter, si la puissance la plus intéressée à le sou-

tenir embrassoit une politique inverse de celle qu'elle a toujours eue, et loin de défendre ces mêmes Turcs avec qui elle faisoit un commerce si avantageux, se déterminoit à partager leurs dépouilles. On a déjà vu plusieurs plans se former pour la destruction de l'empire ottoman. L'inexécution de ces plans a tenu à des circonstances extraordinaires, qui les ont modifiés ou suspendus. C'est aux dépens de la Pologne que la Turquie a été conservée dans ces derniers temps; et la Pologne n'existant plus que pour fournir de nouvelles forces aux ennemis qui l'ont partagée, peut-on garantir à la Turquie un demi-siècle d'existence tranquille?

C'est d'après toutes ces réflexions qu'il faut lire l'histoire des empereurs Turcs. On distinguera parmi eux Soliman I, Achmet I, Amurat II et Amurat IV. Ces princes avoient de grandes vertus et de grands talens. On voit sur-tout dans l'histoire de Soliman I, qu'il ne lui manquoit que de commander à d'autres hommes, et de n'avoir pas été élevé dans les terribles prin-

cipes du sérail. Tout ce que l'histoire admire dans ces empereurs, n'appartient réellement qu'à eux ; tout ce qu'elle leur reproche appartient à leur siècle et à leur éducation.

La France a eu depuis long-temps des relations intimes avec la Porte. C'est là que se fait presque tout le commerce des provinces du midi. Ces relations ont été fixées par la politique de Henri IV. M. de Brèves y conclut un traité de commerce ; et ce qui prouve bien que la France étoit alors seule en possession du commerce du Levant, c'est qu'il est dit que toutes les nations, même les Anglais, pourront commercer librement sous la bannière et la protection de la France, et sous l'obéissance des consuls français. Je remarquerai que ce traité étoit de 1604, et que c'étoit en moins de dix ans que Henri avoit relevé à ce point la dignité de la France, et l'avoit replacée au rang qu'elle devoit occuper.

Depuis ce temps, la politique de la France avoit toujours été d'être alliée avec

la Turquie, pour tenir la maison d'Autriche en respect de ce côté; ce qui n'empêchoit pas qu'elle ne contînt les armes ottomanes, lorsqu'elles paroissoient menacer trop fortement la chrétienté. Ce fut aux Français envoyés par Louis XIV au secours de l'empereur, en 1664, qu'on fut redevable de la victoire de Saint-Godard.

LETTRE LXXVIII.

De la Perse, de l'Inde et de la Chine.

Après cette histoire, il faut prendre quelque notion de celle de Perse. Elle est nécessaire pour l'intelligence de l'histoire de l'empire grec jusqu'à la prise de Constantinople. J'ai déjà indiqué les rapports qu'elles avoient l'une avec l'autre; et ils deviennent de plus en plus intéressans, à mesure que la Perse, malgré toutes ses révolutions, pressoit de plus en plus les débris de la grandeur romaine. La prise de

Constantinople par les Turcs sembloit séparer absolument la Perse de tout rapport avec l'Europe. Mais depuis que la Russie est devenue frontière de Perse, depuis que la politique d'Ispahan peut entrer en considération dans celle de nos cabinets, on ne doit plus regarder la Perse comme une puissance indifférente : et son histoire moderne est au moins nécessaire à connoître. Celui de ses souverains dont le règne peut donner une plus juste idée de la Perse, de ses moyens, de ses ressources, est Scha-Abbas, qui mourut en 1628. On trouvera, parmi les plus belles actions de ce prince, comme parmi celles de ses successeurs, et en général dans tout ce qui tient au gouvernement persan, beaucoup de traits qui rappelleront l'histoire turque, et on reconnoîtra toujours le génie du mahométisme. Mais on y reconnoîtra sur-tout cette habitude de crimes, de cruautés, d'assassinats, qui semble attachée aux cours orientales : car la même chose se retrouve au Mogol, à la Chine, au Japon. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette habitude

se trouve, dans quelques monarques, jointe à de grands talens, tels que ceux de Scha-Abbas : c'est que cet oubli total des premiers principes de l'humanité ne surprend jamais, et irrite rarement ceux qui en sont les victimes; c'est que des atrocités commises de sang-froid, et dont nous frémissons en les lisant, n'empêchent pas celui qui se les permet d'être obéi et respecté. Scha-Abbas régna paisiblement pendant près de cinquante ans. Son nom est encore en vénération chez les Persans. L'effusion du sang humain, même avec des tourmens prolongés, ordonnée ou pour une faute légère, ou sur un soupçon, ou par caprice, ou enfin par le seul plaisir d'être cruel, est regardée comme l'exercice ordinaire d'une autorité absolue. Les descendans de Scha-Abbas furent encore plus barbares que lui, et n'eurent pas, pour gouverner, la même capacité. Le dernier fut le bon et malheureux Hussein, qui jamais ne se permit aucune de ces actions trop familières à ses prédécesseurs, et dont la douceur et la justice ne sont pas moins connues que ses

infortunes. Vous observerez qu'une dynastie de princes cruels finit dans la personne d'un prince humain et bienfaisant.

Leur cruauté n'avoit-elle donc pas été assez ingénieuse à chercher des prétextes pour s'assouvir; et falloit-il encore que les événemens vinssent en quelque sorte la justifier, par la nécessité d'assurer la tranquillité du souverain et de l'Etat?

Cette révolution, commencée par Mirveiss, fut terminée par Mahmoud, qui ne jouit pas long-temps de son usurpation, et ne put assurer le trône ni dans sa famille, ni même dans sa nation. Les princes Afghans furent vaincus, et remplacés par un Tartare dont le père gagnoit sa vie à faire des bonnets et des habits de peaux de moutons.

Cet aventurier qui devoit remplir toute l'Asie de la terreur de son nom, étoit le fameux Thamas-Kouli-Kan. La vie de cet homme extraordinaire mérite quelque attention. Il disposa plusieurs fois du sort des plus grandes provinces, de celui des Turcs, de celui du Mogol, et du trône

même de la Perse. Il monta enfin sur ce trône, après avoir parcouru la carrière la plus rapide et la plus brillante. Mais ce souverain si puissant éprouva dans Ispahan ce que les sultans qu'il avoit vaincus éprouvoient dans Constantinople. Obligé d'abandonner sa capitale, il se réfugia dans son camp : ce terrible conquérant n'y fut pas même en sûreté au milieu de tous les instrumens de ses conquêtes, et perdit la vie par leurs propres mains.

Thamas expirant dans la force de l'âge, jetant ses derniers regards sur la brillante carrière qui lui restoit à parcourir, put reconnoître l'inconstance, l'ingratitude, ou, si on veut, la justice du peuple, qui est par-tout le même. Par-tout vous le verrez épargner rarement l'idole qu'il a élevée. En vain la comblera-t-il d'honneurs, de titres, de richesses : chaque don qu'il lui fait est une banderole de plus dont il orne sa victime : il ne la regarde comme digne de lui, que lorsqu'il l'a lui-même accablée de ses bienfaits. Parcourez toutes les révolutions, toutes vous offriront les mêmes

exemples. En Europe comme en Asie, vous serez frappé de cette ressemblance originelle, de ce caractère identique du peuple, qui ne trouvant point le bonheur dans les changemens dont il s'est rendu l'instrument aveugle, s'en venge en punissant ceux qui ont abusé de sa force, et au lieu de relever avec sagesse ce qu'il a détruit, immole avec férocité les destructeurs, sur les ruines même de la destruction.

La Perse en a fait, et peut-être en fait encore une terrible épreuve. Conduites à la victoire par un pâtre couronné, ses armées avoient pénétré dans l'Inde, y avoient fait des conquêtes immenses, en avoient rapporté des sommes énormes. Victoires, conquêtes, richesses, tout disparoît, tout s'anéantit à la mort de Thamas. Que reste-t-il aux malheureux Persans? Des guerres civiles interminables, qui les mettent à la discrétion des usurpateurs, tour-à-tour élevés et renversés par la fortune. C'étoit cependant une grande nation, quand elle triomphoit à chaque combat; quand elle

mettoit

mettoit l'Inde à contribution, quand elle régnoit dans la capitale même du Mogol. Quels fastueux éloges durent alors être prodigués à ses invincibles phalanges! Quel enthousiasme pour le héros, favori de la victoire! Qu'il eût paru petit, envieux et ridicule, le sage et courageux citoyen qui, en pleurant sur sa patrie, eût prédit alors qu'elle expieroit quelques jours de gloire par cinquante ans (1) de malheur! Voilà le fruit du renversement des empires : voilà les poisons dont s'imprègne l'atmosphère politique, quand on abat ces chênes antiques qui étendoient au loin la bienfaisance de leur ombre religieuse; quand on met à découvert leurs racines nourricières, formées et entremêlées par la main du temps, qui, en les confiant à la terre, l'avoit chargée de les dérober aux yeux des hommes.

L'histoire de l'Indostan est, dans ses commencemens, peu intéressante pour nous. Ce beau pays, attaqué ou envahi sept fois

(1) Kouli-Kan fut massacré le 8 juin 1747; et en 1796 la Perse étoit encore dans la confusion qui suivit sa mort.

dans le onzième siècle, par Mahmoud, chef de la dynastie des Gasnèvides, devoit encore éprouver les terribles secousses que produisirent en Asie les conquêtes de Gengis-Kan et de Tamerlan.

Ces deux célèbres conquérans commencèrent leurs expéditions, l'un vers la fin du douzième siècle, l'autre vers la fin du quatorzième. Tous deux assujettirent une portion de la Russie; et si le hasard leur eût fait préférer la conquête de ce qui se trouvoit alors devant eux, ils eussent renouvelé les invasions des Normands, peut-être avec de plus grands succès, parce que l'état de l'Europe étoit peu favorable à une défense générale.

Ce Gengis est réellement un de ces hommes dont la vie est un prodige perpétuel, qui semblent hors de toute proportion avec le reste des humains, et qui, pour respirer librement, ont besoin d'abattre ou de créer des empires. Ils seroient trop à l'étroit dans ce qui existoit avant eux : on voit que de toute éternité la nature a reçu ordre de leur faire place. En moins de vingt

ans, Gengis, soit par lui-même, soit par ses enfans, conquit le Catai, la Chine, la Corée, l'Inde, la Perse, la Syrie, la Tartarie jusqu'à la mer Glaciale. Il n'a encore été donné à aucun mortel d'acquérir et d'exercer une aussi vaste domination, encore moins de la transmettre à sa postérité. Plus heureux, et sur-tout plus habile qu'Alexandre, Gengis transmit à ses quatre enfans ce monceau de couronnes; et ceux-ci, assez sages pour vivre entre eux dans une grande union, conservèrent la totalité de ces conquêtes.

Mais ce guerrier invincible étoit de plus un homme d'Etat. L'exécution de ses plans étoit combinée avec des précautions qui en assuroient le succès: ses conquêtes étoient régies avec un ordre qui lui en garantissoit la conservation. Il faisoit, dans presque toute l'Asie, et à une extrémité de l'Europe, ce que Charlemagne avoit fait à l'autre extrémité. Comme lui, il partageoit ses vastes Etats entre ses enfans, qui lui restoient soumis, mais qui avoient sous leurs ordres des grands seigneurs, tant Mogols

que Tartares. Comme lui, il obligeoit les principaux membres de l'Etat à venir aux assemblées qu'il tenoit, dans lesquelles il déployoit toujours l'étendue de sa puissance, et où il faisoit publier des lois, examinées et rédigées auparavant dans son conseil. Voilà bien la preuve de ce que j'ai dit plus haut (1) sur l'identité originelle du gouvernement chez tous les peuples sortis de la Tartarie : voilà bien les idées premières d'un peuple nomade, qui les transporte avec lui dans les pays où il s'établit ; et si les établissemens faits en Orient ne les ont pas conservées et perpétuées comme ceux faits au nord ou au couchant, ne l'imputez qu'à cette force de mœurs et d'habitude qui semble avoir été donnée aux peuples asiatiques en compensation de leur foiblesse, et qui, en n'opposant aux armes du vainqueur qu'un moment de résistance, l'oblige presque aussitôt de se

(1) Voyez les Lettres XXXI et XLV. Tamerlan sorti aussi de la Tartarie, en fit autant dans toutes ses conquêtes. Mais cet usage fut abandonné après lui, comme il l'avoit été après Gengis-Kan.

soumettre au temps, aux choses, au climat (1).

Environ cent cinquante ans après Gengis, le fougueux Tamerlan se lança sur les mêmes contrées. Le sang de Gengis couloit dans ses veines. Dès l'âge de six ans, son humeur dominante se manifestoit avec force; il tyrannisoit les enfans avec lesquels il se trouvoit; et le pouvoir absolu sur son semblable fut un des jeux de son enfance. Il l'exerça depuis la Hongrie et la Moscovie, jusqu'au fond de l'Indostan. Delhi, cette riche et malheureuse capitale, fut encore prise et saccagée par lui. Bagdad, Téflis, Arcingue, Sébaste, Damas, Alep, Memphis, remplies de cendres et de cadavres, attestèrent le passage de cet effroyable fléau.

Dans ces sanglantes annales, il n'y a guères à recueillir que la férocité du vainqueur et les calamités du vaincu. Le malheur d'une grande partie des peuples de l'Asie a été d'offrir à la pauvreté et à l'am-

(1) Voyez tome 1er., Lettre XXI.

bition des Tartares les richesses accumulées d'une partie du globe, et les ressources inépuisables du plus beau ciel et du sol le plus riche, tandis que la mollesse de ses habitans offroit aux ennemis une conquête facile. M. de Montesquieu a expliqué, par l'influence du climat, ces conquêtes si promptes, et toujours si universelles. Il est sûr qu'elles s'expliquent très-bien par cette raison; et quelque opinion qu'on veuille avoir sur toutes les conséquences qu'il tire de cette influence, on peut, ce me semble, lui attribuer, au moins en partie, le pouvoir moral que le pays conquis obtenoit sur le conquérant aussitôt après la conquête. Toutes les hordes des Tartares répandues dans le midi de l'Asie y sont tout-à-coup devenues asiatiques; tellement que celles qui arrivoient après elles, les domptoient avec la même facilité qu'elles-mêmes avoient dompté les naturels du pays. Par-tout ailleurs, quand un peuple s'établit triomphant au milieu d'un autre, il reste encore long-temps des distinctions entre eux. Le vainqueur établit quelques-

unes de ses lois et de ses usages; il change ou il détruit quelque chose du gouvernement. Mais dans cette partie du monde, où rien n'a pu résister aux armes du vainqueur, celui-ci, comme je viens de vous le dire, et comme je vous l'ai fait observer dans la première partie, a toujours cédé à l'empire des mœurs, à la force de l'opinion, à l'autorité des lois, au pouvoir du climat; ce qui prouve encore que ces lois sont telles qu'elles doivent être, puisqu'elles ont survécu à tant de révolutions.

Enfin, il est à remarquer que les terribles invasions faites tant de fois en Asie, sont toujours parties des mêmes contrées que celles qui autrefois s'étoient faites en Europe; comme si toute la partie nord-est de la terre étoit éternellement destinée à en renouveler la population.

Mais comme on trouve rarement, dans l'histoire de toutes ces invasions, quelque chose de satisfaisant pour l'esprit (1), je

(1) Il faut en excepter quelques lois sages données par Gengis dans les assemblées dont je viens de parler. On en trouve une notice dans l'*Histoire Universelle*, t. 17, *in-4°*.

crois qu'il suffit d'en savoir les principales époques et les principaux événemens; les époques, parce qu'elles tiennent à la distribution générale de l'histoire; les événemens, parce que le lecteur attentif apprend toujours par eux à juger et à comparer l'homme dans les différentes actions de la vie, et sous les différens degrés de latitude. C'est dans l'histoire des successeurs de Tamerlan (1), que cette étude peut se faire avec quelque fruit. Il n'y avoit pas un demi-siècle que le destructeur de tant d'empires avoit fermé les yeux, et déjà un de ses jeunes descendans, Abuchaïd, qui régnoit à Samarcande et dans la grande Bucharie, est chassé de ses Etats. Trop de grandeurs avoit amolli ses premières années : le malheur lui rendit de l'énergie. Remonté sur le trône dont son frère l'avoit fait descendre, il réunit la plupart des conquêtes de Tamerlan. Ces conquêtes sont perdues encore une fois sous son fils Scheik-Omar. Les Tartares, tant de fois vainqueurs, dégé-

(1) Il mourut le premier avril 1405.

nèrent avec une rapidité aussi étonnante que leurs succès. Sous Babor, ils n'ont plus la force de repousser les Tartares Usbecks : et chassés par eux, ils fondent dans l'Indostan une nouvelle monarchie, avec autant de facilité que Tamerlan.

Babor fait à l'extrémité des Indes ce que d'anciens Tartares, devenus Germains ou Francs, avoient fait dans les Gaules plusieurs siècles auparavant, ce que je vous ai déjà fait observer pour la Turquie. Il partage une partie des terres conquises entre les conquérans; mais ce n'est point une propriété héréditaire; c'est un simple usufruit qui revient au domaine à la mort des usufruitiers, et que le domaine transfère à d'autres, toujours avec la condition d'entretenir une force armée proportionnée à la quantité des terres concédées. Mais en même temps Babor établit ou conserve l'usage d'avoir toujours une armée nombreuse autour du palais impérial ; ce qui produit les révolutions, ce qui les rend soudaines et fréquentes.

Son fils Homayum ne tarde pas à en

faire l'épreuve. Shir-Kan, son ministre, issu des anciens rois patanes, se sert de cette armée pour le détrôner, et se faire proclamer à sa place. Qu'on le regarde ou comme usurpateur, ou comme ayant repris possession du trône de ses pères, ce Shir-Kan avoit de grands talens. Son administration fut utile à l'Indostan; il y fit de sages réformes, de magnifiques établissemens. Il sentoit la nécessité de donner à sa patrie l'existence dont elle étoit susceptible, en l'obligeant de prendre part aux connoissances et aux découvertes des autres nations. A sa mort, Homayum, réfugié en Perse, repasse dans l'Inde, rentre vainqueur dans Delhy, et laisse son fils Ackbar maître d'un empire florissant. Ackbar, courageux, actif, juste, prévoyant, auroit été le plus grand des princes tartares, s'il n'eût pas, à l'instar des monarques persans, joint des traits de cruauté à tant de qualités rares. Sous Jehan-Ghir commence cet enchaînement de révolutions, qui, en armant la race régnante contre elle-même, a donné à tous les ra-

jahs de la presqu'île de l'Inde la facilité d'assurer leur indépendance. Lorsqu'on voit Sha-Jehan, sous le nom de Chorrom, armé contre son père; lorsqu'on voit les fils de Sha-Jehan armés ou contre lui, ou les uns contre les autres, on se croit transporté au règne de Louis-le-Débonnaire : on voit ce vice politique des grands gouvernemens trop éloignés, produire, au Mogol, comme en France, plus de maux, à mesure que les gouverneurs sont plus puissans, et devenir funeste à l'empire entre les mains des fils de l'empereur même.

Aurang-Zeb, un d'eux, finit par triompher de tout ce qui l'entouroit. Il assure sa toute-puissance aux dépens du sang de ses frères, de son fils, de son père. Il agrandit ses Etats; les annales du Mogol sont remplies de ses conquêtes. Contemporain de Louis XIV et de Pierre Ier., il rivalise de victoires avec l'un, et d'entreprises avec l'autre. Il vouloit chasser les Européens de l'Inde; mais en même temps il vouloit s'approprier leur tactique, et créer une ma-

rine comme la leur. L'activité de son génie échoua devant l'indolence d'un peuple qui ne connoît pas de plus grand supplice que de faire aujourd'hui ce qu'il ne faisoit pas hier. Si quelqu'un avoit jamais été capable d'arracher ce peuple à son apathie, c'étoit, malgré tous ses défauts, cet Aurang-Zeb, dont l'énergie augmentoit avec l'âge; qui, à quatre-vingts ans, après avoir soumis Golconde et le Visapour, vouloit assujettir le reste de l'Inde, n'avoir d'autres frontières que la Chine, et qui mourut à cent un ans, en laissant une nombreuse postérité.

Mais cette postérité se déchire et se détruit elle-même. Le malheureux Muhammed échappe seul; et c'est pour voir ce bel empire crouler sous lui, pour être le jouet, puis la victime de ses ministres, dont les intrigues ou l'ambition élèvent ou renversent ses successeurs. C'est un de ces ministres, le perfide Nizam, qui abuse de la foiblesse du souverain pour achever la ruine de l'Etat, en appelant les Marates, en introduisant le fameux Kouli-Kan dans les

plus belles provinces, en confirmant tous les nabads dans les droits qu'ils avoient usurpés, et qui, par le fait, annullèrent entièrement la puissance mogole. Vous observerez que ce Nizam mourut aussi à plus de cent ans; et que les affreuses calamités de l'Indostan sont dues au règne ou au ministère de deux centenaires, dont la longue vie et les grands talens devoient affermir à jamais et la puissance des monarques, et la félicité des sujets.

Quoique, dans cette histoire, on soit quelquefois repoussé par les crimes qu'on rencontre à chaque pas, il faut la connoître pour s'expliquer à soi-même comment des contrées si continuement, si cruellement dévastées, fournissent toujours des hommes et de l'or aux massacres et aux pillages; comment la nature semble multiplier toutes ses productions au milieu de tout ce qui les détruit, et réparer par son inépuisable fécondité les ravages de la perversité humaine.

Mais cette histoire est sur-tout nécessaire à connoître, depuis que la majeure

partie de la presqu'île est devenue province de l'Angleterre, et la source intarissable de ses plus grandes richesses. On y verra les prodigieux succès des Anglais expliqués par la foiblesse des habitans, par la mésintelligence des chefs, par la rivalité et la jalousie de ces petits souverains, et sur-tout par le défaut d'une force unique. Une poignée d'Européens attaquent et subjuguent constamment, depuis plusieurs années, des provinces situées à cinq ou six mille lieues d'eux, et défendues par une immense population. Elles servent successivement à s'asservir l'une l'autre. Et depuis que les puissances de l'Europe se disputent à qui établira dans l'Inde la souveraineté la plus vaste et la plus absolue, il n'est pas encore tombé sous le sens des habitans de l'Indostan de se réunir pour se défendre, et pour jouir en paix des biens et des droits de la nature. Cette désunion n'est pas nouvelle, non plus que la foible défense qu'ils opposent à ceux qui viennent les attaquer de si loin. L'Inde étoit désunie, quand Alexandre y

vint attaquer Porus; il la parcourut en voyageur plus qu'en conquérant; et avant lui Bacchus l'avoit soumise avec encore plus de facilité; comme si la nature, en prodiguant toujours à ces peuples ses plus grands bienfaits, les eût éternellement condamnés à n'en jamais jouir que pour les autres.

Lorsqu'on aura, sur l'histoire de la Chine, des mémoires bien constatés, elle sera réellement digne de notre curiosité, par la singularité de ce peuple, par son incroyable population, par l'antiquité de son origine, par l'immuable ancienneté de ses lois, qui n'ont point changé sous plus de vingt dynasties, succédant les unes aux autres. Un peuple immense a toujours trouvé, dans une riche culture, de quoi satisfaire à ses besoins. La monarchie est toujours restée absolue. Le droit de représentation au pied du trône est toujours resté le même: et lorsqu'un pareil droit ne dégénère ni en une licence séditieuse, ni en une vaine formalité, le temps lui assure l'avantage d'empêcher de

grands abus. C'est ce qui a fait dire, avec raison, que l'opinion publique est le janissaire des monarchies, mais janissaire utile et non dangereux, qui arrête et ne détruit pas.

A la Chine, toutes ces choses sont réellement étonnantes, et mériteroient d'être observées. L'histoire universelle des Anglais a recueilli ce qu'il y a de plus certain et de plus marquant : elle l'a recueilli moins d'après les relations des voyageurs, que sur les livres originaux. C'est en quoi l'étude des langues orientales a été très-utile. Elle a dispensé d'ajouter une confiance aveugle aux récits des missionnaires ou des voyageurs, et pendant long-temps on n'a eu que ces deux guides pour s'instruire dans cette histoire. Tout le monde sait que par une des premières lois religieuses et civiles, la nation chinoise est presque entièrement isolée des autres peuples. Tous les moyens de communication lui sont interdits; et dans le peu d'endroits où les Européens peuvent commercer, on les astreint à suivre, avec la plus grande sévérité,

des réglemens dont l'infraction leur coûteroit la vie.

En parcourant le règne de tous les princes qui ont successivement rempli tant de dynasties, ce n'est pas cette longue nomenclature qui doit fixer votre attention. Il faut la reporter sur des points plus instructifs, que vous comparerez avec ceux des autres histoires qui peuvent y avoir rapport.

Vous verrez que le changement fréquent de dynasties a plus souvent été l'effet des troubles intérieurs que des invasions faites en Chine. Quand ce n'est pas la suite du soulèvement de quelques provinces, c'est l'ouvrage ou d'un ministre ambitieux, ou d'un eunuque perfide.

Vous serez étonné de voir plusieurs de ces dynasties fondées, quelquefois sans opposition, par des hommes de la plus basse extraction : telles que la cinquième, par Lieu-Pang, qui avoit été simple soldat; la huitième, par Lieu-Gu, qui avoit été cordonnier; la quatorzième, par Chu-Ven, qui étoit chef de brigands; la vingt-unième,

par Chu, qui avoit commencé par être valet dans un monastère de Bonzes.

Vous verrez cinq de ces dynasties se détruire et se renouveler en cinquante-trois ans; et pendant ce bref espace de temps, couronner treize empereurs, dont six périssent de mort violente, deux dans la province où ils sont relégués, et cinq seulement sur le trône.

A côté de tous les crimes, qui sont ou causes ou effets de tant de mutations, vous trouverez des traits d'attachement et de fidélité, tels que vous pourriez à peine les attendre de la nation jadis si glorieuse de son antique amour pour ses rois. Vous verrez des parens, des amis, des ministres, des généraux, faire serment à l'empereur détrôné, en présence même de l'usurpateur; refuser toutes les places, toutes les grâces offertes par un pouvoir illégitime à leurs yeux; préférer la mort, se sacrifier pour leurs souverains, ou s'immoler eux-mêmes pour ne pas leur survivre.

Le pouvoir des eunuques, dont je vous ai déjà fait voir l'abus et le danger, vous

paroîtra à la Chine plus fatal et plus indestructible que par-tout ailleurs. Des princes éclairés donnent des réglemens pour les exclure de tout emploi public; et ces sages réglemens ne sont point, ou sont mal exécutés. Des princes violens qui ne savent pas distinguer la vengeance et la punition, qui se croient justes quand ils ne sont que barbares, les proscrivent, les vouent à un massacre presque général; et les règnes suivans n'en sont pas moins souillés par cette espèce d'hommes, qui se renouvelle sans se reproduire (1).

Vous verrez que les empereurs chinois ont aussi connu l'heureux avantage de trouver dans l'opinion publique des récompenses pour de grands services, d'immortaliser de grandes vertus par ces grandes distinctions qui font sur les hommes une impression profonde, par ces monumens dont la vue seule est une leçon pour la pos-

(1) « En examinant l'histoire générale de la Perse, de l'Inde, de la Chine, on remarque que la puissance des eunuques annonçoit toujours le déclin et la chute de chaque dynastie. » *Gibbon*, tom. 4.

térité. La Chine entière eut ordre de porter pendant trois ans le deuil d'un premier ministre qui, sous quatre souverains, avoit fait le bonheur de l'empire. Le second empereur de la treizième dynastie éleva un superbe mausolée pour un ministre, dont la sagesse et l'inflexible équité lui avoient fait souvent de justes reproches, et composa lui-même son inscription.

Enfin, vous observerez l'influence que dut avoir sur plusieurs révolutions cette multitude de bonzes, de lamas, répandus tant dans les provinces qu'à la cour, accueillis avec excès par quelques empereurs, rigoureusement traités par d'autres; quels obstacles ils ont dû présenter à la religion chrétienne, quand elle s'est introduite à la Chine ; les effets que cette religion y a produits, la conduite des missionnaires qui étoient parvenus à la faire connoître, et les superstitions par lesquelles elle y a été presque défigurée.

L'extrême difficulté de pénétrer au Japon nous a privés d'une suite de monumens certains sur son histoire. Cette histoire pré-

senteroit à l'observateur une étude intéressante, si elle pouvoit faire connoître avec détail l'administration, les ressources, les révolutions d'une nation riche, industrieuse et insulaire, qui, supposé qu'elle ait fait partie de la Chine, a reconquis son indépendance, et la maintient non seulement contre les Chinois, mais encore contre les Européens. A la vérité, la nature a pourvu à sa défense contre ceux-ci, en rendant la majeure partie de ses côtes ou dangereuse ou inabordable. Mais les Japonnais ont ajouté à cette défense naturelle toutes les précautions de la surveillance la plus rigoureuse, et d'une méfiance poussée quelquefois jusqu'à la cruauté. Depuis longtemps ces précautions se maintiennent sans aucune altération. Il n'y avoit peut-être que l'infatigable patience, que la jalouse cupidité des Hollandais, qui pût se soumettre aux humiliantes vexations dont ils ont exclusivement obtenu le privilége. Ces républicains si fiers dans leurs marais, que vous avez vus, et que vous verrez encore (dans la quatrième partie) aveuglés

par l'orgueil de leur politique, vont chercher à six mille lieues des outrages qui les avilissent, mais qui peuvent les enrichir. Si jamais on avoit pu douter que la Hollande fût destinée à être commerçante, et à n'être que cela, on en trouveroit la preuve écrite sur les murs du comptoir, ou plutôt de la prison de Nangesacki.

L'empereur du Japon, le daïro, autrefois revêtu de toute l'autorité, aujourd'hui n'en a plus que le nom. Elle est par le fait entre les mains du cubo, qui, plus heureux ou plus adroit que nos maires du palais, a commencé comme eux, mais a fini par s'associer à l'empire, disons mieux, par en être le véritable souverain. Quoique le daïro soit censé avoir conservé la puissance ecclésiastique, c'est le cubo qui a toujours conduit l'affreuse persécution que le christianisme a éprouvée au Japon.

Elle a été décrite par un sage voyageur (Tavernier), auquel on peut ajouter d'autant plus de foi, qu'il étoit protestant, et qu'il ne dissimule pas que la cause de cette persécution fut la haine de la Hollande

contre les Portugais. Que ce fût une antipathie religieuse, ou une jalousie de commerce, l'effet n'en fut pas moins horrible. C'est un des plus grands crimes qu'une nation ait jamais commis contre une autre et contre l'humanité entière. Les Portugais furent exterminés; les nombreux prosélytes qu'ils avoient faits furent exposés, hommes, femmes, enfans, à des supplices qui duroient des mois entiers. Jamais les empereurs Romains n'exercèrent une aussi effroyable tyrannie; et jamais la persévérance chrétienne ne fut mise à une plus sanglante épreuve. C'est par ce moyen que les Portugais ont été chassés du Japon. C'est par ce moyen que les Hollandais s'y sont établis. Comment ont-ils détourné de dessus leurs têtes le glaive qui frappoit leurs semblables? L'histoire a sondé ce mystère d'iniquité, et a révélé la profanation sacrilége à laquelle les Hollandais se sont soumis pour conserver le commerce du Japon. En voyant à quel prix ils ont établi et acheté ce commerce, on est tenté de hâter le moment où ils doivent le perdre.

Des relations que nous avons pendant quelque temps entretenues avec le royaume de Siam, il nous est au moins resté quelques connoissances sur cette partie de l'Asie. Quoique cette nation se ressente des vices des gouvernemens asiatiques, on aime à y retrouver une morale si belle, qu'elle se rapproche de celle de l'Evangile. On aime à y voir les religieux, connus sous le nom de Talapoins, ne point adopter le fanatisme des moines orientaux. L'austérité de leur vie n'est point une affectation : leur doctrine prêche plutôt les bonnes actions que des pratiques superstitieuses. Aucuns vœux ne les attachent à leur état; ils le remplissent par une vie toujours consacrée à la prière, à l'étude, à la contemplation, à l'instruction de la jeunesse, au soulagement des pauvres et des malades. Le respect pour les vieillards est prescrit et observé comme à Sparte. Le pouvoir des maris et des pères sur les femmes et les enfans s'étend à tout, excepté la mort. Rappelez-vous que les Romains n'avoient pas même mis cette dernière borne à l'au-

torité paternelle. Une loi, qui pendant long-temps auroit fait rougir l'Europe, ordonne de recueillir et de porter dans un dépôt public les effets des naufragés, pour leur être rendus.

Du reste, l'inaction, le besoin du repos semble dominer à Siam plus que dans les autres contrées de l'Orient. Au moins il en résulte que tout est immuable, que rien ne varie dans les mœurs, dans les lois, dans la religion, malgré l'affluence de toutes les nations que le commerce y attire. C'est ce qui fit le malheur du roi qui envoya une ambassade à Louis XIV. Instruit par quelques missionnaires, et par un Grec né dans les Etats de Venise, il travailloit à introduire des arts et des usages européens. Cette entreprise lui coûta le trône et la vie. Toute sa famille fut proscrite ou anéantie. La sage conduite des Français que Louis XIV y avoit envoyés, ne put sauver ni le roi, ni sa famille, ni les chrétiens enveloppés dans cette proscription. Mais au moins elle servit à faire admirer le nom français, même par les

régicides de Siam. Desfarges et Bruant, séparés l'un de l'autre, chacun à la tête de trois ou quatre cents Français, triomphèrent de toutes les trahisons par leur dévouement, leur constance, leur héroïsme, et revinrent à Pondichéry sur des bâtimens qu'ils avoient enlevés de vive force, ou qu'ils forcèrent les ennemis de leur fournir.

Il faut connoître plus particulièrement cette révolution, parce que la bravoure et la loyauté françaises y jouèrent un beau rôle, et eussent peut-être rétabli le pouvoir légitime, si elles n'avoient pas eu en même temps à se défendre contre les troupes que la Hollande et l'Angleterre envoyoient sous prétexte de la guerre de 1688.

LETTRE LXXIX.

De l'Afrique et de l'Amérique.

J'ai déjà observé que la plus grande partie de l'histoire de l'Afrique nous étoit peu connue. Dans l'histoire ancienne, il n'y a que l'Egypte et la partie de l'Afrique située devant les côtes d'Espagne, que l'on ait quelque intérêt à connoître. L'histoire moderne y a ajouté, à raison du commerce, et sur-tout de la traite des Nègres, presque toute la côte occidentale de l'Afrique. Mais les relations auxquelles ce commerce a donné lieu, ne nous ont transmis que des choses ou peu intéressantes, ou fabuleuses, sur l'histoire de l'intérieur du pays. Celle de l'Abyssinie n'est ni plus certaine, ni plus satisfaisante. Il est aisé de s'imaginer ce que peuvent être les récits de quelques personnes qui ont pénétré, en très-petit nombre, dans des pays dont ils ignoroient les mœurs, les lois et la

langue. Il est bon de parcourir quelques-uns de ces voyages, pour avoir une idée de la position des lieux; mais il ne faut pas s'attendre à y trouver la connoissance du gouvernement, et moins encore celle des hommes.

J'en dirai autant de l'histoire moderne de l'Egypte : on n'y trouve plus ce grand intérêt, ces grandes leçons que présente son histoire ancienne : c'est le sort de tout ce qui a été conquis par les Arabes. L'Egypte n'offre plus aujourd'hui que des objets de curiosité à ceux qui veulent y aller chercher les débris de ses plus antiques monumens, ou la solution du problême des sources du Nil : deux objets dont tout lecteur peut bien prendre un léger aperçu, mais dont l'étude approfondie ne peut convenir qu'à ceux qui travaillent sur la géographie ancienne ou sur les monumens de l'antiquité.

Les côtes d'Afrique situées vis-à-vis l'Espagne, si célèbres dans l'histoire romaine, ne le sont plus aujourd'hui que par la piraterie de tous les habitans qui les

occupent. Toutes ces côtes ont été aussi soumises par les Turcs : quelques-unes forment aujourd'hui des souverainetés indépendantes, ou du moins qui prétendent l'être, et qui ont à-peu-près le même genre de gouvernement que la Turquie.

Je ferai, sur tout ce qui tient aux Etats dont je viens de parler, tant en Asie qu'en Afrique, une observation générale. Ces Etats sont fréquemment et presque habituellement exposés à un des plus grands fléaux de l'humanité. La peste y fait souvent les plus grands ravages; et l'indolence des habitans, ainsi que l'insouciance du gouvernement, est telle, qu'on ne cherche point à se prémunir contre cette affreuse calamité. Elle enlève annuellement plusieurs milliers d'hommes : c'est un tribut qu'on lui paye, uniquement parce qu'on a l'habitude de le payer.

Quand on songe que ce pays est le même qui a vu les plus beaux temps de la Grèce, et la vieillesse encore imposante de l'empire romain, il faut bien attribuer le chan-

gement moral qu'on y trouve à la religion et au gouvernement du peuple qui l'a conquis. A la faveur de la séparation toujours subsistante entre les Turcs et les Grecs, ceux-ci ont conservé l'esprit de commerce, et cette finesse que l'on reprochoit quelquefois aux anciens Grecs. Mais ils n'ont conservé que cela; et la Grèce et l'Egypte sont du reste si loin de ce qu'elles étoient autrefois, qu'on seroit tenté de douter de leur ancienne grandeur, si elle n'étoit démontrée par l'unanimité de l'histoire, et par la foule des monumens qui en sont encore aujourd'hui des preuves subsistantes.

Je ne parle point ici de toutes les îles asiatiques : c'est dans l'histoire générale des voyages qu'il faut prendre une première idée de ce qui les concerne ; et c'est dans les histoires où l'on a plus spécialement recherché ce qui tient au commerce, qu'on trouvera ce que, sous ce point de vue, il est nécessaire de savoir. Mais il faut observer que tout ce que nous savons de ces pays, où le commerce seul nous a conduits, est souvent bien défiguré dans les

relations qui en ont été données. Les voyageurs font quelquefois un roman : ils présentent tout en beau, pour frapper l'imagination des lecteurs et se faire regarder comme des hommes extraordinaires. Un peuple commerçant cherche, au contraire, à ne pas éveiller l'avidité des autres nations: il leur dérobe souvent une partie de la vérité, quelquefois même il la défigure, et se plaît à surcharger le tableau des couleurs les plus propres à faire détourner les yeux.

Lors de la découverte et de la conquête du Mexique, les Espagnols firent absolument le contraire dans toutes leurs histoires ; mais c'est qu'alors ils se croyoient les maîtres du monde entier, et ils croyoient encore rehausser leur puissance, en exagérant celle des vastes pays qu'ils venoient de soumettre. Ils ont bien changé depuis ; et l'histoire moderne de leurs établissemens et de leur commerce dans le Nouveau-Monde a été enveloppée de mystères, dès qu'ils ont redouté la jalousie des autres nations.

L'histoire de ce Nouveau-Monde seroit peut-être le livre de philosophie le plus instructif, s'il eût pu être écrit avec vérité. Mais toutes les passions s'y transportèrent à-la-fois : elles nous ont inondés de leurs récits. C'étoit réellement un beau moment pour l'histoire de l'homme, que celui où on alloit prendre, pour ainsi dire, la nature sur le fait, où on alloit l'observer dans tous les âges de la vie sauvage et de la vie civile. Malheureusement les premiers Européens qui abordèrent en Amérique, frappés de l'or qui brilloit à leurs yeux, n'y cherchèrent que ce métal, et exterminèrent tout ce qui s'opposoit à leur avidité. Lorsque les Espagnols eurent pénétré dans le Mexique et le Pérou, ils y trouvèrent des peuples plus avancés dans la civilisation ; mais ceux-ci ne furent pas plus respectés que les autres. Et comme l'histoire des peuples détruits ne nous a été conservée que par les destructeurs, il est aussi difficile d'ajouter foi à ces récits, que de surmonter l'horreur qu'ils inspirent. La plupart des premières histoires qui ont été

écrites,

écrites, ne l'ont été que par des Espagnols; et celles que l'on a données depuis, ou n'étoient qu'une compilation de celles-là, ou les démentoient souvent avec vraisemblance, mais souvent aussi sans donner aucune preuve des faits contraires.

Parmi les historiens espagnols, il en est un dont la vertu, la véracité, la religion douce et bienfaisante, ont consacré le nom chez la postérité. C'est le célèbre évêque de Chiappa, *Barthelemy de Las Casas*, qui a eu le courage de prendre auprès de la cour d'Espagne la défense des malheureux Américains, et de dénoncer à l'humanité entière la barbarie avec laquelle elle étoit outragée dans un autre hémisphère. Ce vénérable prélat repoussoit loin de lui le prétexte superstitieux dont l'avarice se servoit pour couvrir ses atrocités. On vouloit faire comprendre les vérités du christianisme à des hommes pour qui les idées les plus simples étoient encore trop compliquées; et pour les contraindre à embrasser une religion dont les missionnaires accompagnoient leurs bourreaux,

on employa contre eux des persécutions mille fois plus affreuses et plus sanglantes que celles dont avoient triomphé les premiers siècles de l'église chrétienne. Las Casas a eu le courage de (1) venger à-la-fois la religion et la nature : et c'est dans son ouvrage que l'on peut se faire une idée de ce dont est capable une barbare cupidité, qui se masque sous les apparences d'une aveugle superstition. L'excès des atrocités exercées sur ces malheureux Indiens fut porté à un tel point, qu'il étouffa, dans quelques contrées, ce charme de la nature, cet aimant si actif qui provoque l'union des deux sexes. Plusieurs peuplades renoncèrent à tout commerce conjugal, pour ne pas multiplier les victimes de la cruauté européenne. Ce trait, rapporté

(1) Il est bon de remarquer qu'un journaliste m'a reproché d'avoir rendu hommage au courage religieux de Las Casas, et cela parce que, dit-il, *tous les philosophes n'ont pas manqué d'en faire autant.* Si cette raison, alléguée vis-à-vis de moi, ne me dispensoit pas de toute réponse, j'aurois cité ici quelques passages du docteur Sepulvéda, dans un ouvrage imprimé à Rome, et de la conférence que Las Casas eut avec l'évêque Don Juan de Quévedo.

par Drack, est le dernier coup de pinceau que l'histoire puisse donner à cet effroyable tableau.

On auroit peine à croire, si on n'en étoit convaincu par ses propres yeux, qu'une grande partie du Nouveau-Monde n'est peuplée aujourd'hui que par des habitans de l'Afrique ou de l'Europe. Ceux que son sol avoit produits, y ont vu périr avec eux toutes les espérances de leur postérité. Le mot terrible que Caton répétoit sans cesse contre Carthage, dans le sénat romain, a été pendant plus d'un demi-siècle le mot d'ordre journalier de toutes les troupes espagnoles, *deleatur;* et ce mot d'ordre a été donné, jusqu'à ce qu'il ne se trouvât plus personne sur qui on pût l'exécuter, et qu'il ne retentît plus que dans l'écho des déserts. Ainsi, quand on a fini en Amérique l'histoire des habitans du pays, c'en est une autre qui commence. C'est une autre histoire de l'Europe. Elle y a fondé des empires et des établissemens, dont la naissance, les forces, les progrès font une partie essentielle de l'histoire politique.

J'ai dit que la découverte de l'Amérique avoit produit les plus grands effets en Europe. Ces effets ont été tels, qu'on regrette que le génie de Colomb ait rendu un si mauvais service à l'humanité. Mais aujourd'hui qu'il n'est plus possible d'en méconnoître les inconvéniens, il est important d'en tirer le meilleur parti possible; et c'est dans ce sens que l'histoire actuelle d'Amérique veut être étudiée. Après avoir frémi sur le sort de ceux qui l'ont habitée, il faut réfléchir sur la position et les intérêts de ceux qui l'habitent. Cette histoire appartient presque entièrement au commerce ; mais par cela même elle appartient toute entière à la politique.

C'est dans la partie méridionale de ce Nouveau-Monde, qu'il étoit réservé à une société religieuse d'établir le gouvernement le plus singulier, le plus heureux, le plus paternel qui ait jamais existé. Tandis que la cruauté des Espagnols dévastoit tout, les Jésuites avoient choisi le Paraguay comme leur terre de prédilection : ils ne parlèrent aux habitans que le langage de la

douceur et de la raison. Ils furent aimés, ils furent obéis. Ils firent parler ensuite la voix de la religion; et ses vérités consolantes furent adoptées. Alors ils établirent un empire dont eux seuls eurent le secret: ils le cachèrent sur-tout aux Espagnols, à qui ils étoient toujours censés soumis, mais dont ils étoient, dans le fait, absolument indépendans. L'Ordre fut réellement souverain du Paraguay; il y disposa de tout avec le pouvoir le plus absolu et le plus juste. Les habitans n'avoient rien en propre; ils travailloient pour leur souverain; mais celui-ci ne les laissoit manquer de rien. Ils n'avoient vu autour d'eux que le carnage et la désolation; ils trouvèrent au milieu d'eux la certitude d'une existence heureuse et paisible : ils contribuèrent sans doute à augmenter les immenses richesses de cette société monastique; mais celle-ci les acquit sans qu'il en coûtât à l'humanité une larme ou une goutte de sang, pendant que les larmes et le sang ruisseloient de tous côtés. Lorsqu'après avoir lu les sanglantes annales de l'Amérique, on arrive

à l'histoire du Paraguay, on se croit élevé dans une autre région; on croit respirer un autre air. On éprouve un bien-être plus délicieux encore après la terrible impression qu'ont laissée les lectures précédentes: on retrouve là ce qu'eussent été les malheureux Indiens, si dans toute l'Amérique on les avoit traités comme sur cette terre privilégiée. Les Espagnols ont voulu les représenter comme des traîtres et des cruels. Ils n'avoient pour se défendre que les crimes dont on leur donnoit l'exemple. Quand on leur a donné celui des vertus, ils l'ont suivi. Aucun d'eux ne s'est avisé de soupçonner qu'il n'étoit pas destiné à travailler pour enrichir les Jésuites; ils reconnoissent l'ascendant de l'Européen; ils consentent à le servir; et sans rigueur, sans contrainte, les Jésuites ont maintenu long-temps le Paraguay dans cette heureuse habitude.

Je vous exhorte à lire avec soin tout ce qui tient à l'histoire du Paraguay; elle est la seule dans ce genre que nous trouvions dans les annales du monde. Tout y est intéressant, tout y est singulier.

Ce fut la rivalité de deux puissances européennes, leur jalousie, leur ambition, qui firent naître cette œuvre miraculeuse de concorde et de bonheur. Les Portugais et les Espagnols se trouvoient trop à l'étroit dans les vastes régions du continent américain. Le Portugal craignoit que l'Espagne ne s'approchât du Brésil, et sur-tout des mines de Saint-Paul, en s'établissant sur la rivière de Parava. L'Espagne craignoit que le Portugal, en s'établissant dans le Paraguay et sur le Rio-della-Plata, ne s'approchât de la colonie de Buenos-Aires, du Chili et des mines du Potose. Ne pouvant s'accorder sur le partage de ces immenses terrains, ils aimèrent mieux les concéder, moyennant quelques rétributions, à une société qui paroissoit ne vouloir qu'y propager la foi chrétienne. En effet, la religion y fit des progrès rapides; et la civilisation de ce nouveau peuple éleva bientôt au rang des puissances séculières cette société monastique. En moins de cinquante ans tout le pays fut rempli de villages : chaque arrondisse-

ment étoit une famille gouvernée par un Jésuite.

Les richesses que cette souveraineté rapportoit à un ordre qui déjà avoit dans l'Europe les plus grandes possessions, étoient sans doute inconciliables avec le but de son institution. Elles en faisoient une puissance séculière répandue dans toutes les parties du monde. Cet ordre dominoit dans les cours catholiques par le moyen de la confession : et cet ordre étant composé d'hommes, ces hommes devoient être d'autant plus tentés d'abuser de leur pouvoir, que leurs talens et leur ambition étoient toujours maintenus dans une grande activité, par des chefs auxquels ils avoient voué une obéissance aveugle. Il n'est point de mon sujet de voir quelles raisons politiques ont demandé la destruction d'un ordre qui faisoit un Etat dans tous les Etats. Mais ce fut son établissement dans le Paraguay, qui lui donna des relations, des habitudes, et peut-être des idées si contraires à la vie religieuse.

L'Espagne et le Portugal comparèrent

enfin le modique tribut qui leur étoit payé par le Paraguay, avec les ténèbres dont on couvroit l'administration de ce pays, avec les dépenses excessives auxquelles l'ordre suffisoit toujours. On voulut sonder et connoître la source de tant de richesses : et sur le refus des Jésuites, on entra à main armée dans le Paraguay. L'envie et l'animosité augmentèrent à chaque pas. Partout on vit combien ils étoient puissans, mais sur-tout combien ils étoient aimés. Les malheureux Indiens ne pouvoient, ainsi que leurs souverains, résister aux forces que l'on déployoit contre eux. La plupart abandonnèrent leurs possessions, et se retirèrent dans les terres, en suivant ceux qu'ils regardoient comme leurs dieux tutélaires. Ils y firent de nouveaux établissemens; mais le sort de ce peuple étoit attaché à celui de l'ordre qui le gouvernoit, et il eut peine à se relever du premier coup qui avoit été porté à celui-ci. Lorsqu'en 1756 les principaux Jésuites se trouvèrent impliqués dans l'accusation de l'assassinat du roi de Portugal, le Paraguay cessa d'avoir,

pour l'observateur cet intérêt qu'il avoit eu jusqu'alors.

Si l'existence tout-à-la-fois politique et religieuse des Jésuites n'eût pas donné d'ailleurs des armes contre eux, je crois que l'intérêt bien entendu du Portugal et de l'Espagne eût été de les conserver dans le Paraguay, en prenant des mesures pour que leur puissance fût plus connue, et que les deux Etats en retirassent une rétribution raisonnable; et il me semble que ce point central de l'Amérique méridionale, entouré des forces de Lisbonne et de Madrid, pouvoit leur offrir de grands avantages, sans jamais leur inspirer une inquiétude fondée.

Tout ce qui a rapport aux principaux établissemens des Européens en Amérique, a presque toujours donné lieu aux guerres qui ont agité l'Europe, et se trouve dans les historiens où ces guerres sont racontées. Mais pour les lire avec quelque fruit, il faut avoir des premières notions sur les établissemens que chaque nation a faits en Amérique, et sur les droits qu'elle y pré-

tend. Cette étude est même devenue plus intéressante, depuis qu'un nouvel Etat s'est élevé dans la partie septentrionale, et que, s'il sait se garantir des troubles intérieurs, il peut opérer un grand changement en Amérique, et par conséquent dans toutes les spéculations de l'Europe.

D'après le rôle que joue aujourd'hui, et que doit encore plus jouer par la suite ce nouvel Etat, c'est sur-tout sur le continent de l'Amérique septentrionale qu'il faut examiner et suivre les établissemens successifs qui ont formé un nouveau peuple. Là, s'est fait un mélange fortuit de nations, qui, en Europe, étoient opposées les unes aux autres par les préjugés nationaux, par la religion, par le commerce. Là, des pauvres, des vagabonds, même des criminels, se sont réunis pour vivre comme amis et comme frères, et se sont habitués à des propriétés et à des idées nouvelles pour eux. Des bourgades, des pêcheries, où ne paroissoient d'abord que des pelleteries et des poissons secs, sont devenues des colonies florissantes. Tout cela s'est opéré sans autre

effusion de sang, que celui que les métropoles mêmes y faisoient répandre. Entre ces nouveaux habitans, la paix et l'union semblèrent être le premier besoin, et étoient le premier instinct. Opinion, morale, intérêts, ambition, inquiétudes, jalousie individuelle, tout s'est fondu devant la loi de la nécessité, pour former avec le temps une masse imposante, dans laquelle on a peine à distinguer quelques-uns des caractères distinctifs des élémens qui la composent. Tant il est vrai que cette loi première de la nécessité, des convenances générales, de la patience et du temps, est la seule qui forme avec solidité les associations politiques; qui en resserre, relâche, ou en retranche les liens; et qui, malgré toutes les clameurs d'une fausse philosophie, puisse affermir ou détruire les constitutions dont les principes sont justes ou vicieux.

Fin de la troisième Partie et du troisième Volume.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce Volume.

LETTRE XLVIII. *Suites et effets politiques des Croisades.* . . . . . Pag. 1

XLIX. *Affranchissemens et anoblissemens.* 10

L. *Belles-Lettres, Instruction publique, Justice.* . . 21

LI. *Parlement.* 32

LII. *Etats-Généraux.* 82

LIII. *Union des Histoires d'Angleterre et de France. Différence de leurs gouvernemens.* 103

LIV. *Depuis Louis-le-Gros jusqu'à Saint Louis.* 122

LV. *Depuis Saint Louis jusqu'à Charles V.* 135

LETTRE LVI. *Depuis Charles V jusqu'à Louis XI.* . . Pag. 142
LVII. *Idée de l'histoire du quinzième et du seizième siècles.* 154
LVIII. *Des choses qui changèrent la politique de l'Europe.* 166
LIX. *Elévation de la maison d'Autriche.* 180
LX. *Obstacles qu'elle trouve en Turquie.* 193
LXI. *En Hongrie et en Bohême.* 201
LXII. *Charles VIII, Louis XII. Ligue de Cambrai.* . . . 219
LXIII. *Mauvaise politique de la France. François Ier.* . 245
LXIV. *A cette époque, état du Danemarck, de la Suède et de la Prusse.* 253
LXV. *Idem : pour les provinces des Pays-Bas.* 263
LXVI. *Idem : sur l'Angleterre.* . 275

LETTRE LXVII. *Pendant tout ce temps, incertitude de la politique de la France.* . . . . . Pag. 282

LXVIII. *Troubles de religion en France.* 303

LXIX. *Henri IV, Sully, Elisabeth.* 319

LXX. *Effets politiques du Protestantisme pour et contre la maison d'Autriche.* 338

LXXI. *Evénemens qui ont précédé la guerre de trente ans.* 355

LXXII. *Suite du même sujet.* . 369

LXXIII. *Guerre de trente ans.* . 381

LXXIV. *Paix de Westphalie.* . 400

LXXV. *Etat civil de la France depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV.* . . 427

LXXVI. *Réflexions sur le ministère de Richelieu.* . . 442

LETTRE LXXVII. *Notice sur l'histoire d'Asie.* . . Pag. 456
LXXVIII. *De la Perse, de l'Inde et de la Chine.* 475
LXXIX. *De l'Afrique et de l'Amérique.* 507

Fin de la Table du troisième Volume.

300,82